

*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt : 30 novembre 2016*

## **Projet de loi**

### **accordant une indemnité annuelle d'exploitation à l'Université de Genève pour les années 2016 à 2019**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève, vu l'article 21 de la loi sur l'université, du 13 juin 2008, décrète ce qui suit :

#### **Art. 1 Convention d'objectifs**

<sup>1</sup> La convention d'objectifs conclue entre l'Etat et l'Université de Genève est ratifiée.

<sup>2</sup> Elle est annexée à la présente loi.

#### **Art. 2 Indemnité**

<sup>1</sup> L'Etat verse à l'Université de Genève, sous la forme d'une indemnité monétaire d'exploitation au sens de l'article 2 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, les montants suivants :

342 383 827 F en 2016

339 298 699 F en 2017

342 501 699 F en 2018

345 267 696 F en 2019

<sup>2</sup> Dans la mesure où l'indemnité n'est accordée qu'à titre conditionnel au sens de l'article 25 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, son montant fait l'objet d'une clause unilatérale de la convention d'objectifs. Cette clause peut être modifiée par décision du Conseil d'Etat dans les cas visés par l'article 9, alinéa 2.

<sup>3</sup> Il est accordé, au titre des mécanismes salariaux annuels, un complément d'indemnité calculé sur la masse salariale de l'Université inscrite dans son budget annuel Etat au prorata de la participation de l'Etat à la couverture des

charges, sous réserve de l'approbation du Grand Conseil. Ce ratio est déterminé sur la base des derniers états financiers approuvés ou, en cas de changement important, sur la base du dernier budget élaboré.

<sup>4</sup> L'indexation décidée par le Conseil d'Etat donne également lieu à une augmentation de l'indemnité. Ce complément est calculé sur la masse salariale de l'Université inscrite dans son budget annuel Etat au prorata de la participation de l'Etat à la couverture des charges. Ce ratio est déterminé sur la base des derniers états financiers approuvés ou, en cas de changement important, sur la base du dernier budget élaboré.

<sup>5</sup> Il est accordé, au titre des compléments CPEG décidés par le Conseil d'Etat, un complément d'indemnité calculé sur la masse salariale de l'entité et au prorata de la participation de l'Etat à la couverture des charges, sous réserve de l'approbation du Grand Conseil. Ce ratio est déterminé sur la base des derniers états financiers approuvés ou, en cas de changement important, sur la base du dernier budget élaboré. Les autres dispositions relatives notamment aux mesures d'assainissement de la caisse de pension demeurent réservées.

### **Art. 3 Indemnité non monétaire**

<sup>1</sup> L'Etat met à disposition de l'Université de Genève, sans contrepartie financière, divers bâtiments et équipements, ainsi que des prestations de gestion des ressources humaines.

<sup>2</sup> Les montants de l'indemnité non monétaire sont les suivants :

– Mise à disposition de terrains, bâtiments, équipement	68 387 885 F
– Prestations OPE	780 000 F
<b>Indemnité non monétaire – total</b>	<b>69 167 885 F</b>

Ces montants peuvent être réévalués annuellement.

### **Art. 4 Programme**

Cette indemnité est inscrite au budget annuel de l'Etat voté par le Grand Conseil sous le programme A04 « Hautes écoles ».

**Art. 5**      **Durée**

Le versement de cette indemnité prend fin à l'échéance de l'exercice comptable 2019. L'article 9 est réservé.

**Art. 6**      **But**

Cette indemnité doit permettre à l'Université d'assurer sa mission et le financement des objectifs définis dans la convention d'objectifs annexée.

**Art. 7**      **Prestations**

L'énumération, la description et les conditions de modifications éventuelles des prestations figurent dans le contrat de droit public.

**Art. 8**      **Contrôle interne**

<sup>1</sup> L'Université de Genève doit respecter les principes relatifs au contrôle interne prévus par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

<sup>2</sup> L'Université de Genève, dont les comptes sont consolidés avec ceux de l'Etat, doit mettre en œuvre un système de contrôle interne conforme aux normes et principes édictés dans le manuel du contrôle interne de l'Etat.

**Art. 9**      **Relation avec le vote du budget**

<sup>1</sup> L'indemnité n'est accordée qu'à la condition et dans la mesure de l'autorisation de dépense octroyée par le Grand Conseil au Conseil d'Etat dans le cadre du vote du budget annuel, sous réserve de l'inscription par le Conseil d'Etat des montants budgétaires concernés pour les années considérées.

<sup>2</sup> Si l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou qu'elle ne l'est que partiellement, le Conseil d'Etat doit adapter en conséquence le montant de l'indemnité accordée, conformément à l'article 2, alinéa 2.

**Art. 10**     **Contrôle périodique**

Un contrôle périodique de l'accomplissement des tâches par le bénéficiaire de l'indemnité est effectué, conformément à l'article 22 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport.

**Art. 11 Lois applicables**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013, ainsi qu'aux dispositions de la loi sur la surveillance de l'Etat, du 13 mars 2014.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

Le projet de loi soumis à votre examen a pour objet la ratification de la convention d'objectifs (ci-après : COB) conclue entre l'Etat et l'Université de Genève (ci-après : l'Université) selon les modalités fixées par la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 (ci-après : LIAF).

### **Introduction**

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'université, du 13 juin 2008 (ci-après : LU), deux conventions d'objectifs ont été conclues, la première pour les années 2008 à 2011, ratifiée par la loi 10421, la deuxième pour les années 2012 à 2015, ratifiée par la loi 11023.

A l'instar de la première, la deuxième COB a fait l'objet d'un rapport d'auto-évaluation intermédiaire par le rectorat en juillet 2014 et a été soumise, conformément à l'article 25, alinéa 1, de la LU, à une évaluation externe réalisée par une commission d'experts indépendants.

Le présent projet de loi porte sur la période quadriennale 2016 à 2019. Il présente les moyens financiers attribués par le canton à l'Université qui sont nécessaires à la mise en œuvre des objectifs définis pour les années 2016-2019.

Le Conseil d'Etat entend ainsi soutenir l'Université dans sa mission d'enseignement, de recherche et de service à la Cité, et ceci dans la perspective de développer l'excellence de la recherche et de renforcer les principes de démocratisation des études et d'égalité des chances.

## **1. Evaluation de la convention d'objectifs 2012-2015**

### **1.1 Evaluation intermédiaire**

Le premier exercice d'élaboration de la convention d'objectifs 2008-2011 a eu lieu en même temps que les travaux finaux de la nouvelle loi sur l'Université en 2009. Ainsi, le parlement, par le biais de la commission de l'enseignement supérieur du Grand Conseil, avait pris une part active dans le processus. Le document avait donc reflété la multiplicité des avis et avait abouti à la rédaction d'une série d'objectifs dont la granularité s'était avérée trop fine et par conséquent abandonnée. Aussi la deuxième COB ne comprenait-elle que 13 objectifs répartis en trois catégories (stratégiques, de qualité et institutionnels).

L'évaluation intermédiaire du rectorat de la COB 2012-2015 a porté sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 15 juillet 2014. Ses conclusions sont indiquées dans un rapport qui passe en revue chaque objectif, l'état de l'indicateur ainsi que les réalisations qui lui sont associés. Le rapport est brièvement décrit ci-dessous.

Parmi les objectifs stratégiques, l'Université a poursuivi un premier objectif visant à maintenir la polyvalence disciplinaire pour répondre aux défis de la société. La répartition transversale des effectifs étudiants montre que cette polyvalence est toujours respectée.

Pour ce qui est du deuxième objectif présenté, à savoir celui de développer les pôles d'excellence en définissant des priorités basées sur les centres de compétences sélectionnés par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), l'Université a continué à soutenir quatre pôles de recherche nationaux (PRN) dans le domaine de la vulnérabilité sociale et du vieillissement, dans celui des neurosciences, de la biologie chimique et des sciences affectives. Elle a reçu en outre deux nouveaux pôles nationaux, l'un comme *Leading House* dans le domaine des mathématiques, l'autre en tant que *Co-leading House* dans le champ de l'astronomie.

L'objectif 3 visant à renforcer la cohérence de l'espace romand et suisse par une concertation renforcée avec les hautes écoles romandes s'est traduit notamment par un développement des collaborations lémaniques dans des domaines hautement spécialisés comme l'imagerie biomédicale et le calcul à haute performance; ces développements s'enrichissent désormais par la dynamique du projet BlueBrain de l'EPFL que la Commission européenne a sélectionné en janvier 2013 pour un financement de 500 millions d'euros.

Les objectifs 4 et 5 ambitionnant de renforcer les liens entre l'Université et les deux autres hautes écoles genevoises (IHEID et HES-SO Genève) se sont concrétisés par la signature de nouvelles conventions de collaboration. En outre, des partenariats avec les organisations internationales (OI) et organisations non gouvernementales (ONG) ont été mis en place (formations, places de stage, conférences, etc.). On peut citer notamment l'ouverture, à Nairobi, d'un bureau du Centre pour l'interprétation en zone de crise (InZone), fruit d'une collaboration entre la faculté de traduction et d'interprétation, le CICR, l'OIT, le Parlement européen, l'UNHCR et Médecins sans frontières.

Enfin, l'objectif 6 de la COB demande la collaboration entre hautes écoles et le renforcement des synergies avec le tissu industriel. Il s'est traduit plus particulièrement par la création du Geneva Creativity Center qui a permis le développement de liens avec les entreprises.

Parmi les objectifs de qualité, l'objectif 7, relatif à l'encadrement des étudiants en développant notamment les innovations pédagogiques, a conduit à la création d'un centre de simulation conjoint à l'Université et à la HES-SO Genève; ce centre permet aux étudiants de la Haute école de santé et de la faculté de médecine de se former avec des technologies de pointe et des outils pédagogiques stimulant la collaboration interprofessionnelle. D'autres actions ont été également menées comme la mise sur pied d'ateliers pédagogiques, sur les modalités de réussite des études, sur l'usage des technologies d'apprentissage ou sur les manières de se préparer à la soutenance d'une thèse.

L'objectif 8 concernant la promotion de la formation continue en collaboration avec les hautes écoles a permis de renforcer la création de diplômes conjoints ou partenariats avec des institutions suisses ou étrangères.

L'objectif 9 visant à maintenir la qualité de la recherche sur une base concurrentielle avec les autres universités suisses a débouché sur le constat d'une forte compétitivité de l'Université. Avec une part de 10,42% des subsides sur le plan national, l'Université se trouve en 4<sup>e</sup> position derrière l'UniZH, l'ETHZ, et l'Université de Berne (10,42% des subsides en 2013). Pour les PRN, de 2004 à 2013, l'Université est en 2<sup>e</sup> position derrière l'ETHZ avec 80 millions de francs reçus sur une période de 9 ans. Elle se place parmi les hautes écoles qui ont le plus bénéficié de ce programme (avec l'ETHZ, l'UNIZH et l'EPFL).

Quant aux fonds européens, l'année 2013 marque la fin du 7<sup>e</sup> programme-cadre de recherche et développement technologique de l'Union européenne 2007-2013. Les chercheurs de Université ont participé avec succès à près de 250 projets du 7<sup>e</sup> programme-cadre pour un montant global de 160 millions de francs, dont 24 millions de francs en 2013. D'autre part, en 2012, les fonds hors compte de la haute école et hors FNS ont constitué 20% du financement de l'Université.

Enfin, parmi les objectifs institutionnels, on peut mentionner les mesures en faveur de la relève (objectif 10) et celles en faveur de l'égalité des chances et des carrières scientifiques (objectif 11) : le Welcome Center, mis en place en 2012, vise l'amélioration de la politique de recrutement et d'accueil des nouveaux professeurs et professeures.

Les mesures consacrées à l'environnement et au développement durable (objectif 12), se sont matérialisées par le recensement de l'ensemble des potentiels des activités de l'Université dans ce domaine. En outre, une journée de la recherche en développement durable a été organisée en novembre 2012. L'Université a également soumis des projets de recherche de la Confédération dans ce domaine. De plus, le premier sommet en finances durables, conjoint à l'institut de recherche en finance, l'institut des sciences de l'environnement et

l'association Sustainable Finance Geneva a été mis sur pied. Enfin, la contribution de l'Université de Genève à la conférence a été très importante notamment à travers sa participation aux comités de pilotage et préparation mais aussi à travers la coordination de quatre sessions parallèles par les membres de l'Université. Notons encore que l'Université s'est aussi investie pour assurer sa participation, sur le plan scientifique, au programme fédéral sur la sortie du nucléaire

Enfin, en matière de bâtiments et d'infrastructures informatiques (objectif 13), de nouveaux besoins ont été couverts. Le bâtiment Carl-Vogt a été ainsi construit afin d'y accueillir les groupes de recherche et d'enseignement impliqués dans les thématiques de l'environnement, du territoire et de la durabilité. En outre, le campus Biotech a pu être investi par des équipes de l'EPFL et de l'UNIGE dédiées aux neurosciences et à la biotechnologie. Le terrain de Pinchat est en cours d'organisation en vue de la construction de logements. La Cité universitaire de Genève a été agrandie et de nombreuses discussions se poursuivent pour intégrer du logement étudiant dans tous les projets de développement.

Pour finir, deux événements majeurs ont marqué l'Université. Tout d'abord, le Global Studies Institute, réunissant le bachelor en relations internationales (BARI) et le master en études européennes a été inauguré en 2013. Ensuite, deux nouvelles facultés, issues de la faculté des SES, l'une centrée sur l'économie et la gestion et l'autre axée sur les sciences de la société, ont démarré le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ces deux entités offrent une nouvelle visibilité aux programmes d'enseignement et de recherche dans ces domaines complexes.

### ***1.2 Evaluation externe***

Conformément à l'article 25, alinéa 1, LU et à l'article 16, alinéa 4, de la COB pour les années 2012 à 2015, un comité d'experts a été mandaté pour réaliser une évaluation externe.

Sur la base du rapport d'auto-évaluation de juillet 2014, les trois experts extérieurs ont eu la charge d'évaluer les mesures prises par l'Université pour atteindre les objectifs définis dans la convention ainsi que les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés initialement dans la convention. Leur rapport a été finalisé le 29 septembre 2015.

De l'avis des experts, la deuxième COB s'est révélée être un outil décisif pour l'excellence de l'Université, car elle a eu un effet de levier substantiel et reconnu pour la création, le développement et la pérennisation de pôles de recherches nationaux au sein de l'institution. Ainsi, sur les 12 millions de



francs attribués par la COB pendant la période, 8 millions ont été utilisés pour soutenir les PRN. Ces investissements se sont révélés rentables puisque le FNS a versé 26,5 millions de francs pour les programmes précités.

Les experts relèvent encore que la convention d'objectifs a gagné en cohérence par rapport au premier exercice 2008-2011. Les objectifs présentés se nourrissent mutuellement et font apparaître l'image d'une université qui va de l'avant et est en phase avec les attentes de la Cité.

Aussi les experts recommandent-ils le maintien de la convention d'objectifs comme un outil stratégique liant l'Université et l'Etat de Genève. Ils proposent d'intégrer aux prochaines conventions d'objectifs un certain nombre d'objectifs récurrents, ce qui permet un suivi longitudinal des actions menées par l'Université. Pointant l'importance de retenir des objectifs susceptibles de motiver la communauté universitaire et ses partenaires, les experts recommandent d'introduire un objectif relatif aux relations avec les pouvoirs publics, au service des divers intérêts publics pour lesquels une Université polyvalente joue des rôles essentiels. Ceci permet d'ancrer le rôle de l'Université dans la Cité et assurer le suivi de la COB.

Concernant les indicateurs enfin, les experts recommandent d'en retenir plusieurs par objectif. En effet, un objectif étant souvent défini de manière très large, il s'agit d'en mesurer tous ses aspects. Par ailleurs, il est recommandé de retenir les indicateurs qui permettent des comparaisons dans le temps et l'espace et donc l'analyse des évolutions de l'institution. Une appréciation qualitative serait en outre utile, car elle permettrait aux autorités de tutelle de saisir les aspects nuancés des réalisations dans leur contexte.

Le rectorat de l'Université fait siens ces commentaires généraux. Dans un environnement académique de plus en plus internationalisé et de plus en plus compétitif, garder sa place nécessite d'avancer au moins aussi vite que ses compétiteurs. De ce point de vue, l'Université peut se féliciter d'avoir maintenu voire amélioré sa position dans les rankings universitaires au cours de la décennie passée. La COB a eu de ce point de vue un rôle incontestable, à la fois à travers ses effets de levier et ses effets de soutien au développement stratégique relevés par les experts.

Les experts relèvent ensuite que les indicateurs retenus ne sont pas tous pertinents. Le rectorat de l'Université partage ce constat mais ne pense pas qu'une multiplication du nombre d'indicateurs améliorerait grandement la situation. Les objectifs fixés sont bien souvent trop généraux pour pouvoir être quantifiés de manière raisonnable. L'évaluation de la COB par des entretiens menés par des experts, tel que cela a été fait début septembre 2015, lui semble être un bien meilleur instrument d'évaluation de la qualité de sa mise en œuvre.

Pour sa part, le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (ci-après : DIP) est en accord avec les conclusions du rapport d'évaluation.

### ***1.3 Traitement des bénéfiques et des pertes***

Au terme de la période 2012-2015, un résultat restituable de près de 5,7 millions de francs a été constaté, calculé conformément aux dispositions de la COB relatives au traitement des bénéfiques et des pertes. Le DIP a notifié la décision de restitution en mai 2016.

### ***1.4 Utilisation du fonds d'innovation et de développement***

Les excédents annuels reversés à l'Université ont alimenté le Fonds d'innovation et de développement. Sur celui-ci, durant la période 2012-2015, l'Université a dépensé 21,3 millions de francs : 2,3 millions en 2012; 3,6 millions en 2013; 6,6 millions en 2014; 8,8 millions en 2015.

Cette somme se ventile globalement comme suit : l'amélioration de l'encadrement des étudiants a représenté 4,2 millions de francs, le soutien ponctuel aux facultés et services 6,4 millions et le lancement ou la continuation de projets d'innovation 10,7 millions. Parmi ces derniers, le cours en éthique transversale, la Law clinics, la chaire UNESCO en droit de l'art, les digital humanities, les recherches en langage et communication ou encore le Welcome Center ont pu bénéficier d'un soutien régulier.

## **2. Convention d'objectifs pour les années 2016-2019**

La COB constitue l'outil de pilotage pour la mise en œuvre du programme « Hautes écoles » du canton de Genève. Cet instrument permet un dialogue périodique entre le pouvoir politique et le pouvoir académique qui se déterminent sur les orientations de la politique universitaire. Les mécanismes d'évaluation et de suivi de la réalisation des objectifs facilitent le contrôle financier et la surveillance qui incombent au Conseil d'Etat et au Grand Conseil.

La COB annexée au présent projet de loi définit les orientations, prestations, principes et moyens à développer pour les années 2016 à 2019. Elle est conforme à la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 (LIAF).

### ***2.1 Déroulement des travaux***

Les travaux de préparation de la convention d'objectifs ont été entamés au deuxième trimestre 2015 et ont été menés par une délégation de représentants du DIP et du rectorat de l'Université. Deux documents principaux ont été pris

en compte lors de l'élaboration du projet de convention : le rapport intermédiaire d'évaluation de la convention 2012-2015, du 15 juillet 2014, ainsi que le plan stratégique de l'Université réactualisé et approuvé par le rectorat, les doyens, le conseil d'orientation stratégique et l'Assemblée de l'Université en juin 2015.

Ce plan stratégique, intitulé « UNIGE 2.025 – L'Université de Genève à l'horizon 2025 », figure en annexe. Dans ce document, l'Université affirme notamment sa volonté de maintenir sa spécificité d'université à la fois polyvalente et profilée, assurant une formation attractive et une recherche d'excellence dans l'ensemble des disciplines, des sciences exactes aux sciences sociales en passant par les sciences naturelles, médicales, comportementales et humaines. Cette polyvalence est garante de sa capacité à répondre aux défis actuels, par nature interdisciplinaires, tels que la réponse au changement climatique, la médecine personnalisée, les transformations économiques et sociales induites par le numérique ou encore la mise en œuvre des objectifs de développement durable des Nations Unies.

Suite à l'adoption du budget 2016, les objectifs ont été réajustés en fonction des prévisions budgétaires et se concentrent sur trois axes prioritaires.

## ***2.2 Objectifs de la convention***

Les priorités principales pour la période quadriennale 2016-2019 se fondent sur la mission de l'Université décrite notamment à l'article 2 de la LU. Définie comme un service public, sa mission est dédiée à l'enseignement supérieur de base et approfondi, à la recherche scientifique fondamentale et appliquée et à la formation continue. Elle contribue au développement culturel, social et économique de la collectivité. Les priorités se déclinent en trois catégories d'objectifs : stratégiques, de qualité des prestations, institutionnels.

### ***2.2.1 Objectifs stratégiques***

Les objectifs stratégiques concernent le contour de l'Université ainsi que son ancrage dans la Cité. Ils se déclinent selon deux axes, l'un centré sur le profil de l'Université et son rôle dans la Cité, l'autre sur le développement des enseignements et des recherches en lien avec l'économie, les acteurs sociaux et sanitaires et la Cité. L'Université est ainsi amenée à collaborer sur un projet sociétal avec chaque département de l'Etat dont les résultats pourraient être intégrés dans différentes politiques publiques. Les objectifs fixés dans la COB gagnent en cohérence en étant intégrés dans des politiques publiques du canton et permettraient ainsi à notre gouvernement de rendre plus lisible l'articulation entre le développement académique de l'Université et les priorités cantonales.

Pour ce qui est du premier axe, l'Université entend consolider son profil en maintenant sa polyvalence disciplinaire. Il s'agira donc d'assurer un développement à long terme des différentes disciplines qui composent l'Université et de permettre l'émergence de domaines inter- et pluridisciplinaires. De même, au sein des disciplines, l'Université a pour intention de développer les domaines d'excellence, et notamment ceux identifiés par le FNS à travers son programme de pôles de recherches nationaux (PRN) et par la CTI à travers son programme de Swiss Competence Centers for Energy Research (SCCER). De plus, l'Université a pour objectif de promouvoir son identité en augmentant et en mettant en évidence ses liens avec la Genève internationale et les valeurs de Genève. En dernier lieu, l'implémentation des effets de la révolution numérique sur l'enseignement et la recherche est un objectif sur lequel l'Université entend être particulièrement active.

Pour ce qui est du deuxième axe lié aux projets sociétaux, les cinq objectifs que l'Université entend poursuivre sont décrits ci-dessous.

En concertation avec le département de la sécurité et de l'économie et le DIP, il est prévu d'améliorer les transferts de savoirs vers la Cité, par le biais notamment du Geneva Creativity Center, du Laboratoire de Technologie Avancée et de l'Institut de recherche appliquée réalisés en collaboration avec la HES-SO Genève. L'idée est également de penser les formations et la recherche en fonction des besoins des acteurs socio-économiques de la région.

En concertation avec le département de la sécurité et de l'économie, et le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé, l'Université a pour objectif de développer des formations intégrant les questions relatives à l'utilisation du big data.

En concertation avec le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé, l'Université vise à développer de nouveaux cursus, en particulier dans le domaine biomédical et de la santé personnalisée, ainsi que la recherche interdisciplinaire et appliquée dans le domaine de la santé. Il s'agit en particulier de développer un cursus en sciences biomédicales qui réponde au mieux aux attentes des employeurs de la région.

En concertation avec le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie et avec le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, l'Université a pour objectif de développer la recherche appliquée et interdisciplinaire dans la mesure environnementale, la recherche sur le management énergétique et environnemental et sur le développement durable.

En concertation avec le département présidentiel et avec l'EPFL, l'Université a pour objectif de renforcer le rôle de Genève dans la gouvernance

mondiale en offrant notamment une plateforme de collaboration entre milieux académiques et organisations internationales et non gouvernementales.

### *2.2.2 Objectifs de qualité des prestations*

Les objectifs de qualité des prestations se rapportent aux missions de base de l'Université en matière de formation et de recherche. Ils se déclinent également selon deux axes, l'un centré sur les étudiants et l'autre sur la recherche.

Pour ce qui est du premier axe lié aux étudiants, un des premiers objectifs visera la qualité de l'accueil, l'encadrement et les conditions d'études de tous les étudiants et étudiantes; il s'agit en effet de garantir des conditions optimales favorisant la réussite des études. De plus, en concertation avec le DIP et dans la perspective d'une université inclusive, l'institution prévoira les mesures nécessaires à l'accueil et à l'encadrement des étudiants et étudiantes en situation de handicap. L'Université poursuivra également sa recherche d'innovations pédagogiques et d'outils de vulgarisation afin de rendre le savoir accessible à tous. Dans ce même ordre d'idées, elle a pour objectif de définir un programme permettant l'anonymisation des examens, ce qui permettra de renforcer l'égalité des chances.

Pour ce qui est de l'axe lié à la recherche, l'Université entend assurer l'excellence de la recherche scientifique dont elle a su faire preuve sur le plan international et national. Dans un contexte de concurrence accrue, elle entend ainsi augmenter encore la qualité de la recherche pour accroître les montants acquis sur une base compétitive pour la recherche fondamentale et appliquée, dans les sciences humaines comme dans les sciences exactes.

### *2.2.3 Objectifs institutionnels*

La dernière catégorie d'objectifs, composée des objectifs institutionnels, prévoit là encore deux axes, l'un concernant le développement des infrastructures et l'autre la politique des ressources humaines. Pour ce qui est des infrastructures, l'Université prévoit de se doter, en concertation avec les autres hautes écoles suisses, des infrastructures nécessaires à son développement numérique. En outre, il est essentiel de tout mettre en œuvre pour assurer l'entretien et le développement durable des bâtiments confiés à l'Université par l'Etat.

En matière de ressources humaines, l'Université entend jouer un rôle moteur dans le développement intellectuel social de la Cité en participant à l'effort de formation du personnel non universitaire, notamment en accueillant des apprentis. Généralisant l'expérience menée depuis 30 ans pour les

laborantin-e-s en chimie et biologie, l'Université devient, dans des domaines pertinents, une unité de formation des apprentis au niveau cantonal.

En outre, comme dans les deux premières conventions d'objectifs, l'Université entend continuer à promouvoir la relève scientifique et les carrières féminines. Il s'agit en effet de permettre la meilleure utilisation des talents et par là même de consolider la compétitivité de la Suisse et de notre canton.

### ***2.3 Indicateurs***

La COB est l'un des outils permettant de garantir la mise en œuvre des orientations négociées entre l'Etat et l'Université dans un cadre défini. Compte tenu de la diversité des missions de l'Université, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs ont été définis pour mesurer et évaluer les objectifs convenus. Les indicateurs constituent des outils de mesure pour rendre compte et décrire le résultat des actions réalisées :

- les indicateurs quantitatifs permettent de mesurer l'évolution actuelle par rapport à des données observées dans le passé et la progression vers un objectif défini comme une cible à atteindre (p. ex : pourcentage de femmes parmi les nouvelles nominations dans le corps professoral);
- les indicateurs qualitatifs et descriptifs visent à rendre compte de la réalisation d'un objectif par la description d'un plan d'actions et des moyens déjà déployés ou à mettre en œuvre dans le futur pour répondre à l'objectif fixé.

Les indicateurs de la convention d'objectifs feront l'objet de fiches descriptives contenant notamment des informations sur la méthode de calcul de l'indicateur. Ces indicateurs, construits et documentés au cours de la mise en œuvre de la convention, sont répertoriés dans des tableaux de bord.

## **3. Financement de l'Université**

Pour accomplir sa mission, l'Université dispose de trois sources de financement principales :

- les subventions des collectivités publiques. Il s'agit du budget Etat, comprenant l'indemnité cantonale monétaire, l'indemnité cantonale non monétaire, ainsi que des revenus composés de la subvention de base de la Confédération selon la loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE) et de la contribution des autres cantons;

- le FNS qui soutient des projets spécifiques de recherche au sein des universités suisses sur concours;
- les fonds de tiers en provenance de fonds publics, institutionnels et privés. Sur la base des données comptables de l'année 2015, les fonds provenant de l'extérieur représentent 26% des produits d'exploitation.

### ***3.1 Indemnité cantonale de fonctionnement***

Dans son Message du 24 février 2016 relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) pendant les années 2017 à 2020, le Conseil fédéral indique que « Le domaine politique « Formation, recherche et innovation » (FRI) contribue de manière déterminante au bien-être de l'individu, de la société et de l'économie d'un petit pays et se voit par conséquent accorder une haute priorité en Suisse. Ses bonnes, voire très bonnes performances en comparaison internationale valent à notre système FRI une large reconnaissance, en Suisse comme à l'étranger. ».

A cet effet, et afin de garantir le maintien du niveau de la formation et de la recherche au sein des universités cantonales, les autorités fédérales ont décidé d'allouer, pour la période de financement 2017 à 2020, des subventions correspondant à un accroissement de 2%, par rapport à la période précédente, soit un total de 25 992 millions pour le domaine. Le Parlement fédéral a souhaité augmenter celles-ci de 395 millions par rapport à la proposition initiale.

La ligne directrice pour la période FRI 2017 à 2020 est celle de la continuité, avec un développement ciblé sur trois priorités d'encouragement concernant les hautes écoles :

- relève scientifique : encouragement par des mesures incitatives;
- médecine humaine : mesures pour augmenter le nombre de diplômes délivrés;
- innovation : priorité dans l'encouragement de l'innovation aux mesures structurantes et à long terme.

En ce qui concerne l'indemnité cantonale de fonctionnement pour les années 2016 à 2019, celle-ci intègre la participation de l'Etat de Genève aux objectifs de la convention.

Le tableau ci-dessous récapitule l'indemnité cantonale monétaire et sa variation sur la période.

Tableau de variations de l'indemnité cantonale sur la période 2016-2019

en CHF	Indemnité cantonale	Transfert d'activités et mise en service en service nouveaux bâtiments	COB 2016/2019	Mesures économies cantonales	Indemnité cantonale	Croissance (hors transfert)	Croissance (avec transfert)
	n-1				n		
2016	338'147'404	5'643'192	-	-1'406'769	<b>342'383'827</b>	-0.4%	1.3%
2017	342'383'827	1'203'004	-	-4'288'132	<b>339'298'699</b>	-1.3%	-0.9%
2018	339'298'699	1'203'000	2'000'000	-	<b>342'501'699</b>	0.6%	0.9%
2019	342'501'699	765'997	2'000'000	-	<b>345'267'696</b>	0.6%	0.8%
<b>Total</b>		<b>8'815'193</b>	<b>4'000'000</b>	<b>-5'694'901</b>		<b>-0.5%</b>	<b>2.1%</b>

L'indemnité cantonale intègre des transferts d'activités de l'Etat vers l'Université concernant les systèmes d'information pour 0,9 million de francs, et un complément au titre du transfert de la division de la stomatologie des HUG pour 0,4 million de francs.

Il tient compte également de l'impact en termes d'entretien et de financement de la mise en service des bâtiments du CMU (Centre médical universitaire), 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> étapes, de l'extension de l'Observatoire astronomique de Sauverny, ainsi que de l'ancienne école de médecine, pour 7,5 millions de francs pour la période.

La convention d'objectifs soumise à ratification propose que l'Etat contribue à hauteur de 4 millions de francs (cf. détails au point 3.5).

Globalement, l'indemnité cantonale augmente de 2,1% sur les quatre années. Si l'on déduit les transferts d'activités et les coûts liés à la mise en service des nouveaux bâtiments, l'indemnité cantonale est en réalité en diminution de -0,5%. Cette baisse est due aux mesures d'économie qui s'élèvent à 5,7 millions de francs.

### 3.2 Indemnité non monétaire

Une indemnité non monétaire est inscrite à hauteur de 69 167 885 francs afin de tenir compte de la réalité économique de la mise à disposition des bâtiments et de l'équipement. Ce montant intègre également les prestations de l'office du personnel de l'Etat pour le service de rémunération et pour le service de la santé.

### 3.3 Mécanismes salariaux

Au titre de l'indexation, des mécanismes salariaux et des cotisations à la caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), un montant complémentaire sera versé à l'Université pour la durée de la convention d'objectifs. Les variations de taux des charges sociales et de la part patronale à la cotisation de



la CPEG fera également l'objet d'un complément d'indemnité, calculé au prorata de la participation de l'Etat à la couverture des charges.

### ***3.4 Traitement des bénéficiaires et des pertes***

En application de la loi sur les indemnités et les aides financières et afin de permettre à l'Université de réaliser les objectifs définis, l'article 13 de la COB prévoit que l'institution conserve 75% du résultat annuel de son budget Etat.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la reconnaissance des efforts contributifs consentis dès 2006 par l'Université et visant à la stabilisation de son enveloppe budgétaire. Elle doit contribuer à favoriser la bonne gestion de l'institution tout en permettant de développer ses prestations, notamment dans le domaine de la recherche et de la formation. Pour ce faire, la part conservée par l'Université est répartie entre deux réserves, conformément à l'article 24, alinéas 2 et 3 LU.

Il s'agit d'une part, de la « réserve pour fonds d'innovation et de développement » qui est alimentée à hauteur de 60% de la part de résultat revenant à l'Université et, d'autre part, de la réserve intitulée « part de subvention non dépensée » disponible à l'échéance de la convention.

### ***3.5 Utilisation du fonds d'innovation et de développement (FID)***

Les besoins identifiés pour le développement de l'Université entre 2016 et 2019 s'élèvent à près de 6 millions de francs : 0,6 million pour la stabilisation de pôles de recherche nationaux, 1 million pour celle des SCCER, 1 million pour le développement du cursus en sciences biomédicales, 0,5 million pour la stabilisation du cursus sur les Objectifs de développement durable, 1 million pour le développement de formations dans le domaine du numérique, 0,5 million pour le développement des projets numériques, 0,3 million pour renforcer le rôle de l'Université dans la gouvernance mondiale, notamment à travers le Swiss Initiative for International Geneva, 0,5 million pour stabiliser son programme de cours en ligne (MOOCs) et 0,2 million pour favoriser la relève féminine. Le financement de 4 millions alloué à travers la COB ne permettra donc pas de couvrir intégralement ces besoins. L'Université continuera d'utiliser son FID pour réaliser une partie de ces projets.

Les moyens du FID permettent également de lancer de nouveaux projets de manière très réactive et sont en cela un outil essentiel à la gouvernance de l'institution.

#### **4. Suivi de la réalisation des objectifs**

La loi sur l'Université vise à garantir une autonomie de gestion à la haute école tout en assurant un suivi à plusieurs niveaux des activités de l'institution.

Le dispositif de suivi de la convention d'objectifs reprend les indications contenues dans la LU (art. 23, al. 4, lettre b) ainsi que dans la LIAF.

Chaque année, le projet de loi approuvant le rapport de gestion de l'Université et le projet de loi sur les états financiers de l'Université sont transmis au Grand Conseil, conformément à l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013, à l'article 23 alinéa 5 LU et à l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014.

Le rapport de gestion contient des informations sur la mise en œuvre de la convention d'objectifs, notamment des statistiques ainsi que des informations sur la mise en œuvre de la convention d'objectifs, permettant notamment de mesurer ou d'évaluer les indicateurs. Le projet de loi sur les états financiers comprend les comptes de l'exercice écoulé et le bilan financier.

#### **Conclusion**

La COB constitue un outil de pilotage politique et un moyen de contrôle de l'indemnité versée à l'Université. Elle permet une clarification et une planification des objectifs de l'Université ainsi que des moyens alloués pour les atteindre.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

#### Annexes :

- 1) *Préavis financier (art. 30 RPF CB – D 1 05.04)*
- 2) *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant du projet (art. 31 RPF CB – D 1 05.04)*
- 3) *Convention d'objectifs pour les années 2016 à 2019*
- 4) *Rapport d'expertise concernant la Convention d'objectifs 2012-2015 de l'Université de Genève*
- 5) *Plan stratégique de l'Université, approuvé par le Collège rectorat-doyens en juin 2015*
- 6) *Etats financiers de l'Université au 31 décembre 2015*



REPUBLIQUE ET  
CANTON DE GENEVE

## PREAVIS FINANCIER

*Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

### 1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

♦ Projet de loi présenté par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport

♦ Objet : Projet de loi accordant une indemnité à l'Université de Genève pour les années 2016 à 2019

♦ Rubrique budgétaire concernée : 03.26.01.21.363400 (S132900000)

♦ Numéro et libellé du programme concerné : A04 Hautes écoles

♦ Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet de loi :

oui  non Le tableau financier annexé au projet de loi intègre la totalité des impacts financiers découlant du projet hormis les mécanismes d'adaptation prévus à l'article 2 du projet de loi.

(en mio de F)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dès 2022
Ch. personnel	-	-	-	-	-	-	-	-
Biens et services et autres ch.	-	-	-	-	-	-	-	-
Ch. financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions	342	339	343	345	-	-	-	-
Autres charges	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total charges</b>	<b>342.4</b>	<b>339.3</b>	<b>342.5</b>	<b>345.3</b>	-	-	-	-
Revenus	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total revenus</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net</b>	<b>-342.4</b>	<b>-339.3</b>	<b>-342.5</b>	<b>-345.3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

♦ Inscription budgétaire et financement :

oui  non L'indemnité est inscrite au budget de fonctionnement dès 2016, conformément aux données du tableau financier.

- oui  non L'indemnité est inscrite au plan financier quadriennal 2017-2020 dans sa version déposée par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport.
- oui  non L'indemnité prendra fin à l'échéance comptable 2019.
- oui  non Conformément à ce qui est prévu pour les entités bénéficiant d'une indemnité dans l'arrêté du Conseil d'Etat du 2 octobre 2013, les montants des mécanismes d'adaptation prévus à l'article du projet de loi (annuité, indexation, caisse de pension CPEG) figurent au budget 2016. Selon la pratique décidée, ils ne sont pas compris dans le crédit accordé par le projet de loi.
- oui  non Autre(s) remarque(s) : des crédits supplémentaires ont été adoptés en 2016 par la commission des finances pour un montant de 4'236'423 F.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 17/10/2016 Signature du responsable financier :

P. T. 15501

## 2. Approbation / Avis du département des finances

oui  non Remarque(s) complémentaire(s) du département des finances : \_\_\_\_\_

Genève, le : 14 octobre 2016 Visa du département des finances :

Marc Gioria

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, le tableau financier et ses annexes transmis le 7.10.2016.

**PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DU PROJET  
Projet de loi accordant une indemnité à l'Université de Genève pour les années 2016 à 2019**

**Projet présenté par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport**

<i>(montants annuels, en mio de F)</i>	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	dès 2023
<b>TOTAL charges de fonctionnement</b>	<b>342.38</b>	<b>339.30</b>	<b>342.50</b>	<b>345.27</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Charges de personnel [30]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Biens et services et autres charges [31]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Intérêts [34]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Subventions [363+369]	342.38	339.30	342.50	345.27	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30-36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL revenus de fonctionnement</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>RESULTAT NET FONCTIONNEMENT</b>	<b>-342.38</b>	<b>-339.30</b>	<b>-342.50</b>	<b>-345.27</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Remarques :

Date et signature du responsable financier :

P. T. Ssöt le 17/10/2016





## Convention d'objectifs pour les années 2016 à 2019

entre

- **La République et canton de Genève (l'Etat de Genève)**

représentée par

Madame Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat chargée du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (le département),

d'une part

et

- **L'Université de Genève**

ci-après désignée l'Université

représentée par

Monsieur Yves Flückiger, recteur de l'Université de Genève

d'autre part

## **Plan de la convention**

### **TITRE I : Préambule et conditions cadres**

### **TITRE II : Dispositions générales**

Article 1: Cadre légal

Article 2: Objet de la convention

Article 3: Forme juridique

### **TITRE III : Engagements des parties**

Article 4: Objectifs

Article 5: Gestion du personnel

Article 6: Système de contrôle interne

Article 7: Développement durable

Article 8: Engagements financiers de l'Etat

Article 9: Plan financier

Article 10: Rythme de versement de l'indemnité

Article 11: Suivi des recommandations du service d'audit interne

Article 12: Reddition des comptes, rapports et autres documents prévus par la loi sur l'Université

Article 13: Traitement des bénéfiques et des pertes

Article 14: Affectation de la part de résultat annuel revenant à l'Université

Article 15: Utilisation du fonds d'innovation et de développement

### **TITRE IV : Suivi et vérification des objectifs fixés**

Article 16: Objectifs, indicateurs et tableau statistique

Article 17: Modifications

Article 18: Evaluation de la convention

### **TITRE V : Dispositions finales**

Article 19: Règlement des litiges

Article 20: Résiliation de la convention et modalités de résiliation

Article 21 : Entrée en vigueur, durée de la convention et renouvellement

## TITRE I - Préambule et conditions cadres

**L'Université de Genève** Université cantonale, l'Université de Genève accueille, en 2015, plus de 16 000 étudiantes et étudiants, auxquels elle offre une large palette de formations de base et avancées dans le cadre du système de Bologne. L'Université contribue au progrès de la science en menant des recherches reconnues internationalement, visant à augmenter nos connaissances de la nature, de la société et de l'être humain. Elle rend de nombreux services à la Cité, en accueillant par exemple plus de 10 000 participants aux cours de formation continue, en organisant de nombreux événements ouverts au public, en accueillant des classes dans ses Scopes, en favorisant les transitions vers la Cité des innovations techniques et sociales ou encore en ouvrant certains cours à tous sur internet.

L'Université poursuit ses activités de formation, de recherche et de services dans un cadre d'autonomie et de liberté académique qui l'engage à mettre au centre de ses préoccupations une éthique responsable, dans le respect des règles morales de la société et dans l'exigence d'une ouverture à la société civile.

**Le paysage universitaire mondial** L'émergence d'une société du savoir à l'échelle mondiale pose de nouveaux défis aux universités, lieux par excellence de la création, de l'innovation et de la transmission de la connaissance. Les Etats-Unis et le Japon, ainsi que l'Inde et la Chine, l'ont compris et ont augmenté massivement ces dernières années le soutien à la recherche scientifique universitaire. La Suisse, dont la position est encore enviable, doit relever ce défi dans un contexte qui pourrait devenir encore plus difficile si elle devait s'isoler de l'Union Européenne. Plus que jamais, son développement socio-économique dépend beaucoup de sa capacité à former de larges contingents de jeunes universitaires, à assurer la formation continue et favoriser l'évolution de la société pour qu'elle soit en mesure de répondre aux changements. L'autonomie, qui rend l'Université plus proactive, est un instrument nécessaire de cette adéquation et permet, dans le paysage universitaire suisse en mutation, le développement de centres de compétences du plus haut niveau mondial.

**Le paysage universitaire européen** L'Union Européenne veut améliorer la position de ses universités face d'une part aux Etats-Unis et, d'autre part, aux pays émergents d'Asie. Elle développe la prochaine génération de ses programmes de recherche appliquée et de technologie (Horizon 2020). Elle soutient également, grâce au Conseil Européen de la Recherche (ERC), la recherche fondamentale et libre. Genève y participe pleinement et en a largement profité grâce à l'excellence de ses chercheuses et chercheurs grâce aux accords bilatéraux conclus par la Suisse avec l'Union Européenne, aujourd'hui remis en cause.

**Le paysage universitaire suisse** Le paysage universitaire suisse lui-même évolue très rapidement. Adoptée en automne 2011 par les Chambres fédérales, la loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE) charge la Confédération et les cantons de veiller ensemble à la qualité et à la compétitivité du domaine suisse des hautes écoles. Elle lie les subventions fédérales à des critères axés sur les prestations d'enseignement et de recherche, mettant les Hautes écoles en concurrence. D'autre part, la révision totale de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) adoptée le 14 décembre 2012 pose l'exigence de l'excellence de la recherche dans un contexte de plus en plus international.



**La place de l'Université de Genève**

L'Université de Genève est classée dans le 1% des meilleures universités au monde parmi plus de 17'000 établissements d'enseignement supérieur pris en compte dans les rankings. Elle fait partie du peloton de tête des universités européennes dans tous les classements mettant en valeur la productivité scientifique. En 2016, le plus connu de ces rankings, celui de Shanghai, a classé l'Université de Genève au 53<sup>e</sup> rang mondial. Toutefois, dans le concert mondial, pour que la Suisse reste une référence, les Hautes écoles doivent coordonner leurs forces et leurs compétences. Ainsi, l'Université s'est associée à des réseaux comme la Ligue européenne des universités de recherche (LERU) qui rassemble une vingtaine parmi les meilleures universités généralistes d'Europe, qui agissent ensemble pour améliorer leur fonctionnement et leurs performances. Sur le plan régional ou encore national, l'Université coopère activement avec les autres hautes écoles suisses pour partager des enseignements et pour créer des pôles de recherche scientifique dont plusieurs sont coordonnés par elle.

**Conduire le développement**

La première et la seconde convention d'objectifs ont permis d'affirmer la place de l'Université de Genève dans le paysage universitaire suisse en définissant des axes stratégiques clairs. Les objectifs ont été soutenus par l'amélioration de la qualité des prestations et de la gouvernance, assurant transparence financière et utilisation optimale des deniers publics. Ces conventions d'objectifs se sont toujours accompagnées de Plans Stratégiques servant de feuille de route interne à l'institution.

La troisième convention d'objectifs fait s'entrecroiser des objectifs propres, basés sur les missions décrites dans la Loi sur l'Université, et les objectifs définis aux différentes politiques publiques de l'Etat de Genève, telles que celles liées à la Formation (A) à l'Emploi (B), à l'Environnement (F), à la Sécurité et à la population (H), la Santé (K) et l'Economie (L). L'Université a en effet déterminé, avec les sept départements de l'Etat, des projets novateurs à forts impacts sociétaux dont les résultats dépassent l'académie et concernent le développement du Canton.

D'autre part, suite aux coupures budgétaires imposées par l'Etat à l'Université de Genève pour les années antérieures et aux transferts de charges, sans compensation financière complète, les deux parties à la convention ont convenu de définir des objectifs réalisables en regard des ressources disponibles.

La troisième convention d'objectifs permettra à l'Université de Genève de poursuivre le développement de sa gouvernance et d'intégrer de nouvelles priorités scientifiques. Elle confirme la polyvalence de l'Université, renforce sa contribution au pôle en relations internationales et sa collaboration avec les autres partenaires académiques de l'arc lémanique et, en particulier, avec la HES-SO Genève. Enfin, elle affirme la nécessité d'assurer un encadrement de qualité, en intégrant notamment des nouvelles formes d'enseignement à un nombre croissant d'étudiantes et d'étudiants qui choisissent Genève pour y suivre leur formation.

La convention d'objectifs est complétée par un Plan stratégique à long terme élaboré par l'Université, conformément à l'article 23, alinéa 4, let. a de la loi sur l'Université (LU). Il définit les mesures que l'Université entend mettre en place pour atteindre ses objectifs et les buts spécifiques qu'elle souhaite poursuivre à l'interne, sans engagement à l'égard de l'Etat. Ce Plan stratégique est annexé à la présente convention.

**Principe budgétaire**

L'enveloppe budgétaire est déterminée à partir d'un plan financier quadriennal (PFQ) remis par l'Université, document élaboré sur la base des éléments et lignes directrices ci-après qui constituent le contexte et le cadre budgétaire général de l'Etat et des entités subventionnées, notamment :

1. le discours de Saint-Pierre et le programme de législature du Conseil d'Etat ;
2. le cadre financier établi par l'Etat.

Le budget Etat, considéré dans la présente convention, est composé de l'indemnité cantonale, des subventions fédérales, des contributions des autres cantons ainsi que des recettes propres de l'Université (écolages, prestations de services à des tiers, autres recettes).

Le plan financier quadriennal établi sur la base du budget Etat est annexé à la présente convention. Il est composé d'un compte d'exploitation qui détaille les dépenses et les sources de financement de l'Université et d'un compte de fonctionnement décliné par prestations.

**But de la convention**

Cette convention est élaborée conformément à la loi sur l'Université qui prévoit, à son article 21, que l'Etat et l'Université négocient tous les quatre ans les objectifs assignés à l'Université, les modalités que celle-ci entend mettre en œuvre pour les atteindre, les méthodes et les critères permettant de déterminer si ces objectifs ont été atteints. La présente convention d'objectifs consigne ces différents éléments et fixe les engagements financiers de l'Etat. Elle a été préavisée positivement par le Conseil d'Orientation Stratégique (COST) et l'Assemblée de l'Université.

Cette convention est également conforme à la loi sur les indemnités et les aides financières (article 11 et 12 LIAF). Le Conseil d'Etat de Genève, par voie du département de l'instruction publique, de la culture et du sport, entend mettre en place des processus de collaboration dynamiques, dont les conventions d'objectifs sont les garantes.

**Principe de proportionnalité**

Les parties tiennent compte du principe de proportionnalité dans l'élaboration de la convention d'objectifs en appréciant notamment :

1. le niveau de financement de l'Etat par rapport aux différentes sources de financement de l'Université de Genève;
2. l'importance de l'indemnité octroyée par l'Etat;
3. les relations avec les autres instances publiques.

**Principe de bonne foi**

Les parties s'engagent à appliquer et à respecter la présente convention et les accords qui en découlent avec rigueur et selon le principe de la bonne foi.

**TITRE II - Dispositions générales****Article 1**

*Cadre légal* Les bases légales relatives à la présente convention d'objectifs sont :

- La loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE), du 30 septembre 2011;
- La loi sur l'Université, du 13 juin 2008 (LU) et ses règlements;
- La loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 (LIAF) et son règlement d'application, du 20 juin 2012;
- La loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), du 4 octobre 2013<sup>3</sup>; et son règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
- La loi sur la surveillance de l'Etat, du 13 mars 2014;
- La Convention "Argent" entre l'Etat de Genève et l'Université de Genève portant sur une optimisation de la gestion de la trésorerie, du 25 février 2008.

**Article 2**

*Objet de la convention*

1. La présente convention s'inscrit dans le cadre de la politique publique "Hautes écoles" (A04).
2. Selon l'article 2 de la loi sur l'Université, l'Université est un service public dédié à l'enseignement supérieur de base et approfondi, à la recherche scientifique fondamentale et appliquée et à la formation continue. Elle travaille selon les principes d'objectivité, de discussion ouverte et de réfutabilité qui fondent une démarche intellectuelle rationnelle.
3. L'Université contribue au développement culturel, social et économique de la collectivité, notamment par la valorisation de la recherche et son expertise. Elle informe le public et contribue à la réflexion sur l'évolution des connaissances et leur impact sur la société et l'environnement.
4. L'Université contribue à la démocratisation des études et à l'égalité des chances (article 3 LU).

**Article 3**

*Forme juridique*

L'Université est un établissement de droit public doté de la personnalité morale, placé sous la surveillance du Conseil d'Etat qui l'exerce par l'intermédiaire du département (article 1 alinéa 1 de la loi sur l'Université).

### **Titre III - Engagements des parties**

#### **Article 4**

- Objectifs**
1. L'Université s'engage à fournir les prestations publiques d'enseignement supérieur, de recherche et de service à la Cité que lui assigne la loi sur l'Université.
  2. Dans ce cadre, durant la période 2016-2019, elle visera à améliorer ses prestations en poursuivant trois catégories d'objectifs :
    - A) les objectifs stratégiques prioritaires;
    - B) les objectifs de qualité;
    - C) les objectifs institutionnels.

#### **A) Objectifs stratégiques prioritaires**

##### **1. Consolider le profil de l'Université en maintenant sa polyvalence disciplinaire**

**Objectif 1.1** Assurer un développement à long terme des différentes disciplines qui composent l'Université et permettre l'émergence de domaines inter- et pluridisciplinaires.

**Indicateur :** Nombre d'étudiants inscrits dans des masters inter- et pluridisciplinaires

**Objectif 1.2** Au sein des disciplines rassemblées à l'Université, développer les domaines d'excellence, et notamment ceux identifiés par le Fonds national Suisse (FNS) à travers son programme de Pôles de recherche nationaux (PRN) et par la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) à travers son programme de Swiss Competence Centers for Energy Research (SCCER), et abandonner, si nécessaire, des secteurs déterminés.

**Indicateur :** Nombre de PRN et de SCCER et ressources allouées à ces projets

**Objectif 1.3** Promouvoir l'identité de l'Université en augmentant et en mettant en évidence ses liens avec la Genève internationale et les valeurs de Genève.

**Indicateurs :**

1. Places de stage dans des Organisations Internationales (OI) et Organisations Internationales Non Gouvernementales (ONG) offertes aux étudiant-e-s UNIGE
2. Nombre de participants inscrits dans les programmes de formation de l'Université qui sont en lien avec la Genève internationale (formations de base, continues et cours d'été)

**Objectif 1.4** Intégrer le numérique dans les activités de l'Université en termes d'enseignement, de recherches et de services à la communauté universitaire et à la Cité.

Indicateurs :

1. Nombre de participants actifs aux Massive Open Online Courses (MOOCs) offerts par l'Université
2. Nombre de cours sur les plateformes Moodle et Chamilo de l'Université
3. Nombre d'utilisateurs de l'application Unige Mobile

## 2. Développer des enseignements et des recherches en lien avec l'économie, les acteurs sociaux et sanitaires et la Cité

**Objectif 2.1** En concertation avec le département de la sécurité et de l'économie, et le département de l'instruction publique, de la culture et du sport, améliorer les transferts de savoirs vers la Cité, par le biais notamment de la collaboration avec les HUG, du Campus Biotech, du Geneva Creativity Center, du Laboratoire de Technologie Avancée et de l'Institut de Recherche Appliquée réalisés en collaboration avec la HES-SO Genève.

Penser les formations et la recherche en fonction des besoins des acteurs socio-économiques de la région.

Indicateurs :

1. Nombre d'accords de collaboration avec les HUG
2. Nombre de collaborations UNIGE-industries à travers le Geneva Creativity Center (GCC), le Laboratoire de Technologie Avancée (LTA), l'Institut de recherche appliquée en économie et gestion (IRA) et Unitec
3. Nombre de chaires en partenariat avec des tiers

**Objectif 2.2** En concertation avec le département de la sécurité et de l'économie, et le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé, développer des formations dans le domaine du numérique, en lien notamment avec le *Big Data* (économie, astrophysique et santé personnalisée).

Indicateur : Nombre de participants à des formations sur le numérique (formations de base, continues et cours d'été)

**Objectif 2.3** En concertation avec le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé, renforcer le domaine de la médecine de premier recours, encourager la recherche interdisciplinaire, notamment dans le domaine de la médecine personnalisée, et développer des filières d'enseignement favorisant les formations nouvelles (notamment un cursus en sciences biomédicales), qui répondent au mieux aux attentes des employeurs de la région.

Indicateurs :

1. Nombre d'étudiants dans les nouveaux cursus
2. Part obtenue par l'Université du financement fédéral pour la santé personnalisée

**Objectif 2.4** En concertation avec le département de l'aménagement, du logement et de l'Energie et avec le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, développer la formation et la recherche appliquée et interdisciplinaire dans la mesure environnementale, la recherche sur le management énergétique et environnemental et sur le développement durable.

Indicateurs :

1. Nombre d'étudiants en formation de base inscrits dans des cursus liés à ces domaines (environnement, énergie, eau et développement durable)

Nombre d'étudiants en formation continue inscrits dans des cursus liés à ces domaines (environnement, énergie, eau et développement durable)

**Objectif 2.5** En concertation avec les partenaires concernés dans la région lémanique, renforcer le rôle de Genève et de l'Université dans la gouvernance mondiale en offrant notamment des plateformes de collaboration entre milieux académiques et organisations internationales et non gouvernementales.

Indicateur : Nombre de plateformes hébergées ou auxquelles l'Université participe en lien avec la gouvernance mondiale

## **B) Objectifs de qualité**

### **3. Améliorer l'accueil, l'encadrement et les conditions d'études de tous les étudiants et étudiantes**

**Objectif 3.1** En concertation avec le département de l'instruction publique, de la culture et du sport et dans la perspective d'une université inclusive, améliorer l'accueil et l'encadrement des étudiants et étudiantes en situation de handicap.

Indicateur : Signature d'une charte Université-handicap avec le DIP

**Objectif 3.2** Développer les innovations pédagogiques et les outils de vulgarisation permettant de rendre le savoir accessible à tous.

Indicateurs :

1. Nombre d'auditeurs libres, y compris dans le cadre du programme pour les réfugiés
2. Nombre d'accompagnement d'enseignants ou d'équipes sur la mise en place de stratégies d'enseignement innovantes
3. Nombre d'événements organisés pour le public

**Objectif 3.3** Anonymiser les examens qui peuvent l'être afin de favoriser l'égalité des chances.

Indicateur : Nombre d'examens anonymisés (e-assessment)

#### 4. Assurer l'excellence de la recherche scientifique

**Objectif 4.1** Soutenir la qualité de la recherche pour accroître les montants acquis sur une base compétitive pour la recherche fondamentale et appliquée, dans les sciences humaines comme dans les sciences exactes.

Indicateur : Montants acquis sur une base compétitive auprès du FNS et des fonds européens

#### C) Objectifs institutionnels

#### 5. Assurer le développement des infrastructures

**Objectif 5.1** En concertation avec les autres Hautes Ecoles suisses, doter l'Université des infrastructures nécessaires à son développement numérique.

Indicateur : Montants d'investissements financés par l'Etat pour les infrastructures numériques.

**Objectif 5.2** Assurer l'entretien et le développement durable des bâtiments confiés à l'Université par l'Etat. A cette fin, l'Etat transfère les ressources nécessaires.

Indicateur : Montant des transferts de ressources effectués par l'Etat en % des dépenses nécessaires à la gestion, à l'entretien et au développement durable des bâtiments

#### 6. Consolider la politique de ressources humaines

**Objectif 6.1** Participer à l'effort de formation du personnel non universitaire, notamment en accueillant davantage d'apprenties et d'apprentis. Poursuivant ainsi l'expérience menée depuis 30 ans pour les laborant-in-e en chimie et biologie, l'Université, devient aussi formatrice dans des formations pertinentes, telles qu'agent-e en information documentaire CFC et employé-e de commerce (CFC).

Indicateur : Nombre de laborants, d'apprentis encadrés et de stagiaires en maturité professionnelle accueillis par l'Université

**Objectif 6.2** Promouvoir la relève scientifique et les carrières féminines.

Indicateurs :

1. Nombre de professeur-e-s assistant-e-s en pré-titularisation conditionnelle
2. Pourcentage de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral.

**Article 5***Gestion du personnel*

L'Université tient à disposition du département son organigramme, le cahier des charges du personnel ainsi qu'une description de ses conditions salariales et de travail, conformément à l'article 12 de la LIAF.

**Article 6***Système de contrôle interne*

1. L'Université doit mettre en œuvre et maintenir un système de contrôle interne conforme aux normes et principes édictés dans le manuel du contrôle interne de l'Etat.

2. Le système de contrôle interne fait l'objet d'une vérification par l'organe de révision externe. Lors de chaque bouclage comptable, l'organe de révision doit attester de l'existence d'un système de contrôle interne (SCI comptable, financier et opérationnel) et doit l'évaluer sur la base du barème du manuel de l'Etat de Genève.

**Article 7***Développement durable*

L'Université s'engage à ce que les objectifs qu'elle poursuit et les actions qu'elle entreprend s'inscrivent dans une perspective de développement durable, conformément à la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21) (LDD), du 12 mai 2016.

**Article 8***Engagements financiers de l'Etat*

1. L'Etat de Genève, par l'intermédiaire du département de l'instruction publique, de la culture et du sport, s'engage à verser annuellement à l'Université de Genève une indemnité, monétaire et non monétaire, sous réserve de l'accord du Grand Conseil dans le cadre de l'approbation annuelle du budget. Cette indemnité recouvre tous les éléments de charge en lien avec les missions de l'Université.

*Montant annuel de l'indemnité monétaire*

2. Les montants de l'indemnité monétaire engagés sur quatre ans sont les suivants :

2016	342'383'827 F
2017	339'298'699 F
2018	342'501'699 F
2019	345'267'696 F



*Montant de l'indemnité non monétaire*

3. Les montants de l'indemnité non monétaire concernent la mise à disposition des terrains, bâtiments et équipements, le service de gestion des rémunérations des collaborateurs de l'Université par l'Office du personnel de l'Etat, ainsi que les prestations du Service de santé du personnel de l'Etat.

Mise à disposition de terrains, bâtiments, équipements	68 387 885 F
Prestations OPE (gestion des salaires et service de santé du personnel de l'Etat)	780'000 F
Total indemnités non monétaires	69 167 885 F

Les montants sont réévalués annuellement et figurent annexe au budget et aux comptes de l'Etat de Genève et de l'Université.

*Bénéficiaire direct*

4. Conformément à l'article 14 alinéa 3 de la LIAF, l'Université s'engage à être la bénéficiaire directe des subventions versées. Elle ne peut procéder à une redistribution sous forme de subvention que dans le cadre de ses missions.

*Mécanismes salariaux*

5. Il est accordé, au titre des mécanismes salariaux annuels, un complément d'indemnité calculé sur la masse salariale de l'université de Genève au prorata de la participation de l'Etat (subvention d'exploitation) à la couverture des charges, sous réserve de l'approbation du Grand Conseil. Ce ratio est déterminé sur la base des derniers états financiers approuvés ou, en cas de changement important, sur la base du dernier budget élaboré.

*Indexation*

6. L'indexation décidée par le Conseil d'Etat donne également lieu à une augmentation de l'indemnité. Ce complément est calculé sur la masse salariale de l'entité au prorata de la participation de l'Etat (subvention d'exploitation) à la couverture des charges. Ce ratio est déterminé sur la base des derniers états financiers approuvés ou, en cas de changement important, sur la base du dernier budget élaboré.

*Complément CPEG*

7. Il est accordé, au titre de compléments CPEG décidés par le Conseil d'Etat, un complément d'indemnité calculé sur la masse salariale de l'Université et au prorata de la participation de l'Etat (subvention d'exploitation) à la couverture des charges, sous réserve de l'approbation du Grand Conseil. Ce ratio est déterminé sur la base des derniers états financiers approuvés ou, en cas de changement important, sur la base du dernier budget élaboré. Les autres dispositions relatives notamment aux mesures d'assainissement de la caisse de pension demeurent réservées.

8. Le versement des montants ci-dessus n'intervient que lorsque la loi de ratification est exécutoire.

## Article 9

### *Plan financier*

1. Le plan financier pluriannuel est élaboré par le Rectorat et est soumis pour avis au Conseil d'orientation stratégique. Il comprend une estimation des besoins financiers (charges de fonctionnement) et une évaluation des moyens y relatifs (revenus de fonctionnement). Il couvre les activités dont le financement est assuré par le Fonds Etat composé de l'indemnité cantonale, des subventions fédérales, des contributions des autres cantons ainsi que des recettes propres de l'Université.

2. Actualisé chaque année, le plan financier pluriannuel s'inscrit dans le processus d'élaboration budgétaire. Il a pour objectif d'accompagner le budget annuel d'une vision financière à moyen terme. Son établissement suit les mêmes règles que celles de l'élaboration du budget annuel.

## Article 10

### *Rythme de versement de l'indemnité*

1. L'indemnité est mise à disposition de l'Université suivant les modalités qui sont fixées dans la Convention sur la caisse centralisée en vertu de l'article 24, alinéa 2 de la loi sur l'Université et de l'article 17 du règlement sur les finances de l'Université

### *Application des "douzièmes provisoires"*

2. En cas de refus du budget annuel par le Grand Conseil, les paiements sont effectués selon le principe des douzièmes provisoires, conformément à l'article 42 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

## Article 11

### *Suivi des recommandations du service d'audit interne*

L'Université s'engage à respecter les recommandations figurant dans les rapports du service d'audit interne et à mettre en œuvre dans le délai indiqué par le département de tutelle les mesures correctrices qui ne sont pas contestées ou qui ont fait l'objet d'une décision au sens de l'article 17 de la loi sur la surveillance de l'Etat (LSurv), du 13 mars 2014.

## Article 12

### *Reddition des comptes, rapports et autres documents prévus par la loi sur l'Université*

1. Conformément à la loi sur les indemnités et les aides financières (article 12 alinéa 3) et à la loi sur l'Université (article 23 alinéa 4 lettre d), l'Université, en fin d'exercice comptable mais au plus tard 3 mois après la date de clôture du dernier exercice, transmet au département de tutelle les états financiers de l'exercice écoulé révisés conformément au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF), du 6 novembre 2013. Ces états financiers font l'objet d'une approbation par le Grand Conseil.

2. L'Université, en fin d'exercice comptable mais au plus tard 3 mois après la date de clôture du dernier exercice, transmet au département de tutelle son rapport de gestion. Ce rapport de gestion comprenant des informations sur la mise en œuvre de la convention d'objectifs et sur le dispositif de contrôle des activités accessoires est également transmis au Grand Conseil pour information.

3. Les documents prévus à l'article 23 de la loi sur l'Université sont listés à l'annexe 3 qui précise les délais ainsi que la fréquence de transmission.

### Article 13

#### *Traitement des bénéfices et pertes*

1. Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément à la convention d'objectifs, le résultat annuel établi conformément à l'article 12 est réparti entre l'Etat de Genève et l'Université selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article, et sur la base des principes arrêtés dans la loi sur l'Université (article 24) et dans le règlement sur les finances de l'Université (article 12).

2. Une créance reflétant la part restituable à l'Etat est constituée dans les fonds étrangers de l'Université. Elle s'intitule "subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention". La part conservée par l'Université « résultat net du Fonds Etat après répartition » (part conservée par l'Université) est comptabilisée dans ses fonds propres.

3. Pendant la durée de la convention d'objectifs, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et des comptes de réserves spécifiques, définies à l'article 24, alinéas 2 et 3 de la loi sur l'Université de la réserve « part de subvention non dépensée ».

4. L'Université conserve 75% du résultat annuel du Fonds Etat avant répartition. Le solde revient à l'Etat.

5. A l'échéance de la convention, l'Université restitue l'éventuel solde de la créance « subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention » à l'Etat.

6. A l'échéance de la convention, l'Université assume les éventuelles pertes reportées.

**Article 14***Affectation de la part du résultat annuel revenant à l'Université*

1. Le résultat net du Fonds Etat après répartition est affecté aux deux réserves spécifiques selon la répartition suivante:

- a. 60% en faveur de la réserve pour « fonds d'innovation et de développement (FID) »;
- b. 40% en faveur de la réserve « part de subvention non dépensée ».

2. A l'échéance de la convention, le solde disponible de la réserve « part de subvention non dépensée » est attribué à la réserve « Fonds d'innovation et de développement ».

**Article 15***Utilisation du Fonds d'innovation et de développement*

1. En vertu du règlement sur les finances (article 14), la réserve FID est utilisée pour financer les projets de durée limitée et sans incidence directe sur l'indemnité cantonale. Ces projets s'inscrivent dans le cadre du plan stratégique à long terme de l'Université.

2. Une directive du Rectorat définit les conditions et modalités de financement de ces projets.

## **Titre IV - Suivi et vérification des objectifs fixés**

### **Article 16**

*Objectifs, indicateurs, tableau statistique*

1. Les objectifs définis à l'article 4 de la présente convention sont évalués par le biais d'indicateurs listés dans ce même article. Un recueil des indicateurs de la convention et des cibles par type d'objectifs figure à l'annexe 2.
2. Les indicateurs définis sont pertinents et établis en lien avec la pratique de terrain de l'Université.
3. Le tableau des données statistiques figurant à l'annexe 1 de la présente convention permet de suivre la tendance générale de l'activité de l'Université. Il est réactualisé et commenté chaque année et inclus au rapport annuel de gestion.

### **Article 17**

*Modifications*

En cas de changement important en cours de période, l'Etat et l'Université conviennent d'un avenant selon la procédure de l'article 21, alinéa 4 de la loi sur l'Université.

### **Article 18**

*Évaluation de la convention*

1. Les parties à la présente convention mettent en place un dispositif de suivi approprié qui implique la réunion des deux parties au moins une fois par année afin de :
  - a) veiller à l'application de la convention ;
  - b) évaluer la réalisation des engagements par le biais des indicateurs et du rapport annuel de gestion établi par l'Université;
  - c) permettre l'adaptation, la réorientation ou la redéfinition des conditions de la convention.
2. L'évaluation de la convention se fait en deux étapes :
  - une auto-évaluation après trois ans ;
  - une évaluation externe avant la fin de la convention conformément à la loi sur l'Université (article 23 alinéa 4 et article 25 alinéa 1).

*Évaluation externe*

3. L'évaluation externe est réalisée par un comité d'experts extérieurs.
4. Conformément à l'article 34 alinéa 3 de la loi sur l'Université, le rectorat sollicite l'avis du conseil d'orientation stratégique sur le mandat des évaluations externes et les conclusions à tirer des évaluations externes.
5. Les résultats de l'évaluation sont publics.

**Titre V - Dispositions finales****Article 19***Règlement des litiges*

1. Les parties s'efforcent de régler à l'amiable les différends qui peuvent surgir dans l'application et l'interprétation de la présente convention.
2. En cas d'échec, elles peuvent recourir d'un commun accord à la médiation.
3. A défaut d'un accord, le litige peut être porté devant la chambre administrative de la Cour de justice.

**Article 20***Résiliation de la convention*

1. Le Conseil d'Etat peut résilier la convention et exiger la restitution de tout ou partie de l'indemnité lorsque :
  - a) l'indemnité n'est pas utilisée conformément à l'affectation prévue ;
  - b) le bénéficiaire n'accomplit pas ou accomplit incorrectement sa tâche malgré une mise en demeure ;
  - c) l'indemnité a été indûment promise ou versée, soit en violation du droit, soit sur la base d'un état de fait inexact ou incomplet.

*Modalités de résiliation*

2. Sauf si les circonstances l'exigent, la résiliation s'effectue par écrit, moyennant un préavis de 6 mois pour la fin d'une année.

**Article 21***Entrée en vigueur, durée de la convention et renouvellement*

1. La convention entre en vigueur le 1er janvier 2016 dès que la loi d'approbation est votée. Elle est valable jusqu'au 31 décembre 2019.
2. Les parties conviennent d'étudier les conditions de renouvellement de la convention au moins douze mois avant son échéance.

- 18 -

Fait à Genève, le \_\_\_\_\_, en deux exemplaires originaux.

Pour la République et canton de Genève :

représentée par

Madame Anne Emery-Torracinta  
Conseillère d'Etat chargée du département de l'instruction publique,  
de la culture et du sport

Pour l'Université de Genève :

représentée par

Monsieur Yves Flückiger  
Recteur

**Annexe 1 : Tableau des données statistiques**

	<b>Statistiques décembre 2015</b>
<i>Selon les indicateurs de la Confédération</i>	
<b>Etudiants (sans les instituts rattachés à l'Université)</b>	
<b>Nombre d'étudiants total</b>	<b>16'085</b>
Nombre d'étudiants inscrits en baccalauréat universitaire	7'832
Nombre d'étudiants inscrits en maîtrise universitaire	4'178
Nombre d'étudiants inscrits en MAS	977
Nombre d'étudiants inscrits doctorats	2'215
Nombre d'autres formations <sup>1</sup>	883
<b>Personnel (EPT, tous fonds confondus, taux moyen 2015)</b>	
Professeurs, catégories de personnel SIUS 511 à 514	491.142
Autre enseignants, catégories SIUS 521-522	328.895
Maîtres-assistants, assistants, postdocs, collaborateurs scientifiques catégories SIUS 530-540	2'024.922
Personnel administratif et technique, catégories 560 à 590	1'568.043
<b>Dépenses (Comptes 2015, charges d'exploitation hors imputations internes)</b>	
Fonds provenant de l'« État »	CHF 516'440'169
Fonds provenant de l'extérieur	CHF 232'444'290
dont fonds du FNS	CHF 86'644'827
dont fonds des programmes européens	CHF 23'691'955
dont autres fonds institutionnels	CHF 122'107'508
<b>Total</b>	<b>CHF 748'884'459</b>
<b>Recherche</b>	
Nombre de subsides européens reçus en 2015	30 nouveaux projets (102 projets en cours)
Nombre de nouveaux subsides de recherche attribués par le FNS en 2015	178 nouveaux subsides

1. Certificats, stages, programmes complémentaires



## Annexe 2 : Recueil des indicateurs de la convention et des cibles par type d'objectifs

A) Objectifs stratégiques prioritaires							
1. Consolider le profil de l'Université en maintenant sa polyvalence disciplinaire							
No COB	Mesure	Indicateur	Indicateur 2015	Cible 2016	Cible 2017	Cible 2018	Cible 2019
1.1	Assurer un développement à long terme des différentes disciplines qui composent l'Université et permettre l'émergence de domaines inter- et pluridisciplinaires	Nombre d'étudiants inscrits dans des masters inter- et pluridisciplinaires	329	330	350	380	380
1.2	Au sein des disciplines rassemblées à l'Université, développer les domaines d'excellence et notamment ceux identifiés par le FNS à travers son programme de PRN et par la CTT à travers son programme de SCCER, et abandonner, si nécessaire, des secteurs déterminés	Nombre de PRN et de SCCER et ressources allouées à ces projets	6 NCCR (10'576 millions CHF)+ 4 SCCER (1'018 million CHF)	6 + 4	6 + 4	6 + 4	6 + 4
1.3	Promouvoir l'identité de l'Université en augmentant et en mettant en évidence ses liens avec la Genève internationale et les valeurs de Genève	Places de stages dans des OI et ONG offertes aux étudiant-e-s UNIGE	189	190	190	200	200
		Nombre de participants inscrits dans les programmes de formation de l'Université qui sont en lien avec la Genève internationale (formations de base, continues et cours d'été)	3'778 (1'865 + 1'647 + 266)	3'800	3'900	4'000	4'000
1.4	Intégrer le numérique dans les activités de l'Université en termes d'enseignement, de recherches et de services à la communauté universitaire et à la Cité.	Nombre de participants actifs aux MOOCs offerts par l'Université	41'637	50'000	50'000	60'000	60'000
		Nombre de cours sur les plateformes Moodle et Chamilo de l'Université	2'858 (2'100+758)	2'900	2'950	3'000	3'050
		Nombre d'utilisateurs de l'application Unige Mobile	0	500	2'500	4'000	5'000

## Annexe 2 : Recueil des indicateurs de la convention et des cibles par type d'objectifs (suite)

A) Objectifs stratégiques prioritaires							
2. Développer des enseignements et des recherches en lien avec l'économie, les acteurs sociaux et sanitaires et la Cité							
No COB	Mesure	Indicateur	Indicateur 2015	Cible 2016	Cible 2017	Cible 2018	Cible 2019
2.1	En concertation avec le Département de la Sécurité et de l'Economie, et le Département de l'Instruction Publique, de la Culture et du Sport améliorer les transferts de savoirs vers la Cité, par le biais notamment de la collaboration avec les HUG, du Campus Biotech, du Geneva Creativity Center, du Laboratoire de Technologie Avancée et de l'Institut de Recherche Appliquée réalisés en collaboration avec la HES-SO Genève	Nombre d'accords de collaboration avec les HUG	7 (CIBM, Vital-IT, la médecine dentaire, Cadmos, le Centre de simulation, la médecine personnalisée, Institut Moléculaire Translationnelle IIMT)	8 (+ centre lémanique sur le cancer)	8	8	8
		Nombre de collaborations UNICE-industries à travers le le GCC, le LTA, l'IRA et Unilec	GCC = 72 (46+19+7) LTA = 11 (mandats) IRA = 0 UNITEC = 52	70 + 10 + 5 + 50	70 + 10 + 5+50	70 + 10 + 10+ 50	70 + 10 + 10+ 50
		Nombre de chaires en partenariat avec des tiers	10	10	10	12	12
2.2	En concertation avec le Département de la Sécurité et de l'Economie, et le Département de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Santé, développer des formations dans le domaine du numérique, en lien notamment avec le Big Data (économie, astrophysique et santé personnalisée).	Nombre de participants à des formations sur le numérique (formations de base, continues et cours d'été)	1'044 (386 + 622 + 36)	1'000	1'000	1'100	1'100

## Annexe 2 : Recueil des indicateurs de la convention et des cibles par type d'objectifs (suite)

A) Objectifs stratégiques prioritaires							
2. Développer des enseignements et des recherches en lien avec l'économie, les acteurs sociaux et sanitaires et la Cité (suite)							
No CO B	Mesure	Indicateur	Indicateur 2015	Cible 2016	Cible 2017	Cible 2018	Cible 2019
2.3	En concertation avec le Département de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Santé, renforcer le domaine de la médecine de premier recours, encourager la recherche interdisciplinaire, notamment dans le domaine de la médecine personnalisée, et développer des filières d'enseignement favorisant les formations nouvelles (notamment un cursus en sciences biomédicales), qui répondent au mieux aux attentes des employeurs de la région	Nombre d'étudiants dans les nouveaux cursus  Part obtenue par l'Université du financement fédéral pour la santé personnalisée	0  0	0	50 10%	75 10%	90 10%
2.4	En concertation avec le Département de l'Aménagement, du Logement et de l'Energie et avec le Département de l'Environnement, des Transports et de l'Agriculture, développer la formation et la recherche appliquée et interdisciplinaire dans la mesure environnementale, la recherche sur le management énergétique et environnemental et sur le développement durable	Nombre d'étudiants en formation de base inscrits dans des cursus liés à ces domaines (environnement, énergie, eau et développement durable)  Nombre d'étudiants en formation continue inscrits dans des cursus liés à ces domaines (environnement, énergie, eau et développement durable)	409  380	410 390	430 390	450 400	450 400
2.5	En concertation avec les partenaires concernés dans la région lémanique, renforcer le rôle de Genève et de l'Université dans la gouvernance mondiale en offrant notamment des plateformes de collaboration entre milieux académiques et organisations internationales et non gouvernementales	Nombre de plateformes hébergées ou auxquelles l'Université participe en lien avec la gouvernance mondiale	9	9	9	9	9

## Annexe 2 : Recueil des indicateurs de la convention et des cibles par type d'objectifs (suite)

<b>B) Objectifs de qualité</b>							
<b>3. Améliorer l'accueil, l'encadrement et les conditions d'études de tous les étudiants et étudiantes</b>							
No COB	Mesure	Indicateur	Indicateur 2015	Cible 2016	Cible 2017	Cible 2018	Cible 2019
3.1	En concertation avec le DIP et dans la perspective d'une université inclusive, améliorer l'accueil et l'encadrement des étudiants et étudiantes en situation de handicap	Signature d'une charte Université-handicap avec le DIP	non	non	oui	oui	oui
3.2	Développer les innovations pédagogiques et les outils de vulgarisation permettant de rendre le savoir accessible à tous	Nombre d'auditeurs libres, y compris dans le cadre du programme pour les réfugiés Nombre d'accompagnement d'enseignants ou d'équipes sur la mise en place de stratégies d'enseignement innovantes	651 (hiver) 116	650 100	650 100	650 100	650 100
3.3	Anonymiser les examens qui peuvent l'être afin de favoriser l'égalité des chances	Nombre d'événements organisés pour le public Nombre d'examens anonymisés (e-assessment)	716 9 (2014-2015)	700 16	700 20	700 25	700 30
<b>4. Assurer l'excellence de la recherche scientifique</b>							
No COB	Mesure	Indicateur	Indicateur 2015	Cible 2016	Cible 2017	Cible 2018	Cible 2019
4.1	Soutenir la qualité de la recherche pour accroître les montants acquis sur une base compétitive pour la recherche fondamentale et appliquée, dans les sciences humaines comme dans les sciences exactes	Montants acquis sur une base compétitive auprès du FNS et, des fonds européens	CHF 98'750 millions CHF 17'470 millions CHF	total ≥100 KCHF	total ≥100 KCHF	total ≥100 KCHF	total ≥100 KCHF

## Annexe 2 : Recueil des indicateurs de la convention et des cibles par type d'objectifs (suite)

C) Objectifs institutionnels							
5. Assurer le développement des infrastructures							
No COB	Mesure	Indicateur	Indicateur 2015	Cible 2016	Cible 2017	Cible 2018	Cible 2019
5.1	Assurer l'entretien et le développement durable des bâtiments confiés à l'Université par l'Etat. A cette fin, l'Etat transfère les ressources nécessaires	Montants d'investissements financés par l'Etat pour les infrastructures numériques	-	0	0	1,3 million	3 millions
5.2	Assurer l'entretien et le développement durable des bâtiments confiés à l'Université par l'Etat. A cette fin, l'Etat transfère les ressources nécessaires	Montant des transferts de ressources effectués par l'Etat en % des dépenses nécessaires à la gestion, à l'entretien et au développement durable des bâtiments	20 millions sur 23 millions = 100%	20 millions sur 23 millions = 87%	87%	87%	87%
6. Consolider la politique de ressources humaines							
No COB	Mesure	Indicateur	Indicateur 2015	Cible 2016	Cible 2017	Cible 2018	Cible 2019
6.1	Participer à l'effort de formation du personnel non universitaire, notamment en accueillant davantage d'apprenti-e-s. Poursuivant ainsi l'expérience menée depuis 30 ans pour les laborant-in-e-s en chimie et biologie, l'Université, devient aussi formatrice dans des formations pertinentes, telles que l'agent-e en information documentaire CFC et employé-e de commerce (CFC)	Nombre d'apprenti-e-s actifs accueillis par l'Université (valeur prise en juillet)	37	41	40	40	40
6.2	Promouvoir la relève scientifique et les carrières féminines	Nombre de professeur-e-s assistant-e-s en pré-titulisation conditionnelle	31	30	30	30	30x
		Pourcentage de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral	37%	≥ 30%	≥ 32%	≥ 34%	≥ 36%

**Annexe 3 : Tableau des échéances de reddition des documents**

Document	Fréquence et date de reddition	Émetteur	Destinataire
<b>Plan stratégique</b> (article 23 alinéa 4 LU)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les quatre ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rectorat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil d'Etat</li> <li>Grand Conseil (pour information)</li> </ul>
<b>Actualisation du plan stratégique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Périodiquement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rectorat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil d'Etat</li> <li>Grand Conseil (pour information)</li> </ul>
<b>Budget inscrit dans le plan financier pluriannuel</b> (article 23 alinéa 4 LU)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuellement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rectorat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil d'Etat</li> <li>Grand Conseil (pour information)</li> </ul>
<b>Comptes et rapport financier</b> (art. 12 alinéa 3 LIAF et article 23 alinéa 4 LU)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuellement</li> <li>3 mois après clôture du dernier exercice</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rectorat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil d'Etat</li> <li>Grand Conseil</li> </ul>
<b>Rapport de gestion comprenant des informations sur la mise en œuvre de la convention et sur le dispositif de contrôle des activités accessoires</b> (article 23 alinéa 4 LU)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annuellement</li> <li>4 mois après clôture du dernier exercice</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rectorat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil d'Etat</li> <li>Grand Conseil</li> </ul>
<b>Rapport d'audit</b> (article 36 alinéa 4 LU)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Semestriellement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité d'audit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil d'Etat</li> <li>Rectorat</li> </ul>

**Annexe 3 : Tableau des échéances de reddition des documents (suite)**

<b>Document</b>	<b>Fréquence et date de reddition</b>	<b>Émetteur</b>	<b>Destinataire</b>
<b>Rapport du conseil d'orientation stratégique</b> (art. 34 al. 7 LU)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Annuellement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil d'orientation stratégique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil d'Etat</li> <li>• Grand Conseil</li> </ul>
<b>Rapport du comité d'éthique et de déontologie</b> (art.35 al.6 LU)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Annuellement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité d'éthique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil d'Etat</li> <li>• Grand Conseil</li> </ul>
<b>Auto-évaluation de la convention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Après trois ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rectorat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil d'Etat</li> </ul>
<b>Evaluation externe</b> (art.23 al. 4 et LU art. 25 al.1 LU)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avant la fin de la convention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mandat externe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil d'Etat</li> <li>• Grand Conseil (pour information)</li> </ul>

**Annexe 4 : Plan financier quadriennal 2016-2019 de l'Université (hors mécanismes salariaux et augmentation du taux de cotisation CPEG)**

Nature et libellé en milliers de CHF	Comptes 2015	Plan financier quadriennal						Écart vs PF2018	Écart vs PF2019	Écart vs PF2018	Écart vs PF2019
		B2016	Écart vs B2015	P82017	Écart vs B2016	PF2018	Écart vs PF2017				
<b>4 Revenus</b>	<b>528'615</b>	<b>534'322</b>	5'556	<b>535'141</b>	820	<b>540'375</b>	5'234	<b>541'280</b>	905	0.2%	
Croissance en %		1.1%		0.2%		1.0%					
<b>42 Revenus divers</b>	<b>28'050</b>	<b>28'323</b>	952	<b>30'009</b>	1'686	<b>30'181</b>	172	<b>30'328</b>	147		
Emoluments	154	222	-	760	538	760	-	760	-		
Taxes universitaires	13'099	11'563	-946	11'761	198	11'933	172	12'080	147		
Inscriptions aux cours d'été	838	925	-50	925	-	925	-	925	-		
Recettes médecine dentaire	5'117	4'760	400	4'930	170	4'930	-	4'930	-		
Remboursements	1'831	2'612	-	2'612	-	2'612	-	2'612	-		
Autres prestations de service et ventes	7'011	8'241	1'548	9'021	780	9'021	-	9'021	-		
<b>46 Subventions acquises</b>	<b>490'042</b>	<b>499'446</b>	4'594	<b>498'578</b>	-867	<b>503'635</b>	5'057	<b>504'385</b>	750		
Indemnité cantonale monétaire	337'597	342'384	4'736	339'299	-3'085	342'502	3'203	345'268	2'766		
Subvention de base fédérale	94'494	96'532	1'873	98'010	1'478	100'200	2'190	101'850	1'650		
AIU	32'876	32'863	-969	34'241	1'378	34'723	482	35'345	622		
Produits différés liés aux investissements	19'769	21'926	-546	20'751	-1'175	20'751	-0	16'427	-4'323		
EPGL Vaud, Autres	5'306	5'741	-0	6'278	537	5'460	-818	5'495	35		
<b>49 Imputations internes</b>	<b>10'524</b>	<b>6'553</b>	9	<b>6'554</b>	1	<b>6'559</b>	5	<b>6'568</b>	9		



Nature et libellé en milliers de CHF	Comptes 2015	Plan financier quadriennal							
		B2016	Écart vs B2015	PB2017	Écart vs B2016	PF2018	Écart vs PF2017	PF2019	Écart vs PF2018
<b>3 Charges</b>	<b>526'964</b>	<b>538'292</b>	2'134	<b>536'833</b>	-1'459	<b>541'060</b>	4'227	<b>541'169</b>	109
Croissance en %		2.1%		-0.3%		0.8%		0.0%	
<b>30 Charges du personnel</b>	<b>420'542</b>	<b>429'922</b>	6'429	<b>431'599</b>	1'677	<b>435'204</b>	3'606	<b>438'647</b>	3'443
Personnel administratif (301)	125'988	130'823	2'852	131'135	311	131'892	758	132'647	754
Corps enseignant (302)	217'785	221'101	3'050	221'669	568	223'710	2'042	225'817	2'106
Allocations, indemnités (304)	894	913	-570	763	-150	921	158	927	7
Charges sociales (305)	75'348	76'166	1'146	76'363	198	76'901	538	77'473	572
Prestation employeur (306)	56	250	50	1'000	750	1'000	-	1'000	-
Autres (309)	471	669	-100	669	-	780	111	783	3
<b>31 Dépenses générales</b>	<b>61'616</b>	<b>70'187</b>	3'566	<b>73'729</b>	3'542	<b>73'829</b>	100	<b>74'795</b>	966
Dépenses générales	61'616	70'187	3'566	73'729	3'542	73'829	100	74'795	966
<b>33 Amortissements</b>	<b>20'849</b>	<b>23'507</b>	47	<b>22'332</b>	-1'176	<b>22'332</b>	-0	<b>18'008</b>	-4'323
Amortissement lié aux investissements subventionnés	19'769	21'926	-546	20'751	-1'175	20'751	-0	16'427	-4'323
Amortissement Carl-Vogt	841	1'441	593	1'441	-0	1'441	-	1'441	-
Perte sur débiteurs	239	140	-	140	-	140	-	140	-
<b>36 Subventions accordées</b>	<b>17'166</b>	<b>19'821</b>	-417	<b>19'393</b>	-427	<b>19'910</b>	517	<b>19'925</b>	16
<b>39 Imputations internes</b>	<b>6'791</b>	<b>3'889</b>	1'543	<b>3'891</b>	2	<b>3'895</b>	4	<b>3'904</b>	9
Objectif de non dépense	-	-7'601	-7'601	-7'601	-	-7'601	-	-7'601	-
Économies à réaliser	-	-1'433	-1'433	-6'509	-5'076	-6'509	-	-6'509	-
<b>Résultat net</b>	<b>1'651</b>	<b>-3'970</b>	3'422	<b>-1'691</b>	2'279	<b>-685</b>	1'007	<b>111</b>	796

**Plan financier quadriennal par prestations 2016-2019 (source : MCA - modèle de la Confédération)**

en KCHF	MCA 2015 État	C2015	B2016	PB017	PF2018	PF2019
Enseignement de base	23%	120'148	122'731	122'398	123'362	123'387
Enseignement post-grade	11%	59'020	60'289	60'125	60'599	60'611
Recherche	57%	300'369	306'826	305'995	308'404	308'466
Formation continue	3%	13'174	13'457	13'421	13'526	13'529
Service à la Cité	7%	34'253	34'989	34'894	35'169	35'176
<b>Total</b>	<b>100.0%</b>	<b>526'964</b>	<b>538'292</b>	<b>536'833</b>	<b>541'060</b>	<b>541'169</b>

**Annexe 5 : Liste d'adresses des personnes de contact**

<b>Département de l'instruction publique, de la culture et du sport</b>	<p>Madame Anne Emery-Torracinta, Conseillère d'Etat</p> <p>Adresse postale : Rue de l'Hôtel-de-Ville 6 Case postale 3925 1211 Genève 3</p> <p>Tél : 022 546 69 00 Fax : 022 546 69 49</p>
<b>Unité des Hautes Ecoles</b>	<p>Madame Ivana Vrbica, directrice de l'Unité des Hautes Ecoles</p> <p>Unité des Hautes Ecoles 12, Quai du Rhône 1205 Genève</p> <p>Tél : 022 546 69 15 Fax : 022 546 69 49</p>
<b>Rectorat de l'Université</b>	<p>Monsieur Yves Flückiger, Recteur</p> <p>Adresse postale : Université de Genève 24 rue du Général-Dufour 1211 Genève 4</p> <p>Tél : 022 379 75 13 Fax : 022 379 11 80</p>
<b>Service financier de l'Université</b>	<p>Monsieur Raphaël Ferrillo, Chef de la Division comptabilité et gestion financière</p> <p>Adresse postale : Université de Genève 24 rue du Général-Dufour 1211 Genève 4 Tél : 022 379 75 27 Fax : 022 379 77 53</p>
<b>Audit externe</b>	<p>Mazars Chemin de Blandonnet 2 1214 Vernier</p> <p>Tél. +41 22 708 10 80 Fax +41 22 708 10 88</p>

## **Annexe 6 : Utilisation des armoiries de l'Etat de Genève par les entités subventionnées par le département**

### **Principes généraux**

- Les départements n'ont pas de logo propre. Ils utilisent tous les armoiries de l'Etat.



- L'écusson et le texte sont indivisibles.

### **Utilisation des armoiries de l'Etat par des entités subventionnées par le département**

Sous réserve de l'interdiction faite de l'utilisation des armoiries publiques par l'article 31, alinéa 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 (LEDP ; A 5 05)<sup>1</sup>, les supports de communication (affiches, affichettes, flyers, rapports d'activité et autres brochures) des entités subventionnées doivent nécessairement faire référence au soutien qui leur est apporté.

Cette référence peut se faire de 2 manières:

1. armoiries de l'Etat avec la mention "Avec le soutien de :"
2. texte seul: "Avec le soutien de la République et canton de Genève"

De préférence, on optera pour la solution 1 (armoiries).

#### **Emplacement des armoiries ou du texte :**

- pour les affiches, affichettes, flyers : en bas à droite

- pour les brochures, rapports et autres: 4<sup>e</sup> de couverture, en bas à droite. Pour des raisons graphiques, il est possible de faire l'insertion en 2<sup>e</sup> de couverture, en bas à droite.

La cellule communication du secrétariat général du département fournit les fichiers électroniques des armoiries et valide les bons à tirer des documents sur lesquels elles sont insérées.

<sup>1</sup> Pour tout imprimé, illustré ou non, relatif à une opération électorale et destiné à être diffusé ou exposé à la vue du public, l'article 31, alinéa 3 LEDP stipule que « l'utilisation des armoiries publiques, y compris sur des supports électroniques, est interdite sauf pour les communications officielles » (i.e. les supports de communication émanant du Conseil d'Etat, de la chancellerie d'Etat et de leurs services).

RAPPORT D'EXPERTISE  
CONCERNANT LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2012 - 2015  
DE L'UNIVERSITE DE GENEVE

---

29.09.2015

Mandat confié à :

M. Alain BERETZ, président de l'Université de Strasbourg et président de la LERU (League of European research universities)

M. Jean-Marc RAPP, président Euresearch, président du Conseil suisse d'accréditation, ancien recteur de l'Université de Lausanne, président de la commission d'experts

Mme Frédérique REEB-LANDRY, Directrice relations externes, Procter&Gamble, Présidente du Groupement des entreprises multinationales (GEM)

Rédaction du rapport :

Danielle BÜTSCHI HÄBERLIN, Adjointe aux affaires académiques, Université de Genève

## Table des matières

1.	Introduction .....	3
1.1.	Le mandat.....	3
1.2.	Exécution du mandat .....	3
2.	Le contexte .....	5
3.	Analyse de la mise en œuvre de la Convention d'objectifs.....	6
3.1.	Commentaires généraux .....	6
3.2.	Evaluation des objectifs stratégiques.....	7
3.3.	Evaluation des objectifs de qualité des prestations d'enseignement, de recherche et de services à la cité.....	13
3.4.	Evaluation des objectifs institutionnels .....	16
4.	Recommandations .....	20
4.1.	La Convention d'objectifs comme élément de mobilisation et d'innovation .....	20
4.3.	Indicateurs.....	20
5.	Conclusion.....	21

## 1. Introduction

### 1.1. Le mandat

Conformément à l'article 18 de la Convention d'objectifs (COB) pour les années 2012 à 2015 passée entre l'Université et la République et Canton de Genève, l'Université de Genève a confié à trois experts externes la mission d'évaluer celle-ci. La commission d'experts comprenait : M. Alain BERETZ, Président de l'Université de Strasbourg et Président de la LERU (League of European research institutes) ; M. Jean-Marc RAPP, Président d'Euresearch, Président du Conseil suisse d'accréditation et ancien recteur de l'Université de Lausanne (président de la commission d'experts) ; et Madame Frédérique REEB-LANDRY, Directrice des relations externes chez Procter&Gamble et Présidente du Groupement des entreprises multinationales (GEM).

Le mandat d'expertise demandait à la commission d'experts de « procéder à une évaluation circonscrite de la mise en œuvre de la Convention d'objectifs 2012-2015 » et de se prononcer plus particulièrement sur les trois aspects suivants :

- « évaluation des mesures prises par l'institution pour atteindre les objectifs définis par la Convention d'objectifs » ;
- « évaluation de l'adéquation et de la pertinence des indicateurs » ;
- « évaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés initialement par la Convention d'objectifs »

### 1.2. Exécution du mandat

La commission d'experts s'est réunie à Genève les 3 et 4 septembre 2015 afin de rencontrer le Rectorat et auditionner les personnes responsables de la mise en œuvre des grandes rubriques de la Convention d'objectifs (représentants et représentantes de l'Université de Genève, de la HES-SO Genève et de l'Etat de Genève). Le programme des deux journées d'auditions a été établi à l'avance ; il avait été discuté et amendé par les experts. Ces deux journées d'auditions ont été marquées par la participation active et l'enthousiasme des personnes rencontrées, qui ont fait preuve d'un grand engagement envers la démarche d'évaluation et ont présenté de manière ouverte et transparente leurs travaux et leurs évaluations des succès et difficultés rencontrées. La richesse des échanges a permis aux experts de la commission de recevoir toutes les informations utiles à leur mandat.

En préparation de cette journée d'auditions, chaque expert a reçu un dossier comprenant :

- Le texte de la Loi sur l'Université (LUGE)
- La Convention d'objectifs pour les années 2012-2015
- Un rapport d'auto-évaluation de l'Université évaluant le degré de réalisation des objectifs
- Le rapport de gestion 2014
- Le Plan stratégique « L'Université de Genève à l'horizon 2025 »

En outre, la Commission d'experts a reçu divers documents complémentaires lors des auditions.

Les moyens donnés à la commission d'experts lui ont permis de pleinement remplir les deux premières missions de son mandat (évaluation des mesures prises par l'institution pour atteindre les objectifs de la COB et évaluation de l'adéquation et de la pertinence des indicateurs). Concernant la troisième mission (évaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés par la COB), il est apparu que celle-ci était difficilement réalisable en s'appuyant sur les documents transmis et les auditions. Une telle évaluation des résultats aurait nécessité une commission comptant un plus grand nombre d'experts et disposant de plus de temps et de ressources afin de pouvoir apprécier les résultats sur une base scientifique et valider les indications fournies dans le rapport d'auto-évaluation et les auditions<sup>1</sup>. En conséquence, la commission d'experts a choisi de :

- Porter une appréciation sur la crédibilité et la sincérité du rapport d'auto-évaluation rédigé par l'Université ; cette appréciation est basée sur les discussions qui ont eu lieu durant les auditions et sur les documents fournis ;
- S'attacher à comprendre dans quelle mesure la Convention d'objectifs a été un outil de gestion structurant les activités de l'Université et son développement ;
- Prendre en compte le contexte spécifique et les défis auxquels l'Université de Genève fait face, tout en gardant à l'esprit les évolutions suisses, européennes et internationales de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La Commission d'experts s'est donc non seulement attachée à évaluer la réalisation des divers objectifs contenus dans la Convention 2012-2015, mais elle a également considéré la validité de l'outil COB dans le contexte de la Loi sur l'Université et du Plan stratégique de l'Université.

Ce rapport contient trois parties : la première traite brièvement du contexte ; la deuxième analyse la mise en œuvre de la Convention d'objectifs ; et la troisième présente des recommandations à l'intention des signataires de la Convention.

---

<sup>1</sup> On relève ce pendant que certains objectifs ont fait l'objet d'évaluations scientifiques par des experts externes (exemple : objectif no 2).



## 2. Le contexte

La Convention d'objectifs liant l'Université de Genève et la République et canton de Genève est un instrument récent, instauré en 2008 suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur l'Université de 2008. La Convention d'objectifs 2012-2015 est la deuxième du nom. Elle est fondée sur le Plan stratégique de l'Université et met en avant une série d'objectifs particuliers que l'Etat entend valoriser et soutenir financièrement. Les évaluateurs ont salué l'intérêt de cet outil afin d'innover et de répondre aux défis auxquels une Université doit faire face.

Contrairement à la première Convention d'objectifs qui était très détaillée (37 objectifs), la Convention 2012-2015 contient un nombre diminué d'objectifs (13), rédigés de manière assez large permettant ainsi à l'Université de définir ses axes de développement. Cette évolution a été saluée par les experts, car elle donne une lisibilité à l'outil et s'inscrit dans le processus d'autonomisation de l'Université tout en liant ses activités aux besoins de la cité.

Le contexte budgétaire actuel du Canton de Genève a cependant mis à mal la Convention d'objectifs. Le financement de la dernière tranche (2015) a été remis en question par l'Etat. Toutefois, le Rectorat a préféré assumer une coupure budgétaire plus importante sur son budget général afin de maintenir, à moyens constants pour l'Etat, les moyens alloués à la COB. Selon les évaluateurs, cette décision souligne l'engagement du Rectorat vis-à-vis de la Convention d'objectifs. Elle démontre que la Convention d'objectifs est bien plus qu'une source de financement supplémentaire pour l'Université, mais qu'elle constitue un outil de gestion qui structure le développement des activités de l'institution. Grâce à la Convention d'objectifs, l'Université a pu développer et maintenir divers projets phares, les plus connus étant les Pôles nationaux de recherche, mais d'autres tout aussi importants concernant les synergies avec la HES-SO Genève, l'innovation pédagogique, la formation continue ou encore les relations avec le tissu industriel du canton. Cette impression positive a été renforcée par la récente décision du Rectorat de continuer à soutenir les objectifs de la Convention 2012-2015 pour l'année 2016, alors même que la nouvelle Convention d'objectifs n'a pas encore pu être précisément définie et que le contexte budgétaire du Canton reste problématique (le financement se fera à travers le Fonds d'innovation).

### 3. Analyse de la mise en œuvre de la Convention d'objectifs

#### 3.1. Commentaires généraux

Avant d'entrer dans le détail des réalisations, plusieurs commentaires généraux s'imposent.

Tout d'abord, les divers entretiens ont relevé l'importance de la Convention d'objectifs pour la réalisation de la stratégie de l'Université de Genève. La Convention d'objectifs 2012 – 2015 s'est en particulier révélée être un outil décisif pour l'excellence de l'Université de Genève, car elle a eu un effet de levier substantiel et reconnu pour la création, le développement et la pérennisation de Pôles de recherche nationaux (PRN) au sein de l'institution. Sur les 12 millions de francs attribués pour la COB pendant la période, 8 millions ont été utilisés pour soutenir les PRN<sup>2</sup>. Ces investissements se sont révélés être très rentables, puisque le Fonds national de la recherche scientifique (FNS) a versé 26.5 millions de francs pour la réalisation des PRN entre 2012 et 2014. L'engagement de l'Université de Genève en faveur des PRN a d'ailleurs été reconnu et salué par le Conseil de recherche du FNS et par les experts qui ont évalué l'avancement des PRN : selon un courrier datant du 26 août 2015 et envoyé par le FNS au rectorat et doyens des facultés impliquées, on peut lire « *le Conseil de recherche a été impressionné par l'étendue du soutien financier de l'Université de Genève aussi bien que les mesures structurelles réalisées et encore envisagées* ».

Les auditions ont également permis de relever que la Convention d'objectifs a eu un rôle central dans la réalisation des axes du plan stratégique 2020 de l'Université de Genève (édition 2011). Le fait de définir des objectifs stratégiques, des objectifs de qualité et des objectifs institutionnels a permis la mise en place de projets et d'initiatives novateurs et d'affirmer la volonté de poursuivre et développer certaines actions.

Par rapport à la première Convention d'objectif, la Convention 2012 – 2015 a gagné en cohérence. Les objectifs présentés se nourrissent les uns les autres, et on voit apparaître dans cette convention l'image d'une Université qui va de l'avant et est en phase avec les besoins et attentes de la cité. La définition relativement large des objectifs se veut par ailleurs le reflet du processus d'autonomisation de l'Université en cours. Dans ce contexte, la Convention d'objectif apparaît comme un élément essentiel pour que l'autonomisation voulue à la fois par l'Université et par le législateur se déroule dans un cadre négocié et défini.

La commission d'experts a cependant rencontré quelques difficultés avec les indicateurs retenus. Le fait que dans la presque majorité des objectifs, un seul indicateur ait été retenu dans la Convention d'objectifs pour juger de leur réalisation est le plus souvent réducteur. Parfois même, l'indicateur retenu n'est pas pertinent par rapport à l'objectif. Ceci est notamment le cas pour les indicateurs bibliographiques, dont la pertinence et la rigueur peuvent être remises en cause et qui, d'ailleurs, ne s'appliquent pas à tous les champs disciplinaires. De ce fait, les appréciations de la commission d'experts se fondent avant tout sur les auditions qu'elle a pu mener les 3 et 4 septembre avec divers représentant-e-s de l'Université, de la HES Genève et de l'Etat.

---

<sup>2</sup> La COB 2012-2015 a permis la création de 8 nouveaux postes au niveau professoral, 0.5 poste de Maître d'enseignement et de recherche, 0.5 poste pour un ingénieur de haut niveau, 3 postes de collaborateurs scientifiques, 2 postes d'assistants et 0.5 poste d'informaticien.

## 3.2. Evaluation des objectifs stratégiques

Objectif 1	
Maintenir la polyvalence disciplinaire de l'Université de Genève pour répondre aux défis de la société aux niveaux politique et social, économique et financier ainsi que dans le domaine de l'environnement, de la santé, de la qualité de vie et de l'innovation.	
<b>Indicateur</b> Indice de concentration des étudiants (indice d'Herfindahl-Hirschmann calculé au niveau des facultés)	
Evaluation	
<b>Pertinence de l'indicateur</b>	INDICATEUR PEU PERTINENT L'indicateur est réducteur, car il se concentre sur le nombre d'étudiants par discipline.
<b>Résultats obtenus</b>	OBJECTIF ATTEINT Selon les valeurs de l'indicateur allant de 2011 à 2015, l'objectif est atteint (cf. rapport d'auto-évaluation). Les auditions ont par ailleurs démontré que, tirant parti de la polyvalence disciplinaire existant au sein de l'Université de Genève, il existe une réelle volonté de développer et encourager l'interdisciplinarité. La création d'instituts interdisciplinaires tels le Global Studies Institute, l'Institut des sciences de l'environnement ou encore le Centre interfacultaire en sciences affectives en sont les exemples les plus marquants.
<b>Mesures prises par l'UNIGE</b>	MESURES ADEQUATES La récente restructuration facultaire (notamment création de la Faculté des sciences de la société et de la Geneva School of Economics and Management), la création d'instituts pluri et interdisciplinaires et une politique des locaux associée (cf. Bâtiment Carl-Vogt hébergeant l'Institut des sciences de l'environnement) témoignent de la volonté de l'Université de Genève d'à la fois maintenir l'excellence disciplinaire et de renforcer la polyvalence, deux préalables à l'interdisciplinarité. Les Pôles de recherche nationaux (PRN), dont la réalisation a été grandement soutenue par la Convention d'objectifs, constituent également des outils favorisant l'interdisciplinarité sur une thématique commune. La polyvalence pratiquée à l'Université n'empêche cependant pas certains arbitrages, comme cela s'est pratiqué par le passé avec l'abandon de certaines disciplines au profit notamment de l'Université de Lausanne.
Commentaires	
La valeur ajoutée d'une Université polyvalente telle que l'Université de Genève est la possibilité de travailler de manière interdisciplinaire. La polyvalence est aussi un élément essentiel pour les étudiants, car elle permet d'envisager un parcours de mobilité disciplinaire. En ce sens, la polyvalence telle que présente à l'Université de Genève répond aux défis actuels de notre société : former des gens capables de travailler dans des environnements et sur des sujets complexes, et disposer d'outils adaptés pour répondre à des questions de société (vieillesse, enjeux environnementaux, etc.).	

Objectif 2	
<p>Développer les pôles d'excellence de l'Université de Genève en définissant des priorités basées notamment sur les centres de compétences sélectionnés par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (Pôles de recherche nationaux).</p>	
<p><b>Indicateurs</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Nombre de citations dans les domaines choisis en comparaison mondiale (1 = impact moyen des publications à l'échelle mondiale).</li> <li>2) Montants extérieurs retenus (montant des subsides individuels obtenus auprès du FNS)</li> </ol>	
Evaluation	
<p><b>Pertinence des indicateurs</b></p>	<p><b>INDICATEURS PARTIELLEMENT PERTINENTS</b></p> <p>L'indicateur 1 (nombre de citations) est réducteur, mais logique d'un point de vue stratégique étant donné qu'il est également utilisé par le Fonds national de la recherche scientifique dans son évaluation des Programmes de recherche nationaux (PRN).</p> <p>L'indicateur 2 a une certaine pertinence, mais aussi ses limites car il porte uniquement sur les montants des subsides individuels obtenus auprès du FNS. Or, la politique actuelle du FNS est de limiter à un seul projet les subsides individuels alloués : autrement dit, un chercheur qui aurait déjà un subside FNS devra financer d'autres projets sur d'autres fonds (par exemple fonds européens). Cet indicateur devrait donc être élargi à d'autres sources de financement.</p>
<p><b>Résultats obtenus</b></p>	<p><b>OBJECTIF ATTEINT</b></p> <p>Les résultats sont très satisfaisants. Au-delà des fonds alloués, les PRN qui se déroulent à l'Université de Genève ont fait l'objet d'expertises scientifiques tout à fait favorables.</p>
<p><b>Mesures prises par l'UNIGE</b></p>	<p><b>MESURES ADEQUATES</b></p> <p>L'Université de Genève a su définir des priorités, regrouper des forces et allouer les financements nécessaires pour participer aux appels d'offres lancés par la Confédération pour les PRN. Par exemple, la création d'un Centre interfacultaire en sciences affectives a été décisive pour le succès du PRN en sciences affectives.</p>
Commentaires	
<p>Le rôle de la Convention d'objectifs a été majeur dans la réalisation et la pérennisation des PRN. Ceci a été à plusieurs reprises relevé par les chercheurs auditionnés, mais également par le rectorat.</p> <p>La réalisation de cet objectif est en lien étroit avec l'objectif 1 (polyvalence) : c'est en effet grâce à la polyvalence de l'Université qu'il a été possible de créer des PRN interdisciplinaires avec le succès que l'on connaît.</p>	

<b>Objectif 3</b>	
Renforcer la cohérence (synergies, centres d'excellence) de l'espace de recherche romand et suisse par une concertation renforcée avec les hautes écoles romandes et la participation à des projets d'intérêt national.	
<b>Indicateur</b>	
Nombre de grands programmes impliquant une collaboration à des projets d'intérêt national.	
<b>Evaluation</b>	
<b>Pertinence de l'indicateur</b>	<p>INDICATEUR INCOMPLET</p> <p>L'indicateur retenu semble réducteur. En effet, pour juger de la réalisation de cet objectif, il faudrait également aussi prendre en considération les montants en jeu et le nombre de domaines concernés.</p>
<b>Résultats obtenus</b>	<p>OBJECTIF ATTEINT</p> <p>L'objectif est atteint, au vu des succès de l'Université de Genève dans la réalisation de programmes de recherche nationaux.</p>
<b>Mesures prises par l'UNIGE</b>	<p>MESURES ADEQUATES</p> <p>Selon les propos des personnes auditionnées, il existe une volonté institutionnelle de travailler en réseau avec les autres Hautes école de la Suisse romande. Cette volonté se traduit par une prise de conscience des instances de l'Université, des impulsions et le soutien à des initiatives ou projets.</p> <p>La Convention d'objectifs s'est révélée, avec le financement prévu, un instrument efficace pour que l'Université de Genève concoure aux PRN avec d'autres universités romandes.</p>
<b>Commentaires</b>	
Renforcer la cohérence de l'espace de recherche romand ne passe pas uniquement par la réalisation de grands programmes de recherche, mais également par la mise en place de collaborations et d'instituts de recherche communs. La reprise des activités de l'Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB) à Sion sur la thématique des droits de l'enfant, ou encore la mise sur pied de cursus conjoints aux Universités du Triangle Azur constituent à ce titre des éléments clés dans le développement d'un espace de recherche romand cohérent.	

Objectif 4	
Renforcer la contribution de l'Université au pôle en relations internationales et aux domaines d'excellence de la Genève internationale, en intensifiant notamment la collaboration avec l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) dans les domaines de l'enseignement, de la recherche et des services à la cité.	
<b>Indicateur</b> Taux de réalisation d'un plan de développement de la collaboration avec IHEID.	
Evaluation	
<b>Pertinence de l'indicateur</b>	INDICATEUR PEU PERTINENT Bien que l'objectif fasse explicitement référence à la collaboration avec l'IHEID, sa portée est plus générale. L'indicateur retenu est donc réducteur pour rendre compte de la contribution de l'Université à la Genève internationale.
<b>Résultats obtenus</b>	OBJECTIF PARTIELLEMENT ATTEINT La signature de la Convention définissant les modalités de collaboration entre l'Université de Genève et IHEID a pris du retard. Elle vient toutefois d'être signée, ouvrant la voie à une collaboration accrue entre les deux institutions. A signaler toutefois qu'il existe déjà des formations conjointes entre certaines facultés et l'IHEID.  Les auditions ont démontré que le volet relatif à la Genève internationale compris dans l'objectif est <b>totalemment atteint</b> . L'Université de Genève collabore en effet avec plus de 40 organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales. Dans le cadre de ces collaborations, plusieurs accords ont été signés.
<b>Mesures prises par l'UNIGE</b>	MESURES ENCOURAGEANTES L'intensification de la collaboration entre l'Université et l'IHEID implique un engagement des deux parties concernées. La commission d'experts n'a pas souhaité prendre position sur les difficultés rencontrées lors de l'élaboration de la Convention de collaboration. Elle a toutefois relevé le signal positif donné par sa récente signature.
Commentaires	
La commission d'experts a souhaité rencontrer, lors des auditions, un ou une représentant-e de l'IHEID. Malheureusement, l'IHEID n'a pas été en mesure de nommer un-e représentant-e pour participer à ces auditions, ce que la commission d'experts regrette.	



Objectif 5	
Développer les collaborations avec la HES-SO Genève en fédérant notamment expertises et savoir-faire en matière de recherche appliquée et de prestations de services (mandats), dans les domaines, notamment, de l'analyse territoriale des inégalités de santé.	
<b>Indicateur</b> Taux de réalisation d'un plan de développement, par thème, de la collaboration avec la HES-Genève.	
Evaluation	
<b>Pertinence de l'indicateur</b>	INDICATEUR PEU PERTINENT L'indicateur est difficile à utiliser : il n'existe pas de plan de développement général des collaborations entre l'UNIGE et la HES-SO Genève, mais des stratégies de pôles. A noter qu'il existe un plan commun des bâtiments (Campus intégré).
<b>Résultats obtenus</b>	OBJECTIF ATTEINT Au vu des expériences et synergies existant sur le terrain, l'objectif d'une collaboration accrue avec la HES-SO Genève est atteint.
<b>Mesures prises par l'UNIGE</b>	MESURES ENCOURAGEANTES A ce jour, aucun plan de développement formel n'existe, mais plusieurs initiatives, projets et conventions témoignent d'importants progrès dans la collaboration entre l'Université et la HES-SO Genève. En comparaison avec d'autres cantons, la collaboration entre la HES-SO Genève et l'Université est exemplaire. Parmi les exemples de collaborations réussies, on notera la création d'un centre interprofessionnel de simulation réunissant la Faculté de médecine et la HES-Santé, unique en Suisse, ou la création d'un poste de professeur partagé en économie.  Les experts ont noté la volonté de l'Université et de la HES-Genève de continuer à développer des collaborations et des synergies. La volonté de collaboration se fait ressentir aussi bien au niveau de l'enseignement et de la recherche que de celui des bâtiments (cf. campus intégré).
Commentaires	
La mise sur pied d'un plan de développement comme instrument stratégique est sans aucun doute un outil à développer. Toutefois, au vu de la grande diversité de la HES-Genève, il apparaît plus judicieux d'établir plusieurs plans de développements afin de correspondre au mieux à la réalité du terrain.  L'évaluation de cet objectif se fonde également sur le degré de réalisation d'autres objectifs contenus dans la Convention d'objectifs, notamment l'objectif 6.	

Objectif 6	
Renforcer les synergies et les collaborations entre chercheurs des hautes écoles et le tissu industriel et stimuler la créativité autour de projets novateurs et créateurs de valeur économique, en développant notamment un Centre de créativité.	
<b>Indicateur</b> Nombre de collaborations hautes écoles – industries, notamment en collaboration avec la HES-SO Genève.	
Evaluation	
<b>Pertinence de l'indicateur</b>	INDICATEUR PERTINENT L'indicateur permet de juger de l'activité du Centre de créativité (Geneva Creativity Center – GCC) dont il est fait mention dans l'objectif.
<b>Résultats obtenus</b>	OBJECTIF ATTEINT Selon le rapport d'auto-évaluation, 30 projets ont été « amorcés » entre 2012 et 2014 par le GCC (autrement dit, une mise en relation d'acteurs académiques et industriels autour d'un thème innovant afin de déboucher sur un futur projet et obtenir des financements). Ceci apparaît comme un nombre satisfaisant au vu de la taille du GCC (budget annuel de Frs 500'000.-, répartis entre l'Université, la HES-Genève et le Canton).  La valeur et l'intérêt d'assurer l'interface entre monde académique et entreprises est d'ailleurs reconnu par le Conseil d'Etat qui mentionne le GCC dans la « Stratégie économique cantonale 2030 ».
<b>Mesures prises par l'UNIGE</b>	MESURES ADEQUATES La création du GCC pour réunir PME, PMI et acteurs académiques est une excellente stratégie pour stimuler la créativité et créer de la valeur économique.  Le GCC travaille en synergie avec d'autres structures favorisant l'interaction entre monde académique et industrie, ce qui se révèle essentiel pour un bon accompagnement des PME et PMI.
Commentaires	
Le financement conjoint du GCC par l'Université de Genève, la HES-Genève et le Département de l'économie affirme clairement les objectifs du GCC. C'est aussi l'exemple d'une collaboration réussie entre l'Université et la HES-Genève.	



### 3.3. Evaluation des objectifs de qualité des prestations d'enseignement, de recherche et de services à la cité

Objectif 7	
Améliorer l'encadrement des étudiants en développant notamment les innovations pédagogiques.	
Indicateur	
Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement.	
Evaluation	
<b>Pertinence de l'indicateur</b>	INDICATEUR PERTINENT L'indicateur donne une bonne image de la réalisation de l'objectif et, du fait de l'existence de données portant sur plusieurs années, permet une comparaison dans le temps.
<b>Résultats obtenus</b>	OBJECTIF ATTEINT Les résultats sont très satisfaisants. Selon les résultats présentés dans le rapport d'auto-évaluation, trois quarts des étudiants estiment les enseignements « bons » ou « excellents ».
<b>Mesures prises par l'UNIGE</b>	MESURES ADEQUATES Le rapport d'auto-évaluation présente de manière très complète les actions en lien avec le développement d'innovations pédagogiques et l'encadrement des étudiants. Il ressort de ce rapport et des auditions menées qu'il existe au sein de l'Université une réelle politique en matière d'innovation pédagogique et d'accompagnement des étudiants, se traduisant par un soutien à des initiatives. Diverses mesures sont par ailleurs proposées aux enseignants dont les évaluations auraient démontré certaines lacunes. La création d'une Commission d'Innovations Pédagogiques est un élément central de cette politique.
Commentaires	
<p>La commission d'experts salue la diversité et la multiplicité des outils proposés en matière d'innovation pédagogique. La commission a par ailleurs été positivement impressionnée, lors des auditions, par l'importance stratégique accordée aux MOOCs. L'inscription de ce sujet dans la Convention d'objectifs été un plus, permettant de stimuler et de promouvoir cette stratégie de l'Université de Genève.</p> <p>La commission d'experts souhaite appuyer les réflexions actuelles menées par l'Université concernant la mise en place d'évaluations par programmes (actuellement, l'évaluation porte essentiellement sur l'unité cours), ce qui permettrait de mesurer la qualité de l'enseignement de manière plus globale (p.ex. pertinence d'un programme pour la vie professionnelle).</p>	

Objectif 8	
Promouvoir la formation continue, notamment avec les hautes écoles, en particulier la HES-SO Genève.	
<b>Indicateur</b> Nombre de diplômes de formation continue (CAS, DAS, MAS) délivrés par l'Université de Genève ou en collaboration avec d'autres écoles et, en particulier, nombre de diplômes délivrés conjointement avec la HES-SO Genève.	
Evaluation	
<b>Pertinence de l'indicateur</b>	<b>INDICATEUR A COMPLETER</b> L'indicateur se limite à la formation diplômante (CAS, DAS, MAS), or l'offre de l'institution est beaucoup plus large. L'existence d'une formation continue qualifiante est aussi un service qu'une Université se doit d'offrir à la cité.
<b>Résultats obtenus</b>	<b>OBJECTIF ATTEINT</b> Les audits ont démontré l'excellence de la formation continue à l'Université de Genève. L'offre de formation continue de l'Université de Genève est très large, et s'adresse aussi bien à un public de « professionnels » qu'à un public de « curieux ». Ces dernières années, l'offre en formation continue n'a cessé d'augmenter. Cependant, c'est surtout la formation diplômante qui a augmenté, alors que la formation qualifiante est en stagnation. L'Université de Genève est un acteur reconnu de la formation continue et de la réflexion sur le life-long learning en Suisse et à l'international. Elle se positionne d'ailleurs en leader national pour la formation diplômante. La collaboration en matière de formation continue avec la HES-Genève et d'autres universités est également à relever, un cinquième des diplômes délivrés l'étant dans le cadre de formations conjointes.
<b>Mesures prises par l'UNIGE</b>	<b>MESURES ADEQUATES</b> Le Centre de formation continue et à distance est un instrument essentiel pour le développement de la formation continue à l'Université. Par des activités de veille il établit les besoins en formation continue. Il accompagne par ailleurs les enseignants qui souhaitent créer un programme de formation continue par des soutiens pédagogiques, financiers et techniques. Le Centre de formation continue et à distance a par ailleurs pris le virage de l'Université numérique, car il développe et offre divers outils en ligne et offre un soutien aux professeurs et enseignants souhaitant créer un MOOC.
Commentaires	
La multiplicité de l'offre en formation continue s'inscrit parfaitement dans l'objectif de polyvalence de l'Université de Genève. Cette variété constitue une opportunité pour la cité, qui peut ainsi bénéficier des connaissances et compétences présentes au sein de l'Université. Soutenir la formation continue à travers un outil tel que la Convention d'objectif apparaît dès lors comme un élément essentiel.	

Objectif 9	
Maintenir voire augmenter la qualité de la recherche pour accroître les montants acquis sur une base compétitive pour la recherche fondamentale et appliquée en comparaison des autres Universités suisses (FNS, programmes de l'Union européenne, CTI).	
<b>Indicateur</b> Montants obtenus en comparaison des autres universités suisses	
Evaluation	
<b>Pertinence de l'indicateur</b>	<p>INDICATEUR A COMPLETER</p> <p>L'indicateur offre une mesure de benchmarking tout à fait intéressante. Toutefois, les chiffres utilisés pour évaluer la réalisation de l'objectif font uniquement référence aux subsides du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), ce qui donne une image fragmentée de la réalité que l'on cherche à saisir. Par ailleurs, en se fondant sur une comparaison des montants acquis en chiffres absolus, l'indicateur ne tient pas compte de la part des fonds compétitifs dans le budget total de l'Université de Genève en comparaison avec d'autres Hautes écoles suisses.</p>
<b>Résultats obtenus</b>	<p>OBJECTIF ATTEINT</p> <p>Dans son rapport d'auto-évaluation, le rectorat donne un « partiellement atteint » à cet objectif. Ce jugement se fonde sur la quatrième place de l'Université de Genève quant à la part des subsides octroyés par le FNS aux diverses Universités suisses (derrière l'ETHZ, l'Université de Zurich et l'Université de Berne).</p> <p>Pour la commission d'experts, cette appréciation ne rend que partiellement compte de la réalité. Les chercheurs de l'Université de Genève sont très impliqués dans les programmes de recherche de l'Union européenne, et ceci malgré les incertitudes issues du vote du 9 février 2014. Par ailleurs, l'Université est très active en comparaison suisse dans l'acquisition de fonds tiers provenant de mandats, contrats de recherche et fondations privées.</p> <p>Selon les experts, l'objectif peut dès lors être considéré comme atteint.</p>
<b>Mesures prises par l'UNIGE</b>	<p>MESURES ADEQUATES</p> <p>La Convention d'objectifs a eu un immense effet de levier pour l'acquisition de fonds relatifs aux Pôles de recherche nationaux (PRN) financés par le FNS. Il est d'ailleurs intéressant de noter que l'Université de Genève figure en deuxième position quant à la part des montants versés pour les PRN.</p> <p>Le Service Recherche de l'Université constitue par ailleurs un outil essentiel pour accompagner et soutenir les chercheurs qui souhaitent déposer des projets de recherche ou participer à des programmes de tenure-track.</p>
Commentaires	
<p>L'évaluation d'un tel objectif devrait pouvoir se fonder, à l'avenir, sur un indicateur démontrant la part totale des montants acquis sur une base compétitive, qui pourrait être divisé en sous-indicateurs selon la provenance des fonds (FNS, Commission européenne, etc.).</p> <p>Dans le même ordre d'idées, il serait souhaitable d'avoir un second indicateur qui présente la part des fonds compétitifs dans le budget total de l'Université de Genève et son évolution dans le temps ainsi qu'en comparaison avec les autres Universités suisses.</p>	

## 3.4. Evaluation des objectifs institutionnels

Objectif 10	
Promouvoir la relève scientifique en poursuivant le développement de programmes doctoraux, en s'appuyant notamment sur les ressources fédérales octroyées à cette fin.	
<b>Indicateur</b> Nombre de programmes doctoraux	
Evaluation	
<b>Pertinence de l'indicateur</b>	<b>INDICATEUR INCOMPLET</b> La mesure du nombre de programmes doctoraux constitue un indicateur adéquat, mais il ne rend pas compte de la qualité des programmes doctoraux.
<b>Résultats obtenus</b>	<b>OBJECTIF ATTEINT</b> Si l'on s'en tient au nombre de programmes doctoraux, cet objectif peut être considéré comme atteint. Entre 2012 et 2015, l'Université a en effet proposé plus de 50 programmes doctoraux. Ceux-ci sont principalement offerts en collaboration avec d'autres Universités, dans le cadre de la CUSO (Conférence universitaire de Suisse occidentale) ou de la CUS (Conférence universitaire suisse). A ce titre, ils ont un rôle structurant sur la création d'un espace de recherche romand (Objectif 3).
<b>Mesures prises par l'UNIGE</b>	<b>MESURES ENCOURAGEANTES</b> L'Université de Genève a non seulement proposé plusieurs programmes doctoraux à des doctorants, mais a aussi mis en place diverses activités et services pour les doctorants, tels des séances d'accueil et d'information, des ateliers, un accompagnement individuel. Les Facultés sont également très actives dans le soutien aux doctorants.  Ces diverses mesures doivent non seulement être développées, mais faire l'objet d'une vision commune et d'une stratégie de la part des instances de l'Université, ce qui à l'heure actuelle manque encore.
Commentaires	
La relève scientifique constitue un objectif stratégique essentiel pour une Université. Grâce à la relève scientifique, l'excellence associée à une personne ou un laboratoire peut se poursuivre dans le temps et s'étendre ; le soutien à la relève scientifique permet donc de capitaliser l'investissement public. Toutefois, la promotion de la relève scientifique va au-delà du développement de programmes doctoraux et il importe d'y consacrer d'autres outils, tels des programmes de tenure-track ou un accompagnement vers une carrière professionnelle extra académique.	

<b>Objectif 11</b>	
Renforcer la parité dans les fonctions représentatives et de responsabilité en prenant des mesures en faveur du genre sous-représenté. Atteindre notamment 30% de femmes parmi les nouvelles nominations dans le corps professoral.	
<b>Indicateur</b> Evolution du pourcentage de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral.	
<b>Evaluation</b>	
<b>Pertinence de l'indicateur</b>	<p>INDICATEUR PERTINENT</p> <p>Le but à atteindre est 30% de nouvelles nominations féminines parmi les Professeur-e-s ordinaires (PO), les Professeur-e-s associé-e-s (PAS) et les Professeur-e-s assistant-e-s (PAST).</p> <p>L'indicateur est réaliste, même si une cible plus élevée (45%) serait nécessaire pour combler les différences existantes au niveau des professeurs en place.</p>
<b>Résultats obtenus</b>	<p>OBJECTIF PARTIELLEMENT ATTEINT</p> <p>L'objectif des 30% n'a pas été atteint sur l'ensemble de la période couverte par la Convention d'objectifs (2012-2015), mais une évolution positive et rassurante dans les nominations de femmes au sein du corps professoral peut être notée.</p> <p>Les auditions ont par ailleurs fait ressortir la difficulté, pour les femmes, d'atteindre la fonction de PO. Alors que l'Université de Genève compte environ 35% de PAS et PAST femmes (pourcentage en augmentation ces dernières années), la proportion de femmes PO reste relativement stable (17%).</p>
<b>Mesures prises par l'UNIGE</b>	<p>MESURES ADEQUATES</p> <p>Le Bureau de l'égalité de l'Université de Genève accomplit un travail remarquable. Il a notamment rédigé, en collaboration avec le Rectorat, un Plan d'action pour l'égalité, lequel a reçu un financement de Berne dans le cadre du programme de la CUS (Swissuniversities) « Egalité des chances entre femmes et hommes dans les Universités suisses » pour une période s'étendant de 2013 à 2016. Ce plan d'action a été précurseur et, en Suisse, l'Université de Genève est considérée comme leader en matière d'égalité. Le plan d'action est accompagné d'un outil de contrôle annuel, permettant d'évaluer son état d'avancement.</p>
<b>Commentaires</b>	
Le financement fédéral s'arrêtera en 2016, et à ce jour aucun financement n'est prévu pour poursuivre et développer le Plan d'action pour l'égalité. Ceci est un véritable sujet de préoccupation, notamment si l'on veut que l'Université de Genève garde son rôle de leader en la matière.	



<b>Objectif 12</b>	
Engager l'Université de Genève dans un processus d'Agenda 21.	
<b>Indicateur</b>	
Taux de réalisation d'un plan de développement	
<b>Evaluation</b>	
<b>Pertinence de l'indicateur</b>	INDICATEUR PERTINENT L'indicateur permet de chiffrer le taux de réalisation de divers axes stratégiques du processus Agenda 21 au sein de l'Université.
<b>Résultats obtenus</b>	OBJECTIF PARTIELLEMENT ATTEINT Le rapport d'auto-évaluation montre une réalisation partielle (30%) du plan de développement Agenda 21 par l'Université de Genève. Diverses actions ont été entreprises, que ce soit au niveau de la recherche en développement durable, des liens avec la cité, de la Commission Agenda 21 ou de l'enseignement. Les personnes auditionnées ont clairement énoncé l'importance de poursuivre ces efforts.
<b>Mesures prises par l'UNIGE</b>	MESURES A DEVELOPPER Lors des auditions, il est apparu que si la volonté d'engager l'Université dans un processus est présente, les mesures mises en place en termes de coordination sont insuffisantes. Aucun plan de développement n'a été défini, et il manque un « pilote ». L'état d'avancement du processus Agenda 21 repose essentiellement sur des initiatives individuelles, lesquelles gagneraient à pouvoir faire partie d'un ensemble cohérent et structuré.  Au niveau de la recherche académique en matière de développement durable, il a pendant longtemps manqué de synergies entre les diverses disciplines. Le fait d'avoir réuni les sciences de l'environnement dans un bâtiment unique en juin 2015 (Bâtiment Carl-Vogt) devrait permettre de favoriser les synergies.
<b>Commentaires</b>	
<p>Le processus Agenda 21 tel qu'il est défini concerne aussi bien des activités de type académique que des actions de terrain. Or, ce sont deux mondes qu'il est parfois difficile de réunir. Une réalisation telle que le nouveau Bâtiment Carl-Vogt, qui est à la fois dédié à des activités de recherche et d'enseignement sur la durabilité et se veut un bâtiment exemplaire en termes de durabilité montre que c'est objectif est néanmoins possible.</p> <p>Par ailleurs, il est clair que la mise en place d'un processus Agenda 21 est difficile pour une université intra-muros et dont les bâtiments sont dispersés dans la cité. Cela rend délicat tout benchmarking avec d'autres universités caractérisées par une configuration plus favorable. Il n'en demeure pas moins que le défi mérite d'être relevé.</p>	

Objectif 13	
Poursuivre la démarche évolutive de la planification des bâtiments et infrastructures de l'Université, en cohérence avec la vision de campus urbains intégrés élaborée avec les hautes écoles du canton d'une part, et le plan directeur cantonal, d'autre part.	
<b>Indicateur</b> Taux de réalisation d'un plan de développement	
Evaluation	
<b>Pertinence de l'indicateur</b>	INDICATEUR NON PERTINENT L'indicateur n'est pas adapté à l'objectif : il fait état d'un taux de réalisation d'un plan de développement (autrement dit un taux de réalisation de diverses constructions), alors que l'objectif porte sur la planification des bâtiments et des infrastructures de l'Université.
<b>Résultats obtenus</b>	OBJECTIF ATTEINT L'Université de Genève travaille à la planification des bâtiments sur la base de deux documents principaux : « Une vision des hautes écoles à Genève : des campus urbains intégrés » élaboré par l'Université et la HES-Genève, et le Plan directeur cantonal des investissements. Ces documents sont complémentaires et régulièrement révisés dans le cadre d'une planification évolutive. En ce sens, on peut considérer l'objectif comme atteint.
<b>Mesures prises par l'UNIGE</b>	MESURES ADEQUATES Le transfert de l'entretien des bâtiments à l'Université de Genève participe à son processus d'autonomisation et permet une meilleure planification en regard des besoins existants et à venir. Ce transfert incite également à prendre des mesures d'économies d'énergie, en rapprochant bénéfices et investissements (cf. Objectif 12). La création, en 2010, d'une Division réunissant logistique, bâtiment et sécurité a par ailleurs été une décision stratégique d'importance permettant d'intégrer les divers éléments nécessaires au bon fonctionnement des bâtiments et infrastructures.
Commentaires	
Les enjeux en termes de bâtiments pour un campus urbains sont nombreux. Mais les auditions ont démontré qu'un campus urbain est également porteur d'opportunités. Il a notamment été noté les collaborations entre le nouveau bâtiment Carl-Vogt et le Musée d'ethnographie voisin, ou encore les accords passés entre l'Université et la commune de Carouge permettant la construction de logements et la création de services utiles aussi bien à la l'Université qu'à la commune.	

## 4. Recommandations

La commission d'experts a jugé utile de formuler des recommandations générales, concernant l'instrument de la Convention d'objectifs.

### 4.1. La Convention d'objectifs comme élément de mobilisation et d'innovation

Nous recommandons le maintien de la Convention d'objectifs prévue par la LUGE (art. 21) comme outil stratégique liant l'Université de Genève et l'Etat de Genève. Au-delà des financements que permet la Convention d'objectifs, celle-ci a un effet levier indispensable pour nombre de projets stratégiques, de qualité et institutionnels.

La Convention d'objectifs s'est révélée être un instrument particulièrement utile pour la création, le développement et la pérennisation de Pôles de recherche nationaux (PRN) à l'Université de Genève ; l'effet levier des financements de la Convention a été jugé comme essentiel par toutes les parties. Nous encourageons l'Université et l'Etat de Genève à poursuivre le financement qui a permis le succès des PRN à Genève. Les PRN constituent en effet un moteur d'innovations utiles à la société, et s'inscrivent de fait dans la mission de service à la cité de l'Université.

### 4.2. Des objectifs mobilisateurs et garantissant une continuité

La commission d'experts propose d'intégrer aux prochaines Conventions d'objectifs un certain nombre d'objectifs récurrents, se retrouvant dans les versions successives de la Convention. De tels objectifs favoriseraient des stratégies à long terme conformes à la nature d'une Université et permettraient d'avoir des mesures dans le temps.

Il importe aussi de retenir, pour les Conventions à venir, des objectifs susceptibles de motiver la communauté universitaire et ses partenaires. Nous avons en effet été impressionnés par l'engagement des divers représentant-e-s auditionné-e-s envers l'outil de la COB, et il nous apparaît essentiel de maintenir et développer cet enthousiasme.

Nous proposons que la Convention introduise un objectif relatif aux relations entre l'Université de Genève et les pouvoirs publics (Conseil d'Etat notamment), au service des divers intérêts publics pour lesquels une Université polyvalente joue des rôles essentiels. Ceci afin d'ancrer le rôle de l'Université dans la cité et d'assurer le suivi de la Convention d'objectifs.

### 4.3. Indicateurs

Nous recommandons, à l'avenir, de retenir plus d'un indicateur par objectif. En effet, les objectifs étant définis de manière large, il importe de pouvoir en évaluer la réalisation sur la base d'indicateurs mesurant divers aspects constitutifs de l'objectif (p.ex. la somme des fonds FNS, la somme des fonds européens, la place de l'UNIGE par rapport aux autres Universités de Suisse, etc.). L'idée de diviser un



indicateur en plusieurs axes est une autre piste permettant de rendre compte de la diversité liée à un objectif précis.

Nous recommandons par ailleurs, à l'avenir, de retenir des indicateurs qui permettent des comparaisons dans le temps et l'espace, c'est-à-dire permettant l'Université d'analyser les évolutions dans le temps et de se comparer à des institutions de profil similaire.

Enfin, aussi pertinent soit-il, un indicateur est toujours réducteur. Il faudrait donc systématiquement le compléter par une appréciation permettant aux autorités de tutelle de saisir les aspects nuancés et qualitatifs des réalisations dans leur contexte.

## 5. Conclusion

La commission d'experts remercie l'Université de Genève de lui avoir confié ce mandat. Elle espère que ce rapport apporte un éclairage utile à l'Université et à ses autorités de tutelle.



Jean-Marc RAPP



Alain BERETZ



Frédérique REEB-LANDRY

# Plan Stratégique

2015

*UNIGE 2.025*

*L'Université de Genève  
à l'horizon 2025*



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

## PRÉAMBULE

La période qui s'ouvre devant nous est incertaine, mais aussi fascinante. Les changements y seront nombreux. L'Université de Genève doit inscrire son avenir dans la dynamique de ces mutations tout en préservant ce qui fait aujourd'hui sa force. Elle doit saisir l'opportunité d'être actrice de ces changements, se projeter hors de ses murs vers la Cité qui l'entoure et vers le Monde qui l'accueille.

Notre environnement évolue de plus en plus rapidement. Il y a dix ans, l'Université ne bénéficiait pas d'une Convention d'objectifs conclue avec le Canton. La Suisse était pleinement intégrée aux programmes de recherche européens et le ranking de Shanghai venait tout juste de révéler une compétition mondiale entre universités. PLOS ONE (aujourd'hui premier journal scientifique au monde en volume) n'existait pas mais l'Encyclopædia Britannica était toujours imprimée, les subprimés n'avaient pas fait plonger l'économie mondiale. Facebook était inaccessible au grand public et l'iPad restait à inventer.

Dans ce mouvement, projeter notre institution dans le long terme est un exercice sans doute difficile mais nécessaire. Parce que nous devons nous donner un cap. Parce que nous ne pouvons pas nous contenter d'être balotés au gré des moindres vagues. Parce que la science, le savoir, la connaissance se bâtissent sur le long terme. Parce que nous formons aujourd'hui non seulement la relève académique de demain mais surtout une partie importante des futurs responsables économiques, culturels, politiques et sociaux.

Ce Plan Stratégique est là pour remplir ce rôle. Conçu par l'équipe du Rectorat Vassalli et les doyens de toutes les facultés, il a reçu les commentaires et corrections de différents groupes de travail, et notamment de l'Assemblée de l'Université et du Conseil d'Orientation Stratégique. Il sert aujourd'hui de feuille de route pour l'équipe du Rectorat-Flückiger. Dans ce moment de transition pour notre institution, il est porteur de changements et garant de continuité.



**Yves Flückiger**  
Recteur

# HORIZON 2025



## VALEURS

L'Université est imprégnée des valeurs de Genève: ouverture internationale, respect des droits humains, sensibilité aux diverses cultures, à l'éthique, à l'humanisme et à la tradition de recherche scientifique. Elle promeut ces valeurs, en particulier en s'engageant de la manière suivante:

- Préservation de la liberté académique, de ses membres, condition indispensable à la poursuite pleine et entière de ses missions et diffusion de son application dans le reste du monde.
- Promotion de la liberté académique, de son caractère garanti par un environnement de recherche, de travail et d'étude égalitaire. Elle mène sa politique de recrutement et de gestion des ressources humaines, l'accès à ses formations, et la promotion de la relève dans le respect de ce principe fondamental.
- Garantie d'un environnement qui favorise l'apprentissage et la réflexion critique.
- Responsabilité sociale et environnementale.

*Ces valeurs sont le fondement de sa Charte d'éthique et de déontologie.*

## MISSIONS

Les missions de l'Université de Genève sont définies par l'article 2 de la LU :

1. L'Université est un service public dédié à l'enseignement supérieur de base et approfondi, à la recherche scientifique fondamentale et appliquée, et à la formation continue. Elle travaille selon les principes d'objectivité, de discussion ouverte et de réfutabilité qui fondent une démarche intellectuelle rationnelle.
2. L'Université contribue au développement culturel, social et économique de la collectivité, notamment par la valorisation de la recherche et son expertise. Elle informe le public et contribue à la réflexion sur l'évolution des connaissances et leur impact sur la société et l'environnement.

## VISION GLOBALE

L'Université de Genève se profile selon les axes transversaux suivants:

- Elle est une université polyvalente qui vise à l'excellence dans tous les domaines du savoir qu'elle choisit d'investir. Cette polyvalence lui permet de favoriser l'émergence de domaines inter- et pluridisciplinaires tant dans la recherche que dans l'enseignement.
- Elle affirme ses liens avec la Genève internationale et est reconnue pour sa capacité à intégrer les enjeux mondiaux dans son enseignement et sa recherche.
- Elle s'affirme comme université de référence de l'espace suisse et francophone. Elle affirme aussi sa vocation internationale, en s'ouvrant aux langues et cultures du monde dans ses enseignements et ses recherches.
- Actrice de la révolution numérique, l'Université de Genève est pionnière dans l'utilisation, lorsqu'elle se justifie, des nouvelles technologies dans l'enseignement, la recherche et ses modes de diffusion, la préservation et l'accès au savoir, ainsi que l'administration.

# THÈMES ET OBJECTIFS

## THÈME 1

### Profil de l'Université de Genève

Le paysage académique mondial se diversifie et s'internationalise. Les universités étendent leur influence, leurs liens et leurs partenariats bien au-delà de leur bassin géographique traditionnel. Cet élargissement, accompagné de la multiplication du nombre d'institutions, offre un choix beaucoup plus vaste d'institutions d'enseignement supérieur et de recherche. Dès lors, notre institution se doit d'être aussi compétitive que possible pour attirer de futur-e-s étudiant-e-s et collaborateurs-trices ainsi que pour créer des partenariats avec des institutions régionales ou internationales.

Fort de ce constat et de la vision à long terme qu'elle s'est donnée, l'Université de Genève entend consolider son profil en se donnant les objectifs suivants:

#### OBJECTIF 1

Assurer un développement à long terme des différentes disciplines qui la composent et permettre l'émergence de domaines inter- et pluri-disciplinaires

#### OBJECTIF 2

Au sein des disciplines rassemblées à l'Université, développer nos domaines d'excellence et abandonner des secteurs déterminés

#### OBJECTIF 3

Profilier l'Université en lien avec la Genève internationale et les valeurs de Genève

#### OBJECTIF 4

Promouvoir l'identité de l'Université

## THÈME 2

# Attrait de l'Université de Genève auprès des étudiantes et des étudiants

Transmettre les savoirs est la mission première de l'Université de Genève. La qualité de son enseignement est reconnue mondialement, et l'université doit continuer à innover. En effet, les attentes des étudiant-e-s évoluent en même temps que leur environnement économique et social proche mais aussi plus lointain. Leur composition se diversifie en âge, en nationalité, en milieu social, en conditions d'étude et de vie. Enfin les recherches pédagogiques et les nouveaux outils technologiques ouvrent de nouvelles pistes pour améliorer encore la qualité de l'apprentissage.

Dans ce contexte, l'Université de Genève désire rester un pôle d'enseignement des plus attractifs pour les étudiant-e-s du monde entier en se donnant les objectifs suivants:

### OBJECTIF 5

Soutenir la qualité de l'enseignement et développer les formes innovantes d'enseignement

### OBJECTIF 6

Améliorer l'expérience étudiante

### OBJECTIF 7

Répondre aux besoins des publics variés et renforcer les possibilités de formation tout au long de la vie

## THÈME 3

### Attrait de l'Université de Genève auprès des chercheuses et chercheurs et de l'ensemble du personnel

La communauté des chercheuses et chercheurs de l'Université de Genève publie plus de 10 articles scientifiques par jour, auxquels s'ajoutent de nombreux ouvrages, thèses ou participations à des colloques. Elle participe ainsi à l'élaboration collective de nouvelles connaissances. Si la créativité ne se commande pas, il est possible en revanche de lui offrir un environnement adapté à son émergence. Cet environnement comprend des aspects matériels et monétaires mais il dépend aussi beaucoup de l'ensemble du personnel administratif et technique qui soutient les activités académiques.

Dans cette optique, l'Université de Genève désire renforcer son attrait auprès des chercheuses et chercheurs et de l'ensemble du personnel en se donnant les objectifs suivants:

#### OBJECTIF 8

Assurer des infrastructures et des conditions de travail susceptibles d'attirer des personnes du monde entier

#### OBJECTIF 9

Développer une politique de promotion et de relève qui répond à des exigences de niveau international

#### OBJECTIF 10

Favoriser le développement de nouveaux champs de recherche

## THÈME 4

### Echanges avec la collectivité

L'importance d'une université pour son environnement économique, social et culturel n'est plus à démontrer. Elle doit être pourtant inlassablement appelée pour être explicitement prise en compte dans les stratégies de développement régional dans l'arc lémanique. Ambassadeur du canton de Genève dans ses relations internationales et ses liens avec les organisations internationales, l'Université de Genève est aussi une actrice essentielle du changement en favorisant la créativité des individus et l'innovation économique, sociale et technologique. Ses effets directs et indirects sont nombreux et importants. Ils favorisent les entreprises et les institutions qui l'entourent. Par ce biais, l'Université peut ainsi participer à l'amélioration de la vie des citoyens qui la financent.

Pour y parvenir, l'Université de Genève souhaite renforcer les échanges avec la collectivité en se donnant les objectifs suivants:

#### OBJECTIF 11

Diffuser largement les nouveaux savoirs et animer le débat politique et intellectuel

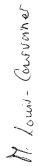
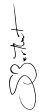
#### OBJECTIF 12

Favoriser le transfert de savoir et de technologie vers l'économie et la société



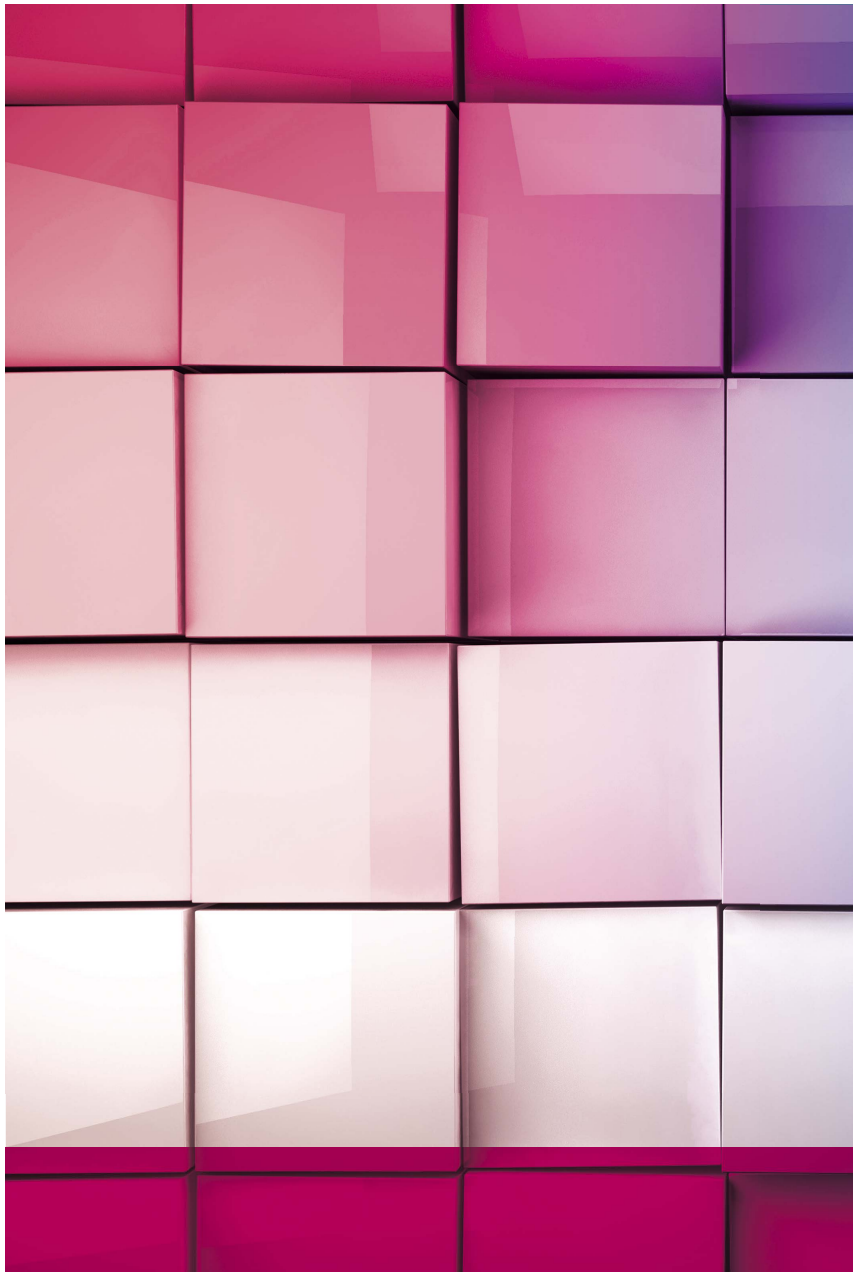
## SIGNATAIRES

## RECTORAT 2011-2015

**Jean-Dominique Vassalli**  
recteur**Margareta Baddeley**  
vice-rectrice**Yves Flückiger**  
vice-recteur**Denis Hochstrasser**  
vice-recteur**Jean-Luc Veuthey**  
vice-recteur**Stéphane Berthet**  
secrétaire général**Henri Bounameaux**  
Faculté de médecine**Christine Chappuis**  
Faculté de droit**Jean-Daniel Machi**  
Faculté de théologie**Yves Flückiger**  
recteur**Denis Hochstrasser**  
vice-recteur**Jean-Marc Triscone**  
vice-recteur**Jacques de Werra**  
vice-recteur**Michelle  
Louis-Courvoisier**  
vice-rectrice**Stéphane Berthet**  
secrétaire général

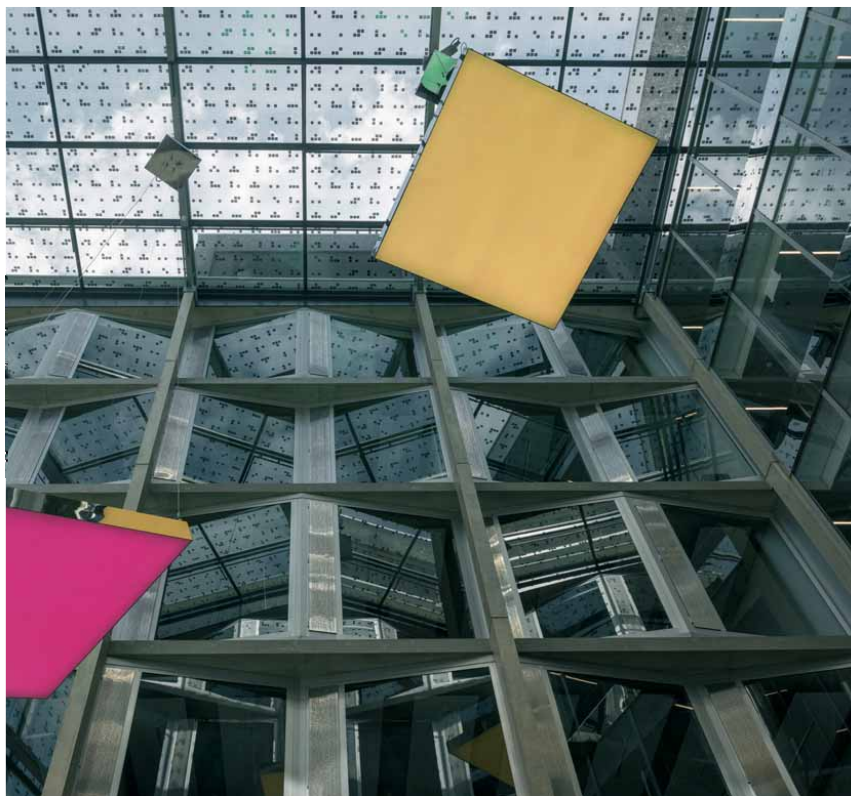
## DOYENS

**Bernard Debarbieux**  
Faculté des sciences  
de la société**Fernando Prieto Ramos**  
Faculté de traduction  
et d'interprétation**Nicolas Zufferey**  
Faculté des lettres**Pascal Zesiger**  
Faculté de psychologie  
et des sciences  
de l'éducation**Maria-Pia Victoria-Feser**  
Faculté d'économie  
et de management



# Rapport financier

## Comptes 2015



**IMPRESSUM****Editeur**

Rectorat de l'Université de Genève

**Impression**

Centre d'impression de l'Université de Genève

**Photographie**

Jacques Erard

**Tirage**

100 exemplaires

© Université de Genève, mars 2016

## Table des matières

1. Le mot du Recteur	7
<b>2. Les états financiers consolidés</b>	
2.1 Bilan	13
2.2 Compte d'exploitation	14
2.3 Tableau de flux de trésorerie	15
2.4 Tableau de variation des fonds propres	16
<b>3. Les notes relatives aux états financiers consolidés</b>	
<b>3.1 Informations générales</b>	<b>19</b>
3.1.1 Présentation générale	19
3.1.2 Normes comptables	
<b>3.2 Principes et méthodes comptables</b>	<b>20</b>
3.2.1 États financiers	20
3.2.2 Jugement et estimation	21
3.2.3 Base et périmètre de consolidation et informations relatives aux parties liées	22
3.2.4 Actifs financiers, instruments dérivés et comptabilité de couverture	22
3.2.5 Stocks	23
3.2.6 Actifs et passifs transitoires	23
3.2.7 Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles	24
3.2.8 Immobilisations incorporelles	25
3.2.9 Immeubles de placement	25
3.2.10 Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie	26
3.2.11 Créanciers et emprunts	26
3.2.12 Provisions et passifs éventuels	26
3.2.13 Fonds	27
3.2.14 Revenus	27
3.2.15 Subventions	28
3.2.16 Prestations aux collaborateurs	28
3.2.17 Contrats de location	28
3.2.18 Évaluation des risques	28
<b>3.3 Annexes aux états financiers</b>	
3.3.1 Périmètre de consolidation	29
3.3.2 Information sectorielle	31
3.3.3 Information budgétaire	35
3.3.4 Liquidités et équivalents de liquidité	40
3.3.5 Placements financiers	41
3.3.6 Débiteurs	43
3.3.7 Actifs transitoires	46
3.3.8 Stocks	46
3.3.9 Immeubles de placement	47
3.3.10 Immeubles d'exploitation	50
3.3.11 Immobilisations corporelles et incorporelles	50

## Table des matières

3.3.12	Subventions d'investissement constatées d'avance	51
3.3.13	Créanciers	52
3.3.14	Passifs transitoires	53
3.3.15	Fonds affectés à la recherche	53
3.3.16	Emprunts hypothécaires	55
3.3.17	Provisions	56
3.3.18	Traitement des bénéficiaires et des pertes de l'Université et rétrocession à l'État de Genève	57
3.3.19	Part subvention à restituer à l'échéance de la COB	58
3.3.20	Part subvention non dépensée	58
3.3.21	Fonds d'innovation et de développement	59
3.3.22	Autres fonds propres affectés et autres fonds propres libres	60
3.3.23	Subventions reçues	62
3.3.24	Taxes universitaires	64
3.3.25	Autres écolages	65
3.3.26	Prestations de service et ventes	65
3.3.27	Dédommagements de tiers	66
3.3.28	Charges de personnel	66
3.3.29	Biens, services et marchandises	68
3.3.30	Subventions accordées	69
3.3.31	Information relative à la mise à disposition de moyens	69
3.3.32	Résultat financier lié aux portefeuilles mobiliers	71
3.3.33	Information relative au tableau de flux de trésorerie	72
3.3.34	Principaux dirigeants	75
3.3.35	Information relative aux parties liées	75
3.3.36	Participation dans la société CIBM	77
3.3.37	Participation dans la société CADMOS	78
3.3.38	Litiges en cours	79
3.3.39	Contrats de leasing	80
3.3.40	Événements postérieurs à la clôture	81

#### 4. Rapport de l'organe de révision 85

#### 5. Autres informations

5.1	Statistiques des étudiants	89
5.1.1	Nombre total d'étudiants selon domicile à la fin des études antérieures	89
5.1.2	Accord intercantonal universitaire	89
5.2	Personnel de l'Université	90
5.2.1	Personnel total par faculté (fin d'année)	90
5.2.2	Personnel « Budget État » par faculté (fin d'année)	90
5.2.3	Personnel total par faculté (taux moyen)	91
5.2.4	Personnel « Budget État » par faculté (taux moyen)	91
5.3	Compte d'exploitation par type de bailleurs	92
5.4	Compte de fonctionnement budget « État »	93

## Table des matières

---

5.4.1	Total Université	93
5.4.2	Autorités universitaires	97
5.4.3	Faculté des Sciences	100
5.4.4	Faculté de Médecine	103
5.4.5	Faculté des Lettres	105
5.4.6	Faculté d'Économie et de Management	107
5.4.7	Faculté des Sciences de la Société	109
5.4.8	Faculté de Droit	111
5.4.9	Faculté de Théologie	113
5.4.10	Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation	115
5.4.11	Faculté de Traduction et d'Interprétation	117
5.5	Investissements	119
5.5.1	Investissements par type de bailleurs	119
5.5.2	Investissements « État » par faculté	119



# 1. Le mot du Recteur

En 2015, l'Université affiche un résultat net d'exploitation significativement déficitaire (KCHF 11'116) partiellement compensé par un résultat financier légèrement bénéficiaire (KCHF 3'934). Toutes sources de financement confondues, le résultat net est une perte de KCHF 7'182 alors qu'en 2014, l'Université avait enregistré un bénéfice de KCHF 22'466.

45 % environ de la détérioration totale est due à une contribution moindre du résultat financier. En effet, par rapport à 2014, les résultats latents des portefeuilles sont en net recul (KCHF 11'261) en raison de la baisse des valeurs boursières observée au cours des derniers mois de l'année 2015. Le second élément explicatif provient du résultat net d'exploitation qui est passé d'une contribution positive au résultat net en 2014 à une contribution négative en 2015 qui doit être mise en relation avec les coupures budgétaires imposées par les autorités cantonales. À ce propos, il convient de relever qu'en 2015 déjà, l'Université a dû absorber une baisse nette de la subvention cantonale qui s'élevait à près de KCHF 6'000 si l'on considère le transfert de charges pour la gestion des bâtiments qui n'a été que partiellement compensé. Deux phénomènes sont à relever à cet égard. Premièrement, notre institution a répondu aux tensions budgétaires par une mise à contribution accrue de ses fonds propres, notamment du Fonds d'innovation et de développement. Deuxièmement, toutes choses étant égales par ailleurs, les mesures de coupures budgétaires ont tendance à augmenter le taux d'utilisation des budgets dans chacune des structures ce qui implique, au final, un résultat net d'exploitation du budget « État » plus proche de l'équilibre que par le passé. Leur combinaison provoque un effet de ciseaux sur le Fonds d'innovation et de développement puisque le rythme des dépenses est largement supérieur à celui de son alimentation par le résultat net du budget « État ».



## Le mot du Recteur

---

Cette évolution est préoccupante car, si cette tendance perdure, le Fonds d'innovation et de développement sera épuisé dans les prochains dix-huit mois, alors qu'il est un instrument précieux pour répondre aux défis d'un monde de l'enseignement et de la recherche toujours plus compétitif et exigeant des réponses de plus en plus flexibles. C'est un instrument indispensable, d'autant plus aujourd'hui que la Convention d'objectifs 2016 / 2019 pourrait être dépourvue de tous moyens additionnels au cours de la première année, voire de la deuxième année. Si tel devait être le cas, l'Université de Genève se trouverait rapidement dans une situation difficile qui pourrait l'empêcher de jouer pleinement le rôle qu'elle entend exercer comme actrice de l'innovation économique et sociale et comme ambassadrice du canton à l'extérieur pour soutenir le développement de toute la région.

Pour les activités financées par les collectivités publiques, les comptes 2015 de l'Université de Genève affichent un bénéfice de KCHF 2'202 avant répartition avec l'État de Genève. Après rétrocession, le résultat net s'élève à KCHF 1'651, soit en très net recul par rapport à 2014. Ce résultat est à mettre en rapport avec le déficit initialement prévu au budget de KCHF 7'392. Cette « amélioration budgétaire » s'explique quasiment intégralement par une utilisation parcimonieuse des moyens à disposition, les revenus étant légèrement moins importants que ceux prévus au départ. À un niveau bien moindre, ce bénéfice est la conjonction d'une gestion prudente de chacune des entités de notre université et des effets cumulés des programmes d'économies mis en œuvre depuis 2013.

Au-delà des francs et des centimes, l'année 2015 aura été une année riche en développements académiques pour l'Université de Genève. En particulier, le Campus Biotech, né d'une initiative commune de l'UNIGE, de l'EPFL, de la famille Bertarelli et de la Fondation Wyss a ouvert ses portes au public à l'occasion de son inauguration officielle. Ce site abrite notamment des espaces de recherche pour le projet Human Brain Project qui est le plus important projet de recherche de l'Union européenne sur le cerveau.

L'année 2015 aura permis aussi d'inaugurer le bâtiment « Uni Carl Vogt » destiné à rassembler tous les acteurs académiques actifs dans le domaine de l'environnement, du territoire et de la durabilité. Premier bâtiment dont l'Université est propriétaire, le site offre une surface de 5000 mètres carrés et est conçu pour favoriser les synergies et les compétences interdisciplinaires afin de développer une approche globale des questions environnementales.

L'année 2015 aura représenté une année de transformation profonde dans la répartition des tâches de gestion entre l'État de Genève et l'Université. Inscrits dans un processus d'autonomisation de l'Université auquel nous adhérons, les transferts d'activité et de responsabilité représentent au quotidien un défi, ce d'autant qu'ils se déroulent dans un cadre budgétaire difficile.

Parmi les développements qui ont marqué les activités liées aux missions fondamentales de l'Université de Genève, nous pouvons mentionner le projet « Athena » qui a permis d'accueillir 40 collégiennes et 40 collégiens inscrits en 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> de leur cursus de formation. Ils ont pu suivre, durant un semestre entier, des cours de mathématiques et de physique, aux côtés des étudiants réguliers de l'Université, et ils ont pu glaner, pour celles et ceux qui ont réussi leurs examens, de futurs crédits qu'ils pourront faire valoir, s'ils s'inscrivent dans ces disciplines à l'Université après avoir obtenu leur maturité. Dans le même esprit, l'Université de Genève a, en partenariat avec la HES-SO Genève, lancé le Laboratoire de technologie avancée qui permet à des PME de la région de pouvoir accéder à des instruments ou des équipements de pointe qu'elles n'ont pas les ressources d'acquérir mais que les Hautes écoles peuvent mettre à leur disposition pour y développer des recherches

## Le mot du Recteur

---

susceptibles de déboucher sur des innovations. Ces projets illustrent parfaitement l'interface que notre université souhaite développer avec la Cité qui l'entoure et qui la soutient. Plus que jamais, ce soutien lui est indispensable. Il passe par la Convention d'objectifs 2016-2019 en attente de signature. Un signal fort que les autorités doivent envoyer à l'ensemble de la communauté universitaire.



Yves Flückiger  
Recteur

## 2. Les états financiers consolidés

## États financiers consolidés

## 2.1 Bilan

au 31 décembre 2015

		2015	2014	Note	Page
<b>Actif</b>					
<b>Actifs circulants</b>	Liquidités et équivalents de liquidités	17'598'325	51'694'784	4	40
	Placements financiers	279'433'145	265'711'247	5	42
	Débiteurs avec contrepartie	29'913'233	56'701'164	6	44
	Débiteurs sans contrepartie	26'144'637	38'627'485	6	46
	Actifs transitoires	8'168'057	5'552'157	7	46
	Stocks	571'660	665'200	8	46
	<b>Total actifs circulants</b> a	<b>361'829'057</b>	<b>418'952'038</b>		
<b>Actifs immobilisés</b>	Immeubles de placement	80'189'001	76'319'001	9	48/49
	Immeubles d'exploitation	44'253'974	-	10	50
	Immobilisations corporelles	65'867'658	67'242'634	11	50/51
	Immobilisations incorporelles	9'993'312	12'255'008	11	50/51
	Subvention investissement constatée d'avance	-45'941'822	-52'655'222	12	52
	Autres actifs	185'723	188'952		
	<b>Total actifs immobilisés</b> b	<b>154'547'846</b>	<b>103'350'372</b>		
	<b>Total actif</b> c=a+b	<b>516'376'903</b>	<b>522'302'410</b>		
<b>Passif</b>					
<b>Fonds étrangers</b>	Créanciers avec contrepartie - part à court terme	20'634'268	20'120'629	13	52
	Créanciers sans contrepartie	860'238	926'599	13	53
	Passifs transitoires	4'630'560	3'934'261	14	53
	Fonds affectés à la recherche	165'365'504	165'058'748	15	54
	Provisions - part à court terme	264'309	221'729	17	56/57
	Emprunts hypothécaires - part à court terme	1'413'000	113'000	16	55/56
	Part subvention à restituer à échéance COB	5'681'000	-	19	58
	<b>Total fonds étrangers à court-terme</b> d	<b>198'848'878</b>	<b>190'374'966</b>		
	Créanciers avec contrepartie - part à long terme	1'277'697	2'697'524	13	52
	Provisions - part à long terme	934'324	1'022'847	17	56/57
	Emprunts hypothécaires - part à long terme	3'768'800	5'181'800	16	55/56
	Impôts différés	8'608'754	7'774'633	9	49
	Part subvention à restituer à échéance COB	-	5'130'579	19	58
	<b>Total fonds étrangers à long-terme</b> e	<b>14'589'576</b>	<b>21'807'383</b>		
	<b>Total fonds étrangers</b> f=d+e	<b>213'438'454</b>	<b>212'182'349</b>		
<b>Fonds propres</b>	Fonds d'innovation et de développement	8'828'917	16'516'416	21	59
	Autres fonds propres affectés	185'070'769	191'598'758	22	61
	Part subvention non dépensée	6'817'199	6'156'695	20	59
	Autres fonds propres libres	102'221'565	95'848'192	22	62
	<b>Total fonds propres</b> g	<b>302'938'449</b>	<b>310'120'060</b>		
	<b>Total passif</b> h=f+g	<b>516'376'903</b>	<b>522'302'410</b>		

## États financiers consolidés

**2.2 Compte d'exploitation****2015****2014** *Note Page*

au 31 décembre 2015

<b>Produits d'exploitation</b>	Subventions reçues	664'064'383	641'780'081	23	64
	Taxes universitaires	13'099'758	12'300'421	24	64
	Autres écolages	16'672'747	17'365'106	25	65
	Prestations de services et ventes	37'880'622	32'129'410	26	66
	Dédommagement de tiers	5'117'049	5'535'909	27	66
	Recettes diverses	862'004	611'741		
	Dissolution de provision	72'000	-	17	56/57
	<b>Produits d'exploitation</b>	<b>a 737'768'564</b>	<b>709'722'668</b>		
<b>Charges d'exploitation</b>	Charges de personnel	572'183'115	554'090'441	28	67
	Biens, services, marchandises	119'925'492	94'447'218	29	68
	Amortissements	31'926'038	28'909'993	10/11	50/51
	Pertes sur débiteurs	403'564	685'447	6	45
	Subventions accordées	24'446'251	26'245'013	30	69
	<b>Charges d'exploitation</b>	<b>b 748'884'459</b>	<b>704'378'112</b>		
	<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>c=a-b -11'115'896</b>	<b>5'344'555</b>		
<b>Produits financiers</b>	Produits réalisés portefeuille mobilier	5'426'619	6'421'868	32	71/72
	Gains latents portefeuille mobilier		11'729'105	32	72
	Produits immeubles de placement	2'729'727	2'707'135	9	48/49
	Gains latents immeubles de placement	3'870'000	1'000'000	9	48/49
	<b>Produits financiers</b>	<b>d 12'026'345</b>	<b>21'858'108</b>		
<b>Charges financières</b>	Pertes réalisées portefeuille mobilier	2'720'910	2'804'456	32	71/72
	Pertes latentes portefeuille mobilier	2'402'007		32	71
	Frais de gestion portefeuille mobilier	688'884	532'500	32	72
	Charges immeubles de placement	2'280'260	1'400'149	9	48/49
	<b>Charges financières</b>	<b>e 8'092'061</b>	<b>4'737'105</b>		
	<b>Résultat financier</b>	<b>f=d-e 3'934'284</b>	<b>17'121'003</b>		
	<b>Résultat net</b>	<b>g=c+f -7'181'611</b>	<b>22'465'558</b>		

## États financiers consolidés

## 2.3 Tableau de flux de trésorerie

		2015	2014	Note	Page
au 31 décembre 2015			retraité		
<b>Activités d'exploitation</b>	Résultat net de l'exercice	-7'181'611	22'465'558		
	+/- charges & revenus non monétaires	11'876'807	-1'293'295	33	73
	+/- charges & produits financiers	-3'300'412	-4'656'451	33	73
<b>Capacité d'autofinancement</b> a		<b>1'394'783</b>	<b>16'515'812</b>		
	Variation des actifs d'exploitation ( <i>diminution/augmentation</i> )	4'343'224	-11'770'922	33	74
	Variation des passifs d'exploitation ( <i>augmentation</i> )	580'926	4'188'587	33	74
<b>Variation de l'actif d'exploitation net</b> b		<b>4'924'150</b>	<b>-7'582'335</b>		
<b>Flux de trésorerie des activités d'exploitation</b> c=a+b		<b>6'318'934</b>	<b>8'933'477</b>		
<b>Activités d'investissement</b>	Dépenses d'investissement	-40'547'637	-51'999'768	6/10 /11	44/50 /51
	Recettes d'investissement	13'068'738	15'004'143	12	52
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b> d		<b>-27'478'899</b>	<b>-36'995'624</b>		
<b>Activités de financement</b>	Produits financiers	8'156'345	9'129'003	33	73
	Charges financières	-4'855'933	-4'472'552	33	73
	Variation des actifs financiers ( <i>augmentation</i> )	-2'623'906	-5'450'213	33	75
	Apports	-13'500'000	-	5	42
	Variation emprunts hypothécaires ( <i>diminution</i> )	-113'000	-113'000	16	55/56
<b>Flux de trésorerie des activités de financement</b> e		<b>-12'936'493</b>	<b>-906'761</b>		
<b>Variation nette des liquidités</b> f=c+d+e		<b>-34'096'458</b>	<b>-28'968'909</b>		
<b>Variation des liquidités</b>	Liquidités en début de période	g	51'694'784	4	40
	Liquidités en fin de période	h=g+f	17'598'325	4	40

## 2.4 Tableau de variation des Fonds propres

au 31 décembre 2015

	Solde au 01.01	Résultat net	Mouvements	Solde au 31.12	Note	Page
Fonds d'innovation et de développement	16'516'416		-7'687'500	8'828'917	21	59
Fonds universitaires avec chartes	81'265'403		2'641'693	83'907'095	22	61
Autres Fonds propres affectés	110'333'354		-9'169'682	101'163'672	22	61
<b>Fonds propres affectés</b>	<b>208'115'173</b>	<b>-</b>	<b>-14'215'489</b>	<b>193'899'684</b>		
Part de subvention État non dépensée	6'156'695	1'651'261	-990'756	6'817'199	20	59
Autres Fonds propres libres	95'848'192	-8'832'872	15'206'246	102'221'565	22	62
<b>Fonds propres libres</b>	<b>102'004'887</b>	<b>-7'181'611</b>	<b>14'215'489</b>	<b>109'038'764</b>		
<b>Total Fonds propres</b>	<b>310'120'060</b>	<b>-7'181'611</b>	<b>-</b>	<b>302'938'449</b>		

	Solde au 01.01	Résultat net	Mouvements	Solde au 31.12	Note	Page
Fonds d'innovation et de développement	17'667'481		-1'151'065	16'516'416	21	59
Fonds universitaires avec chartes	75'386'906		5'878'496	81'265'403	22	61
Autres Fonds propres affectés	127'251'638		-16'918'284	110'333'354	22	61
<b>Fonds propres affectés</b>	<b>220'306'026</b>	<b>-</b>	<b>-12'190'853</b>	<b>208'115'173</b>		
Part de subvention État non dépensée	2'538'176	9'046'295	-5'427'777	6'156'695	20	59
Autres Fonds propres libres	64'810'300	13'419'263	17'618'629	95'848'192	22	62
<b>Fonds propres libres</b>	<b>67'348'476</b>	<b>22'465'558</b>	<b>12'190'852</b>	<b>102'004'887</b>		
<b>Total Fonds propres</b>	<b>287'654'502</b>	<b>22'465'558</b>	<b>-</b>	<b>310'120'060</b>		

### 3. Les notes relatives aux états financiers consolidés



## 3.1 Informations générales

### 3.1.1 Présentation générale

L'Université de Genève est un établissement public autonome doté de la personnalité morale, placé sous la surveillance du Conseil d'État (par l'intermédiaire du département de l'instruction publique, de la culture et du sport, ci-après DIP), selon la loi cantonale sur l'Université (L10103 de 2009). L'Université s'organise elle-même, fixe ses priorités et ses modalités d'action. Elle est responsable de sa gestion dans le cadre des orientations, principes et règles stipulés dans la loi cantonale et dans le respect des dispositions du droit fédéral. L'Université est exemptée des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

L'Université a pour mission d'être un service public dédié à l'enseignement supérieur de base et approfondi, à la recherche scientifique fondamentale et appliquée, ainsi qu'à la formation continue. Elle contribue au développement culturel, social et économique de la collectivité.

Tous les quatre ans, l'État de Genève et l'Université négocient les objectifs assignés à l'Université, les modalités que celle-ci entend mettre en œuvre pour y parvenir, les méthodes et les critères permettant de déterminer si ces objectifs ont été atteints. Ces éléments sont consignés dans une convention d'objectifs (COB) quadriennale, laquelle fixe également une enveloppe budgétaire. La COB actuelle couvre la période 2012 à 2015 selon la loi 11023.

L'Université est au bénéfice de trois types de contributeurs pour assurer le financement de ses activités.

- Les collectivités publiques, notamment l'État de Genève et la Confédération, qui financent les prestations de base nécessaires à l'enseignement et à la recherche.
- Les Fonds de tiers qui comprennent les financements des mandats de recherche privés ou publics, les dons et legs généralement affectés à des buts précis. Les principaux bailleurs sont le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), l'Union européenne dans le cadre des Programmes-cadres de recherche et développement et du Conseil européen de la recherche (ERC), les organisations internationales, ainsi que les milieux économiques et industriels.
- Les ressources propres prélevées notamment au titre des taxes universitaires en contrepartie des prestations fournies.

Accueillant 15'193 étudiants-e-s en formation de base et approfondie à la rentrée universitaire d'automne 2015 (sans IHEID), dont 37.2 % d'étudiants étrangers de plus de 139 nationalités différentes, elle se situe parmi les 3 plus grandes universités de Suisse, après Zurich. Par ailleurs, ses programmes de formation continue s'adressent à plus de 10'221 étudiants. L'Université compte 6'310 collaborateurs, toutes sources de financement confondues.

L'Université est composée de neuf facultés, de nombreux centres interfacultaires et d'une administration de soutien institutionnel. Elle dispense un enseignement dans l'essentiel des sciences exactes, naturelles et de la vie, de la médecine et des sciences humaines, sociales, économiques et juridiques. Elle a rejoint l'espace européen de l'enseignement supérieur par le passage au système de Bologne. Elle est membre de différents réseaux universitaires dont notamment la LERU (League of European Research Universities), le Forum international des universités publiques, le Groupe de Coïmbra et plus récemment le G3 qui regroupe les trois principales universités francophones polyvalentes.

Par le biais des comparaisons internationales fondées sur les « ranking globaux », l'Université se profile comme une des universités polyvalentes les plus réputées du monde francophone. À l'échelle mondiale, elle figure parmi le 1 % des universités les mieux classées.

Les organes de l'Université sont le Rectorat, le Conseil Rectorat – Dcéanats, l'Assemblée de l'Université et le réviseur externe. Ces organes sont assistés par des instances indépendantes (Conseil d'orientation stratégique, Comité d'éthique et de déontologie et Comité d'audit). Dans le modèle de gouvernance de l'Université, le Rectorat est l'organe exécutif et dirigeant. Il est composé d'un Recteur - désigné par l'Assemblée de l'Université et nommé par le Conseil d'État - et de cinq Vices-Recteur-trice-s. Il est responsable de la politique générale de l'Université, de la stratégie et de la planification pluriannuelle, ainsi que des relations avec les autorités politiques cantonale et fédérale et les autres institutions d'enseignement et de recherche. L'État de Genève est l'entité « contrôlante » de l'Université. Approuvés par le Rectorat de l'Université le 21 mars 2016, les comptes de l'Université sont soumis à l'approbation du Grand Conseil.

### 3.1.2 Normes comptables

Conformément à la loi sur la gestion administrative et financière de l'État de Genève (D 1 05, ci-après LGAF), les états financiers sont préparés selon les normes comptables internationales pour le secteur public édictées par l'IPSAS Board (normes IPSAS) et en fonction du règlement cantonal sur l'établissement des états financiers du 10 décembre 2014 (D 1 05.15). Les principes d'image fidèle, de comptabilité d'exercice et des coûts historiques constituent les fondements des états financiers, sauf pour les classes d'actifs qui sont portés à leur juste valeur.

En application du règlement cantonal sur l'établissement des états financiers (REEF, article 7), les états financiers de l'Université dérogent aux normes IPSAS dans les deux domaines suivants : les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne doivent pas être comptabilisés dans les états financiers (IPSAS 25) et le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux dirigeants ne doit pas être publié dans les états financiers (IPSAS 20).

Quant aux engagements de prévoyance à l'égard de la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG), en application des dispositions cantonales, l'Université n'est pas tenue de mentionner l'incidence de cette dérogation dans ses états financiers dans la mesure où cette responsabilité incombe uniquement à l'État de Genève sur la base des données produites par la CPEG (taux de couverture, capitaux de prévoyance et découvert).

Enfin, les normes IPSAS préconisent de tenir les comptes selon le principe de la comptabilité d'exercice, convention comptable qui prévoit la comptabilisation d'opérations et d'autres événements au moment où ils se produisent. En cours d'année, l'Université n'enregistre pas systématiquement les engagements de dépenses et les produits selon le principe de la comptabilité d'exercice. Toutefois, grâce à la mise en place d'un dispositif ad hoc, l'Université respecte le principe de comptabilité d'exercice au moment de l'établissement des états financiers.

## 3.2. Principes et méthodes comptables

### 3.2.1 États financiers

Les états financiers consolidés de l'Université sont constitués par le bilan, le compte

d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres, les notes annexes et le rapport du réviseur. Les états financiers sont présentés en francs suisses (CHF) et établis au 31 décembre 2015. Vu la norme de présentation privilégiée dans l'établissement des tableaux des états financiers, les écarts arithmétiques découlent d'arrondis.

Le bilan est composé des actifs et des passifs. Les actifs sont des ressources contrôlées par l'Université du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques ou des potentiels de services. Les passifs sont des obligations actuelles de l'Université résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources. Les actifs sont présentés selon l'ordre de disponibilité, les passifs selon l'ordre d'exigibilité.

Le compte d'exploitation est composé des produits et des charges. Le résultat net indique la performance annuelle de l'Université. Les produits sont des entrées brutes d'avantages économiques ou de potentiels de service lorsque celles-ci conduisent à une augmentation des fonds propres. Les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiels de service sous forme de sortie ou de consommation d'actifs ou de survenance de passifs qui induisent une diminution des fonds propres.

Le tableau de flux de trésorerie présente les entrées et sorties de trésorerie classées selon les activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La méthode indirecte est utilisée pour établir le tableau de flux de trésorerie. Cette méthode consiste à ajuster le résultat net de l'exercice de toutes les opérations sans mouvement de trésorerie, ainsi que de tout décalage ou régularisation d'entrée ou sortie de trésorerie lié à l'exploitation. Le flux de trésorerie des activités d'investissement rend compte des mouvements de trésorerie consécutifs à l'acquisition d'immeubles d'exploitation, d'immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que de financements provenant de tiers pour ces acquisitions. Le flux de trésorerie des activités de financement enregistre les opérations monétaires effectuées sur les placements financiers (portefeuille de titres) et sur les immeubles de placement, ainsi que les apports et les retraits des portefeuilles mobilier et immobilier. Le flux de trésorerie des activités d'exploitation représente le solde des mouvements de trésorerie.

Le tableau de variation des fonds propres illustre l'évolution des fonds propres. La variation totale des fonds propres reportés découle du résultat net de l'exercice et des autres éléments du résultat global qui ne sont pas enregistrés dans le compte d'exploitation en application des normes IPSAS, ainsi que des attributions et utilisations de réserves.

### 3.2.2 Jugement et estimations

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des jugements et comporte des estimations ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date de clôture et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Les principaux éléments requérant l'exercice d'un jugement concernent la classification des fonds de façon à respecter la distinction dans le passif du bilan entre les fonds propres et les fonds étrangers selon les définitions prévues par les normes IPSAS. Les définitions sont présentées dans la note « 3.2.13 Fonds ».

Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'Université à disposition de la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations. Les principaux éléments concernés par des estimations sont les immeubles de placement et les provisions. Ils sont présentés dans les notes « 3.3.6 Immeubles de placement » et « 3.3.17 Provisions ».

### 3.2.3 Base et périmètre de consolidation et informations relatives aux parties liées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers statutaires de l'Université, ainsi que ceux des sociétés immobilières (SI) dans lesquelles l'Université exerce un contrôle exclusif. La consolidation est effectuée selon la méthode de l'intégration globale. Toutes les transactions et soldes internes, y compris les charges et produits, sont intégralement éliminés en consolidation. Les bénéfices et pertes découlant de transactions internes et qui sont compris dans la valeur des actifs sont également intégralement éliminés en consolidation.

Basée sur l'inventaire des entités proches de l'Université, la liste des parties liées répertorie les entités dans lesquelles un représentant officiel de l'Université est présent dans l'organe suprême de direction.

### 3.2.4 Actifs financiers, instruments dérivés et comptabilité de couverture

#### Actifs financiers :

Les liquidités et équivalents de liquidités, les débiteurs avec et sans contrepartie, les placements financiers, ainsi que les autres actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur lors de leur acquisition. L'évaluation ultérieure de ces actifs s'effectue selon les principes décrits ci-après.

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires, ainsi que les placements à court terme d'une durée originale maximale de 90 jours. Ils sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Les débiteurs avec et sans contrepartie sont évalués au coût amorti, déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation. Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsqu'il existe un élément probant impliquant que l'Université ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés non encore recouverts. Elles sont comptabilisées en actifs négatifs au bilan. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans le compte d'exploitation au cours de l'année où elles sont identifiées.

Les placements financiers et les autres actifs financiers sont composés de trois types d'actifs financiers : ceux détenus à des fins de transaction, ceux détenus jusqu'à échéance et ceux disponibles à la vente.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des titres vendus à court terme ou faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués à leur juste valeur lors de la clôture annuelle. Les variations non réalisées de juste valeur sont comptabilisées dans le compte d'exploitation.

Les actifs financiers détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe. Il faut par ailleurs que l'Université ait la ferme intention, ainsi que la capacité de détenir ces actifs jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes sont inclus dans le compte d'exploitation lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils sont dépréciés.

Entrent dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente tous les titres qui ne sont ni des titres détenus à des fins de transaction, ni des titres détenus jusqu'à échéance. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes y afférents

sont comptabilisés directement en fonds propres. Lorsqu'il n'existe pas de marché actif et qu'une juste valeur ne peut être estimée de manière fiable au moyen d'autres méthodes d'évaluation admises comme l'actualisation des flux futurs, ces titres sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué de toute dépréciation cumulée. Lorsqu'un actif financier disponible à la vente subit une perte de valeur, le montant correspondant à la différence entre son coût et sa juste valeur est comptabilisé dans le compte d'exploitation.

#### Instruments financiers dérivés :

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat, puis évalués à la juste valeur par le compte d'exploitation. Lorsque des instruments financiers dérivés sont acquis afin de réduire l'exposition aux risques financiers (risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité), la comptabilité de couverture peut être appliquée à la conclusion du contrat.

Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change induit par la variation des cours des monnaies étrangères, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le risque de crédit représente le risque qu'une partie liée à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à remplir ses engagements liés à des passifs financiers.

#### Comptabilité de couverture :

La comptabilisation de la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture dépend si, lors de la conclusion du contrat, le dérivé est désigné comme instrument répondant aux critères de couverture des flux de trésorerie ou aux critères de couverture de juste valeur.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur sont immédiatement comptabilisées dans le compte d'exploitation (partie résultat financier), de même que toute variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert. La comptabilité de couverture cesse lorsque la relation de couverture est annulée, ou lorsque l'instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, résilié ou exercé ou si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture.

L'Université n'a désigné aucun instrument dérivé comme instrument de couverture de flux de trésorerie.

### 3.2.5 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. Les principaux types de stocks recensés sont : fournitures de bureau-papeterie, consommables informatiques, mobiliers, fournitures d'imprimerie, matériels chimiques, fournitures d'atelier, fournitures d'animalerie, fournitures du service des sports et matériels dentaires. Certains stocks restent la propriété du fournisseur et ne sont pas valorisés en tant qu'actifs.

### 3.2.6 Actifs et passifs transitoires

Les actifs transitoires comprennent les charges payées d'avance, ainsi que les produits à recevoir. Les passifs transitoires incluent les charges à payer, ainsi que les produits encaissés d'avance.

### 3.2.7 Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles

Un immeuble d'exploitation et une immobilisation corporelle sont comptabilisés à leur coût d'acquisition lorsqu'ils remplissent les conditions pour une comptabilisation en tant qu'actif. Le coût d'acquisition comprend toutes les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou la construction d'un bien. Tant que l'objet n'est pas mis en service, le cumul des dépenses répondant aux critères d'un investissement sont présentés dans les immobilisations corporelles en cours. Lorsqu'un projet devient opérationnel, le cumul des dépenses est comptabilisé dans les immobilisations corporelles, selon la directive interne « Traitement des immobilisations en cours ».

Après la première comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciations). Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou que le potentiel de service associé à cet actif iront à l'Université et que son coût peut être déterminé avec précision. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte d'exploitation au cours de la période où ils ont été encourus.

L'amortissement d'une immobilisation corporelle commence dès sa mise en service et cesse lorsque l'actif est décomptabilisé. Il est enregistré en charge dans le compte d'exploitation.

L'amortissement est calculé par composante de façon systématique (linéairement) sur la durée d'utilité de chaque objet de la manière suivante :

- Bâtiment (gros œuvre 1) : 70 ans
- Bâtiment (gros œuvre 2) : 30 ans
- Bâtiment (aménagement) : entre 10 et 40 ans
- Bâtiments (équipements techniques et d'exploitation) : 25 ans
- Mobilier : 8 ans
- Machines et outillage : 5 ans
- Appareils scientifiques : 5 ans
- Véhicules : 5 ans
- Matériel de bureau : 4 ans
- Matériel audio-visuel : 4 ans
- Matériel informatique : 4 ans
- Biens de moindre valeur : 4 ans

S'il existe un indice montrant qu'une immobilisation corporelle a perdu de sa valeur, ce bien doit être déprécié. Une perte de valeur est immédiatement constatée dans le compte d'exploitation lorsque la valeur comptable d'un actif est plus élevée que sa valeur recouvrable estimée. Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de cette valeur.

Les plus et moins-values sur cessions ou mises au rebut de biens mobiliers sont déterminées en comparant les produits reçus avec la valeur nette comptable et sont incluses dans le compte d'exploitation.

Selon le REEF (article 9), l'Université ne comptabilise pas à l'actif de son bilan la valeur des bâtiments mis à disposition par l'État de Genève et au passif la dette correspondante vis-à-vis de l'État de Genève. La mise à disposition des bâtiments n'est pas comptabilisée dans le compte d'exploitation de l'Université mais fait l'objet d'une évaluation à la juste valeur (loyer

opérationnel non facturé) et figure à titre informatif à l'annexe aux états financiers.

### 3.2.8 Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût d'acquisition lorsqu'elle remplit les conditions pour une comptabilisation en tant qu'actif. Elle doit être identifiable et être contrôlée. Le coût d'acquisition comprend toutes les dépenses qui sont directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation. Pour les immobilisations générées en interne, deux phases doivent être distinguées. La phase de recherche au cours de laquelle toutes les dépenses sont comptabilisées en charge dans le compte d'exploitation et la phase de développement dans laquelle les dépenses sont activées en fonction des critères définis dans la directive interne « Activation des dépenses dédiées à l'acquisition et au développement d'une application informatique ». Tant que l'immobilisation incorporelle n'est pas mise en service, le cumul des dépenses répondant aux critères d'un investissement est présenté dans les immobilisations incorporelles en cours. Lorsqu'un projet devient opérationnel, le cumul des dépenses est comptabilisé dans les immobilisations incorporelles, selon la directive interne « Traitement des immobilisations en cours ».

Après le premier enregistrement en tant qu'actif, une immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciations). Les dépenses ultérieures maintiennent généralement les avantages économiques futurs ou le potentiel de service d'une immobilisation incorporelle existante et sont donc comptabilisées en charge dans le compte d'exploitation.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle commence dès sa mise en service et cesse lorsque l'actif est décomptabilisé. Enregistré en charge dans le compte d'exploitation, l'amortissement est calculé de façon systématique (linéairement) sur la durée d'utilité de chaque objet de la manière suivante :

- o Logiciel : 4 ans

Les règles de dépréciation d'actifs sont identiques à celles prévues pour les immobilisations corporelles.

Suite à la cession d'une immobilisation incorporelle, la plus ou moins-value est comptabilisée respectivement en revenu ou en charge de l'exercice concerné.

### 3.2.9 Immeubles de placement

Les terrains et immeubles de placement de l'Université sont évalués initialement à leur coût d'acquisition. Le coût d'un immeuble de placement acheté comprend son prix d'achat y compris les coûts de transaction directement attribuables. Lorsqu'un immeuble de placement est acquis pour un coût nul ou symbolique, son coût est déterminé par référence à sa juste valeur à la date d'acquisition.

Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou que le potentiel de service associé à cet actif iront à l'Université et que son coût peut être déterminé avec précision. Tous les coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte d'exploitation au cours de la période où ils ont été encourus.

Après leur comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur, laquelle reflète les conditions du marché à la date de clôture. Tout profit ou perte résultant d'une

variation de la juste valeur doit être inscrit dans le compte d'exploitation de l'exercice au cours duquel il se produit.

### 3.2.10 Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie

Les actifs de l'Université ne sont pas détenus en vue de générer une rentabilité commerciale compte tenu des diverses subventions reçues. Ils sont dès lors tous considérés comme des actifs non générateurs de trésorerie.

L'Université examine à chaque date de clôture s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte d'exploitation lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel, évaluée selon l'approche la plus appropriée entre le coût de remplacement net d'amortissement, le coût de remise en état ou selon l'approche des unités de service.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs pour un actif est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte d'exploitation jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

### 3.2.11 Créanciers et emprunts

Les créanciers et les emprunts sont présentés au bilan en fonds étrangers à court ou long terme selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an. Ils sont évalués initialement à leur juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la créance ou du prêt. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 3.2.12 Provisions et passifs éventuels

Des provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque l'Université a une obligation actuelle induite par un événement passé (fait générateur), qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être réalisée sur la base de critères économiques appliqués de façon constante. Elles sont comptabilisées au passif du bilan. Les ajustements des provisions sont comptabilisés dans le compte d'exploitation au cours de l'année où elles sont identifiées, dans la rubrique spécifique de charges en cas d'augmentation ou de produits en cas de dissolution.

Les passifs éventuels sont indiqués dans les annexes aux états financiers, si l'une ou l'autre des conditions suivantes est remplie :

- L'Université a une obligation potentielle résultant d'un événement passé et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous son contrôle;
- Bien que l'Université ait une obligation actuelle résultant d'événements passés, l'opération n'est pas comptabilisée dans les deux cas suivants : il est plus improbable que probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.



### 3.2.13 Fonds

Les fonds sont catégorisés en fonds alloués par des tiers avec conditions, en fonds propres munis de restrictions d'utilisation et en fonds propres libres.

Les fonds alloués par des tiers avec conditions sont des fonds mis à disposition de l'Université par des tiers et qui comportent une obligation d'utilisation claire (obligation de résultat, obligation de moyens) par rapport au but statutaire de l'organisation et une clause de remboursement. Ils sont comptabilisés selon la méthode des produits différés. Les revenus sont reconnus dans l'exercice où sont encourues les dépenses opérationnelles correspondantes.

Les fonds propres munis de restrictions d'utilisation ou fonds propres affectés, notamment les dons et le solde des fonds de recherche acquis à l'Université, sont des fonds à disposition de l'Université pour la réalisation de ses buts comportant une marge de manœuvre significative dans leur utilisation. Ils sont comptabilisés en revenus de l'exercice durant lequel ils sont reçus.

Les fonds propres libres regroupent des fonds sans stipulation d'utilisation. L'Université possède une marge de manœuvre totale dans leur utilisation.

Lors de l'utilisation des fonds propres, les charges et produits de ces fonds sont reconnus selon les règles générales de la comptabilité d'exercice.

### 3.2.14 Revenus

D'une manière générale, les produits sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques iront à l'Université et qu'ils peuvent être estimés de manière fiable. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales.

Les produits provenant des fonds alloués par des tiers avec conditions et des subventions reçues sont reconnus l'année où sont encourues les dépenses opérationnelles financées selon le principe de correspondance des charges et des revenus.

Les produits provenant des émoluments et des écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement laquelle est généralement inférieure à une année.

Les produits provenant des prestations réalisées par la section de médecine dentaire, des mandats réalisés avec des tiers et des autres prestations de services sont reconnus dans l'année où les services sont rendus en fonction du degré d'avancement.

Les produits provenant de la vente comprennent la vente de livres et de publications. Ils sont comptabilisés lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Généralement, les produits sont comptabilisés lorsque les biens ont été facturés.

Les redevances perçues au titre de droits d'utilisation des brevets sont comptabilisées lorsqu'elles sont acquises selon les conditions précisées dans les accords.

Les produits des intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits provenant des dividendes sur titres de placement sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir le paiement est établi.

### 3.2.15 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions sont reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées sont remplies.

Les subventions reçues liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, de manière systématique, sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser. Les subventions octroyées sont enregistrées en charges. Quant aux allocations à des personnes physiques, elles sont comptabilisées dans les états financiers lorsque les conditions d'octroi sont remplies par le bénéficiaire et lorsque la prestation est due.

Les coûts induits par les moyens mis à disposition (subventions sous forme de prestations en nature) figurent dans l'annexe aux états financiers. Les coûts sont évalués à la juste valeur. Pour les mises à disposition de locaux et de terrains, les coûts correspondent au loyer non facturé. Pour les prestations de services, les coûts correspondent au coût non facturé.

Les subventions liées à des immobilisations (subventions d'investissement) sont des subventions publiques dont la condition principale est que l'Université construise ou acquière des immobilisations corporelles ou incorporelles. Elles sont comptabilisées au bilan en actifs négatifs. Les produits différés des subventions d'investissement sont comptabilisés dans le compte d'exploitation de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation corporelle ou incorporelle financée.

### 3.2.16 Prestations aux collaborateurs

Les prestations aux collaborateurs sont comptabilisées de façon à faire correspondre les charges liées aux employés avec la période pendant laquelle l'Université bénéficie du travail de ses employés.

Un décompte d'heures supplémentaires et de vacances dues est effectué en fin d'année. La valorisation est faite par la reconnaissance d'un créancier avec contrepartie comptabilisée en fonction de sa nature.

Les employés de l'Université peuvent bénéficier des mesures d'encouragement à la retraite anticipée avec compensation d'une partie de la baisse de revenus (Pont AVS). Cette indemnité de fin de contrat de travail constitue un engagement envers l'ensemble des collaborateurs actifs et fait l'objet d'une comptabilisation au moment où la décision d'octroi est prise par l'autorité compétente. La valorisation est faite par la reconnaissance d'un créancier avec contrepartie comptabilisée en fonction de sa nature. Étant donné que ces engagements sont en moyenne exigibles à plus de douze mois, le passif constitué à cet effet est actualisé.

### 3.2.17 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations opérationnelles et sont comptabilisés en charges sur une base linéaire durant toute la durée du contrat de location.

### 3.2.18 Évaluation des risques

Dans le cadre de l'évaluation des risques de l'Université, le Rectorat a décidé en décembre 2009

d'engager un processus visant à formaliser la cartographie des risques pour l'institution. Grâce aux travaux menés en ateliers avec des représentants des différents corps de la Communauté universitaire, en fonction des appréciations du Rectorat, une cartographie des risques a été adoptée en novembre 2011. Les risques majeurs institutionnels font l'objet d'une fiche individuelle de risque et d'une revue annuelle par le Rectorat des mesures adoptées de réduction du risque. Au cours de l'année 2015, la cartographie des risques a été entièrement revue avec l'objectif d'en avoir une vision plus stratégique et plus institutionnelle. La cartographie des risques comporte désormais 11 risques majeurs institutionnels s'articulant autour des activités d'enseignement (offre de formation et satisfaction des étudiants) et de recherche (qualité et visibilité), de gouvernance, du management opérationnel, de notoriété et de sécurité. Le Rectorat a validé les résultats de ces travaux en novembre 2015.

## 3.3 Annexes aux états financiers

### 3.3.1 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers individuels (statutaires) de l'Université, ainsi que ceux des SI dans lesquelles l'Université exerce un contrôle exclusif à 100 % (pourcentages de contrôle et d'intérêt). Il s'agit des SI suivantes : « Pictet de Rochemont », « Les Roseaux », « Radiosa », « Route de St Julien » et « Rue du 31 Décembre ».

Selon la méthode de l'intégration globale, le tableau suivant présente les opérations de consolidation pour l'établissement du bilan de l'exercice 2015.

## Notes relatives aux états financiers consolidés

<b>Bilan</b> au 31 décembre 2015	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Sociétés immobilières		débit	crédit	
<b>Actif</b>						
Liquidités	170'10'311	588'015	17'598'325	590'000	590'000	17'598'325
Placements financiers	281'400'953	-	281'400'953	-	1'967'807	279'433'145
Débiteurs avec contrepartie	29'259'363	653'870	29'913'233	-	-	29'913'233
Débiteurs sans contrepartie	26'089'387	55'250	26'144'637	-	-	26'144'637
Actifs transitoires	8'147'356	20'700	8'168'057	-	-	8'168'057
Stocks	571'660	-	571'660	-	-	571'660
<b>Total actifs circulants</b>	<b>362'479'029</b>	<b>1'317'834</b>	<b>363'796'864</b>	<b>590'000</b>	<b>2'557'807</b>	<b>361'829'057</b>
Immeubles de placement	37'849'001	-	37'849'001	42'340'000	-	80'189'001
Immeubles d'exploitation	44'253'974	-	44'253'974	-	-	44'253'974
Immobilisations corporelles	65'867'658	42'340'000	108'207'658	-	42'340'000	65'867'658
Immobilisations incorporelles	9'993'312	-	9'993'312	-	-	9'993'312
Subvention d'investissement constatée d'avance	-45'941'822	-	-45'941'822	-	-	-45'941'822
Autres actifs financiers	185'723	-	185'723	-	-	185'723
<b>Total actifs immobilisés</b>	<b>112'207'845</b>	<b>42'340'000</b>	<b>154'547'845</b>	<b>42'340'000</b>	<b>42'340'000</b>	<b>154'547'845</b>
<b>Total actif</b>	<b>474'686'875</b>	<b>43'657'834</b>	<b>518'344'709</b>	<b>42'930'000</b>	<b>44'897'807</b>	<b>516'376'902</b>
<b>Passif</b>						
Créanciers avec contrepartie - part à court terme	20'634'268	-	20'634'268	-	-	20'634'268
Créanciers sans contrepartie	772'172	88'066	860'238	-	-	860'238
Passifs transitoires	4'624'310	6'250	4'630'560	-	-	4'630'560
Fonds affectés à la recherche	165'365'504	-	165'365'504	-	-	165'365'504
Provisions - part à court terme	264'309	-	264'309	-	-	264'309
Emprunts hypothécaires - part à court terme	70'200	1'342'800	1'413'000	-	-	1'413'000
Part subvention à restituer à échéance COB	5'680'999	-	5'680'999	-	-	5'680'999
<b>Total fonds étrangers à court terme</b>	<b>197'411'762</b>	<b>1'437'116</b>	<b>198'848'878</b>	-	-	<b>198'848'878</b>
Créanciers avec contrepartie - part à long terme	1'277'697	-	1'277'697	-	-	1'277'697
Provisions - part à long terme	934'324	-	934'324	-	-	934'324
Emprunts hypothécaires - part à long terme	1'474'200	4'262'407	5'736'607	1'967'807	-	3'768'800
Impôts différés	-	8'608'754	8'608'754	-	-	8'608'754
<b>Total fonds étrangers à long terme</b>	<b>3'686'221</b>	<b>12'871'161</b>	<b>16'557'383</b>	<b>1'967'807</b>	-	<b>14'589'576</b>
<b>Total fonds étrangers</b>	<b>201'097'983</b>	<b>14'308'277</b>	<b>215'406'260</b>	<b>1'967'807</b>	-	<b>213'438'453</b>
Fonds d'innovation et de développement	8'828'917	-	8'828'917	-	-	8'828'917
Autres fonds propres affectés	155'721'212	-	155'721'212	-	29'349'557	185'070'769
Part subvention non dépensée	6'817'199	-	6'817'199	-	-	6'817'199
Autres fonds propres libres	102'221'565	29'349'557	131'571'122	29'939'557	590'000	102'221'565
<b>Total fonds propres</b>	<b>273'588'892</b>	<b>29'349'557</b>	<b>302'938'449</b>	<b>29'939'557</b>	<b>29'939'557</b>	<b>302'938'449</b>
<b>Total passif</b>	<b>474'686'875</b>	<b>43'657'834</b>	<b>518'344'709</b>	<b>31'907'364</b>	<b>29'939'557</b>	<b>516'376'902</b>

Le tableau suivant présente les opérations de consolidation pour l'établissement du compte d'exploitation pour l'exercice 2015.

## Notes relatives aux états financiers consolidés

Compte d'exploitation au 31 décembre 2015	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Sociétés immobilières		débit	crédit	
Produits d'exploitation	737'768'564	2'103'180	739'871'744	2'103'180	-	737'768'564
Charges d'exploitation	748'884'459	1'930'110	750'814'569	-	1'930'110	748'884'459
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>-1'115'896</b>	<b>173'070</b>	<b>-10'942'826</b>	<b>-2'103'180</b>	<b>1'930'110</b>	<b>-1'115'896</b>
Revenus financiers	5'426'619	-	5'426'619	-	-	5'426'619
Gains latents portefeuille mobilier	-	-	-	-	-	-
Produits immeubles de placement	1'233'871	-	1'233'871	607'325	2'103'180	2'729'727
Gains latents immeubles de placement	610'000	3'260'000	3'870'000	-	-	3'870'000
<b>Produits financiers</b>	<b>7'270'490</b>	<b>3'260'000</b>	<b>10'530'490</b>	<b>607'325</b>	<b>2'103'180</b>	<b>12'026'345</b>
Pertes réalisées portefeuille mobilier	2'720'910	-	2'720'910	-	-	2'720'910
Pertes latentes portefeuille mobilier	2'402'007	-	2'402'007	-	-	2'402'007
Frais de gestion portefeuille mobilier	688'884	-	688'884	-	-	688'884
Charges immeubles de placement	240'505	126'970	367'475	1'930'110	17'325	2'280'260
<b>Charges financières</b>	<b>6'052'306</b>	<b>126'970</b>	<b>6'179'276</b>	<b>1'930'110</b>	<b>17'325</b>	<b>8'092'061</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>1'218'184</b>	<b>3'133'030</b>	<b>4'351'214</b>	<b>-2'637'435</b>	<b>2'120'505</b>	<b>3'934'284</b>
<b>Résultat net</b>	<b>-9'897'711</b>	<b>3'306'100</b>	<b>-6'591'611</b>	<b>-4'640'616</b>	<b>4'050'616</b>	<b>-7'181'611</b>

## 3.3.2 Information sectorielle

Dans la mesure où l'Université publie simultanément des états financiers individuels et consolidés, l'information sectorielle n'est présentée que pour les états financiers consolidés. L'information sectorielle est préparée selon des méthodes comptables identiques à celles appliquées pour établir et présenter les états financiers. Enfin, les objectifs sont d'aider le lecteur à comprendre la performance passée de l'Université, à identifier les ressources affectées à l'appui de ses principales activités, ainsi qu'améliorer la transparence de l'information financière.

En admettant que les chevauchements entre une vue disciplinaire et les structures facultaires ne sont pas significatifs, l'Université a défini quatre secteurs d'activités :

- les disciplines des sciences (Faculté des sciences),
- les disciplines médicales (Faculté de médecine),
- les disciplines des sciences humaines (Facultés des lettres, de théologie et de traduction et interprétation),
- les disciplines des sciences sociales (Facultés d'économie et management, des sciences de la société, de droit et de psychologie et sciences de l'éducation).

Par rapport à l'information sectorielle présentée dans le rapport financier 2014, la ventilation par secteur a été étoffée lorsqu'une délimitation univoque complémentaire a pu être établie. Intégrées initialement dans les prestations de moyens/activités de support, les domaines suivants ont été répartis dans leur secteur disciplinaire. Il s'agit des activités de la formation continue, des centres interfacultaires dont les activités entrent dans le périmètre d'un seul secteur, des Programmes de recherche nationale, notamment les projets « Lives » et « CISA », ainsi que du programme « System-X ». Cette ventilation complémentaire implique que les données 2014 soient retraitées pour assurer la comparabilité temporelle. L'impact des retraitements est présenté ci-dessous.

## Notes relatives aux états financiers consolidés

Compte d'exploitation par secteur :

En partant du compte d'exploitation de l'Université auquel il faut inclure les imputations internes entre les sources de financement et exclure les charges et produits financiers, en isolant le solde des charges et produits des autorités universitaires (Rectorat et administration centrale) considéré comme des moyens communs et des activités de support, les charges et produits sectoriels suivants sont exposés dans les tableaux ci-dessous.

2015	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Recettes diverses	11'813'818	13'949'036	3'816'455	13'004'036
Subventions acquises	79'315'443	67'231'543	14'911'808	37'001'691
Produits sectoriels, hors imputations internes	91'129'260	81'180'579	18'728'263	50'005'727
Imputations internes	11'184'820	15'221'145	2'203'316	11'779'752
Produits sectoriels	102'314'080	96'401'724	20'931'579	61'785'478
Charges de personnel	155'680'900	131'905'439	59'466'066	126'382'006
Dépenses générales	24'405'144	26'582'094	2'874'431	11'584'882
Amortissements	13'073'513	6'994'608	658'628	1'327'442
Subventions accordées	1'230'240	2'189'799	1'610'815	497'536
Charges sectorielles, hors imputations internes	194'389'798	167'671'940	64'609'940	139'791'866
Imputations internes	11'360'503	15'699'941	1'820'740	11'442'900
Charges sectorielles	205'750'301	183'371'882	66'430'680	151'234'765

2014r	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Recettes diverses	11'089'896	14'866'052	2'395'824	13'443'472
Subventions acquises	72'249'358	72'019'490	15'585'495	38'254'985
Produits sectoriels, hors imputations internes	83'339'254	86'885'541	17'981'319	51'698'457
Imputations internes	10'200'805	14'786'622	1'396'636	12'355'044
Produits sectoriels	93'540'059	101'672'163	19'377'955	64'053'501
Charges de personnel	152'685'111	128'985'091	58'167'324	123'173'773
Dépenses générales	24'988'776	24'788'478	2'214'825	11'979'890
Amortissements	13'174'847	7'883'920	686'370	1'438'885
Subventions accordées	1'743'847	2'259'403	1'686'404	499'605
Charges sectorielles, hors imputations internes	192'592'580	163'916'892	62'754'923	137'092'152
Imputations internes	10'580'000	15'706'612	790'208	10'919'887
Charges sectorielles	203'172'580	179'623'504	63'545'131	148'012'039

La révision de l'information sectorielle implique que les données 2014 publiées dans le rapport financier 2015 soient ajustées à la hausse de CHF 19'684'186 pour les produits sectoriels et de CHF 32'082'424 pour les charges sectorielles.

**Bilan par secteur :**

En ne considérant que les actifs / passifs opérationnels, les actifs / passifs sectoriels sont présentés dans les tableaux suivants. À relever que les autres actifs / passifs ne sont pas attribués à un secteur donné dans la mesure où ils sont gérés dans une perspective institutionnelle. Enfin, conformément à l'article 9 du REEF, la valeur des bâtiments mis à disposition par l'État de Genève et la dette correspondante ne sont pas comptabilisées au bilan de l'Université.

2015	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Actifs circulants	9'278'875	11'822'019	916'149	1'658'493
Actifs immobilisés	31'235'566	15'623'855	1'534'359	2'589'251
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>40'514'441</b>	<b>27'445'874</b>	<b>2'450'508</b>	<b>4'247'744</b>
Fonds étrangers	50'431'789	39'663'540	8'862'228	19'976'624
Fonds propres	2'983'610	1'527'400	1'642'851	1'553'108
<b>Passifs sectoriels</b>	<b>53'415'399</b>	<b>41'190'940</b>	<b>10'505'079</b>	<b>21'529'733</b>

2014r	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Actifs circulants	7'211'363	5'873'497	887'499	1'355'517
Actifs immobilisés	33'170'670	16'366'353	1'836'027	2'999'118
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>40'382'033</b>	<b>22'239'850</b>	<b>2'723'526</b>	<b>4'354'636</b>
Fonds étrangers	52'080'512	53'165'692	7'278'153	17'594'473
Fonds propres	11'361'286	11'739'586	1'606'833	7'679'289
<b>Passifs sectoriels</b>	<b>63'441'799</b>	<b>64'905'277</b>	<b>8'884'986</b>	<b>25'273'762</b>

La révision de l'information sectorielle implique que les données 2014 publiées dans le rapport financier 2015 soient ajustées à la hausse de CHF 980'271 pour les actifs sectoriels et de CHF 526'259 pour les passifs sectoriels.

**Dépenses d'investissement par secteur :**

En fonction des structures d'utilisation des immobilisations corporelles et incorporelles, les dépenses annuelles d'acquisition sont présentées dans les tableaux suivants.

## Notes relatives aux états financiers consolidés

2015	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Appareils scientifiques	8'535'017	4'758'909	-	133'423
Matériels informatiques	1'995'812	548'394	226'441	535'192
Matériel, mobilier, véhicule et aménagement	549'019	668'012	126'167	208'232
Logiciels	74'293	112'820	4'673	41'080
Investissements sectoriels	11'154'142	6'088'135	357'281	917'927

2014r	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Appareils scientifiques	8'021'887	4'925'428	25'994	150'266
Matériels informatiques	1'171'400	1'010'479	272'540	599'350
Matériel, mobilier, véhicule et aménagement	645'666	676'551	492'066	136'077
Logiciels	112'001	149'651	87'552	54'113
Investissements sectoriels	9'950'954	6'762'108	878'152	939'806

La révision de l'information sectorielle implique que les données 2014 publiées dans le rapport financier 2015 soient ajustées à la hausse de CHF 251'783 pour les dépenses d'investissement dans les équipements.

*État de rapprochement entre les informations fournies pour les secteurs et les informations présentées dans les états financiers consolidés :*

2015	Total secteurs	Prestations de moyen / activités de support	Total Université	États financiers consolidés
Produits d'exploitation, hors imputations internes	241'043'830	496'724'734	737'768'564	737'768'564
Charges d'exploitation, hors imputations internes	566'463'544	182'420'915	748'884'459	748'884'459
Produits financiers	-	12'026'345	12'026'345	12'026'345
Charges financières	-	8'092'061	8'092'061	8'092'061
Actifs	74'658'567	441'718'336	516'376'903	516'376'903
Passifs	126'641'150	389'735'753	516'376'903	516'376'903
Investissements	18'517'485	9'027'519	27'545'004	27'545'004



2014r	Total secteurs	Prestations de moyen / activités de support	Total Université	États financiers consolidés
Produits d'exploitation, hors imputations internes	239'904'572	469'818'095	709'722'668	709'722'668
Charges d'exploitation, hors imputations internes	556'356'548	148'021'564	704'378'112	704'378'112
Produits financiers	-	21'858'108	21'858'108	21'858'108
Charges financières	-	4'737'105	4'737'105	4'737'105
Actifs	69'700'044	452'602'365	522'302'410	522'302'410
Passifs	162'505'824	359'796'586	522'302'410	522'302'410
Investissements	18'531'019	7'446'108	25'977'127	25'977'127

### 3.3.3 Information budgétaire

Le périmètre des activités couvert par la procédure budgétaire n'est pas comparable à celui de préparation et de présentation des états financiers. Alors que les états financiers présentent un état de performance et une situation financière de l'ensemble des activités du groupe « économique » Université, toutes sources de financement confondues, la base budgétaire reflète les activités réalisées par l'Université, hors entités sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif ou conjoint, avec uniquement le financement octroyé par les collectivités publiques, c'est-à-dire les fonds provenant de l'État. À relever que la base de préparation et de présentation des états financiers et celle du budget partagent la même convention comptable, la même classification et couvrent la même période.

Dans ces conditions, un état distinct comprenant la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels et des explications sur les écarts significatifs est présenté ci-dessous, ainsi qu'un état de rapprochement avec les montants réels publiés dans les états financiers.

## Notes relatives aux états financiers consolidés

Nature	Libellé	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
				en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>	<b>528'615'072</b>	<b>528'766'059</b>	<b>-150'987</b>	<b>0.0%</b>	<b>528'766'059</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>	<b>27'744'662</b>	<b>27'370'560</b>	<b>374'102</b>	<b>1.4%</b>	<b>27'370'560</b>
	Emoluments	153'575	222'000	-68'425	-30.8%	222'000
	Taxes universitaires	13'099'208	12'584'000	515'208	4.1%	12'584'000
	Inscriptions aux cours d'été	837'934	975'000	-137'066	-14.1%	975'000
	Recettes médecine dentaire	5'116'535	4'360'000	756'535	17.4%	4'360'000
	Ventes	954'198	1'526'350	-572'152	-37.5%	1'526'350
	Remboursements	1'831'288	2'612'000	-780'712	-29.9%	2'612'000
	Autres prestations de service et vente	5'751'924	5'091'210	660'714	13.0%	5'091'210
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>	<b>304'911</b>	<b>-</b>	<b>304'911</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>	<b>490'041'857</b>	<b>494'851'404</b>	<b>-4'809'547</b>	<b>-1.0%</b>	<b>494'851'404</b>
	Indemnité cantonale	337'596'984	338'147'404	-550'420	-0.2%	338'147'404
	Subvention fédérale de base	94'493'726	94'659'000	-165'274	-0.2%	94'659'000
	AIJ brut	32'876'264	33'832'000	-955'736	-2.8%	33'832'000
	Produits différés liés investissements	19'769'214	22'472'000	-2'702'787	-12.0%	22'472'000
	Autres	5'305'669	5'741'000	-435'331	-7.8%	5'741'000
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	<b>10'523'642</b>	<b>6'544'095</b>	<b>3'979'547</b>	<b>60.8%</b>	<b>6'544'095</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	<b>526'963'811</b>	<b>536'158'207</b>	<b>-9'194'396</b>	<b>-1.7%</b>	<b>536'158'207</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>	<b>420'542'174</b>	<b>423'919'287</b>	<b>-3'377'112</b>	<b>-0.8%</b>	<b>425'637'766</b>
	Personnel administratif	124'255'996	125'542'716	-1'286'720	-1.0%	124'075'257
	Corps enseignant	216'963'908	217'452'640	-488'733	-0.2%	218'176'425
	Temporaires	2'553'068	3'132'453	-579'385	-18.5%	5'499'396
	Allocations, indemnités	894'284	1'482'614	-588'330	-39.7%	1'482'614
	Charges sociales	75'347'769	75'353'227	-5'458	0.0%	75'393'347
	Port-AVS	56'050	200'000	-143'950	-72.0%	200'000
	Autres	471'099	755'636	-284'537	-37.7%	810'727
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	<b>61'616'028</b>	<b>66'639'895</b>	<b>-5'023'867</b>	<b>-7.9%</b>	<b>65'971'493</b>
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>	<b>20'849'146</b>	<b>23'460'000</b>	<b>-2'610'854</b>	<b>-11.1%</b>	<b>23'460'000</b>
	Créances irrécouvrables	239'389	140'000	99'389	71.0%	140'000
	Amortissement bâtiment et équipements	20'609'758	23'320'000	-2'710'242	-11.6%	23'320'000
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>	<b>17'165'763</b>	<b>19'845'025</b>	<b>-2'679'262</b>	<b>-13.5%</b>	<b>18'752'948</b>
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	<b>6'790'699</b>	<b>2'294'000</b>	<b>4'496'699</b>	<b>196.0%</b>	<b>2'336'000</b>
	<b>Résultat net</b>	<b>1'651'261</b>	<b>-7'392'148</b>	<b>9'043'409</b>	<b>-</b>	<b>-7'392'148</b>

Écarts entre le budget initial et le budget final :

Pour accroître l'efficacité des outils de contrôle budgétaire, l'Université procède en cours d'année à des transferts budgétaires entre les subdivisions et entre les rubriques de charges / revenus. Ces transferts s'effectuent toujours à budget constant. Sauf dérogation accordée par le Rectorat, les transferts budgétaires ne peuvent être effectués ni entre les charges de personnel et les dépenses générales / subventions accordées, ni entre les charges de personnel du corps enseignant et celles du personnel administratif et technique. En règle générale, les

transferts budgétaires visent davantage à corriger des erreurs de budgétisation qu'à procéder à des réallocations de moyens entre les structures.

Concernant les groupes de comptes du « personnel administratif » et ceux du « corps enseignant », trois types de transferts budgétaires ont été réalisés en cours d'année. Le premier modifie la ventilation de l'objectif de non dépenses du programme d'économies de la faculté des Sciences. Autorisée par le Rectorat, ce transfert induit une diminution du groupe de comptes « corps enseignant » (CHF 440'605) et de celui « charges sociales » (CHF 88'120) et une augmentation du groupe de comptes de « dépenses générales » (CHF 528'725).

Le deuxième concerne des transferts budgétaires saisis pour corriger des erreurs d'imputation budgétaire. Un bloc constitué de nombreux transferts budgétaires a diminué le budget du groupe de comptes « temporaires » (CHF 2'460'854) et a augmenté celui des groupes « personnel administratif » (CHF 1'797'459) et « corps enseignant » (CHF 663'395). Visant à ajuster le montant de la subvention à la Fondation Campus Biotech, un transfert budgétaire entre les groupes de comptes « charges du personnel » (diminution de CHF 1'500'000) et le groupe de comptes « subventions accordées » a été réalisé, avec l'accord du Rectorat. Finalement, un transfert du groupe de compte « autres charges du personnel » à celui du « corps enseignant » a été saisi (CHF 55'091) en lien avec la mise en œuvre d'une coupure budgétaire en cours d'exercice.

Le troisième concerne deux transferts budgétaires des groupes de comptes « corps enseignant » vers celui des « dépenses générales » (CHF 62'666). Ces transferts se justifient par le fait que les prestations facturées par une entité tierce représentent un mandat de tiers et sont à comptabiliser dans un groupe de comptes de « dépenses générales » et non comme des charges du personnel. À relever qu'ils ont fait l'objet d'une autorisation préalable du Rectorat.

Concernant le budget des « subventions accordées », trois types de transferts budgétaires ont été réalisés (diminution de CHF 442'922) avec l'aval du Rectorat. Le premier concerne le cofinancement institutionnel aux Programmes de Recherche Nationaux. Inscrits initialement dans le groupe de comptes « subventions accordées », il a permis de doter les groupes de comptes « personnel administratif » (CHF 170'000), « corps enseignant » (CHF 22'000) et « charges sociales » (CHF 48'000). Le deuxième concerne une correction de budgétisation en faveur du groupe de comptes « dépenses générales » (CHF 5'000) et de celui des « imputations internes » (CHF 10'000) en lien avec la publication de thèses de certains doctorants. Le troisième concerne également une correction de budgétisation du montant alloué aux activités estudiantines en faveur des groupes de comptes « personnel temporaire » (CHF 94'011) et « dépenses générales » (CHF 93'911).

Enfin, concernant le groupe de comptes des « imputations internes », un transfert budgétaire en faveur d'un Programme de Recherche National a été réalisé vers le groupe de comptes « dépenses générales » (CHF 52'000).

#### Écarts entre les montants réels et ceux budgétés :

Les écarts significatifs entre les montants réels (comptes) et ceux inscrits dans le budget après transfert s'expliquent de la façon suivante. À relever que la partie « 5.4 Compte de fonctionnement État » présente un compte rendu des écarts significatifs par faculté.

NI Les taxes universitaires sont globalement en ligne avec les prévisions budgétaires, résultat d'une croissance du nombre d'étudiants plus faible que celle prévue mais compensée par un pourcentage d'exonération légèrement inférieur aux prévisions budgétaires.

L'écart sur les taxes universitaires s'explique par une participation versée par les HES et IHEID, bien supérieure aux attentes en raison d'un coût des prestations et d'un nombre d'étudiant pris en compte plus important que prévu initialement.

N2 L'écart s'explique par trois facteurs. Le premier concerne les prestations cliniques qui ont généré davantage de recettes que budgétées. Le deuxième est relatif au dédommagement reçu des EPM supérieur par rapport au budget. Le troisième est consécutif au partage du chiffre d'affaires de la division stomatologie et chirurgie maxillo-faciale prévue par la convention signée entre les HUG et l'Université qui n'avait pas été budgété.

N3 Les écarts sur chacune des rubriques relèvent d'erreur dans l'imputation budgétaire. Pris globalement, ces deux rubriques présentent un résultat en ligne avec les prévisions initiales.

N4 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) inférieurs à ce qui avait été budgété. À relever que ces montants sont par définition aléatoires et donc difficilement prévisibles sauf à tableur sur des moyennes pluriannuelles.

N5 L'écart s'explique intégralement par la rétrocession de 25 % du résultat net 2015 à l'État de Genève.

N6 Malgré une enveloppe globale pour les Hautes Écoles plus importante que celle prévue initialement, la subvention fédérale de base est inférieure aux attentes budgétaires en raison d'une dégradation de la position relative de l'Université de Genève par rapport aux autres universités cantonales, tant sous l'angle des fonds de recherche que sous celui du nombre d'étudiants.

N7 Les forfaits par étudiant et par groupe facultaire étant inchangés, l'écart s'explique principalement par le seul effet de volume sur le nombre des étudiants. Le nombre d'étudiants confédérés est moins élevé que budgété dans les groupes facultaires des « sciences humaines et sociales » et des « sciences », et légèrement supérieur dans le groupe facultaire de la « médecine ».

N8 Les produits différés liés aux subventions d'investissement évoluent symétriquement avec les amortissements des équipements. L'écart n'a aucun impact sur le résultat net.

Les amortissements sur les équipements sont significativement inférieurs au budget en raison de dépenses d'investissement en 2014/2015 moindres ou décalées que celles prévues au moment de l'élaboration budgétaire. Quant aux charges d'amortissement sur le bâtiment de Carl-Vogt, elles sont légèrement inférieures en raison d'un prix d'acquisition plus faible que celui prévu dans le contrat. À relever qu'elles influencent le résultat net puisque le bâtiment a été acquis sans recours à une subvention d'investissement de l'État de Genève.

N9 Il est difficile de chiffrer avec exactitude le nombre de postes laissés volontairement vacants pour respecter les économies temporaires, les objectifs de non dépenses et du programme d'économies, ce d'autant que les soldes sur les budgets alloués aux remplacements contribuent également à la réalisation de ces objectifs. En termes de postes, le nombre de postes vacants (14.9 EPT) est inférieur à celui qui devaient rester pour respecter les objectifs de non dépenses (25.95 postes), ce qui représente un dépassement théorique de CHF 1'205'990 évalué sur la base du salaire moyen PAT. Les objectifs sont néanmoins atteints grâce à une économie sur les budgets de remplacements (CHF 2'623'018).

N10 Pour interpréter cet écart, il faut préalablement tenir compte des erreurs de budgétisation sur la ligne des temporaires et des primes dont l'effet est une sous-budgétisation des charges PENS.

Ajusté de cet élément, le budget PENS affiche un solde disponible de CHF 1'463'063.

La réalisation des mesures d'économies rend difficile la détermination du nombre de postes laissés « involontairement » vacants (voir N9). Par ailleurs, dans la mesure où les règles de gestion budgétaire imposent le respect des enveloppes financières allouées au groupe de comptes « corps enseignant », des compensations peuvent intervenir entre les catégories de personnel le constituant. Ces compensations sont d'autant plus importantes que les salaires moyens des catégories de personnel concernées sont relativement disparates.

Globalement, le nombre de postes vacants (37.5 EPT) est inférieur à celui prévu pour respecter les objectifs de non dépenses (44.1 EPT) résultant d'un dépassement sur la catégorie des collaborateurs de l'enseignement (36.5 EPT) et d'un disponible sur le corps professoral (43 EPT). Exprimée en francs, une économie nette « involontaire » est néanmoins constatée. Cette contradiction apparente s'explique par le différentiel salarial entre les deux catégories de personnel du PENS (77.5 % de l'écart) et par une sous-utilisation du budget alloué aux remplacements (22.5 %).

**N11** Les lignes budgétaires « temporaires » et « indemnités » ont été sur-budgétées au détriment des charges de PENS. Ajusté de cet élément, l'écart n'est pas significatif.

**N12** L'écart s'explique par une économie significative en lien avec la décision d'un professeur de renoncer à bénéficier d'une retraite anticipée.

**N13** Cet écart découle en partie d'une comptabilisation en imputations internes de charges prévues et budgétées dans les dépenses générales. Ajusté de cet effet, l'écart sur les dépenses générales s'explique par une sous-utilisation des moyens alloués aux frais d'entretien mobilier et immobilier et à l'énergie partiellement compensée par des dépassements relatifs aux frais de nettoyage, aux loyers et aux déménagements.

**N14** L'écart s'explique par la comptabilisation de pertes sur débiteurs de la section de médecine dentaire concernant la période 2009 à 2013. Ces pertes concernent des prestations TARMED fournies pendant cette période. Facturées par les HUG, les débiteurs ont fait l'objet de trois rappels. Au terme du 3ème rappel, le rapport coût / bénéfice étant jugé trop défavorable, il a été décidé de renoncer à une mise aux poursuites des débiteurs.

**N15** L'écart s'explique par une subvention accordée à la Fondation Campus Biotech inférieure au budget. La première raison est en lien avec la régularisation de la subvention 2014 versée en excès par rapport aux dépenses effectives de la Fondation. La seconde concerne un décalage dans l'engagement de personnel au sein de la Fondation, ainsi que le report de l'acquisition de certains équipements des plateformes techniques.

**N16** Les imputations internes ont pour but de valoriser les prestations fournies ou reçues entre les structures de l'Université. Globalement, l'apport net des facturations entre le fonds « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (CHF 3'732'943). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

Les produits d'imputations entre centres financiers « État », ainsi qu'entre fonds « État » et les fonds provenant de l'extérieur sont largement supérieurs aux prévisions. Cet écart s'explique, d'une part, par des difficultés de budgétisation et, d'autre part, par les rendements du portefeuille de trésorerie, jamais budgétés compte tenu du caractère imprévisible des fluctuations boursières.

Les charges d'imputations sont également largement supérieures au budget. Cela concerne non seulement des facturations entre centres financiers « État » mais aussi des facturations entre fonds « État » et les fonds provenant de l'extérieur. Cela s'explique principalement par des

## Notes relatives aux états financiers consolidés

erreurs de budgétisation tant sur la nature de la dépense que sur la structure d'imputation.

N17 Après avoir ajusté les variations de charges et des revenus sans impact sur le résultat net, avant rétrocession du bénéfice à l'État de Genève, le résultat net plus favorable que celui budgété (CHF 9'593'829) s'explique intégralement par une utilisation partielle des moyens à disposition, les revenus étant légèrement moins importants que prévus initialement.

Le tableau de rapprochement ci-dessous permet de réconcilier les données présentées sur une base budgétaire avec celles fournies dans les états financiers consolidés (voir tableau « 2.2 Compte d'exploitation »). Cette réconciliation comprend la suppression des imputations internes du Comptes « État » et l'ajout des charges et produits du FNS et des autres fonds institutionnels, hors imputations internes.

		Total produits	Total charges	Résultat net
Base budgétaire	Montants réels (Comptes « État »)	528'615'072	526'963'811	1'651'261
	Éléments de réconciliation			
	- Imputations internes « État »	10'523'642	6'790'699	3'732'943
	+ FNS hors imputations internes	86'644'826	82'453'206	4'191'621
	+ Autres fonds institutionnels hors imputations internes	145'058'652	154'350'203	-9'291'550
Total hors imputations internes		749'794'909	756'976'520	-7'181'611
Base états fin. consolidés	Montants réels (compte d'exploitation)	749'794'909	756'976'520	-7'181'611

### 3.3.4 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont des placements à court terme de moins de trois mois, très liquides qui sont convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

	2015	2014
Avoirs en caisse	532'233	431'613
Avoirs bancaires	17'066'092	51'263'172
Liquidités et équivalents de liquidités	17'598'325	51'694'784

Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaire. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond à la valeur comptable.

En ce qui concerne les mouvements de trésorerie liés au budget « État » et aux « crédits d'investissement d'ouvrage, de programme et de renouvellement », l'Université est intégrée, par

le biais d'une convention « argent », dans le système de gestion centralisée des liquidités de l'État de Genève. La convention prévoit que l'Université effectue ses paiements et enregistre ses produits et l'État de Genève procède quotidiennement au remboursement net.

### 3.3.5 Placements financiers

#### Portefeuilles de titres :

Tous les placements financiers sont cotés en bourse et entrent dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction. Aucun actif financier n'est grevé d'une mise en garantie. Les placements financiers résultent uniquement des surplus temporaires de liquidité des fonds provenant de l'extérieur (les subsides de recherche alloués par le FNS, l'Union européenne, des fondations privées ou publique et les dons et legs).

#### Gestion des risques financiers liés aux portefeuilles de titres :

La politique de placement est décidée par le Recteur de l'Université. Le Recteur est accompagné par le Comité de surveillance de la gestion des portefeuilles de titres de l'Université qui, à un rythme d'une réunion par trimestre, émet des recommandations non contraignantes. La gestion opérationnelle des portefeuilles de titres est déléguée à des gérants externes offrant toutes les garanties.

La politique de placement des portefeuilles de titres est encadrée par une charte de placement, revue au moins une fois par année, qui fixe les cautions suivantes :

- Les choix d'investissement sont dictés par des considérations de performance axées sur le long terme, respectant les principes de diversification des risques.
- L'objectif de préservation du capital prime.
- L'objectif de rendement net des frais de gestion se situe au minimum à hauteur du rendement des obligations de la Confédération, d'une échéance identique à celle de l'horizon de placement.
- L'univers et l'horizon de placement, ainsi que l'allocation stratégique et la gestion tactique des actifs, sont déterminés.

Le dispositif de gestion des risques financiers liés aux portefeuilles de titres de l'Université n'a pas évolué dans son concept en 2015. Le Comité de surveillance de la gestion des portefeuilles de titres de l'Université a revu les chartes de placement des portefeuilles de trésorerie et des fonds universitaires (en décembre 2015). Il a exercé sa mission de surveillance au travers de quatre séances plénières. Enfin, le retour à l'allocation stratégique (rebalancement) du portefeuille de trésorerie et celui du portefeuille des fonds universitaires ont été réalisés en décembre 2015.

## Notes relatives aux états financiers consolidés

## Composition des portefeuilles de titres et faits marquants :

2015	Portefeuille de trésorerie	Portefeuille des Fonds universitaires	Total	En %
Placements immobiliers	33'721'450	-	33'721'450	12%
Actions (CHF)	36'493'333	14'522'684	51'016'017	18%
Actions (monnaies étrangères)	53'946'539	14'496'273	68'442'811	24%
Obligations (CHF)	43'242'189	9'596'246	52'838'435	19%
Obligations (monnaies étrangères)	36'414'014	-	36'414'014	13%
Fonds Money Market	-	9'456'346	9'456'346	3%
Prêt État de Genève	28'000'000	-	28'000'000	10%
<b>Titres détenus à des fins de transaction</b>	<b>231'817'525</b>	<b>48'071'549</b>	<b>279'889'074</b>	100%
Couverture de change	-455'928	-	-455'928	
Placements financiers	231'361'597	48'071'549	279'433'145	

Vu la courbe des taux d'intérêt marquée par des rendements négatifs pour des placements d'une échéance inférieure à deux ans environ, vu l'évolution du couple « rendements versus risques encourus », l'Université a décidé de diversifier les véhicules de placement du portefeuille de trésorerie pour se protéger contre les effets des taux négatifs. D'une part, elle a investi dans des prêts à taux variable accordés à des entreprises de l'univers « high yield » (senior loans) pour un montant de CHF 22'200'000. Ces derniers entrent dans la catégorie des obligations libellés en francs suisses. D'autre part, l'Université a octroyé un prêt à l'État de Genève de CHF 28'000'000 d'une durée de dix-huit mois à un taux d'intérêt nul. Ces opérations ont été réalisées en vendant des fonds « money market » pour un montant de CHF 36'700'000 et en investissant ses excédents momentanés de liquidité d'un montant de CHF 13'500'000.

2014	Portefeuille de trésorerie	Portefeuille des Fonds universitaires	Total	En %
Placements immobiliers	32'693'642	-	32'693'642	12%
Actions (CHF)	35'570'191	14'273'340	49'843'532	19%
Actions (monnaies étrangères)	55'717'236	14'558'813	70'276'049	26%
Obligations (CHF)	21'492'253	9'595'840	31'088'093	12%
Obligations d'entreprises (monnaies étrangères)	36'250'683	-	36'250'683	14%
Fonds Money Market	36'252'850	9'563'349	45'816'198	17%
<b>Titres détenus à des fins de transaction</b>	<b>217'976'855</b>	<b>47'991'342</b>	<b>265'968'197</b>	100%
Couverture de change	-256'950	-	-256'950	
Placements financiers	217'719'905	47'991'342	265'711'247	

L'Université possède des instruments financiers dérivés de couverture pour la juste valeur (contrat de vente à terme « forward ») lui permettant de se prémunir contre le risque de change à



90 %, uniquement pour ses obligations d'entreprises américaines libellées en dollars américains. Ces contrats de vente à terme « forward » portent sur une durée de trois mois et sont renouvelés automatiquement à leur échéance. Ces opérations ont engendré une perte nette réalisée de CHF 254'895 en 2015 contre CHF 1'666'374 en 2014, ainsi qu'une perte latente de CHF 198'978 en 2015 contre CHF 365'856 en 2014. Ces opérations sont présentées dans la note « 3.3.32 Résultat financier lié aux portefeuilles mobiliers ».

Le tableau présente la juste valeur des instruments de couverture et des titres sous-jacents couverts, ainsi que leur état de performance :

2015	Valeur boursière		Écart au 31.12.2015			Variation de la couverture
	au 29.12.2015	au 31.12.2015	Total	cours des titres	taux de change	
US Vanguard US GRA	35'470'029	36'414'014	943'984	65'222	878'762	-455'928
<b>Total des obligations d'entreprises</b>	<b>35'470'029</b>	<b>36'414'014</b>	<b>943'984</b>	<b>65'222</b>	<b>878'762</b>	<b>-455'928</b>

Composés d'actions, d'obligations et de fonds de placements immobiliers libellés en francs suisses et en monnaies étrangères, les portefeuilles de titres de l'Université sont soumis aux risques de marché. Pour évaluer la volatilité du résultat net de l'Université en lien avec le risque de prix, respectivement le risque de change, des portefeuilles de titres, une analyse de sensibilité a été réalisée par portefeuille et par type de risque.

En ce qui concerne le risque de change, sans prendre en considération les effets des instruments financiers dérivés de couverture, une variation de +/- 1 % du franc suisse vis-à-vis des monnaies présentes dans chacun des portefeuilles de titres induit un impact « théorique » sur le résultat net de l'Université de CHF 1'044'068 à la hausse comme à la baisse, toutes autres choses étant égales par ailleurs. Exprimée en pourcentage, l'exposition au risque de change est de 0.37 % pour les portefeuilles de trésorerie et des fonds universitaires.

En ce qui concerne le risque de prix, une variation de +/- 1 % du cours des titres induit un impact « théorique » sur le résultat net de l'Université de CHF 2'794'331 à la hausse comme à la baisse, toutes autres choses étant égales par ailleurs. L'exposition au risque de cours est de CHF 2'313'616 pour le portefeuille de trésorerie et de CHF 480'715 pour le portefeuille des fonds universitaires.

À relever que cette mesure de la volatilité du résultat net de l'Université en lien avec le risque de marché des portefeuilles de titres est, de par sa méthodologie, une mesure très imparfaite des risques. Par ailleurs, elle ignore les effets de réduction du risque de marché par une politique de diversification géographique et sectorielle dans le choix des allocations stratégiques, ainsi que des effets de réduction du risque de change liés aux instruments financiers dérivés de couverture. Enfin, elle ne peut prendre en considération le monitoring du Comité de surveillance de la gestion des portefeuilles de titres de l'Université et la capacité d'ajustement tactique ou stratégique dans le cadre des rebalancements des portefeuilles.

### 3.3.6 Débiteurs

Les débiteurs sont composés des débiteurs avec et sans contrepartie. Une transaction est dite avec contreprestation lorsqu'une entité reçoit d'un tiers une somme d'argent en contrepartie de la fourniture d'un bien ou d'un service. Une transaction est dite sans contreprestation lorsqu'un tiers octroie une somme d'argent sans recevoir en échange des biens ou des services.

Alors que les « débiteurs fonds de recherche », les « clients » et les « autres débiteurs » entrent

## Notes relatives aux états financiers consolidés

dans la catégorie de créances résultant de transactions avec contrepartie, les « débiteurs subventions cantonales » sont apparentés à des créances résultant de transactions sans contrepartie.

Les débiteurs avec contrepartie sont composés des éléments suivants :

	2015	2014
Fonds National Suisse	4'480'209	4'329'348
Fonds de tiers	10'997'210	9'216'080
Provisions débiteurs douteux	-563'873	-400'000
<b>Débiteurs fonds de recherche</b>	<b>14'913'547</b>	<b>13'145'429</b>
Débiteurs médecine dentaire	1'391'288	1'289'059
Provisions débiteurs douteux	-113'429	-104'584
<b>Débiteurs nets médecine dentaire</b>	<b>1'277'859</b>	<b>1'184'475</b>
Clients externes (HUG, administrations, cantons, entreprises)	9'746'096	6'357'804
Provisions débiteurs douteux	-180'602	-180'602
<b>Débiteurs nets clients externes</b>	<b>9'565'495</b>	<b>6'177'202</b>
Régie	653'870	589'805
SSR	598'786	32'690'671
Fondation immobilière (Ville de Carouge)	2'845'000	2'845'000
Paiements à distance	58'677	68'582
<b>Autres débiteurs</b>	<b>4'156'332</b>	<b>36'194'059</b>
<b>Débiteurs avec contrepartie</b>	<b>29'913'233</b>	<b>56'701'164</b>

Dans un consortium de diverses institutions de recherche dont la coordination était assurée par une entreprise en raison individuelle, il est probable que la dernière tranche de financement octroyée par le bailleur ne soit pas intégralement versée à l'Université de Genève. Conjointement avec les autres institutions concernées, des démarches judiciaires ont été menées contre l'entreprise en raison individuelle. Compte tenu du prononcé de la faillite intervenu en février 2015, la provision pour débiteurs douteux a été ajustée au 31 décembre 2015 d'un montant additionnel de CHF 163'873 portant la perte potentielle estimée à environ 75 %.

Sur un terrain appartenant à l'État de Genève doté d'un droit de superficie de nonante-neuf ans situé au boulevard Carl-Vogt, la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR) et l'Université ont conclu un contrat de vente à terme d'un bâtiment de type administratif dédié à l'enseignement et à la recherche. Les conditions générales du contrat prévoient que l'Université supporte les risques afférents à l'immeuble dès l'entrée en jouissance et après l'inscription de l'acte au Registre foncier. La remise des clés du bâtiment Carl-Vogt est intervenue en mai 2015

## Notes relatives aux états financiers consolidés

et le décompte final été validé en décembre 2015. Le bâtiment est présenté dans les immeubles d'exploitation. Par rapport aux acomptes versés, un solde résiduel de CHF 598'786 a été restitué en janvier 2016.

Dans le cadre d'une opération immobilière concertée, l'Université a cédé une partie d'une parcelle situé à Pinchat à la Fondation immobilière de la Ville de Carouge. La vente est intervenue en décembre 2013 pour un montant de CHF 27'845'000 et l'acheteur a versé un premier acompte de CHF 25'000'000. Il est prévu que le solde soit versé dès que le projet aura été finalisé. Ceci devrait, selon toute vraisemblance, intervenir dans le courant de l'année 2016.

Le tableau ci-dessous présente les pertes sur débiteurs et les provisions pour débiteurs douteux pour les années 2015 et 2014.

		2015	2014
Fonds de recherche	Abandon de créances	-	-
	Variation nette des provisions pour débiteurs douteux	163'873	400'000
	<i>Utilisation</i>	-	-
	<i>Constitution / Ajustement</i>	163'873	400'000
	<b>Sous-total</b>	<b>163'873</b>	<b>400'000</b>
Médecine dentaire	Abandon de créances	230'544	83'514
	Variation nette des provisions pour débiteurs douteux	8'844	21'331
	<i>Utilisation</i>	-87'023	-61'560
	<i>Constitution / Ajustement</i>	95'867	82'891
	<b>Sous-total</b>	<b>239'389</b>	<b>104'845</b>
Clients externes	Abandon de créances	302	-
	Variation nette des provisions pour débiteurs douteux	-	180'602
	<i>Utilisation</i>	-	-
	<i>Constitution / Ajustement</i>	-	180'602
	<b>Sous-total</b>	<b>302</b>	<b>180'602</b>
<b>Pertes sur débiteurs</b>		<b>403'564</b>	<b>685'447</b>

Pour les débiteurs de la clinique universitaire de médecine dentaire, l'Université applique de façon systématique une politique de provisionnement selon les règles suivantes. Un débiteur devient douteux dès lors que la créance reste non recouvrée à l'échéance du deuxième rappel, soit environ 45 jours après l'échéance du bordereau de facture. À ce stade, la créance devient douteuse. À la clôture de l'exercice n, elle est provisionnée à un taux de 50 % (constitution). Si la créance reste impayée à la clôture de l'exercice n+1, la provision est ajustée pour atteindre un taux de 80 % (ajustement). La créance est intégralement provisionnée à la clôture de l'exercice n+2 (ajustement). Une perte sur débiteur est enregistrée au moment où un acte de défaut de bien est prononcé et la provision est utilisée en fonction de son taux de provisionnement.

Pour les débiteurs « Fonds de recherche » et « clients externes », la politique de provisionnement se fait au cas par cas, en fonction des informations à disposition.

## Notes relatives aux états financiers consolidés

Les débiteurs sans contrepartie se présentent de la façon suivante :

	2015	2014
Solde dû sur indemnité cantonale	25'475'779	37'883'395
<b>Débiteurs subventions cantonales</b>	<b>25'475'779</b>	<b>37'883'395</b>
Impôts anticipés	372'018	743'090
Médecine dentaire - participation sociale TARMED	-	1'000
Avances garanties loyers	296'840	-
<b>Autres débiteurs</b>	<b>668'857</b>	<b>744'090</b>
<b>Débiteurs sans contrepartie</b>	<b>26'144'637</b>	<b>38'627'485</b>

Au total, les débiteurs de l'Université s'élèvent à CHF 56'057'869 au 31 décembre 2015 contre CHF 95'328'650 au 31 décembre 2014.

### 3.3.7 Actifs transitoires

Les actifs transitoires sont composés des éléments suivants :

	2015	2014
Charges payées d'avance	7'859'027	4'299'208
Produits à recevoir	309'030	1'252'950
<b>Actifs transitoires</b>	<b>8'168'057</b>	<b>5'552'157</b>

### 3.3.8 Stocks

Les stocks sont composés des éléments suivants :

	2015	2014
Fournitures	20'000	153'300
Mobilier	10'000	8'000
Ateliers d'impression	90'000	90'000
Matériels chimiques, biostock et gaz	130'860	124'500
Ateliers de mécanique	111'800	110'400
Fournitures d'animalerie	59'000	69'000
Matériels dentaires	150'000	110'000
<b>Stocks</b>	<b>571'660</b>	<b>665'200</b>

### 3.3.9 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont composés de cinq SI et d'immeubles en nom propre. Les SI

« Route St-Julien », « Radiosa » et « Rue du 31 Décembre » ont été léguées gracieusement à l'Université en 1972. La SI « Rue Pictet-de-Rochemont » a été acquise en 1951 pour une somme de CHF 480'000. La SI « Les Roseaux » a été acquise en 1976 par cession d'actions et de créances pour la somme de CHF 840'000. L'immeuble « Les Lattes » a été acquis en 1982 pour une somme de 6'010'000.

Détenu en nom propre, l'immeuble de « Candolle » fait l'objet d'un droit de superficie concédé en 2004 à la Fondation universitaire pour le logement étudiants (ci-après, FULE) pour une période de 99 ans. Le droit de superficie confère à la FULE le droit de créer des logements pour les étudiants immatriculés à l'Université ou inscrits dans des institutions liées par accord à l'Université, d'assurer leur exploitation et de rechercher des fonds nécessaires à cette gestion. La FULE s'engage à conserver l'affectation de l'immeuble et à poursuivre une politique de prix inférieurs à ceux du marché en faveur des étudiants et des professeurs invités. La valorisation du droit de superficie est confiée à un expert indépendant et réalisée une fois tous les trois ans. La dernière mise à jour a été effectuée en janvier 2014. L'estimation de valeur vénale inclut la valeur actuelle de la rente liée au droit de superficie, ainsi que la valeur actuelle de l'immeuble au moment de son retour au superficiaire à l'échéance du droit de superficie.

La parcelle de « Pinchat » a été acquise en 1998 par échange de biens sans aucune contrepartie monétaire pour une valeur de CHF 641'849. Elle comporte trois terrains bâtis, dont un muni d'un droit de superficie et un terrain non bâti. La valeur de la parcelle a été estimée à CHF 53'000'000 par un expert indépendant en décembre 2009. L'Université a cédé une partie de la parcelle de Pinchat, sans que ceci ne remette en question la construction prévue de logements en faveur des étudiants universitaires. La vente est intervenue en décembre 2013 pour un montant de CHF 27'845'000 et l'acheteur a versé un premier acompte de CHF 25'000'000. Le solde sera versé ultérieurement dès que le projet aura été finalisé et que, par conséquent, les surfaces exactes à céder auront été définies par les parties intéressées. Quant au reste de la parcelle d'un montant de CHF 25'155'000, l'Université en garde la propriété et est présent dans les actifs immobilisés.

Situé à Genève, dans le quartier de Champel, un appartement de trois pièces dans un immeuble en PPE a été légué à l'Université dans lequel un locataire possède un bail à loyer. La délivrance du legs a été inscrite au Registre foncier en novembre 2014. La valeur du bien est estimée dans une fourchette de prix allant de CHF 760'000 à CHF 800'000 par un expert indépendant, estimation inférieure à la valeur intrinsèque en raison du fait que l'objet n'est pas libre de tout bail. Afin de respecter les vœux du légataire, l'Université utilisera le produit des loyers pour alimenter un fonds destiné à financer l'hébergement de chercheurs et visiteurs de la Faculté de Médecine. Enfin, l'Université a entrepris les démarches permettant d'envisager la vente de l'appartement ce qui nécessite préalablement d'avoir l'aval formel du représentant du légataire.

L'évaluation de la juste valeur des sociétés immobilières et de l'immeuble « Les Lattes » est réalisée chaque année par une société spécialisée du canton de Genève ayant toutes les qualifications professionnelles pertinentes et reconnues dans son secteur d'activités.

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation du portefeuille immobilier de l'Université :

## Notes relatives aux états financiers consolidés

2015	Valeur brute			Exploitation					
	Solde au 01.01	Réévaluation / Dépréciation	Solde au 31.12	Revenus	Charges d'exploitation	Charges financières	Impôts	Total charges	Rendement net
<b>Sociétés immobilières</b>									
SI Les Roseaux	5'300'000	320'000	5'620'000	284'672	124'636	33'090	108'901	266'627	0%
SI Pictet-de-Rochemont	9'520'000	330'000	9'850'000	483'702	312'673	-14	134'070	446'729	0%
SI Radiosa	12'520'000	1'490'000	14'010'000	659'226	105'724	18'160	507'785	631'669	0%
SI Saint-Julien	2'680'000	210'000	2'890'000	201'592	142'682	9'650	68'788	221'120	-1%
SI 31-Décembre	9'060'000	910'000	9'970'000	473'988	116'690	48'759	308'161	473'610	0%
<b>Total</b>	<b>39'080'000</b>	<b>3'260'000</b>	<b>42'340'000</b>	<b>2'103'180</b>	<b>802'405</b>	<b>109'645</b>	<b>1'127'706</b>	<b>2'039'755</b>	<b>0%</b>
<b>Immeubles en nom</b>									
Les Lattes 1	10'600'000	610'000	11'210'000	608'786	184'682	30'439	18'046	233'166	3%
Rue de Candolle	704'000	-	704'000	-	-	-	-	-	-
Appartement Champel	780'000	-	780'000	17'761	7'339	-	-	7'339	1%
<b>Total</b>	<b>12'084'001</b>	<b>610'000</b>	<b>12'694'001</b>	<b>626'546</b>	<b>192'021</b>	<b>30'439</b>	<b>18'046</b>	<b>240'505</b>	<b>3%</b>
<b>Terrains</b>									
Pinchat	25'155'000	-	25'155'000	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>25'155'000</b>	<b>-</b>	<b>25'155'000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Immables de placement</b>	<b>76'319'001</b>	<b>3'870'000</b>	<b>80'189'001</b>	<b>2'729'727</b>	<b>994'426</b>	<b>140'084</b>	<b>1'145'751</b>	<b>2'280'260</b>	

Le portefeuille des immeubles de placement est soumis aux risques de marché. Pour évaluer la volatilité du résultat net de l'Université en lien avec le risque de prix, une analyse de sensibilité a été réalisée. Elle consiste à faire varier le taux d'actualisation « hors risque » utilisé pour évaluer chaque bien du portefeuille immobilier de l'Université dans un intervalle de plus ou moins 30 points de base. L'intervalle a été défini en fonction de la variation annuelle maximale enregistrée depuis 2004. Les résultats du test de sensibilité mettent en évidence un impact « théorique » sur le résultat net de l'Université de CHF 2'720'000 (à la baisse) lorsque le taux d'actualisation est augmenté et de CHF 3'570'000 (à la hausse) lorsque le taux d'actualisation est diminué, toutes choses étant égales par ailleurs.

## Notes relatives aux états financiers consolidés

2014	Valeur brute			Exploitation					
	Solde au 01.01	Réévaluation/ Dépréciation	Solde au 31.12	Revenus	Charges d'exploitation	Charges financières	Impôts	Total charges	Rendement net
<b>Sociétés immobilières</b>									
SI Les Roseaux	5'160'000	140'000	5'300'000	278'798	58'477	33'801	45'467	137'744	3%
SI Pictet-de-Rochemont	9'290'000	230'000	9'520'000	491'701	115'745	-169	159'061	274'637	2%
SI Radioa	12'320'000	200'000	12'520'000	660'044	154'596	18'481	121'238	294'314	3%
SI Saint-Julien	2'640'000	40'000	2'680'000	203'502	70'611	9'650	30'609	110'870	3%
SI 31-Décembre	8'760'000	300'000	9'060'000	464'946	156'520	48'721	148'814	354'055	1%
<b>Total</b>	<b>38'170'000</b>	<b>910'000</b>	<b>39'080'000</b>	<b>2'098'991</b>	<b>555'949</b>	<b>110'483</b>	<b>505'189</b>	<b>1'171'620</b>	<b>2%</b>
<b>Immeubles en nom</b>									
Les Lattes 1	10'510'000	90'000	10'600'000	608'144	180'710	31'777	16'042	228'529	4%
Rue de Candolle	704'000	-	704'000	-	-	-	-	-	-
Appartement Champel	-	-	780'000	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>11'214'001</b>	<b>90'000</b>	<b>12'084'001</b>	<b>608'144</b>	<b>180'710</b>	<b>31'777</b>	<b>16'042</b>	<b>228'529</b>	<b>3%</b>
<b>Terrains</b>									
Pinchat	25'155'000	-	25'155'000	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>25'155'000</b>	<b>-</b>	<b>25'155'000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Immeubles de placement</b>	<b>74'539'001</b>	<b>1'000'000</b>	<b>76'319'001</b>	<b>2'707'135</b>	<b>736'659</b>	<b>-142'260</b>	<b>521'231</b>	<b>1'400'149</b>	

Lors de l'intégration des sociétés immobilières dans les états financiers consolidés de l'Université, la valeur des immeubles est retraitée de façon à respecter les standards comptables prévus par les normes IPSAS. La réévaluation induit ainsi un calcul d'impôts différés. Le calcul s'effectue en fonction de la juste valeur des sociétés immobilières estimée chaque année par une société spécialisée et du taux d'imposition de liquidation des sociétés immobilières pour un objet détenu à long terme. À relever que les objets détenus en nom par l'Université ne donnent pas lieu à un calcul d'impôts différés. Le tableau ci-dessous présente les impôts différés par objet pour les années 2015 et 2014.

	2015			2014		
	Solde au 01.01	Ajustement impôts différés	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Ajustement impôts différés	Solde au 31.12
<b>Sociétés immobilières</b>						
SI Les Roseaux	988'781	77'558	<b>1'066'340</b>	954'849	33'932	988'781
SI Pictet-de-Rochemont	2'100'262	91'706	<b>2'191'968</b>	2'032'600	67'662	2'100'262
SI Radioa	2'377'369	377'103	<b>2'754'472</b>	2'312'940	64'429	2'377'369
SI Saint-Julien	531'975	55'711	<b>587'687</b>	517'423	14'552	531'975
SI 31-Décembre	1'776'246	232'043	<b>2'008'288</b>	1'692'267	83'979	1'776'246
<b>impôts différés</b>	<b>7'774'633</b>	<b>834'121</b>	<b>8'608'754</b>	<b>7'510'079</b>	<b>264'554</b>	<b>7'774'633</b>

## Notes relatives aux états financiers consolidés

## 3.3.10 Immeubles d'exploitation

Situé sur un terrain appartenant à l'État de Genève doté d'un droit de superficie de nonante-neuf ans situé au boulevard Carl-Vogt, l'Université a acquis un bâtiment de type administratif dédié à l'enseignement et à la recherche dans le domaine des sciences de l'environnement pour un montant total de CHF 45'094'518. La remise des clés du bâtiment « Carl-Vogt » est intervenue en mai 2015 et le décompte final été validé en décembre 2015. Le tableau ci-dessous présente par composante la valeur brute, les amortissements selon les codes CFC (durées d'utilité usuelles), ainsi que la valeur nette comptable de début et de fin d'exercice.

2015	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
Gros oeuvre	-	15'357'900	-	15'357'900	-	-198'548	-	-198'548	-	15'159'352
Équipements	-	11'784'711	-	11'784'711	-	-274'977	-	-274'977	-	11'509'734
Aménagements	-	8'239'494	-	8'239'494	-	-183'816	-	-183'816	-	8'055'678
Autres	-	9'712'413	-	9'712'413	-	-183'204	-	-183'204	-	9'529'209
<b>TOTAL</b>	-	<b>45'094'518</b>	-	<b>45'094'518</b>	-	<b>-840'544</b>	-	<b>-840'544</b>	-	<b>44'253'974</b>

À relever que, dans le cadre de son exploitation courante, l'Université occupe plusieurs bâtiments mis à disposition par l'État de Genève qui, selon les dispositions du REEF (article 9), ne sont pas comptabilisés à l'actif de son bilan. À titre d'information, la valeur comptable brute des bâtiments s'élevait à CHF 1'206'410'518 en 2014. Déduction faite des amortissements cumulés, la valeur nette comptable des bâtiments s'élevait à CHF 741'064'261 en 2014. Quant à la valeur des terrains, elle est évaluée à CHF 473'780'327 en 2014.

## 3.3.11 Immobilisations corporelles et incorporelles

2015	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	Solde au 01.01.2015	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12.2015	Solde au 01.01.2015	Amortissements	Reprise	Solde au 31.05.2015	Solde au 01.01	Solde au 31.12.2015
<b>Immobilisations corporelles</b>										
Appareils scientifiques	245'126'126	13'584'861	-11'021'910	247'689'078	-207'386'526	-15'163'813	10'950'834	-211'599'505	377'39'601	36'089'573
Matériel informatique	59'781'315	7'011'786	-17'150'627	49'642'474	-48'855'119	-6'261'015	17'130'927	-37'985'208	10'926'195	11'657'266
Aménagement	5'241'695	2'133'737	-893	7'374'539	-1'265'838	-591'402	112	-1'857'128	3'975'857	5'517'411
Matériel et Mobilier	50'343'878	3'188'396	-6'972'403	46'559'872	-36'804'614	-4'649'555	6'966'847	-34'487'322	13'539'264	12'072'550
<b>Total</b>	<b>360'493'014</b>	<b>25'918'781</b>	<b>-35'145'832</b>	<b>351'265'963</b>	<b>-294'312'097</b>	<b>-26'668'785</b>	<b>35'048'719</b>	<b>-285'929'162</b>	<b>66'180'918</b>	<b>65'336'800</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>16'991'063</b>	<b>1'626'223</b>	<b>-568'062</b>	<b>18'049'244</b>	<b>-4'736'075</b>	<b>-3'888'851</b>	<b>568'995</b>	<b>-8'055'932</b>	<b>12'255'008</b>	<b>9'993'312</b>
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cadmos I+II	2'123'432	-	-	2'123'432	-1'061'716	-530'858	-	-1'592'574	1'061'716	530'858
<b>TOTAL</b>	<b>379'607'529</b>	<b>27'545'004</b>	<b>-35'713'894</b>	<b>371'438'639</b>	<b>-300'109'888</b>	<b>-31'085'494</b>	<b>35'617'714</b>	<b>-295'577'668</b>	<b>79'497'641</b>	<b>75'860'971</b>



## Notes relatives aux états financiers consolidés

Dans le cadre de la convention entre l'État de Genève et l'Université fixant les principes de la mise à disposition des bâtiments, les responsabilités en matière d'entretien et les devoirs de l'Université dans le domaine de la location à des tiers, l'État de Genève a procédé à un transfert d'actifs à la date valeur du 01.09.2015 correspondant à des aménagements réalisés, pour le compte de l'Université, dans des locaux loués. Équivalent à la valeur nette comptable inscrit dans les livres de l'État de Genève, le prix de cession a été fixé à CHF 1'763'698. Cette opération n'a donné lieu à aucun mouvement monétaire mais à un reclassement des objets dans la catégorie « subventions d'investissement » au bilan de l'État de Genève et, corrolairement, à l'inscription au bilan de l'Université d'un actif de même valeur et la reconnaissance d'une subvention d'investissement constatée d'avance. À relever qu'enfin, cette opération est neutre sur le compte d'exploitation, le montant des amortissements étant entièrement compensés par les produits différés des subventions d'investissement.

Souhaitant prolonger leur collaboration, les trois partenaires lémaniques de CADMOS ont acquis un ordinateur de nouvelle génération capable d'effectuer un calcul scientifique à très haute performance (BG/Q) et se sont entendus sur les apports financiers respectifs. La contribution totale de l'Université s'élève à CHF 2'123'432 dont le paiement est échelonné jusqu'en 2016. Le versement réalisé par l'Université à l'EPFL s'élève à CHF 425'000 en 2015 contre CHF 637'000 en 2014. Le solde à payer est enregistré dans les autres créanciers avec contrepartie. CADMOS II a été mis en service et son exploitation « scientifique » a démarré en janvier 2013.

2014	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	Solde au 01.01.2014	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12.2014	Solde au 01.01.2014	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12.2014	Solde au 01.01	Solde au 31.12.2014
<b>Immobilisations corporelles</b>										
Appareils scientifiques	238'527'174	13'166'736	-6'567'783	245'126'126	-197'890'699	-16'071'152	6'575'326	-207'386'528	40'636'475	377'39'601
Matériel informatique	56'986'357	5'282'339	-2'487'382	59'781'315	-45'838'450	-5'616'930	2'600'260	-48'855'119	11'147'907	10'926'195
Aménagement	4'751'050	490'644	-	5'241'695	-750'095	-515'743	-	-1'265'838	4'000'955	3'975'857
Matériel et Mobilier	63'446'061	3'075'157	-16'177'340	50'343'878	-48'363'044	-4'725'461	16'283'891	-36'804'614	15'083'017	13'539'264
<b>Total</b>	<b>363'710'643</b>	<b>22'014'877</b>	<b>-25'232'505</b>	<b>360'493'014</b>	<b>-292'842'288</b>	<b>-26'929'285</b>	<b>25'459'477</b>	<b>-294'312'097</b>	<b>70'868'355</b>	<b>66'180'918</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>										
Immobilisations en cours	6'208'400	2'412'025	8'370'658	16'991'083	-3'361'257	-1'449'849	75'031	-4'736'075	2'847'143	12'255'008
<b>Cadmos I-II</b>										
Cadmos I-II	7'184'105	1'550'226	-8'734'331	-	-	-	-	-	7'184'105	-
<b>TOTAL</b>	<b>2'990'474</b>	<b>-</b>	<b>-867'042</b>	<b>2'123'432</b>	<b>-1'397'900</b>	<b>-530'858</b>	<b>867'042</b>	<b>-1'061'716</b>	<b>1'592'574</b>	<b>1'061'716</b>
<b>TOTAL</b>	<b>380'093'622</b>	<b>25'977'127</b>	<b>-26'463'221</b>	<b>379'607'529</b>	<b>-297'601'445</b>	<b>-28'909'993</b>	<b>26'401'550</b>	<b>-300'109'888</b>	<b>82'492'177</b>	<b>79'497'641</b>

## 3.3.12 Subventions d'investissement constatées d'avance

La subvention d'investissement constatée d'avance représente la somme des subventions d'investissement reçues dans le cadre de l'acquisition des immobilisations de l'Université diminuée du cumul des produits différés sur subventions d'investissement. Pour mémoire, les produits différés sur subventions d'investissement sont comptabilisés dans le compte d'exploitation de manière systématique sur la durée d'utilité de l'immobilisation sous-jacente. Les subventions d'investissement constatées d'avance sont comptabilisées en négatif à l'actif.

## Notes relatives aux états financiers consolidés

Le tableau ci-dessous présente les opérations de l'exercice :

	2015	2014
Solde au 01.01	-52'655'222	-56'098'494
Utilisation de la subvention	19'782'138	18'447'415
Nouvelle subvention d'investissement	-13'068'738	-15'004'143
<b>Solde au 31.12</b>	<b>-45'941'822</b>	<b>-52'655'222</b>

En plus des subventions d'investissement au titre des crédits de programme / renouvellement et d'ouvrage, l'État de Genève a octroyé à l'Université une subvention d'investissement équivalente au prix de cession (CHF 1'763'698) des aménagements réalisés, pour le compte de l'Université, dans des locaux loués.

### 3.3.13 Créanciers

	2015	2014r
Fournisseurs	9'378'454	7'705'640
Conférenciers	383'340	402'719
Autres	2'236'943	1'779'687
Solde vacances collaborateurs	6'288'154	6'512'200
Heures supplémentaires collaborateurs	818'382	794'517
Pont-AVS part à court terme	1'528'994	2'449'243
Membres du personnel	-	476'624
<b>Créanciers avec contrepartie - part à court terme</b>	<b>20'634'268</b>	<b>20'120'629</b>
Pont-AVS part à long terme	1'277'697	2'697'524
<b>Créanciers avec contrepartie - part à long terme</b>	<b>1'277'697</b>	<b>2'697'524</b>
<b>Créanciers avec contrepartie</b>	<b>21'911'965</b>	<b>22'818'153</b>

Lors de l'octroi d'un pont AVS à un collaborateur (fait générateur), la charge est enregistrée dans le compte d'exploitation sur la base des informations relatives à chaque collaborateur concerné. En fonction des indexations de rentes décidées ultérieurement, une charge complémentaire est enregistrée. Au fur et à mesure que les annuités sont versées au collaborateur, la créance est ajustée. L'octroi d'un pont AVS induit une charge de CHF 243'835 en 2015 contre CHF 177'518 en 2014. L'Université a versé des annuités d'un montant total de CHF 2'354'835 en 2015 contre CHF 3'230'232 en 2014. Enfin, la créance a été ajustée en lien avec le décès de bénéficiaire de pont AVS pour un montant de CHF 187'785.

En ce qui concerne les engagements liés aux soldes de vacances et aux heures supplémentaires, les heures sont valorisées en traitant nominativement le nombre d'heures et en appliquant un taux horaire moyen pour le personnel enseignant (CHF 70.80 en 2015 contre CHF 70.60 en

2014) et un taux horaire moyen pour le personnel administratif et technique (CHF 61.50 en 2015 contre CHF 61.80 en 2014). Le nombre d'heures en lien avec les congés dus est globalement à la baisse (diminution de 3'242 heures) et celui relatif aux heures supplémentaires est globalement à la hausse (augmentation de 451 heures). La créance est ajustée en fin de chaque exercice en fonction de l'évaluation du nombre d'heures et du prix unitaire. En 2015, la créance pour les soldes vacances a été ajustée à la baisse de CHF 224'045 et celle pour les heures supplémentaires à la hausse de CHF 23'865.

Le rapport financier 2014 présentait les acomptes des patients de la section de médecine dentaire dans les créanciers sans contrepartie, alors qu'ils auraient dû être inclus dans les créanciers avec contrepartie. Le présent rapport financier corrige la présentation et, pour des raisons de comparabilité temporelle, les données 2014 des autres créanciers avec contrepartie ont été retraitées, à la hausse, du montant de CHF 163'820 et ceux des créanciers sans contrepartie à la baisse d'un montant équivalent.

Quant aux créanciers sans contrepartie, les principaux éléments sont les suivants :

	2015	2014r
Impôts confédéraux	105'921	146'273
TVA sur chiffre d'affaires	421'580	444'471
Garanties (trousses, magasin central, sports)	332'737	335'855
<b>Créanciers sans contrepartie</b>	<b>860'238</b>	<b>926'599</b>

Au total, les créanciers de l'Université s'élèvent à CHF 22'772'203 au 31 décembre 2015 contre CHF 23'744'752 au 31 décembre 2014.

### 3.3.14 Passifs transitoires

Les passifs transitoires sont composés des éléments suivants :

	2015	2014
Produits constatés d'avance	2'496'490	2'111'571
Charges à payer	2'134'070	1'822'690
<b>Passifs transitoires</b>	<b>4'630'560</b>	<b>3'934'261</b>

Depuis la création de la CPEG, la promotion d'un collaborateur enclenche toujours un processus de rappels de cotisations mais entièrement à la charge du collaborateur concerné. Cela implique que, du côté de l'employeur, pour les promotions intervenues en 2015, aucune charge n'est enregistrée dans le compte d'exploitation. Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Université, la CPEG devait encore établir des factures pour solder les derniers cas de promotion de collaborateurs au bénéfice d'un contrat de droit privé (collaborateurs « Fonds ») intervenues avant 2012. Ces factures ont été réglées dans le courant de l'année 2015.

### 3.3.15 Fonds affectés à la recherche

Les fonds affectés à la recherche ne sont pas synonymes de réserves, leur utilisation étant réglementée par le bailleur ou le donateur. Ils regroupent tous les fonds alloués par des tiers

*Comptes au 31 décembre 2015*

*Montants en francs suisses*

53

avec conditions comportant des obligations de résultats ou de moyens et munis d'une clause de remboursement, si les conditions ne sont pas respectées.

Pour le FNS, il s'agit de crédits alloués à des chercheurs pour des périodes allant de 12 à 60 mois. Les fonds sont en principe versés à l'avance, le plus souvent pour une année. Le solde ouvert à la fin de l'année n'est donc pas disponible mais sera utilisé durant la période définie par le bailleur. 746 recherches sont en cours et 629.3 postes EPT ont été utilisés en 2015. L'utilisation des subsides est contrôlée par le FNS qui exige un rapport financier périodique, ainsi qu'un rapport scientifique établi par le bénéficiaire.

Pour les fonds de l'Union européenne, il s'agit en règle générale de crédits alloués à des chercheurs pour des périodes de 24 à 60 mois. Le financement est en principe versé à l'avance, le plus souvent pour une période de 12 à 18 mois. Entre 20 à 25 % du financement est retenue jusqu'à la remise des rapports scientifique et financier établis par le bénéficiaire. À fin 2015, l'Université est l'hôte de 114 projets européens contre 122 projets à fin 2014. 28 projets ont été clôturés et 20 nouveaux projets, dont 16 entrant dans la catégorie « Horizon 2020 », ont démarré au cours de l'année 2015.

En ce qui concerne les autres fonds de tiers dédiés à la recherche, ils sont obtenus par les professeurs auprès de la Confédération, d'entités publiques, d'entreprises (contrats de prestations), de fondations d'utilité publique ou de fondations privées. Très fréquemment, un budget est établi et le bailleur (ou le mandant) demande un rapport financier périodique. 786 postes EPT ont été financés par les fonds de tiers en 2015.

Au titre de participation aux frais d'infrastructure, l'Université prélève en principe un pourcentage (« overhead » de 9 %) sur les fonds alloués par des bailleurs dans le cadre de mandats de recherche. En 2015, il a été prélevé un montant d'« overhead » de CHF 3'416'414 contre CHF 2'653'681 en 2014. À relever que le pourcentage d'overhead a été augmenté d'un pourcent en 2015.

	2015	2014
Fonds National Suisse	79'162'250	69'677'261
Fonds de l'Union européenne	15'360'563	20'176'366
Autres Fonds de tiers	70'842'691	75'205'121
<b>Fonds affectés à la recherche</b>	<b>165'365'504</b>	<b>165'058'748</b>

## 3.3.16 Emprunts hypothécaires

La structure des emprunts est la suivante :

2015	Valeur emprunts			Structure emprunts				
	Solde au 01.01	Augmentation (+) / Remboursement (-)	Solde au 31.12	Part à court terme	Part à long terme	Fixe / variable	Taux d'intérêt	Échéance
<b>Sociétés immobilières</b>								
SI Les Roseaux	1'091'200	-24'800	1'066'400	24'800	1'041'600	Fixe	3.05%	29.04.2019
SI Pictet-de-Rochemont	-	-	-	-	-	-	-	-
SI Radiosa	903'000	-18'000	885'000	18'000	867'000	Fixe	2.00%	16.07.2021
SI Saint-Julien	386'000	-	386'000	-	386'000	Fixe	2.50%	01.07.2019
SI 31-Décembre	1'300'000	-	1'300'000	1'300'000	-	Fixe	3.70%	31.03.2016
<b>Total</b>	<b>3'680'200</b>	<b>-42'800</b>	<b>3'637'400</b>	<b>1'342'800</b>	<b>2'294'600</b>			
<b>Immuebles en nom</b>								
Les Lattes 1	1'614'600	-70'200	1'544'400	70'200	1'474'200	Fixe	1.88%	12.11.2020
Rue de Candolle	-	-	-	-	-	-	-	-
Appartement Champel	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1'614'600</b>	<b>-70'200</b>	<b>1'544'400</b>	<b>70'200</b>	<b>1'474'200</b>			
<b>Emprunts hypothécaires</b>	<b>5'294'800</b>	<b>-113'000</b>	<b>5'181'800</b>	<b>1'413'000</b>	<b>3'768'800</b>			

L'Université n'a procédé en 2015 à aucun renouvellement de ses emprunts hypothécaires. Selon les échéances des emprunts, la SI « Rue du 31 décembre » devra renouveler son emprunt hypothécaire ce qui justifie une présentation dans la rubrique « part à court terme » du solde dû au 31 décembre 2015.

Concernant la SI « Pictet-de-Rochemont », l'Université est à la fois le propriétaire et le bailleur. En effet, outre les créances actionnaires, la SI Pictet-de-Rochemont a contracté auprès de l'Université un prêt de CHF 500'000 à un taux d'intérêt fixe (1.00 % par an) dont l'échéance n'est pas prédéfinie. Dans les états financiers consolidés de l'Université, cette opération est éliminée.

## Notes relatives aux états financiers consolidés

2014	Valeur emprunts			Structure emprunts					
	Solde au 01.01	Augmentation (+) / Remboursement (-)	Solde au 31.12	Part à court terme	Part à long terme	Fixe / variable	Taux d'intérêt	Échéance	
Sociétés immobilières	SI Les Roseaux	1'116'000	-24'800	1'091'200	24'800	1'066'400	Fixe	3.05%	29.04.2019
	SI Pictet-de-Rochemont	-	-	-	-	-			
	SI Radiosa	921'000	-18'000	903'000	18'000	885'000	Fixe	2.00%	16.07.2021
	SI Saint-Julien	386'000	-	386'000	-	386'000	Fixe	2.50%	01.07.2019
	SI 31-Décembre	1'300'000	-	1'300'000	-	1'300'000	Fixe	3.70%	31.03.2016
	Total	3'723'000	-42'800	3'680'200	42'800	3'637'400			
Immeubles en nom	Les Lattes 1	1'684'800	-70'200	1'614'600	70'200	1'544'400	Fixe	1.88%	12.11.2020
	Rue de Candolle	-	-	-	-	-			
	Appartement Champel	-	-	-	-	-			
	Total	1'684'800	-70'200	1'614'600	70'200	1'544'400			
<b>Emprunts hypothécaires</b>	<b>5'407'800</b>	<b>-113'000</b>	<b>5'294'800</b>	<b>113'000</b>	<b>5'181'800</b>				

## 3.3.17 Provisions

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la manière suivante durant l'exercice 2015 :

2015	Solde au 01.01	Constitution	Utilisation	Dissolution	Solde au 31.12
Rachats CPEG part à court terme	221'729	43'487	-907	-	264'309
Rachats CPEG part à long terme	765'347	212'492	-229'015	-	748'824
Litiges	257'500	-	-	-72'000	185'500
<b>Provisions</b>	<b>1'244'576</b>	<b>255'979</b>	<b>-229'922</b>	<b>-72'000</b>	<b>1'198'633</b>

L'engagement d'un collaborateur rémunéré sur « Fonds État » induit parfois la nécessité d'effectuer un rachat de caisse de pension. Dans l'exercice concerné, valorisée sur la base des informations relatives à chaque collaborateur concerné, la charge est provisionnée et enregistrée dans le compte d'exploitation. Au fur et à mesure que la part « patronale » est versée à la CPEG, la provision est utilisée. La provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation. Les rachats de prévoyance induisent une charge de CHF 255'978 en 2015 contre 44'402 en 2014 dans le compte d'exploitation. L'Université a versé CHF 229'922 à la CPEG.

Sur la base des litiges en cours, cinq provisions sont inscrites au bilan au 31 décembre 2015 et une provision a été dissoute compte tenu d'une décision de justice. Pour les cinq provisions, leur

montant est inchangé par rapport à l'évaluation initiale et les causes sont pendantes devant les instances judiciaires concernées. Des informations complémentaires sont présentées dans la note « 3.3.38 Litiges en cours ».

2014	Solde au 01.01	Constitution	Utilisation	Dissolution	Solde au 31.12
Rachats CPEG part à court terme	226'073	-	-4'344	-	221'729
Rachats CPEG part à long terme	905'382	44'402	-184'437	-	765'347
Litiges	90'000	167'500	-	-	257'500
Provisions	1'221'455	211'902	-188'780	-	1'244'576

### 3.3.18 Traitement des bénéfiques et des pertes de l'Université et rétrocession à l'État de Genève

Dans le cadre de la COB entre l'État de Genève et l'Université pour les années 2012 à 2015, il a été légalement convenu du traitement des bénéfiques et pertes annuelles de l'Université pour la partie provenant du budget « État » (art.13). Le résultat comptable de l'exercice (bénéfice ou perte) est réparti de la façon suivante :

- Une dette reflétant la part restituable à l'État de Genève est constituée dans les fonds étrangers de l'Université. Elle s'intitule « subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention ». Cette part correspond à 25 % du résultat annuel du budget « État ».
- Le solde du résultat annuel, à savoir 75 % est comptabilisé dans les fonds propres de l'Université.

Pendant la durée de la convention, les éventuelles pertes annuelles sont réparties de la même façon et sont déduites de la dette « subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention », jusqu'à concurrence du solde disponible et des comptes de réserves spécifiques. À l'échéance, le solde de la dette « subventions non dépensées » est restitué à l'État de Genève.

La directive cantonale sur le traitement des bénéfiques et des pertes des entités subventionnées (EGE-02-07) prévoit que l'Université détermine le résultat net annuel avant répartition mais en incluant toutes les opérations relatives aux fonds affectés. Si le solde avant répartition présente un boni, la part restituable doit être calculée et être enregistrée en diminution de la subvention reçue au titre de l'exercice en cours et comptabilisée comme une dette vis-à-vis de l'État de Genève jusqu'à l'échéance de la COB. Si ce solde présente un déficit, la participation de l'État de Genève est enregistrée dans les subventions reçues en augmentation de l'indemnité annuelle et va en diminution de la dette à l'égard de l'État de Genève. Si cette participation est plus élevée que le solde de la dette, elle est limitée jusqu'à concurrence du solde disponible et le solde est intégralement viré dans les fonds propres reportés. Si un déficit se produit lors du premier exercice d'une COB, la totalité du déficit est virée dans les fonds propres reportés. En cas d'existence d'une perte reportée, l'éventuel bénéfice de l'exercice suivant est en priorité affecté à la perte reportée jusqu'à concurrence de celle-ci, puis le solde est réparti entre l'État de Genève et l'Université selon la clé de répartition arrêtée dans la COB.

La COB 2012 / 2015 établit les règles de traitement du résultat net « Budget État » (art.14). Ce

## Notes relatives aux états financiers consolidés

dernier est affecté à deux réserves selon la répartition suivante :

- 40 % en faveur de la réserve « part de subvention non dépensée » inclus dans les fonds propres libres.
- 60 % en faveur du Fond d'innovation et de développement (FID) inclus dans les fonds propres affectés.

Le tableau ci-dessous présente le calcul de la répartition du bénéfice entre l'État de Genève et l'Université, ainsi que l'affectation aux deux réserves :

	2015	2014
Résultat État avant répartition	2'201'681	12'061'727
Rétrocession bénéfice (25 %)	550'420	3'015'432
<b>Résultat net État</b>	<b>1'651'261</b>	<b>9'046'295</b>
Résultat net État attribué au FID	990'756	5'427'777
Résultat net État attribué à part de subvention non dépensée	660'504	3'618'518

### 3.3.19 Part subvention à restituer à l'échéance de la COB

Les mouvements ci-dessous ont été comptabilisés dans la part de la subvention à restituer à l'échéance de la COB :

	2015	2014
Solde au 01.01	5'130'579	2'115'147
Rétrocession bénéfice (25 %)	550'420	3'015'432
<b>Solde au 31.12</b>	<b>5'681'000</b>	<b>5'130'579</b>

### 3.3.20 Part subvention non dépensée

Le tableau ci-dessous met en évidence la part du bénéfice annuel de l'Université après répartition attribuée aux fonds propres libres « part de subvention non dépensée », ainsi que son utilisation lorsqu'un déficit est enregistré.



## Notes relatives aux états financiers consolidés

	2015	2014
Solde au 01.01	<b>6'156'695</b>	2'538'176
Résultat net État	1'651'261	9'046'295
Attribution totale au FID	-990'756	-5'427'777
<i>Attribution annuelle</i>	<i>-990'756</i>	<i>-5'427'777</i>
<i>Attribution au terme de la COB</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<b>Solde au 31.12</b>	<b>6'817'199</b>	<b>6'156'695</b>
Variation annuelle	660'504	3'618'518

L'année 2015 est marquée par la fin d'une période quadriennale de la COB. Selon le règlement sur les finances de l'Université (art.13), le solde de la réserve « Part subvention non dépensée » sera intégralement attribué à la réserve pour le FID au début de l'année 2016.

### 3.3.21 Fonds d'innovation et de développement

Le tableau ci-dessous met en évidence la part du bénéfice annuel de l'Université, après répartition, attribuée au FID, ainsi que son utilisation.

	2015	2014
Solde au 01.01	<b>16'516'417</b>	17'667'481
Utilisation annuelle	-8'678'256	-6'578'842
Attribution totale	990'756	5'427'777
<i>Attribution annuelle résultat net État</i>	<i>990'756</i>	<i>5'427'777</i>
<i>Attribution au terme de la COB</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<b>Solde au 31.12</b>	<b>8'828'917</b>	<b>16'516'417</b>
Variation annuelle	-7'687'500	-1'151'065

Conformément à l'article 24 de la loi sur l'Université, l'article 13 du règlement sur les finances de l'Université prévoit qu'au terme de chaque convention d'objectifs, le solde disponible de la réserve « part de subvention non dépensée » est intégralement attribué au FID.

Selon les règles d'utilisation du FID, ce dernier peut financer des dépenses de fonctionnement ou d'investissement qui répondent au moins à l'un des critères suivants :

- Être un projet spécifique ou ponctuel.
- Permettre d'anticiper le lancement de projets en attendant la conclusion de la COB suivante.
- Constituer un appui à des projets d'innovation.
- Ne pas être pris en charge par le budget « État » pour des raisons de moyens.

Le Rectorat est seul compétent pour octroyer un financement FID. Au terme du projet, un rapport d'activité et un rapport financier sont remis au Rectorat.

À relever qu'au cours de l'année 2015, des moyens FID d'un montant de CHF 8'818'149 ont été alloués selon la typologie suivante :

- « Axe Innovation » pour un montant total de CHF 425'977 par le soutien à des initiatives dans le domaine de Law Clinics, éthique théologique, tutorat par pairs, statistiques cliniques et practicum professionnalisant.
- « Axe Encadrement » pour un montant de CHF 1'891'808 par le soutien au programme interfacultaire psycholinguistique et au Global Studies Institute.
- « Poursuite de projets initiés en 2012/2013/2014 » pour un montant de CHF 2'367'012, notamment le financement des Pôles nationaux de recherche (PRN), de la maison des langues, du projet en neurosciences fondamentales, de la Chaire « UNESCO » dans le droit de l'art, du projet « Dialogue Cité », des projets Bio-Mondes de Bio-scope et de « Digital Humanities », du Centre d'imagerie biomédicale, du soutien à l'accueil des nouveaux professeurs « Welcome Center », du bureau de la « petite enfance », de l'animalerie du CMU et du Droit international de l'environnement.
- « Projets et développements initiés en 2015 » pour un montant de CHF 679'995 notamment dans les domaines suivants : projets « Health 2030 », « Geneva Health Forum », à la commission d'éthique de la FPSE, au « Geneva Creativity Center », au « Geneva International Platform », aux projets « SEED », « Serious Game », « langage et communication », « Cursus Biomédical », ainsi que « In-Zone ».
- Soutien aux facultés, aux centres interfacultaires et aux activités de support pour un montant de CHF 3'453'357 notamment dans les domaines suivants : développement du pôle d'évaluation des enseignements, soutien à la mise en œuvre des systèmes d'information, soutien logistique, et soutien ponctuel aux centres interfacultaires et facultés de droit, des sciences de la société et de la médecine.

### 3.3.22 Autres fonds propres affectés et autres fonds propres libres

Outre le FID et la part de subvention non dépensée, les fonds propres sont également composés des fonds universitaires avec chartes, des autres fonds propres affectés et des autres fonds propres libres.

#### Fonds universitaires avec chartes :

Les fonds universitaires avec chartes proviennent de dons ou legs octroyés à l'Université pour soutenir la recherche, pour aider des étudiants ou pour financer des prix. Selon les volontés du donateur, une charte régleme la destination, l'utilisation, la périodicité et la part disponible. En général, seuls les revenus peuvent être distribués. Il existe 124 fonds universitaires avec chartes.

## Notes relatives aux états financiers consolidés

	2015	2014
Solde au 01.01	<b>81'265'403</b>	75'386'906
Attribution annuelle	8'233'056	7'744'977
Utilisation annuelle	4'917'959	2'956'257
Imputations internes	-673'404	1'089'777
<b>Solde au 31.12</b>	<b>83'907'095</b>	81'265'403
Variation annuelle	2'641'693	5'878'496

*Autres fonds propres affectés :*

Les autres fonds propres affectés, notamment les dons et le solde des fonds de recherche acquis à l'Université, sont des fonds à disposition de l'Université pour la réalisation de ses buts comportant une marge de manœuvre significative dans leur utilisation. Ils sont tous dotés d'une déclaration d'affectation qui détermine le but, le domaine et les critères d'utilisation. Il existe 1'050 autres fonds propres affectés.

	2015	2014
Solde au 01.01	<b>110'333'354</b>	127'251'638
Attribution annuelle	26'843'380	29'565'264
Utilisation annuelle	55'518'713	65'124'706
Imputations internes	19'505'651	18'641'158
<b>Solde au 31.12</b>	<b>101'163'672</b>	110'333'354
Variation annuelle	-9'169'682	-16'918'284

*Autres fonds propres libres :*

Les autres fonds propres libres regroupent des fonds sans stipulation d'utilisation pour lesquels l'Université possède une marge de manœuvre totale dans leur utilisation. Outre la part de subvention non dépensée (PP report « fonds État »), il existe 5 autres fonds propres libres. Il s'agit des réserves de réévaluation des immeubles de placement, du portefeuille de trésorerie et des stocks, des soldes reportés des heures supplémentaires et congés dus et de l'immeuble Carl-Vogt.

## Notes relatives aux états financiers consolidés

	2015	2014
Solde au 01.01	<b>95'848'192</b>	64'810'300
Résultat annuel	<b>-8'832'872</b>	13'419'263
Mouvements annuels	<b>15'206'246</b>	17'618'629
<i>Attribution annuelle</i>	<i>35'768'095</i>	<i>29'139'954</i>
<i>Utilisation annuelle</i>	<i>15'056'211</i>	<i>3'769'929</i>
<i>Imputations internes</i>	<i>-5'505'638</i>	<i>-7'751'395</i>
Solde au 31.12	<b>102'221'566</b>	95'848'192
Variation annuelle	<b>6'373'373</b>	31'037'892

## 3.3.23 Subventions reçues

L'allocation fédérale pour la recherche regroupe les subsides du FNS, des pôles de recherche nationaux (PRN) et du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

La subvention fédérale de base est répartie entre les universités en fonction des statistiques universitaires. Les critères sont : le nombre total d'étudiants, le nombre d'étudiants étrangers, le type de disciplines académiques, les subventions reçues du FNS, du fonds de la Commission pour la technologie et l'innovation, les fonds de projets de l'Union européenne et des fonds de tiers publics ou privés. Elle est versée au DIP, puis reprise dans les comptes de l'Université.

	2015	2014
Allocations fédérales pour la recherche	122'157'319	125'915'194
Subvention fédérale de base	94'493'726	93'214'194
Subvention fédérale d'égalité	-	273'032
Subventions de la Confédération	<b>216'651'045</b>	219'402'420

L'indemnité de l'État de Genève est déterminée par la COB. Votée par le Grand Conseil sous la forme d'une loi, cette dernière fixe les objectifs assignés à l'Université et une enveloppe budgétaire annuelle sur une période quadriennale. L'indemnité cantonale est complétée, lors du vote annuel du budget cantonal, par le financement en lien avec l'application des mécanismes salariaux (progression des annuités) et de l'indexation, au prorata du taux de subventionnement, ainsi que par les éventuels transferts d'activités (de moyens) entre l'État de Genève et l'Université.

L'accord intercantonal universitaire (AIU) fixe les modalités de répartition de subvention basée sur le nombre d'étudiants inscrits dans les hautes écoles de Suisse. Chaque université reçoit une part de la subvention pour couvrir le coût des étudiants en provenance des autres cantons. Cette subvention est enregistrée dans les produits de l'Université. Depuis 2014, l'Université de Genève ne participe plus aux charges des étudiants genevois inscrits dans les autres universités

cantonales. Cette quote-part est inscrite directement dans les livres de l'État de Genève.

Dans le cadre des collaborations universitaires romandes, il a été décidé de confier, à l'Université de Genève, l'École de pharmacie Genève / Lausanne (EPGL). Le canton de Vaud octroie une subvention annuelle de fonctionnement, selon une convention expirant en 2019.

Hormis les subventions de fonctionnement, l'Université bénéficie de subvention cantonale d'investissement au travers de deux mécanismes distincts : les crédits d'ouvrage et le crédit de renouvellement. Ces derniers couvrent en partie les besoins de l'Université pour le renouvellement notamment de son parc informatique et scientifique. Les premiers couvrent les besoins de l'Université pour l'acquisition de nouvelles installations ou de nouveaux développements. Ils font l'objet d'un projet de loi ad hoc. Une fois voté, le crédit est mis à disposition de l'Université par tranches annuelles, conformément au plan financier accompagnant la requête. Selon les schémas comptables IPSAS, les subventions d'investissement font l'objet d'un mécanisme de reprise dans le compte d'exploitation (voir note « 3.2.15 Subventions »).

Le tableau ci-dessous présente les subventions cantonales accordées à l'Université :

	2015	2014
Indemnité État	338'147'404	319'223'537
Rétrocession bénéfice (25 %)	-550'420	-3'015'432
Autres allocations État	620'325	639'406
<b>Subventions État</b>	<b>338'217'309</b>	<b>316'847'511</b>
Accord intercantonal universitaire	32'876'264	33'424'380
Allocation Canton de Vaud pour EPGL	5'075'407	5'075'407
Autres allocations	275'000	-
<b>Subventions autres cantons</b>	<b>38'226'671</b>	<b>38'499'787</b>
Produits différés subventions d'investissement	19'782'138	18'447'415
<b>Subventions cantonales</b>	<b>396'226'118</b>	<b>373'794'713</b>

La forte augmentation de l'indemnité cantonale est à mettre en relation avec le transfert des activités de gestion et d'entretien des bâtiments de l'État de Genève vers l'Université intervenu en janvier 2015. Ce transfert d'activités et de moyens implique que l'Université assume directement quasiment toutes les charges d'entretien d'immeubles (entretien courant et nettoyage), des baux à loyer, de consommation d'énergie et de fluides et de gestion et traitement des déchets.

La catégorie des « autres subventions et dons » comprennent un nombre très important de bailleurs. En se focalisant sur les montants encaissés au cours de l'année 2015, en plaçant un seuil de plus de cinq cents mille francs et en éliminant les subventions à redistribuer, les dix bailleurs / donateurs les plus importants sont la Fondation Louis Jeantet, la Fondation Hans Wilsdorf, la Fondation privée des HUG (anciennement la Fondation Artère), la Fondation

## Notes relatives aux états financiers consolidés

Schmidheiny, la Fondation Ernest Boninchi, la Fondation pour l'institut suisse de finance, l'Association de l'institut de recherche sur l'arthrite, la Ligue genevoise contre le cancer, la Société académique de Genève et l'institut Clayton de la recherche. À relever qu'en termes de valeur, cette liste de bailleurs représente environ 86 % de l'échantillon des bailleurs de plus de cinq cents mille francs. Enfin, ce dernier couvre près de 60 % des montants encaissés en 2015.

Au total, par type de bailleurs, l'Université a reçu les subventions suivantes au cours des exercices 2015 et 2014.

	2015	2014
Subventions de la Confédération	216'651'045	219'402'420
Subventions État	338'217'309	316'847'511
Subventions autres cantons	38'226'671	38'499'787
Subvention de la Communauté européenne	29'083'570	19'148'734
Autres subventions et dons	22'103'651	29'434'214
<b>Total subventions monétaires</b>	<b>644'282'246</b>	<b>623'332'666</b>
Produits différés de subventions d'investissement	19'782'138	18'447'415
<b>Subventions reçues</b>	<b>664'064'383</b>	<b>641'780'081</b>

## 3.3.24 Taxes universitaires

Entrent dans la catégorie des taxes universitaires, les taxes d'encadrement, les taxes fixes, ainsi que la participation de HES et IHEID pour des services délivrés à leurs étudiants. Les taxes universitaires au cours des exercices 2015 et 2014 s'élevaient à :

	2015	2014r
Taxes d'encadrement	9'362'060	9'119'600
Taxes fixes	1'966'900	1'912'868
Taxes auditeurs	39'500	41'578
Participation HES & IHEID	1'731'298	1'226'375
<b>Taxes universitaires</b>	<b>13'099'758</b>	<b>12'300'421</b>

Le montant des taxes universitaires est resté inchangé en 2015 par rapport à 2014. Le montant des taxes universitaires s'élevait à CHF 500 par semestre et par étudiant, composé de CHF 65 au titre des taxes fixes dédiées au financement des activités sociales et des associations d'étudiants et de CHF 435 au titre des taxes d'encadrement essentiellement affectées au financement de postes d'assistants et d'auxiliaires de recherche et d'enseignement. À relever que 10 % des taxes d'encadrement sont versées à la Bibliothèque de Genève.

Le taux d'exonération des taxes est de 29 %, inchangé entre 2015 et 2014.

La participation de HES et de IHEID pour les services délivrés à leurs étudiants a fait l'objet d'une convention de prestations interinstitutionnelle fixant notamment le périmètre des services

offerts aux étudiants, ainsi que le mode de calcul. L'approche privilégiée est celui d'un forfait par étudiant calculé en fonction d'une palette de prestations déterminée. L'Université ne facture directement aucune des prestations aux étudiants des institutions concernées. Le montant facturé à IHEID s'élève à CHF 444'451 et celui à HES à CHF 1'286'846 contre respectivement 193'067 et 1'033'308 en 2014.

Dans le rapport financier 2014, les taxes d'auditeur étaient présentées dans les autres écolages. Pour souci de cohérence, ces taxes sont désormais incluses dans les taxes universitaires. Pour assurer la comparabilité temporelle, les données 2014 ont été retraitées.

### 3.3.25 Autres écolages

Au titre des autres écolages, l'Université a prélevé les sommes suivantes en 2015 et 2014 :

	2015	2014r
Formation continue	12'521'717	13'260'805
Cours d'été	1'159'225	1'103'925
Cours de langue	381'177	202'677
Ecole d'avocature	798'500	796'500
Conférences	416'962	428'481
Autres inscriptions	526'520	712'710
Culture et sports	868'646	860'008
<b>Autres écolages</b>	<b>16'672'747</b>	<b>17'365'106</b>

Sur les taxes d'inscription de formation continue, il est prélevé un pourcentage de 7.5 % (overhead) dont la moitié est destinée à encourager et développer les programmes de formation continue et à soutenir des innovations pédagogiques. Pour 2015, le produit de l'overhead s'élève à CHF 932'293 contre CHF 953'999 en 2014.

Dans le rapport financier 2014, les taxes d'inscriptions aux formations continues, aux activités sportives, aux conférences incluaient certains écolages, dont l'écolage de l'École d'avocature. Pour accroître la lisibilité des autres écolages, une subdivision par famille de produit est introduite dans le rapport financier 2015. À relever également que les taxes d'auditeur sont désormais présentées dans la note « 3.3.24 Taxes universitaires ». Pour assurer la comparabilité temporelle, les données 2014 ont été retraitées.

### 3.3.26 Prestations de services et ventes

Cette catégorie enregistre les produits provenant de contreprestations, notamment les produits issus des prestations réalisées par la section de médecine dentaire, les mandats avec des tiers, ainsi que les prestations de service. Les produits suivants ont été enregistrés en 2015 et 2014 :

## Notes relatives aux états financiers consolidés

	2015	2014
Recettes dentaires	5'141'207	5'008'478
Mandats avec tiers	16'628'126	12'058'505
Prestations de services	11'490'769	10'625'752
Matériels, travaux imprimerie, livres, publications, location	3'193'682	3'050'599
Analyses	674'850	649'901
Mise à disposition de personnel	398'824	144'751
Publicité	199'125	389'913
Émoluments	154'039	201'511
<b>Prestations de services et ventes</b>	<b>37'880'622</b>	<b>32'129'410</b>

## 3.3.27 Dédommagements de tiers

Les dédommagements de tiers comprennent notamment des cotisations de prestations complémentaires notamment en cas de maladie, d'accident ou de maternité.

Les dédommagements de tiers se sont élevés en 2015 et 2014 à :

	2015	2014
Personnel mobilisé	198'686	157'188
Invalidité	79'352	227'173
Accident	765'671	950'203
Maternité	1'709'904	1'950'189
Remboursements, assurances	2'363'437	2'251'156
<b>Dédommagement de tiers</b>	<b>5'117'049</b>	<b>5'535'909</b>

## 3.3.28 Charges de personnel

Quel que soit le bailleur (source de financement), l'Université emploie deux types de collaborateurs : le personnel enseignant et le personnel administratif et technique. Les charges de personnel sont composées des éléments suivants :



## Notes relatives aux états financiers consolidés

	2015	2014
Traitements personnel administratif et technique	161'141'588	155'886'358
Traitements personnel enseignant	301'989'796	295'082'279
Temporaires	5'130'959	5'461'359
<b>Salaires</b>	<b>468'262'343</b>	<b>456'429'996</b>
Assurances sociales	41'223'185	39'789'579
Assurance maladie et accidents	1'625'699	1'475'871
<b>Charges sociales</b>	<b>42'848'883</b>	<b>41'265'450</b>
Caisses de pension et de prévoyance	60'116'004	55'173'079
<b>Total « masse salariale »</b>	<b>571'227'231</b>	<b>552'868'525</b>
Pont-AVS	56'050	175'674
Autres charges de personnel	899'834	1'046'242
<b>Autres charges de personnel</b>	<b>955'884</b>	<b>1'221'916</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>572'183'115</b>	<b>554'090'441</b>

En 2015, la progression de l'annuité n'a été octroyée qu'aux seuls collaborateurs dont le salaire annuel brut est inférieur au salaire médian genevois. Par décision du Conseil d'État, l'indexation des salaires a été suspendue. La progression de l'annuité 2014 a déployé des effets financiers sur 2015 en raison du fait que cette progression est octroyée aux collaborateurs du personnel enseignant à partir d'août uniquement.

Plusieurs taux de cotisations sociales ont été adaptés en 2015. Afin, d'offrir une transition aux salariés employés par l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le taux de cotisation à la CPEG augmente par palier et a connu une croissance de 1.4 % sur les salaires déterminants en 2015. Le taux de cotisation à la Caisse des allocations familiales a augmenté de 10 points de base en janvier 2015. Enfin, pour les seuls collaborateurs ayant un contrat de droit privé, le taux de cotisation à l'assurance perte de gain a augmenté de 8 points de base en janvier 2015.

Dans le cadre du projet d'adaptation et de consolidation des systèmes d'information de l'Université (Lois 10445 et 10446), des charges salariales de CHF 169'596 ont fait l'objet d'une activation en 2015 dans les immobilisations contre CHF 610'590 en 2014. À relever que tous les projets ont été clos au printemps 2015.

Toutes sources de financement confondues, le nombre des collaborateurs en équivalent temps plein (ETP) pondéré par le nombre de mois travaillés est le suivant :

## Notes relatives aux états financiers consolidés

Taux moyen	2015	2014
	Postes	Postes
Corps professoral	509.5	490.0
Collaborateurs enseignement et recherche	2'302.4	2'259.6
Personnel administratif et technique	1'601.1	1'545.3
<b>Total</b>	<b>4'413.0</b>	<b>4'294.9</b>

Le nombre des collaborateurs en équivalent temps plein (ETP) pondéré par le nombre de mois travaillés a crû de 3.5 % pour le personnel administratif et technique et de 2.3 % pour le personnel enseignant. Cet effet de volume est le principal facteur de croissance des charges de personnel en 2015.

À relever que dans la partie « 5.2 Personnel de l'Université », les données relatives aux effectifs de l'Université sont présentées par faculté. Ces statistiques mettent également en évidence les effectifs en fonction de la nature du contrat de travail. À relever enfin que l'Université compte 3'152 collaboratrices et 3'158 collaborateurs au 31 décembre 2015 occupant 4'510 postes équivalents temps plein.

### 3.3.29 Biens, services et marchandises

La décomposition des biens, services et marchandises met en évidence les éléments suivants :

	2015	2014
Prestations de services, frais de gestion	36'082'136	32'759'921
<b>Honoraires et mandats externes</b>	<b>36'082'136</b>	32'759'921
Entretien mobilier	4'645'291	3'504'043
Entretien immeubles	7'558'190	792'566
<b>Entretien des biens mobiliers et immobiliers</b>	<b>12'203'481</b>	4'296'609
Loyers, fermages et redevances	10'188'664	5'134'828
<b>Loyers</b>	<b>10'188'664</b>	5'134'828
Frais de laboratoires	24'056'396	23'428'284
Fournitures et livres	13'964'924	13'092'950
Matériel consommable	1'595'468	2'473'092
Eau, énergie et combustible	8'527'805	288'191
Frais divers	264'487	309'963
<b>Fournitures et prestations diverses</b>	<b>48'409'079</b>	39'592'479
Frais déplacement, réceptions et conférences	13'042'132	12'663'381
<b>Biens, services et marchandises</b>	<b>119'925'492</b>	94'447'218

À relever qu'avec le transfert des activités de gestion et d'entretien des bâtiments de l'État de Genève vers l'Université intervenu en janvier 2015, cette dernière assume directement quasiment toutes les charges d'entretien d'immeubles (entretien courant et nettoyage), des baux à loyer, de consommation d'énergie et de fluides et de gestion et traitement des déchets. Ce transfert représente une augmentation estimée de CHF 20'969'000 du volume des dépenses de « biens, services et marchandises », toutes choses étant égales par ailleurs, et a donné lieu à un transfert partiel de moyen (voir note « 3.3.23 Subventions reçues »).

### 3.3.30 Subventions accordées

L'Université a accordé en 2015 et 2014 les subventions suivantes :

	2015	2014
Subventions à la recherche	3'723'370	4'755'798
Bourses et subventions aux associations d'étudiants	7'102'804	5'870'310
Subventions aux crèches	2'952'708	3'286'637
Fondation Campus Biotech Geneva	5'733'559	7'392'418
Fondation autonome de théologie	1'511'985	1'540'879
Fondation romande de santé au travail	819'000	819'000
Subvention CUSO	666'621	668'011
Bibliothèque de Genève	936'206	911'960
Fondation pour recherches médicales	713'000	713'000
Archives Piaget	287'000	287'000
<b>Subventions accordées</b>	<b>24'446'251</b>	<b>26'245'013</b>

Parmi les subventions à la recherche, l'Université octroie des subventions à des institutions tierces dans le cadre de projets de collaboration dans lequel l'Université est un partenaire. À titre d'exemple, on peut citer le Centre d'imagerie biomédicale, l'institut suisse de bio-informatique ou certains projets de la CUS. L'Université octroie également des subventions à des institutions tierces en tant que « leading house » d'un projet. Dans ce cas, l'Université redistribue le financement octroyé par un bailleur selon une clé prédéterminée par les partenaires au projet. À titre d'exemple, on peut citer certains programmes de recherche nationale ou certains projets de l'Observatoire de Genève (Espresso, Harps-North).

### 3.3.31 Information relative à la mise à disposition de moyens

Entrée en vigueur le 4 octobre 2013, la LGAF prévoit, à son article 44, qu'à partir de l'exercice 2014, les charges liées à la mise à disposition gratuites ou à des conditions préférentielles de moyens par l'État de Genève ne sont pas comptabilisées dans le compte d'exploitation de l'Université. Toutefois, elles font l'objet d'une évaluation précise et figurent à titre informatif tant à l'annexe aux états financiers que dans une annexe du budget.

Loyer pour les bâtiments propriété de l'État de Genève :

Pour évaluer le coût d'un loyer simple des bâtiments de l'État de Genève mis à disposition de l'Université, le calcul prend en considération, d'une part, les charges d'amortissement qui représentent le coût d'utilisation des immobilisations, et, d'autre part, les charges financières liées au financement de l'acquisition des immobilisations, terrain compris. À noter que les calculs des intérêts et de la location « terrain » sont basés sur la valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier de l'année concernée et sur le taux moyen de la dette de l'année n-1. Sur cette base, le montant du loyer simple s'élève à CHF 56'409'268 en 2015 contre CHF 55'000'704 en 2014.

Loyers pour les bâtiments loués par l'État de Genève et charges d'énergie :

À relever qu'avec le transfert des activités de gestion et d'entretien des bâtiments de l'État de Genève vers l'Université, cette dernière assume directement toutes les charges d'entretien d'immeubles (entretien courant et nettoyage) à l'exception de quelques contrats qui ne pouvaient être transférés, des baux à loyer, de consommation d'énergie et de fluides et de gestion et traitement des déchets. En conséquence, elle les enregistre dans ses livres et les présente dans le compte d'exploitation (se référer à la note « 3.3.29 Biens, services et marchandises »). Les charges « bâtiments universitaires » représentent les coûts résiduels assumés par l'État de Genève.

Le service bureau pour le paiement des salaires et le suivi santé :

L'État de Genève assume des prestations de service bureau pour le paiement des salaires des collaborateurs de l'Université au bénéfice d'un contrat de travail de droit public, ainsi que pour leur suivi en termes de santé. Visant à reconnaître ses coûts de gestion, il valorise le service bureau mis à disposition selon un forfait défini dans une convention tripartite (départements des finances et de l'instruction publique, de la culture et du sport et Université).

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation des mises à disposition de moyens de la part de l'État de Genève :

	2015	2014
Amortissement bâtiments	30'593'821	29'185'257
Intérêts	15'747'616	15'747'616
Location terrains	10'067'832	10'067'832
Location simple « bâtiments universitaires »	56'409'268	55'000'704
Charges bâtiments universitaires (selon convention)	4'140'929	10'072'672
Baux à loyer	-	5'869'934
Prestations service bureau rémunération	750'000	750'000
Prestations service santé	30'000	30'000
Prestations « Office du personnel de l'État de Genève »	780'000	780'000
<b>Moyens mis à disposition UniGE</b>	<b>61'330'197</b>	<b>71'723'311</b>

Sources : État de Genève / Département des finances

### 3.3.32 Résultat financier lié aux portefeuilles mobiliers

Le résultat financier des portefeuilles mobiliers se compose non seulement des opérations de vente et d'achat desquelles découlent des pertes ou des bénéfices réalisés mais aussi des opérations de nature comptable visant à évaluer à leur juste valeur les titres mobiliers. Ces dernières opérations induisent des pertes ou des gains latents.

La décomposition des opérations financières met en évidence les éléments suivants pour le portefeuille mobilier en 2015 :

Valeur des titres 2015	Valeur acquisition a	Valeur boursière b	Écart		Gains / Pertes latentes e=c-d
			2015 c=b-a	2014 d	
Portefeuille de trésorerie	208'347'766	231'817'525	23'469'759	24'988'058	-1'518'299
Couverture de change	-	-455'928	-455'928	-256'950	-198'978
Portefeuille des fonds universitaires	40'696'867	48'071'549	7'374'682	8'059'412	-684'730
<b>Total portefeuille mobilier</b>	<b>249'044'633</b>	<b>279'433'145</b>	<b>30'388'513</b>	<b>32'790'520</b>	<b>-2'402'007</b>

L'écart de CHF 455'928 présenté sous la ligne « couverture de change » représente l'écart entre le taux de change contractuellement fixé USD / CHF et le taux de change au 31 décembre 2015 appliqué à l'achat à terme de monnaie achetée. Le détail de la couverture est présenté dans la note « 3.3.5 Placements financiers ».

Résultats financiers 2015	Opérations sur ventes			Intérêts & Dividendes d	Produits réalisés e=b+d
	Pertes a	Bénéfices b	Résultat c=b-a		
Portefeuille de trésorerie	650'593	-	-650'593	2'748'769	2'748'769
Couverture de change	2'027'742	1'772'847	-254'895		1'772'847
Portefeuille des fonds universitaires	42'575	265'245	222'670	639'758	905'003
<b>Total portefeuille mobilier</b>	<b>2'720'910</b>	<b>2'038'091</b>	<b>-682'818</b>	<b>3'388'527</b>	<b>5'426'619</b>

## Notes relatives aux états financiers consolidés

Quant à 2014, les opérations financières se présentent de la manière suivante :

Valeur des titres 2014	Valeur acquisition a	Valeur boursière b	Écart		Gains / Pertes latentes e=c-d
			2014 c=b-a	2013 d	
Portefeuille de trésorerie	192'988'797	217'976'855	24'988'058	15'871'923	9'116'136
Couverture de change	-	-256'950	-256'950	108'906	-365'856
Portefeuille des fonds universitaires	39'931'930	47'991'342	8'059'412	5'080'586	2'978'825
<b>Total portefeuille mobilier</b>	<b>232'920'727</b>	<b>265'711'247</b>	<b>32'790'520</b>	<b>21'061'414</b>	<b>11'729'105</b>

Résultats financiers 2014	Opérations sur ventes			Intérêts & Dividendes d	Produits réalisés e=b+d
	Pertes a	Bénéfices b	Résultat c=b-a		
Portefeuille de trésorerie	908'317	1'597'829	689'513	3'217'473	4'815'302
Couverture de change	1'887'691	221'316	-1'666'374		221'316
Portefeuille des fonds universitaires	8'449	469'110	460'661	916'140	1'385'250
<b>Total portefeuille mobilier</b>	<b>2'804'456</b>	<b>2'288'255</b>	<b>-516'201</b>	<b>4'133'612</b>	<b>6'421'868</b>

Les frais de gestion du portefeuille mobilier se décomposent de la façon suivante :

		2015	2014
Portefeuille de trésorerie	Frais de gestion	352'174	281'212
	Frais de transactions et autres	259'209	170'433
	<b>Sous-total</b>	<b>611'383</b>	<b>451'645</b>
Portefeuille des fonds universitaires	Frais de gestion	77'125	73'474
	Frais de transactions et autres	376	7'381
	<b>Sous-total</b>	<b>77'501</b>	<b>80'855</b>
<b>Frais de gestion du portefeuille mobilier</b>		<b>688'884</b>	<b>532'500</b>

Concernant le portefeuille immobilier, les opérations financières sont présentées dans la note « 3.3.9 Immeubles de placement ».

### 3.3.33 Information relative au tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie a fait l'objet d'un retraitement des données de l'année 2014 en lien avec l'élimination des impôts différés sur les réévaluations des immeubles de placement. Pour garantir la comparabilité temporelle, ce retraitement induit une modification symétrique

des flux de trésorerie des activités d'exploitation et ceux de financement d'un montant de CHF 264'554, sans aucun impact sur la variation nette des liquidités.

Les tableaux ci-dessous permettent de fournir une vue plus détaillée de certains postes présentés de façon regroupée dans le tableau de flux de trésorerie. Ces postes sont les suivants : les éléments liés aux produits et charges financières, ceux liés aux produits et charges non monétaires, ceux liés à la variation des actifs d'exploitation net, ainsi que ceux liés à la variation des actifs financiers hors apports/retraits.

Les produits et charges financières se décomposent de la manière suivante :

	2015	2014r
Pertes réalisées portefeuille mobilier	2'720'910	2'804'456
Frais de gestion portefeuille mobilier	688'884	532'500
Charges immeubles de placement	1'446'139	1'135'596
<b>Charges financières réalisées</b>	<b>4'855'933</b>	<b>4'472'552</b>
Produits réalisés portefeuille mobilier	5'426'619	6'421'868
Produits immeubles de placement	2'729'727	2'707'135
<b>Produits financiers réalisés</b>	<b>8'156'345</b>	<b>9'129'003</b>
<b>Résultat financier réalisé</b>	<b>3'300'412</b>	<b>4'656'451</b>

Quant aux charges et revenus non monétaires, ils incluent les éléments suivants :

	2015	2014r
Amortissements	31'926'038	28'909'993
Pertes et ajustement provisions sur débiteurs douteux	316'541	623'887
Pertes sur immobilisations corporelles et incorporelles	96'181	61'671
Variation de provisions (constitution moins utilisation)	26'057	23'121
Variation impôt différé sur immeuble de placement	834'121	264'554
Pertes latentes portefeuille mobilier	2'402'007	-
<b>Charges non monétaires</b>	<b>35'600'945</b>	<b>29'883'225</b>
Dissolution de provisions	72'000	-
Gains latents immeubles de placement	3'870'000	1'000'000
Gains latents portefeuille mobilier	-	11'729'105
Produits différés sur subventions d'investissement	19'782'138	18'447'415
<b>Revenus non monétaires</b>	<b>23'724'138</b>	<b>31'176'520</b>
<b>Variation nette</b>	<b>11'876'807</b>	<b>-1'293'295</b>

## Notes relatives aux états financiers consolidés

À relever que par souci de cohérence, l'utilisation des provisions est présentée en diminution des charges non monétaires dans la rubrique « variation de provision ». Sans impact sur la variation nette, ce changement de présentation modifie les données « charges non monétaires » et « revenus non monétaires » publiées dans le rapport financier 2014 d'un montant de CHF 188'780.

La variation de l'actif d'exploitation net résulte des opérations suivantes :

	2015	2014r
Variation Débiteurs avec contrepartie	-5'620'495	128'957
Variation Débiteurs sans contrepartie	12'482'849	-10'564'027
Variation Stocks	93'540	-106'100
Variation actifs transitoires	-2'615'899	-1'140'061
Variation autres actifs	3'229	-89'691
<b>Variation des actifs d'exploitation</b>	<b>4'343'224</b>	<b>-11'770'923</b>
Variation Créanciers avec contrepartie	-906'189	-6'192'876
Variation Créanciers sans contrepartie	-66'361	65'119
Variation Passifs transitoires	696'298	1'165'840
Variation Fonds affectés à la recherche	306'756	6'135'073
Variation Part de subvention à restituer	550'421	3'015'432
<b>Variation des passifs d'exploitation</b>	<b>580'926</b>	<b>4'188'587</b>
<b>Variation de l'actif d'exploitation net</b>	<b>4'924'150</b>	<b>-7'582'336</b>

Compte tenu de la nature des autres actifs financiers, principalement des capitaux de dotation et des garanties « loyers », ces opérations auraient dû être présentées dans les activités d'exploitation alors qu'elles l'ont été dans le bloc « activités de financement ». Ce changement de présentation modifie les données publiées dans le rapport financier 2014 et exige pour garantir la comparabilité temporelle de retraiter symétriquement les flux de trésorerie des activités d'exploitation et ceux des activités de financement d'un montant de CHF 89'691.



## Notes relatives aux états financiers consolidés

Enfin, la variation des actifs financiers se décompose de la façon suivante :

	2015	2014
Achats de titres (portefeuilles mobiliers)	-41'521'903	-56'155'289
Acquisition immeubles de placement	-	-780'000
<b>Sous-total « Achats »</b>	<b>-41'521'903</b>	<b>-56'935'289</b>
Ventes de titres (portefeuilles mobiliers)	38'897'998	51'485'076
<b>Sous-total « Ventes »</b>	<b>38'897'998</b>	<b>51'485'076</b>
Variation des actifs financiers	-2'623'906	-5'450'213

### 3.3.34 Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de l'Université sont les membres du Rectorat (recteur, vice-recteurs et secrétaire général), les doyens des facultés, les directeurs de l'administration centrale (divisions). La rémunération du Rectorat est arrêtée par décision du Conseil d'État, celle des directeurs de l'administration centrale et du secrétaire général correspond à l'échelle de traitement de la fonction publique genevoise. En ce qui concerne la rémunération des doyens de facultés, seule l'indemnité de direction est prise en considération.

La rémunération globale des principaux dirigeants et le nombre de personnes, déterminés sur une base d'équivalent temps plein (ETP) se présente comme suit :

	2015		2014	
	EPT	CHF	EPT	CHF
Rectorat	6.0	1'522'473	5.5	1'420'034
Doyens	9.0	193'086	9.0	199'350
Divisions	7.7	1'468'718	7.7	1'547'371
<b>Total</b>	<b>22.7</b>	<b>3'184'278</b>	<b>22.2</b>	<b>3'166'755</b>

L'Université n'octroie aucune autre rémunération ou avantage en nature à ses principaux dirigeants. Elle ne leur a accordé aucun prêt dans la période sous revue. Quelles que soient les conditions, elle n'a effectué aucune opération de nature économique avec ses principaux dirigeants.

### 3.3.35 Information relative aux parties liées

Les parties liées sont des entités dans lesquelles l'Université est représentée de manière institutionnelle (participation officielle) dans l'organe suprême de direction. Les indices suivants ont été retenus pour identifier les participations officielles dans des entités tierces :

- L'Université est membre fondateur.
- Il existe une présence « ex-officio » d'un membre dirigeant de l'Université dans l'organe

## Notes relatives aux états financiers consolidés

suprême de l'entité dans les statuts des entités.

- Il existe une participation au capital de l'entité ou des apports financiers dans le cadre d'un partenariat.

Selon cette définition, deux catégories d'entité sont présentes. La première inclut des entités dont les activités sont indispensables pour accomplir les missions d'enseignement et de recherche de l'Université. La seconde regroupe des entités dont les objectifs sont de fournir des ressources à l'Université. Les tableaux ci-dessous présentent la liste des entités de la première catégorie uniquement en mettant en évidence la nature du contrôle exercé.

L'Université exerce un contrôle exclusif sur les entités suivantes :

Nom	Forme juridique	Partenaires de l'UniGE
Fondation Fonds Général de l'Université	Fondation de droit privé	Société académique Genève
Fondation universitaire pour le logement des étudiants	Fondation de droit privé	
Fondation Université du 3ème âge de Genève	Fondation de droit privé	

L'Université exerce un contrôle conjoint sur les entités suivantes :

Nom	Forme juridique	Partenaires de l'UniGE
Association Genevoise pour les Métiers de Laboratoire	Association	HEPIA, Ville GE, SIG, Givaudan, État GE
Institut Confucius de Genève	Association	Université Renmin (Pékin), Hanban
Fondation Académie Internationale des Sciences et Techniques du Sport	Fondation de droit privé	UNIL, Ecole hôtelière, État de Vaud, Ville de Lausanne, IDHEAP, EPFL; CIO et IMD Business School
Fondation Archives Jean Piaget	Fondation de droit privé	Société académique Genève, famille
Fondation Campus Biotech Geneva	Fondation de droit privé	État GE, EPFL
Fondation Centre suisse de toxicologie humaine appliquée	Fondation de droit privé	UNI BS, UNIL
Fondation de la Cité Universitaire de Genève	Fondation de droit privé	Ville GE, État GE et Fonds général UniGE
Fondation de la faculté autonome de théologie protestante de Genève	Fondation de droit privé	État GE, Église protestante de Genève
Fondation Dialogue des Savoires	Fondation de droit privé	UNIZH, UNIL et UNINE
Fondation du sanatorium universitaire suisse	Fondation de droit privé	Hautes écoles universitaires
Fondation du secteur Petite Enfance Université	Fondation de droit privé	Ville GE
Fondation Institut d'imagerie moléculaire translationnelle	Fondation de droit privé	EPFL, HUG
Fondation Institut Suisse de Bioinformatique	Fondation de droit privé	EPFL, ETH ZH, UNI BE, UNI BS, UNI ZH, UNI FR, UNIL, UNI TI et HUG
Fondation Institut universitaire Kurt Bösch	Fondation de droit privé	UNIL, État VS et Ville de Sion
Fondation Institut universitaire romand de santé au travail	Fondation de droit privé	État GE, État Vaud, UNIL et autres cantons latins
Fondation pour recherches médicales	Fondation de droit privé	État GE, HUG et Association pour recherches médicales
Fondation privée des Hôpitaux universitaires de Genève	Fondation de droit privé	HUG
Fondation Swiss Research Institute on Commodities	Fondation de droit privé	État, Confédération, GTSA et SCTA.

## Notes relatives aux états financiers consolidés

Nom	Forme juridique	Partenaires de l'UniGE
Swiss School of Public Health	Fondation de droit privé	UNI BS, UNI BE, UNIL, UNI ZH et UNI TI
Centre d'Imagerie Biomédicale	Société simple	UNIL, EPFL, HUG, CHUV
Centre de créativité de Genève	Société simple	HES, État GE
Centre de modélisation scientifique avancée	Société simple	UNIL, EPFL
HARPS-N	Société simple	Harvard, St Andrews, Edimburgh, Belfast et INAF
ESPRESSO	Société simple	UNI BE, INAF, UNI Porto, UNI Lisbonne et institut astrophysique Canaries
Centre interprofessionnel de simulation	Société simple	HUG, HES SO
Réseau suisse des études internationales	Société simple	IHEID
SwissSIMS	Société simple	UNIL, UNIBE, ETHZ

Par rapport aux états financiers 2014, la liste des parties liées a été modifiée de la façon suivante.

Trois fondations ont été créées dans le courant de l'année 2015. Il s'agit de la Fondation du « secteur de la petite enfance de l'Université », du Centre interprofessionnel de simulation et de la Fondation « Swiss Research Institute on Commodities ».

Les entités dont les objectifs sont de fournir des ressources à l'Université ont été exclues. Il s'agit de la fondation Ernst & Lucie Schmidheiny, de la fondation Ernest Boninchi, des cinq sociétés immobilières de l'Université et de la fondation « Centre de recherches médicales Carlos & Elsie de Reuter ». Par ailleurs, la Conférence suisse des hautes écoles (« Swissuniversities ») a été exclue car n'est pas une partie liée.

### 3.3.36 Participation dans la société CIBM

La société Centre d'imagerie biomédicale (CIBM) est une société simple composée du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), de l'Université de Lausanne (UNIL) et de l'Université de Genève, dont tous les membres exercent une responsabilité solidaire. Elle a été créée dans le but d'acquérir en commun des équipements scientifiques, d'en assurer la maintenance et de les mettre à disposition des partenaires, en fonction des projets scientifiques soumis.

La contribution financière apportée par chacun des partenaires ne leur donne pas droit d'utiliser proportionnellement les infrastructures de CIBM. L'accès aux infrastructures dépend des projets proposés par les partenaires qui font l'objet d'une sélection sur des critères d'intérêts scientifiques.

Dans la mesure où les données financières ne sont pas encore disponibles pour l'exercice 2015, le tableau ci-dessous présente les dépenses du CIBM et la contribution de l'Université pour les années 2013 et 2014.

## Notes relatives aux états financiers consolidés

	2014	dont UNIGE	2013	dont UNIGE
Charges de personnel	3'777'864	974'812	3'747'887	1'104'700
Frais de déplacement, de repas, d'hôtel et de formation	79'239	32'059	90'643	20'652
Matériels consommables et entretien	853'064	63'830	821'785	38'731
Autres matériels	157'463	70'988	49'518	6'031
Dépenses de fonctionnement	<b>4'867'631</b>	1'141'689	4'709'833	1'170'113
Équilibrages 2012/2013/2014	-	-46'281	-	50'979
Équivalent d'une location	867'044	14'364	908'705	14'364
Total exploitation	<b>5'734'674</b>	1'109'772	5'618'539	1'235'456
Investissement	64'131	-	84'902	-
<b>Total exploitation &amp; investissement</b>	<b>5'798'805</b>	1'109'772	5'703'441	1'235'456

En ce qui concerne la reconnaissance des opérations dans les états financiers de l'Université, toutes les dépenses de fonctionnement ou d'acquisition attribuées à l'Université sur la base de sa contribution au financement du CIBM sont comptabilisées en charge de fonctionnement au cours de l'exercice concerné.

### 3.3.37 Participation dans la société CADMOS

L'EPFL, l'UNIL et l'Université de Genève ont créé le centre lémanique de calcul à haute performance (Center for Advanced Modelling Science, CADMOS). Grâce à l'acquisition d'un ordinateur capable d'effectuer un calcul scientifique à très haute performance (BG/P), le projet constitue une plateforme technologique de première importance au service des trois institutions partenaires. Dans cette perspective, une société simple, dont tous les membres exercent une responsabilité solidaire, a été créée en début d'année 2010. Souhaitant prolonger leur collaboration, les trois partenaires lémaniques ont acquis un ordinateur de nouvelle génération capable d'effectuer un calcul scientifique à très haute performance (BG/Q) et se sont entendus sur les apports financiers respectifs. La contribution de l'Université s'élève à CHF 2'123'432 dont le paiement est étalé jusqu'en 2016.

La contribution financière apportée par chacun des partenaires ne leur donne pas droit d'utiliser proportionnellement les infrastructures de CADMOS. L'accès aux infrastructures dépend des projets proposés par les partenaires qui font l'objet d'une sélection sur des critères d'intérêts scientifiques.

Dans la mesure où les données financières ne sont pas encore disponibles pour l'exercice 2015, le tableau ci-dessous présente les dépenses de CADMOS pour les années 2013 et 2014 :

## Notes relatives aux états financiers consolidés

	2014 dont UNIGE		2013 dont UNIGE	
Chaires	480'951	480'951	668'932	668'932
Support CADMOS	250'796	-	244'663	-
Autres dépenses	121'904	64'060	111'975	65'563
Exploitation sans leasing	433'943	-	576'878	-
<b>Total exploitation</b>	<b>1'287'595</b>	<b>545'011</b>	<b>1'602'448</b>	<b>734'495</b>
Leasing BG/P & BG/Q	-	637'000	396'358	637'000
<b>Total exploitation &amp; investissement</b>	<b>1'287'595</b>	<b>1'182'011</b>	<b>1'998'806</b>	<b>1'371'495</b>

En ce qui concerne la reconnaissance des opérations dans les états financiers de l'Université, toutes les dépenses d'acquisition, attribuées à l'Université sur la base de sa contribution au financement de CADMOS, sont comptabilisées au cours de l'exercice concerné dans les immobilisations corporelles. À cette dépense s'ajoute un montant enregistré dans le compte d'exploitation au titre notamment de la prise en charge d'une chaire et du soutien technique.

### 3.3.38 Litiges en cours

#### *Litige avec la commune du Grand-Saconnex :*

La commune a déposé une action en justice contre le Pool POM au motif de malfaçons dans le cadre de la construction du complexe scolaire de la campagne du Pommier. La valeur litigieuse est de CHF 4'454'950. En octobre 2009, le Tribunal de première instance a déclaré irrecevable l'appel en cause du Pool POM contre onze intervenants potentiellement responsables d'un défaut dont l'ancien Centre universitaire d'études des problèmes de l'énergie (CUEPE). Le Pool POM a formé appel contre ce jugement qui a été rejeté par la Cour de justice en mai 2010. Depuis, l'Université n'a pas connaissance d'éléments nouveaux, sauf à préciser que le Pool POM a adressé un commandement de payer en novembre 2013 pour la somme du litige avec un intérêt de 5 % dès le 11 mars 2009. L'Université estime que les conditions fixées par les normes IPSAS pour enregistrer une provision pour risques et charges ne sont pas remplies.

#### *Litige contre un professeur hospitalo-universitaire :*

L'Université de Genève, les Hôpitaux universitaires de Genève et le FNS ont déposé plainte pénale pour notamment gestion déloyale des deniers publics et escroquerie. Convaincu par ailleurs de fraude à l'intégrité scientifique, le professeur a été révoqué en juillet 2014. Le montant du dommage potentiel s'élève à environ € 500'000. Les comptes bancaires de l'intéressé ont été séquestrés. La procédure pénale est en cours.

Vu l'incertitude quant au dédommagement potentiel de l'Université, compte tenu des conditions fixées par les normes IPSAS pour reconnaître un actif éventuel, aucun montant n'a été comptabilisé au bilan.

#### *Litige à propos d'un consortium agreement :*

L'Université a participé à un programme de recherche financé par l'Union européenne dont la coordination a été confiée à une entreprise à raison individuelle. Bien que le coordinateur ait obtenu la dernière tranche de financement, il n'a pas versé les parts dévolues aux différents partenaires. Pour l'Université, le montant attendu s'élève à environ € 640'000. Les institutions concernées ont ouvert une procédure à l'encontre du coordinateur. En février 2015, le Tribunal

de première instance a rendu son jugement de faillite à l'encontre de cette entreprise dans laquelle l'Université a produit une créance de CHF 842'219.

L'Université estime qu'une partie importante de la part à recevoir ne le sera pas. Compte tenu des conditions fixées par les normes IPSAS, une provision pour débiteurs douteux a été constituée dans le cadre de l'exercice comptable 2014 et ajustée dans les comptes 2015. Elle est présentée dans la note « 3.3.6 Débiteurs ».

#### Autres litiges :

Présentés dans la note « 3.3.17 Provisions », il faut relever en particulier :

- Un litige avec une candidate non retenue dans le cadre de la nomination à un poste de professeur. Cette personne réclame une indemnité de CHF 1'269'499 équivalent à trois mois de salaire d'un professeur assistant, à son manque à gagner, au tort moral et aux frais d'avocat. La procédure est en cours. Pour couvrir ce risque, l'Université a constitué une provision de CHF 80'000 en 2013 et confirmée en 2015.
- Plusieurs cas de contestation de licenciement et de demande de réintégration de collaborateurs sont pendants en justice. Si la Chambre administrative de la Cour de justice devait considérer que les licenciements sont contraires au droit, l'Université serait, en cas de refus de réintégration, condamnée à indemniser ses anciens collaborateurs. En fonction des cas, les montants des indemnités varient de trois à six mois du dernier traitement. Ils représentent un besoin de provision de CHF 95'500. À relever que, par rapport à l'évaluation réalisée en 2014, un cas de contestation de licenciement a été tranché par la Chambre administrative de la Cour de justice en faveur de l'Université. Bien qu'un recours au Tribunal fédéral puisse être intenté, l'Université estime qu'il est plus improbable que probable d'être condamné. En conséquence, la provision a été dissoute pour un montant de CHF 72'000 en 2015.
- Deux cas de litige avec des étudiants invoquant un préjudice consécutif à un refus d'admission, respectivement à l'exclusion du programme de formation sont pendants en justice. Évaluant le risque d'être condamné comme étant improbable, ayant réintégré les deux étudiants concernés, l'Université n'a constitué aucune provision pour risque et charge.
- Un litige en lien avec des dommages exigés par un patient de la section de médecine dentaire qui a fait l'objet d'une constitution de provision à hauteur de CHF 10'000. Le dossier n'a connu aucune évolution en 2015.

### 3.3.39 Contrats de leasing

Les contrats de leasing des photocopieuses sont exclusivement des contrats de location simple, incluant l'entretien et la maintenance afin d'optimiser leur exploitation. L'Université n'a pas conclu de contrat de leasing prévoyant un transfert de propriété à leur échéance.

Le tableau ci-dessous présente la situation des contrats au 31 décembre 2015, notamment le coût annuel, les pénalités si l'Université souhaitait interrompre le contrat avant l'échéance, ainsi que les principales conditions de prolongation des contrats.

## Notes relatives aux états financiers consolidés

	Bailleur	Coûts annuels	Échéance	Pénalités	Commentaires
Court terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox, Faigle, Graphax, GE Capital, Darest, Devillard	502'982	31.12.16	Reconduction tacite de 12 mois	Contrats annuels avec délai de résiliation (12 semaines avant échéance).
		<b>502'982</b>			
Moyen terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox, Faigle, Graphax, GE Capital, Darest, Devillard	136'124	31.12.18	Reconduction tacite de 12 mois	Contrats annuels avec délai de résiliation (12 semaines avant échéance).
	Total	<b>136'124</b>			
Long terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox, Faigle, Graphax, GE Capital, Darest, Devillard	107'321	31.12.20	Reconduction tacite de 12 mois	Contrats annuels avec délai de résiliation (12 semaines avant échéance).
	Total	<b>107'321</b>			
<b>Total des contrats de leasing</b>		<b>746'428</b>			

Les pénalités sont évaluées sur 12 mois lorsque la date de fin de contrat se situe au-delà du 31 décembre 2015, sur le nombre de mois effectif lorsque l'échéance est en 2016.

### 3.3.40 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à mentionner.

## 4. Rapport de l'organe de révision





## Rapport de l'organe de révision au Rectorat sur les comptes annuels au 31 décembre 2015 de l'Université de Genève, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Université de Genève, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

### **Responsabilité du Rectorat**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Rectorat. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Rectorat est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### **Responsabilité de l'organe de révision**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

### **Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève, ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le conseil d'Etat.



**Université de Genève, Genève**  
*Rapport de l'organe de révision au Rectorat  
sur les comptes annuels au 31 décembre 2015*

#### **Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890 (NAS 890), nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Rectorat.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

#### **MAZARS SA**

Daniel Dumas  
Expert-réviseur agréé  
(*Réviseur responsable*)

Laurence Warpelin  
Experte-réviseur agréée

Vernier, le 21 mars 2016

#### **Annexes:**

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des fonds propres et annexe)

## 5. Autres informations

## 5.1 Statistiques des étudiants

### 5.1.1 Nombre total d'étudiants selon le domicile à la fin des études antérieures

Domicile antérieur aux études	2012		2013		2014		2015		Variation annuelle		
	Nbre	en %	Nbre	en %	Nbre	en %	Nbre	en %	2013/12	2014/13	2015/14
Genève	6'210	43%	6'272	43%	6'372	43%	<b>6'594</b>	43%	1%	2%	<b>3%</b>
En Suisse	2'951	20%	2'923	20%	2'846	19%	<b>2'941</b>	19%	-1%	-3%	<b>3%</b>
A l'étranger	5'320	37%	5'480	37%	5'500	37%	<b>5'658</b>	37%	3%	0%	<b>3%</b>
<b>Total</b>	<b>14'481</b>	100%	<b>14'675</b>	100%	<b>14'718</b>	100%	<b>15'193</b>	100%	<b>1%</b>	<b>0%</b>	<b>3%</b>

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

### 5.1.2 Accord intercantonal universitaire

Groupes - facultés	Nombre d'étudiants		CHF	
	2015	2014	2015	2014
GF I (Sciences humaines et sociales)	3'492	3'618	18'507'499	19'175'400
GF II (Faculté des sciences et médecine)	625	628	8'031'250	8'069'800
GF III (Faculté de médecine clinique)	270	255	6'939'000	6'553'500
Réductions pour pertes migratoires			-543'111	-550'630
<b>Sous-total</b>	<b>4'387</b>	<b>4'501</b>	<b>32'934'639</b>	<b>33'248'070</b>
IHEID	-146	-142	-769'295	-748'890
UNIL	45	72	578'250	925'200
Paielement rétroactif 2010/2011, 2011/2012 et 2012/2013			132'671	
<b>Solde Université de Genève</b>	<b>4'286</b>	<b>4'431</b>	<b>32'876'264</b>	<b>33'424'380</b>

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

## Autres informations

## 5.2 Personnel de l'Université

## 5.2.1 Personnel total par faculté (fin d'année)

état au 31 décembre 2015	Corps professoral		Collaborateurs enseignement & recherche		Personnel administratif et technique		Total			
	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	En %	Personnes	En %
Autorités universitaires	10.8	15	185.5	256	601.8	753	<b>798.1</b>	18%	<b>1'024</b>	16%
Faculté des Sciences	137.3	151	812.7	1'081	415.7	486	<b>1'365.7</b>	30%	<b>1'718</b>	27%
Faculté de Médecine	125.1	263	556.6	974	424.8	557	<b>1'106.5</b>	25%	<b>1'794</b>	28%
Faculté des Lettres	73.7	78	225.7	370	30.2	44	<b>329.6</b>	7%	<b>492</b>	8%
Faculté d'Économie et de Management	40.7	46	82.1	110	38.5	49	<b>161.3</b>	4%	<b>205</b>	3%
Faculté des Sciences de la Société	38.8	40	103.7	145	21.1	27	<b>163.6</b>	4%	<b>212</b>	3%
Faculté de Droit	36.9	48	94.0	121	25.2	36	<b>156.1</b>	3%	<b>205</b>	3%
Faculté de Théologie	9.2	10	13.1	23	2.3	3	<b>24.6</b>	1%	<b>36</b>	1%
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation	50.5	51	239.1	358	41.7	59	<b>331.2</b>	7%	<b>468</b>	7%
Faculté de Traduction et d'Interprétation	10.3	12	54.1	132	9.3	12	<b>73.7</b>	2%	<b>156</b>	2%
<b>Total</b>	<b>533.2</b>	<b>714</b>	<b>2'366.5</b>	<b>3'570</b>	<b>1'610.5</b>	<b>2'026</b>	<b>4'510.3</b>	<b>100%</b>	<b>6'310</b>	<b>100%</b>

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

## 5.2.2 Personnel « Budget État » par faculté (fin d'année)

état au 31 décembre 2015	Corps professoral		Collaborateurs enseignement & recherche		Personnel administratif et technique		Total			
	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	En %	Personnes	En %
Autorités universitaires	7.3	8	93.6	130	472.3	598	<b>573.3</b>	19%	<b>736</b>	18%
Faculté des Sciences	126.2	135	412.8	567	335.9	391	<b>874.9</b>	29%	<b>1'093</b>	27%
Faculté de Médecine	97.2	147	241.8	384	287.8	368	<b>626.7</b>	21%	<b>899</b>	22%
Faculté des Lettres	68.9	73	156.2	258	25.3	34	<b>250.3</b>	8%	<b>365</b>	9%
Faculté d'Économie et de Management	36.4	40	63.1	79	19.2	23	<b>118.7</b>	4%	<b>142</b>	3%
Faculté des Sciences de la Société	36.8	38	62.9	89	17.2	22	<b>116.9</b>	4%	<b>149</b>	4%
Faculté de Droit	34.4	44	74.9	92	22.3	32	<b>131.6</b>	4%	<b>168</b>	4%
Faculté de Théologie	0.0	0	10.4	16	1.9	3	<b>12.3</b>	0%	<b>19</b>	0%
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation	48.5	49	176.8	269	38.4	53	<b>263.7</b>	9%	<b>371</b>	9%
Faculté de Traduction et d'Interprétation	10.1	12	48.0	125	8.3	11	<b>66.4</b>	2%	<b>148</b>	4%
<b>Total</b>	<b>465.7</b>	<b>546</b>	<b>1'340.5</b>	<b>2'009</b>	<b>1'228.5</b>	<b>1'535</b>	<b>3'034.7</b>	<b>100%</b>	<b>4'090</b>	<b>100%</b>

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

## Autres informations

## 5.2.3 Personnel total par faculté (taux moyen)

Taux moyen : nbre EPT pondéré par durée contrat	Corps professoral	Collaborateurs enseignement & recherche	Personnel administratif et technique	Total	
	Postes	Postes	Postes	Postes	En %
Autorités universitaires	9.1	180.4	595.3	<b>784.7</b>	18%
Faculté des Sciences	135.2	795.1	412.7	<b>1'342.9</b>	30%
Faculté de Médecine	109.9	531.7	426.8	<b>1'068.4</b>	24%
Faculté des Lettres	70.9	219.6	30.1	<b>320.7</b>	7%
Faculté d'Économie et de Management	36.1	89.6	38.0	<b>163.7</b>	4%
Faculté des Sciences de la Société	38.8	99.6	19.9	<b>158.3</b>	4%
Faculté de Droit	37.7	92.9	24.8	<b>155.4</b>	4%
Faculté de Théologie	9.0	12.5	2.2	<b>23.6</b>	1%
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation	51.1	229.8	41.7	<b>322.6</b>	7%
Faculté de Traduction et d'Interprétation	11.6	51.4	9.7	<b>72.7</b>	2%
<b>Total</b>	<b>509.5</b>	<b>2'302.4</b>	<b>1'601.1</b>	<b>4'413.0</b>	<b>100%</b>

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

## 5.2.4 Personnel « Budget État » par faculté (taux moyen)

Taux moyen : nbre EPT pondéré par durée contrat	Corps professoral	Collaborateurs enseignement & recherche	Personnel administratif et technique	Total	
	Postes	Postes	Postes	Postes	En %
Autorités universitaires	8.2	92.1	475.0	<b>575.3</b>	19%
Faculté des Sciences	125.7	399.5	329.7	<b>854.9</b>	29%
Faculté de Médecine	97.1	241.1	290.3	<b>628.5</b>	21%
Faculté des Lettres	67.1	156.1	25.5	<b>248.7</b>	8%
Faculté d'Économie et de Management	30.5	66.1	17.3	<b>114.0</b>	4%
Faculté des Sciences de la Société	36.9	56.8	16.6	<b>110.3</b>	4%
Faculté de Droit	35.7	73.3	22.0	<b>130.9</b>	4%
Faculté de Théologie	0.6	10.1	1.9	<b>12.6</b>	0%
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation	49.9	168.3	37.4	<b>255.5</b>	9%
Faculté de Traduction et d'Interprétation	11.6	45.8	8.6	<b>66.0</b>	2%
<b>Total</b>	<b>463.3</b>	<b>1'309.3</b>	<b>1'224.2</b>	<b>2'996.8</b>	<b>100%</b>

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

Comptes au 31 décembre 2015  
Montants en francs suisses

## Autres informations

## 5.3 Compte d'exploitation par type de bailleurs

	Fonds État	FNS	Autres fonds institutionnels	Université
Subventions reçues	490'041'857	85'584'576	88'437'950	664'064'383
Taxes universitaires	13'099'208	-	550	13'099'758
Autres écologies	1'945'707	-46	14'727'086	16'672'747
Prestations de services et ventes	10'868'459	66'516	26'945'647	37'880'622
Dédommagement des tiers	1'831'288	950'715	2'335'045	5'117'049
Recettes diverses	232'911	43'064	586'028	862'004
Dissolution de provision	72'000	-	-	72'000
Imputations internes	10'523'642	1'234'704	54'968'824	66'727'169
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>528'615'072</b>	<b>87'879'530</b>	<b>188'001'131</b>	<b>804'495'733</b>
Charges de personnel	420'542'174	62'151'896	89'489'044	572'183'115
Biens, services, marchandises	61'616'028	17'828'447	40'481'017	119'925'492
Amortissements	20'609'758	1'448'801	9'867'479	31'926'038
Pertes sur débiteurs	239'389	-	164'175	403'564
Subventions accordées	17'165'763	1'024'062	6'256'427	24'446'251
Imputations internes	6'790'699	5'426'325	54'510'145	66'727'169
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>526'963'811</b>	<b>87'879'530</b>	<b>200'768'287</b>	<b>815'611'628</b>
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>1'651'261</b>	<b>-</b>	<b>-12'767'156</b>	<b>-11'115'896</b>
Produits réalisés portefeuille mobilier	-	-	5'426'619	5'426'619
Gains latents portefeuille mobilier	-	-	-	-
Produits immeubles de placement	-	-	2'729'727	2'729'727
Gains latents immeubles de placement	-	-	3'870'000	3'870'000
<b>Produits financiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12'026'345</b>	<b>12'026'345</b>
Pertes réalisées portefeuille mobilier	-	-	2'720'910	2'720'910
Pertes latentes portefeuille mobilier	-	-	2'402'007	2'402'007
Frais de gestion portefeuille mobilier	-	-	688'884	688'884
Charges immeubles de placement	-	-	2'280'260	2'280'260
<b>Charges financières</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8'092'061</b>	<b>8'092'061</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3'934'284</b>	<b>3'934'284</b>
<b>Résultat net</b>	<b>1'651'261</b>	<b>-</b>	<b>-8'832'872</b>	<b>-7'181'611</b>

Les produits d'exploitation et charges d'exploitation de la colonne « Université » diffèrent des produits d'exploitation et charges d'exploitation présentés dans le compte d'exploitation de l'Université du montant des imputations internes.

## 5.4 Compte de fonctionnement « État »

### 5.4.1 Total Université

Nature	Libellé	N°	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>528'615'072</b>	<b>528'766'059</b>	<b>-150'987</b>	<b>0.0%</b>	<b>528'766'059</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>27'744'662</b>	<b>27'370'560</b>	<b>374'102</b>	<b>1.4%</b>	<b>27'370'560</b>
	Emoluments		153'575	222'000	-68'425	-30.8%	222'000
	Taxes universitaires	N1	13'099'208	12'584'000	515'208	4.1%	12'584'000
	Inscriptions aux cours d'été	N2	837'934	975'000	-137'066	-14.1%	975'000
	Recettes médecine dentaire	N3	5'116'535	4'360'000	756'535	17.4%	4'360'000
	Ventes	N4	954'198	1'526'350	-572'152	-37.5%	1'526'350
	Remboursements	N5	1'831'288	2'612'000	-780'712	-29.9%	2'612'000
	Autres prestations de service et vente	N4	5'751'924	5'091'210	660'714	13.0%	5'091'210
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>304'911</b>	-	<b>304'911</b>		-
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>490'041'857</b>	<b>494'851'404</b>	<b>-4'809'547</b>	<b>-1.0%</b>	<b>494'851'404</b>
	Indemnité cantonale	N6	337'596'984	338'147'404	-650'420	-0.2%	338'147'404
	Subvention fédérale de base	N7	94'493'726	94'659'000	-165'274	-0.2%	94'659'000
	AIJ brut	N8	32'876'264	33'832'000	-955'736	-2.8%	33'832'000
	Produits différés liés aux investissements	N9	19'769'214	22'472'000	-2'702'787	-12.0%	22'472'000
	Autres	N10	5'305'669	5'741'000	-435'331	-7.8%	5'741'000
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>		<b>10'523'642</b>	<b>6'544'095</b>	<b>3'979'547</b>	<b>60.8%</b>	<b>6'544'095</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>		<b>526'963'811</b>	<b>536'158'207</b>	<b>-9'194'396</b>	<b>-1.7%</b>	<b>536'158'207</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>420'542'174</b>	<b>423'919'287</b>	<b>-3'377'112</b>	<b>-0.8%</b>	<b>425'637'766</b>
	Personnel administratif	N13	124'255'996	125'542'716	-1'286'720	-1.0%	124'075'257
	Corps enseignant	N14	216'963'908	217'452'640	-488'733	-0.2%	218'176'425
	Temporaires	N15	2'553'068	3'132'453	-579'385	-18.5%	5'499'396
	Allocations, indemnités	N16	894'284	1'482'614	-588'330	-39.7%	1'482'614
	Charges sociales	N17	75'347'769	75'353'227	-5'458	0.0%	75'393'347
	Port AVS	N18	56'050	200'000	-143'950	-72.0%	200'000
	Autres	N19	471'099	755'636	-284'537	-37.7%	810'727
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>		<b>61'616'028</b>	<b>66'639'895</b>	<b>-5'023'867</b>	<b>-7.5%</b>	<b>65'971'493</b>
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>20'849'146</b>	<b>23'460'000</b>	<b>-2'610'854</b>	<b>-11.1%</b>	<b>23'460'000</b>
	Créances irrécouvrables	N21	239'389	140'000	99'389	71.0%	140'000
	Amortissement des équipements	N9	20'609'758	23'320'000	-2'710'242	-11.6%	23'320'000
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		<b>17'165'763</b>	<b>19'845'025</b>	<b>-2'679'262</b>	<b>-13.5%</b>	<b>18'752'948</b>
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>		<b>6'790'699</b>	<b>2'294'000</b>	<b>4'496'699</b>	<b>196.0%</b>	<b>2'336'000</b>
	<b>Résultat net</b>		<b>1'651'261</b>	<b>-7'392'148</b>	<b>9'043'409</b>		<b>-7'392'148</b>
	<b>Occupation de postes</b>		<b>2'934.27</b>	<b>2'955.72</b>	<b>-21.4</b>	<b>-0.7%</b>	<b>2'955.72</b>
	Personnel administratif	N13	1'165.70	1'180.56	-14.9	-1.3%	1'180.56
	Corps enseignant	N14	1'768.57	1'775.16	-6.6	-0.4%	1'775.16



#### Autres informations

---

N1 Les taxes universitaires sont globalement en ligne avec les prévisions budgétaires. À relever que la croissance du nombre d'étudiants est plus faible que celle anticipée selon les projections de l'OFS dont l'impact financier est compensé par un pourcentage d'exonération légèrement inférieur aux prévisions budgétaires (29 % alors qu'un taux de 30 % avait été budgété). L'écart sur les taxes universitaires découle essentiellement des participations versées par les HES (KCHF 87) et IHEID (KCHF 264) en raison d'une quantité de prestations et d'un nombre d'étudiants pris en compte dans le calcul de facturation plus important que prévu au budget.

N2 Bien que la fréquentation des Cours d'été ait été très légèrement supérieure à celle de l'an passé (KCHF 28), elle se situe en-deçà des prévisions initiales. Cet écart budgétaire reflète la tendance à la baisse des inscriptions constatée depuis plusieurs années déjà. Globalement, le résultat net est déficitaire (KCHF 34), alors qu'un bénéfice (KCHF 63) avait été inscrit au budget.

N3 L'écart s'explique par plusieurs facteurs. Le premier concerne les prestations cliniques qui ont généré davantage de recettes que budgétées (KCHF 183). Le deuxième est relatif au montant reçu des HUG pour le dédommagement des établissements publics médicaux supérieur par rapport au budget (KCHF 150). Le troisième est consécutif au partage avec les HUG du chiffre d'affaires de la division de stomatologie et chirurgie maxillo-faciale prévue par la convention signée entre les deux établissements induisant un montant non budgété (KCHF 424).

N4 Les écarts sur chacune des rubriques relèvent d'erreur d'imputation budgétaire. Pris globalement, les rubriques de « ventes » et « autres prestations de service et vente » présentent un résultat très légèrement supérieur aux prévisions (KCHF 89).

N5 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) inférieurs à ce qui avait été budgété. À relever que ces montants sont par définition aléatoires.

N6 L'écart s'explique intégralement par la rétrocession de 25 % du résultat net 2015 à l'État de Genève.

N7 Malgré une enveloppe globale pour les Hautes Écoles plus importante que celle prévue initialement, la subvention fédérale de base est inférieure aux attentes budgétaires en raison d'une dégradation de la position relative de l'Université de Genève par rapport aux autres universités cantonales, tant sous l'angle des fonds de recherche que sous celui du nombre d'étudiants. L'effet dominant concerne la baisse relative du nombre des étudiants étrangers (56 %).

N8 L'écart s'explique par un nombre d'étudiants confédérés moins élevé que budgété dans tous les groupes facultaires, hormis pour le groupe de la « médecine ». Par groupe facultaire, le différentiel est négatif pour les « sciences humaines et sociales » (KCHF 364) et les « sciences » (KCHF 766) et légèrement positif pour la « médecine » (KCHF 26).

N9 Les produits différés liés aux subventions d'investissement évoluent symétriquement avec les amortissements des équipements. L'écart n'a aucun impact sur le résultat net, hormis pour les investissements dans le bâtiment Carl-Vogt dont l'Université est propriétaire. L'écart sur les charges d'amortissement s'explique par une moindre charge sur le bâtiment Carl-Vogt (KCHF 7) en raison d'un prix d'acquisition moins élevé que prévu et par des charges plus faibles en lien avec les équipements (KCHF 2'703), en raison des dépenses d'investissement 2013-2015 moins importantes et décalées dans le temps que les hypothèses budgétaires.

N10 Les allocations de la Confédération pour les Programmes de recherche nationale (PRN) sont comptabilisées en fonction de l'avancement des coûts qu'elles sont censées compenser. Sur la base de ce principe, l'écart s'explique par un montant de dépenses sur les PRN moins important que

prévu initialement. L'écart n'influence donc pas le résultat net de l'Université.

**N11** Les imputations internes ont pour but de valoriser les prestations fournies ou reçues entre les structures de l'Université. Globalement, l'apport net des facturations entre le fonds « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 3'733). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

Les produits d'imputations entre centres financiers « État », ainsi qu'entre fonds « État » et les fonds provenant de l'extérieur sont largement supérieurs aux prévisions, respectivement de KCHF 1'796 et de KCHF 2'184. Cet écart s'explique, d'une part, par des difficultés de budgétisation et, d'autre part, par les rendements du portefeuille de trésorerie (KCHF 1'500) jamais budgétés, compte tenu du caractère imprévisible des fluctuations boursières.

Les charges d'imputations sont également largement supérieures au budget. Cela concerne non seulement des facturations entre centres financiers « État » (KCHF 1'796) mais aussi des facturations entre fonds « État » et les fonds provenant de l'extérieur (KCHF 2'701). Cela s'explique principalement par des erreurs de budgétisation tant sur la nature de la dépense que sur la structure d'imputation.

**N12** L'objectif de non dépenses est dépassé. En effet, déduction faite de l'écart sur les amortissements des équipements, et compte tenu des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales et des remboursements de charges émargeant dans les « autres prestations de services et vente » ou dans les imputations internes (KCHF 1'796), l'Université présente une économie « involontaire » de KCHF 10'871. Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 98 %.

**N13** Il est difficile de chiffrer avec exactitude le nombre de postes laissés volontairement vacants pour respecter les économies temporaires, les objectifs de non dépenses et du programme d'économies, ce d'autant que les soldes sur les budgets alloués aux remplacements contribuent également à la réalisation de ces objectifs.

En termes de postes, le nombre de postes vacants (14.9 EPT) est inférieur à celui qui devaient rester pour respecter les objectifs de non dépenses (25.95 postes), ce qui représente un dépassement théorique de KCHF 1'206 évalué sur la base du salaire moyen PAT. Les objectifs sont néanmoins atteints grâce à une économie (KCHF 2'623) sur les budgets de remplacement (KCHF 2'623).

**N14** Pour interpréter cet écart, il faut préalablement tenir compte des erreurs de budgétisation sur la ligne des temporaires et des primes qui a induit une sous-budgétisation des charges PENS (KCHF 974). Ajusté de cet élément, le budget PENS affiche un solde disponible de KCHF 1'463.

La réalisation des mesures d'économies rend difficile la détermination du nombre de postes laissés « involontairement » vacants (voir N13). Par ailleurs, dans la mesure où les règles de gestion budgétaire imposent le respect des enveloppes financières allouées au groupe de comptes « corps enseignant », des compensations peuvent intervenir entre les catégories de personnel le constituant. Ces compensations sont d'autant plus importantes que les salaires moyens des catégories de personnel concernées sont relativement disparates.

Globalement, le nombre de postes vacants (37.5 EPT) est inférieur à celui prévu pour respecter les objectifs de non dépenses (44.1 EPT) résultant d'un dépassement sur la catégorie des collaborateurs de l'enseignement (36.5 EPT) et d'un disponible sur le corps professoral (43 EPT). Exprimée en francs, une économie nette « involontaire » est néanmoins constatée. Cette contradiction apparente s'explique par le différentiel salarial entre les deux catégories de personnel du PENS (77.5 % de l'écart) et par une sous-utilisation du budget alloué aux remplacements

#### Autres informations

---

(22.5 %). À relever que la sous-utilisation des moyens octroyés au motif des remplacements est très significative (KCHF 1'935, soit 82 % du budget).

**N15** Le budget des temporaires a été sur-budgété (KCHF 386) au détriment du budget PENS. Ajusté de cet élément, l'écart s'explique principalement par une sous-utilisation des moyens alloués dans les services du Rectorat et dans la GSEM (KCHF 193).

**N16** Le budget des allocations a été sur-budgété au détriment du budget PENS. Ajusté de cet élément, l'écart n'est pas significatif.

**N17** Alors qu'une économie devait être observée en lien avec le nombre important de postes laissés vacants au-delà des objectifs de non-dépenses et du programme d'économies, le montant des charges sociales est paradoxalement en ligne avec les prévisions budgétaires. Ce paradoxe s'explique par un taux effectif de charges sociales supérieur à celui budgété.

**N18** L'écart s'explique par une économie significative en lien avec la décision d'un professeur de renoncer à bénéficier d'une retraite anticipée.

**N19** Cet écart s'explique par des charges liées aux formations continues des collaborateurs et aux frais de recrutement moins importants que prévus au budget, ces dernières charges étant évaluées en fonction du montant de la masse salariale.

**N20** Cet écart découle en partie d'une comptabilisation en imputations internes de charges prévues et budgétées dans les dépenses générales. Ajusté de cet effet, l'écart sur les dépenses générales (KCHF 1'332) s'explique par une sous-utilisation des moyens alloués aux frais d'entretien mobilier et immobilier et à l'énergie partiellement compensée par des dépassements relatifs aux frais de nettoyage, aux loyers et aux déménagements.

**N21** L'écart s'explique par la comptabilisation de pertes sur débiteurs de la section de médecine dentaire concernant la période 2009 à 2013 (KCHF 89). Ces pertes concernent des prestations TARMED fournies pendant cette période. Facturées par les HUG, les débiteurs ont fait l'objet de trois rappels. Au terme du 3ème rappel, le rapport coût / bénéfice étant jugé trop défavorable, il a été décidé de renoncer à une mise aux poursuites des débiteurs.

**N22** L'écart s'explique par une subvention accordée à la Fondation Campus Biotech inférieure au budget initial (KCHF 1'845). La première raison est en lien avec la régularisation de la subvention 2014 versée en excès par rapport aux dépenses effectives de la Fondation. La seconde concerne un décalage dans l'engagement de personnel au sein de la Fondation, ainsi que le report de l'acquisition de certains équipements des plateformes techniques. Pour le solde, elle résulte principalement des cotisations ou appuis ponctuels accordés par le Rectorat.

**N23** Après avoir ajusté les variations de charges et des revenus sans impact sur le résultat net, avant rétrocession du bénéfice à l'État de Genève, le résultat net plus favorable que celui budgété (KCHF 9'594) s'explique intégralement par une utilisation partielle des moyens à disposition, les revenus étant légèrement moins importants que prévus initialement.

## Autres informations

## 5.4.2 Autorités universitaires

Nature	Libellé	Niveau	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>518'753'023</b>	<b>522'531'859</b>	<b>-3'778'836</b>	<b>-0.7%</b>	<b>522'631'859</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>20'440'924</b>	<b>21'636'360</b>	<b>-1'195'436</b>	<b>-5.5%</b>	<b>21'636'360</b>
	Emoluments		153'135	222'000	-68'865	-31.0%	222'000
	Taxes universitaires	N1	13'099'208	12'584'000	515'208	4.1%	12'584'000
	Ventes	N2	885'148	1'526'350	-641'202	-42.0%	1'526'350
	Remboursements	N3	1'198'215	2'612'000	-1'413'785	-54.1%	2'612'000
	Autres prestations de service et vente	N2	5'105'218	4'692'010	413'208	8.8%	4'692'010
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>134'598</b>	<b>-</b>	<b>134'598</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>490'317'713</b>	<b>494'851'404</b>	<b>-4'533'691</b>	<b>-0.9%</b>	<b>494'851'404</b>
	Indemnité cantonale	N4	337'596'984	338'147'404	-550'420	-0.2%	338'147'404
	Subvention fédérale de base	N5	94'493'726	94'659'000	-165'274	-0.2%	94'659'000
	AJU brut		32'876'264	33'832'000	-955'736	-2.8%	33'832'000
	Produits différés liés aux investissements	N7	19'769'214	22'472'000	-2'702'787	-12.0%	22'472'000
	Autres		5'581'526	5'741'000	-159'474	-2.8%	5'741'000
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>		<b>7'859'788</b>	<b>6'044'095</b>	<b>1'815'693</b>	<b>30.0%</b>	<b>6'144'095</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>		<b>181'084'365</b>	<b>194'433'890</b>	<b>-13'349'525</b>	<b>-6.9%</b>	<b>195'333'465</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>94'158'784</b>	<b>101'065'222</b>	<b>-6'906'438</b>	<b>-6.8%</b>	<b>103'033'527</b>
	Personnel administratif	N10	53'915'260	56'016'292	-2'101'032	-3.8%	54'792'833
	Corps enseignant	N11	21'562'751	23'934'638	-2'371'887	-9.9%	25'020'886
	Temporaires	N12	1'301'503	1'696'761	-395'258	-23.3%	3'781'759
	Allocations, indemnités	N13	220'697	470'741	-250'044	-53.1%	470'741
	Charges sociales		16'835'124	18'254'976	-1'419'852	-7.8%	18'275'494
	Pont AVS	N14	56'050	200'000	-143'950	-72.0%	200'000
	Autres		267'398	491'814	-224'416	-45.6%	491'814
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>		<b>47'639'452</b>	<b>50'844'903</b>	<b>-3'205'450</b>	<b>-6.3%</b>	<b>50'796'250</b>
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>20'609'758</b>	<b>23'320'000</b>	<b>-2'710'242</b>	<b>-11.6%</b>	<b>23'320'000</b>
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		<b>14'298'440</b>	<b>16'959'765</b>	<b>-2'661'326</b>	<b>-15.7%</b>	<b>15'887'688</b>
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>		<b>4'377'931</b>	<b>2'244'000</b>	<b>2'133'931</b>	<b>95.1%</b>	<b>2'296'000</b>
<b>Occupation de postes</b>			<b>622.91</b>	<b>673.34</b>	<b>-50.4</b>	<b>-7.5%</b>	<b>673.34</b>
	Personnel administratif	N11	465.09	473.74	-8.7	-1.8%	473.74
	Corps enseignant	N12	157.82	199.60	-41.8	-20.9%	199.60

N1 Les taxes universitaires sont globalement en ligne avec les prévisions budgétaires. À relever que la croissance du nombre d'étudiants est plus faible que celle anticipée selon les projections de l'OFS dont l'impact financier est compensé par un pourcentage d'exonération légèrement inférieur aux prévisions budgétaires (29 % alors qu'un taux de 30 % avait été budgété). L'écart sur les taxes universitaires découle essentiellement des participations versées par les HES (KCHF 87) et l'HEID (KCHF 264) en raison d'une quantité de prestations et d'un nombre d'étudiants pris en

## Autres informations

compte dans le calcul de facturation plus important que prévu au budget.

**N2** Les rubriques de « ventes » et « autres prestations de service et vente » présentent un manco de KCHF 228. Cet écart s'explique principalement par des recettes de location des salles largement inférieures aux attentes budgétaires.

**N3** L'écart s'explique par le fait que les remboursements d'assurance sont budgétés au niveau de l'administration centrale alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les facultés/structures concernées. Cet écart est sans impact sur le résultat net de l'Université. À relever, toutefois, que globalement les remboursements sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

**N4** L'écart s'explique intégralement par la rétrocession de 25 % du résultat net 2015 à l'État de Genève.

**N5** Malgré une enveloppe globale pour les Hautes Écoles plus importante que celle prévue initialement, la subvention fédérale de base est inférieure aux attentes budgétaires en raison d'une dégradation de la position relative de l'Université de Genève par rapport aux autres universités cantonales, tant sous l'angle des fonds de recherche que sous celui du nombre d'étudiants. L'effet dominant concerne la baisse relative du nombre des étudiants étrangers (56 %).

**N6** L'écart s'explique par un nombre d'étudiants confédérés moins élevé que budgété dans tous les groupes facultaires, hormis pour le groupe de la « médecine ». Par groupe facultaire, le différentiel est négatif pour les « sciences humaines et sociales » (KCHF 364) et les « sciences » (KCHF 766) et légèrement positif pour la « médecine » (KCHF 26).

**N7** Les produits différés liés aux subventions d'investissement évoluent symétriquement avec les amortissements des équipements. L'écart n'a aucun impact sur le résultat net, hormis pour les investissements dans le bâtiment Carl-Vogt dont l'Université est propriétaire. Les amortissements sur les équipements sont significativement inférieurs au budget (KCHF 2'703) en raison de dépenses d'investissement en 2014/2015 moindres ou décalées que celles prévues au moment de l'élaboration budgétaire. Quant aux charges d'amortissement sur le bâtiment de Carl-Vogt, elles sont légèrement inférieures (KCHF 7) dues à un prix d'acquisition plus faible que celui prévu dans le contrat. À relever qu'elles influencent le résultat net puisque le bâtiment a été acquis sans recours à une subvention d'investissement de l'État de Genève.

**N8** Les imputations internes ont pour but de valoriser les prestations fournies ou reçues entre les structures de l'Université. Globalement, l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 4'686). Il influence à la hausse le résultat net « État ».

L'écart par rapport au budget ne peut être interprété car l'administration centrale porte la quasi-totalité du budget des charges/recettes d'imputations internes, alors que ces dernières sont comptabilisées dans les facultés/structures concernées. À relever que les imputations internes incluent les rendements du portefeuille de trésorerie (KCHF 1'500), jamais budgétés compte tenu du caractère imprévisible des fluctuations boursières.

**N9** L'objectif de non dépenses est largement dépassé. En effet, déduction faite de l'écart sur les amortissements des équipements, et compte tenu des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales et de la part des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 1'771), UNACI présente une économie « involontaire » de KCHF 13'394. Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 93.1 %.

**N10** En ajustant le montant des dépenses/recettes comptabilisées en imputations internes, les

## Autres informations

charges de personnel du PAT présentent une économie nette « involontaire » (KCHF 1'681).

En termes de postes, le nombre de postes vacants (8.7 EPT) est inférieur à celui qui devaient rester vacants pour respecter les objectifs de non dépenses et du programme d'économies (11.65 postes). Les objectifs sont néanmoins atteints grâce à une économie sur les budgets de remplacements (KCHF 2'568).

**N11** Le budget des temporaires et des allocations a été sur-budgété et le budget des charges PENS sous-budgété (KCHF 388). Ajusté de cet élément et du montant des dépenses/recettes comptabilisées en imputations internes, les charges du personnel PENS présentent une économie nette « involontaire » (KCHF 2'882). Cet écart découle du nombre de postes vacants supérieur (31.6 EPT) aux 10.2 postes qui devaient le rester pour respecter l'objectif de non dépenses, et pour le solde d'une économie sur le budget des remplacements (KCHF 1'769).

**N12** Le budget des temporaires a été sur-budgété (KCHF 138) au détriment des charges PENS. Ajusté de cet élément, une sous-utilisation du budget des temporaires est observée (KCHF 257).

**N13** En raison d'un changement de comptabilisation des primes pour le PENS, le budget des allocations a été sur-budgété, au détriment du budget PENS. Ajusté de cet élément, l'écart n'est pas significatif.

**N14** L'écart s'explique par une économie significative en lien avec la décision d'un professeur de renoncer à bénéficier d'une retraite anticipée.

**N15** Ajusté des effets de charges comptabilisées en imputations internes mais budgétées dans les dépenses générales (KCHF 1'631), de recettes compensant des charges (KCHF 128) et des dépenses compensées par des économies équivalentes (KCHF 488), l'écart sur les dépenses générales (KCHF 2'248) s'explique par une sous-utilisation des moyens alloués aux frais d'entretien mobilier et immobilier (KCHF 3'404, soit un tiers du budget) et à l'énergie (KCHF 680), et une sur-utilisation des moyens alloués aux frais de nettoyage, aux loyers et aux déménagements (KCHF 574), auquel s'ajoute des dépassements sur les fournitures et mandats informatiques (KCHF 248), sur les affranchissements (KCHF 115), sur l'acquisition de périodiques et de monographie (KCHF 111), sur les mandats (KCHF 406) et sur les frais de repas et de déplacements (KCHF 244). Le solde des écarts est constitué de dépassements de moindre importance concernant diverses natures de dépenses (KCHF 138). À relever que les règles de gestion budgétaire imposent le respect de l'enveloppe allouée au groupe de comptes « dépenses générales », des compensations peuvent intervenir entre les différentes natures de dépenses le constituant. Par ailleurs, des erreurs de budgétisation au sein du groupe de comptes « dépenses générales » réduisent l'interprétabilité des écarts.

**N16** L'écart s'explique par une subvention accordée à la Fondation Campus Biotech inférieure au budget initial (KCHF 1'845). La première raison est en lien avec la régularisation de la subvention 2014 versée en excès par rapport aux dépenses effectives de la Fondation. La seconde concerne un décalage dans l'engagement de personnel au sein de la Fondation, ainsi que le report de l'acquisition de certains équipements des plateformes techniques.

## Autres informations

## 5.4.3 Faculté des Sciences

Nature	Libellé	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
				en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>	<b>893'456</b>	<b>400'000</b>	<b>493'456</b>	<b>123.4%</b>	<b>400'000</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>	<b>232'983</b>	-	<b>232'983</b>	-	-
	Ventes	3'309	-	3'309	-	-
	Remboursements	229'674	-	229'674	-	-
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>	<b>31'445</b>	-	<b>31'445</b>	-	-
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>	<b>-314'856</b>	-	<b>-314'856</b>	-	-
	Autres	-314'856	-	-314'856	-	-
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	<b>943'884</b>	<b>400'000</b>	<b>543'884</b>	<b>136.0%</b>	<b>400'000</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	<b>112'917'617</b>	<b>110'495'128</b>	<b>2'422'488</b>	<b>2.2%</b>	<b>109'664'665</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>	<b>106'609'775</b>	<b>104'274'874</b>	<b>2'334'901</b>	<b>2.2%</b>	<b>104'157'636</b>
	Personnel administratif	29'199'305	28'626'062	573'243	2.0%	28'456'062
	Corps enseignant	57'751'630	56'642'199	1'109'431	2.0%	56'531'180
	Temporaires	313'733	166'404	147'329	88.8%	293'349
	Allocations, indemnités	114'113	336'691	-222'578	-66.1%	336'691
	Charges sociales	19'145'253	18'403'253	742'000	4.0%	18'440'089
	Port AVS	-	-	-	-	-
	Autres	85'740	100'265	-14'525	-14.5%	100'265
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	<b>5'096'361</b>	<b>6'210'254</b>	<b>-1'113'893</b>	<b>-17.9%</b>	<b>5'497'029</b>
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>	-	-	-	-	-
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>	<b>5'700</b>	<b>10'000</b>	<b>-4'300</b>	<b>-43.0%</b>	<b>10'000</b>
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	<b>1'205'781</b>	-	<b>1'205'781</b>	-	-
<b>Occupation de postes</b>		<b>801.33</b>	<b>781.97</b>	<b>19.4</b>	<b>2.5%</b>	<b>781.97</b>
	Personnel administratif	293.51	293.02	0.5	0.2%	293.02
	Corps enseignant	507.82	488.95	18.9	3.9%	488.95

**N1** L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) jamais budgétés au niveau facultaire, les montants étant par définition aléatoires. À relever que ces remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale pour l'ensemble des facultés. Cet écart ne constitue pas une amélioration des recettes de l'Université. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

**N2** Les allocations de la Confédération pour les Programmes de recherche nationale (PRN) sont comptabilisées en fonction de l'avancement des coûts qu'elles sont censés compenser. Sur la base de ce principe, l'écart s'explique par un montant de dépenses sur les PRN moins important que prévu initialement. L'écart n'influence donc pas le résultat net de l'Université.

## Autres informations

N3 Par rapport au subside SIG pour une chaire en efficacité énergétique budgétée (KCHF 400), seuls KCHF 276 ont été comptabilisés. Cet écart s'explique par la réorganisation du groupe de recherche générant un délai de carence dans le recrutement des collaborateurs. Pour le solde, 83 % des recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 553) représentent des remboursements, essentiellement des salaires, provenant de structures du budget « État », sans impact sur le résultat net. Quant à l'écart résiduel, il correspond à des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 115).

À relever que l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds institutionnels est négatif (KCHF 664). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

N4 En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales et des imputations internes qui compensent des charges, l'objectif de non dépenses n'est pas atteint, laissant apparaître un dépassement (KCHF 1'964). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 101.8 %.

Le Rectorat a autorisé la faculté à dépasser son budget de charges de personnel de KCHF 1'000 (hors charges sociales), à la condition que la faculté définisse des mesures et leur calendrier de mise en œuvre pour ne pas reproduire à l'avenir un tel dépassement budgétaire, notamment en lien avec les objectifs du programme d'économies. En cours d'année, l'ampleur du dépassement s'est aggravé encore et s'explique essentiellement par l'engagement ou le renouvellement de contrats d'assistants par les sections facultaires.

N6 Seuls 1.50 postes sont restés vacants alors qu'environ 6.80 postes devaient le rester pour respecter les objectifs de non dépenses et du programme d'économies. Compte tenu des imputations internes, la sur-utilisation des postes induit un dépassement budgétaire net (KCHF 467). À noter, que pour les PRN, aucun budget en postes n'est alloué mais uniquement « en nature ». Cette pratique induit un dépassement virtuel de 2 postes, bien qu'il n'y ait pas de dépassement en francs.

La mutualisation des objectifs de non dépenses et du programme d'économies au sein des services communs n'a pas permis aux structures facultaires de prendre la pleine mesure des économies à réaliser.

N7 La suroccupation des postes d'assistant et de post-doctorant explique l'essentiel du dépassement. Le nombre de postes laissés vacants dans le corps professoral est insuffisant pour respecter les objectifs de non dépenses et du programme d'économies. En prenant en considération les imputations internes du PENS, et les allocations/indemnités surbudgétées au détriment du PENS, le dépassement s'élève à KCHF 948.

Cette situation découle, d'une part, de la mutualisation des objectifs de non dépenses et du programme d'économies au niveau du Décanat (voir N6) et, d'autre part, d'une gestion décentralisée au niveau des sections des processus de recrutement/renouvellement des postes d'assistants.

N8 Le dépassement s'explique par l'engagement de personnel temporaire pour pallier à des absences de maladie et accident plus élevée qu'en moyenne.

N9 Cet écart découle principalement d'une comptabilisation en imputations internes de charges prévues et budgétées dans les dépenses générales (KCHF 1'154). Après ajustement, les dépenses générales sont en ligne avec les attentes budgétaires.

Le solde (KCHF 52) comptabilisé au titre d'imputations internes est composé de facturations

*Comptes au 31 décembre 2015*

101

*Montants en francs suisses*



#### Autres informations

---

internes au sein du budget « État » pour des charges du personnel (KCHF 38) et de facturations entre les fonds institutionnels et le budget « État » (KCHF 14).

## Autres informations

## 5.4.4 Faculté de Médecine

Nature	Libellé	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
				en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>	<b>6'640'863</b>	<b>4'791'200</b>	<b>1'849'663</b>	<b>38.6%</b>	<b>4'691'200</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>	<b>5'964'676</b>	<b>4'691'200</b>	<b>1'273'476</b>	<b>27.1%</b>	<b>4'691'200</b>
	Recettes médecine dentaire	5'116'535	4'360'000	756'535	17.4%	4'360'000
	Ventes	59'522	-	59'522	-	-
	Remboursements	220'965	-	220'965	-	-
	Autres prestations de service et vente	567'654	331'200	236'454	71.4%	331'200
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>	<b>116'500</b>	<b>-</b>	<b>116'500</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>	<b>21'000</b>	<b>-</b>	<b>21'000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	Autres	21'000	-	21'000	-	-
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	<b>538'687</b>	<b>100'000</b>	<b>438'687</b>	<b>438.7%</b>	<b>-</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	<b>93'157'433</b>	<b>91'939'446</b>	<b>1'217'987</b>	<b>1.3%</b>	<b>92'028'683</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>	<b>85'084'087</b>	<b>84'404'742</b>	<b>679'345</b>	<b>0.8%</b>	<b>84'444'908</b>
	Personnel administratif	28'571'580	28'725'211	-153'631	-0.5%	28'725'211
	Corps enseignant	40'669'871	39'920'973	748'897	1.9%	39'961'139
	Temporaires	244'807	508'856	-264'049	-51.9%	508'856
	Allocations, indemnités	277'318	272'995	4'323	1.6%	272'995
	Charges sociales	15'234'236	14'961'869	272'367	1.8%	14'961'869
	Pont AVS	-	-	-	-	-
	Autres	86'275	14'838	71'437	481.4%	14'838
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	<b>6'305'364</b>	<b>6'571'704</b>	<b>-266'340</b>	<b>-4.1%</b>	<b>6'655'775</b>
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>	<b>239'389</b>	<b>140'000</b>	<b>99'389</b>	<b>71.0%</b>	<b>140'000</b>
	Créances irrécouvrables	239'389	140'000	99'389	71.0%	140'000
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>	<b>938'924</b>	<b>823'000</b>	<b>115'924</b>	<b>14.1%</b>	<b>788'000</b>
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	<b>589'669</b>	<b>-</b>	<b>589'669</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Occupation de postes</b>		<b>608.31</b>	<b>604.25</b>	<b>4.1</b>	<b>0.7%</b>	<b>604.25</b>
	Personnel administratif	282.70	291.90	-9.2	-3.2%	291.90
	Corps enseignant	325.61	312.35	13.3	4.2%	312.35

**N1** L'écart s'explique par plusieurs facteurs. Le premier concerne les prestations cliniques qui ont généré davantage de recettes que budgétées (KCHF 183). Le deuxième est relatif au montant reçu des HUG pour le dédommagement des établissements publics médicaux supérieur par rapport au budget (KCHF 150). Le troisième est consécutif au partage avec les HUG du chiffre d'affaires de la division de stomatologie et chirurgie maxillo-faciale prévue par la convention signée entre les deux établissements induisant un montant non budgété (KCHF 424).

**N2** L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) jamais budgétés au niveau facultaire, les montants étant par définition aléatoires. À relever que ces remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale

## Autres informations

---

pour l'ensemble des facultés. Cet écart ne constitue pas une amélioration des recettes de l'Université. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

N3 L'écart s'explique principalement par des remboursements de charges salariales des HUG en faveur de la faculté (KCHF 167), ainsi que des facturations de prestations d'enseignement non budgétisées auprès de la Haute école de santé pour des prestations d'enseignement (KCHF 48).

N4 L'écart s'explique principalement par des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 317) qui n'avaient pas été budgétées. Le solde concerne des remboursements de charges entre centres financier du budget « État » (KCHF 122).

À relever que l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds institutionnels est négatif (KCHF 118). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

N5 En tenant compte des recettes découlant des prestations de services non budgétées, des imputations internes et des remboursements d'assurance qui compensent des charges, l'objectif de non dépenses est atteint (KCHF 44 d'excédent de charges). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 100 %.

N6 L'économie s'explique par le nombre de postes vacants supérieur (1.7 EPT) au 7.5 postes qui devaient le rester pour respecter l'objectif de non dépenses.

N7 Compte tenu des remboursements de salaires non-budgétés (voir N3 et N4) et des économies sur le personnel temporaire, un dépassement sur les charges de personnel PENS est observé (KCHF 108). Ce dépassement s'explique en partie par une augmentation de postes assistants au cours des trois derniers mois de l'année.

N8 L'économie est liée en grande partie à une mauvaise imputation budgétaire d'un collaborateur transféré à l'Institut universitaire du sport de Lausanne (KCHF 206), budgété sur la ligne des temporaires mais comptabilisé sur la rubrique du corps enseignant.

N9 Cet écart découle en partie d'une comptabilisation en imputations internes de charges et recettes (remboursements de prestations) prévues et budgétées dans les dépenses générales. Après avoir ajusté cet effet, un dépassement résiduel sur les dépenses générales (KCHF 241) est constaté. Il s'explique par des charges induites par davantage d'activité clinique en médecine dentaire que prévu (KCHF 187), le solde reflète un dépassement dans les autres structures de la faculté.

N10 L'écart s'explique par la comptabilisation de pertes sur débiteurs de la section de médecine dentaire concernant la période 2009 à 2013 (KCHF 89). Ces pertes concernent des prestations TARMED fournies pendant cette période. Facturées par les HUG, les débiteurs ont fait l'objet de trois rappels. Au terme du 3ème rappel, le rapport coût / bénéfice étant jugé trop défavorable, il a été décidé de renoncer à une mise aux poursuites des débiteurs.

N11 La moitié du dépassement (KCHF 60) est en lien avec le CIBM, partenariat entre les Hautes écoles et les hôpitaux universitaires de l'Arc lémanique. Le reste découle d'autres subventions accordées qui n'avaient pas été inscrites au budget 2015. À relever que la faculté présente un dépassement sur cette rubrique budgétaire depuis plusieurs années.

## Autres informations

## 5.4.5 Faculté des Lettres

Nature	Libellé	Niveau	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>1'124'278</b>	<b>975'000</b>	<b>149'278</b>	<b>15.3%</b>	<b>975'000</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>915'949</b>	<b>975'000</b>	<b>-59'051</b>	<b>-6.1%</b>	<b>975'000</b>
	Emoluments		-	-	-	-	-
	Inscriptions aux cours d'été	N1	837'934	975'000	-137'066	-14.1%	975'000
	Remboursements	N2	73'160	-	73'160	-	-
	Autres prestations de service et vente		4'855	-	4'855	-	-
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>15'160</b>	<b>-</b>	<b>15'160</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>3'500</b>	<b>-</b>	<b>3'500</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	Autres		3'500	-	3'500	-	-
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>		<b>189'668</b>	<b>-</b>	<b>189'668</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>		<b>38'056'939</b>	<b>37'898'653</b>	<b>158'286</b>	<b>0.4%</b>	<b>37'923'153</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>37'286'618</b>	<b>36'991'231</b>	<b>295'387</b>	<b>0.8%</b>	<b>37'011'231</b>
	Personnel administratif		2'439'500	2'452'539	-13'039	-0.5%	2'427'539
	Corps enseignant	N5	27'474'206	27'312'733	161'473	0.6%	27'282'733
	Temporaires	N6	559'975	530'208	29'767	5.6%	605'208
	Allocations, indemnités		69'105	110'391	-41'286	-37.4%	110'391
	Charges sociales		6'743'472	6'555'052	188'420	2.9%	6'555'052
	Pont AVS		-	-	-	-	-
	Autres		361	30'308	-29'947	-98.8%	30'308
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>		<b>606'846</b>	<b>707'422</b>	<b>-100'576</b>	<b>-14.2%</b>	<b>711'922</b>
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		<b>69'850</b>	<b>200'000</b>	<b>-130'150</b>	<b>-65.1%</b>	<b>200'000</b>
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>		<b>93'625</b>	<b>-</b>	<b>93'625</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Occupation de postes</b>			<b>236.58</b>	<b>235.69</b>	<b>0.9</b>	<b>0.4%</b>	<b>235.69</b>
	Personnel administratif		25.22	25.10	0.1	0.5%	25.10
	Corps enseignant	N5	211.37	210.59	0.8	0.4%	210.59

N1 Bien que la fréquentation des Cours d'été ait été très légèrement supérieure à celle de l'an passé (KCHF 28), elle se situe en-deçà des prévisions initiales. Cet écart budgétaire reflète la tendance à la baisse des inscriptions constatée depuis plusieurs années déjà. Globalement, le résultat net est déficitaire (KCHF 34), alors qu'un bénéfice (KCHF 63) avait été inscrit au budget.

N2 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) jamais budgétés au niveau facultaire, les montants étant par définition aléatoires. À relever que ces remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale pour l'ensemble des facultés. Cet écart ne constitue pas une amélioration des recettes de l'Université. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements sont inférieurs aux

## Autres informations

---

prévisions budgétaires.

N3 La quasi-totalité des recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 176) représentent des fournitures internes (KCHF 42) ou des remboursements de salaires (KCHF 134) provenant de structures du budget « État ». Le solde de l'écart correspond à des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 13).

À relever que l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds institutionnels est négatif (39 KCHF). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

N4 En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales et des imputations internes qui compensent des charges, l'objectif de non dépenses est atteint, laissant apparaître une économie « involontaire » (KCHF 105). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 99.7 %.

N5 En ajustant le montant des dépenses des remboursements de traitement enregistrés en imputations internes pour le PENS ou en remboursements des assurances sociales, les charges de personnel du corps enseignant présentent une économie « involontaire » (KCHF 15).

Quant aux objectifs de non dépenses, du programme d'économies et d'économies temporaires sur le corps professoral, ils sont dépassés à hauteur de l'économie relative aux 2.1 postes laissés vacants (KCHF 800). En termes de postes, un dépassement global de 0.8 poste est observé en raison du recours à des collaborateurs de l'enseignement, en particulier des chargés de cours (3.9 postes), se substituant aux postes du corps professoral vacants.

N6 Cet écart découle du dépassement sur les charges du personnel temporaire aux Cours d'été (KCHF 61).

N7 Cet écart découle d'une comptabilisation en imputations internes de charges prévues et budgétées dans les dépenses générales (KCHF 93). Après avoir ajusté cet effet, on observe que le budget est respecté.

N8 Le dépassement s'explique par des rappels CPEG liés à des promotions intervenues en 2013 mais facturées en 2014 (KCHF 107). À relever que ces charges n'ont pas fait l'objet d'une écriture de transitoire « charges à payer » lors du bouclage des comptes 2013 car aucune information n'a été transmise par la CIA concernant les retards dans le traitement administratif.

N9 Le budget pour l'octroi de bourses aux doctorants et l'aide à la publication de thèses présente un solde disponible (KCHF 130). L'utilisation de ces subsides découle du succès variable des programmes doctoraux et à la nécessaire sélection des bénéficiaires.

## Autres informations

## 5.4.6 Faculté d'Économie et Management

Nature	Libellé	Noms	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>316'484</b>	<b>-</b>	<b>316'484</b>		<b>-</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>8'690</b>	<b>-</b>	<b>8'690</b>		<b>-</b>
	Ventes		1'329	-	1'329		-
	Remboursements	N1	7'362	-	7'362		-
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>1'745</b>	<b>-</b>	<b>1'745</b>		<b>-</b>
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>11'500</b>	<b>-</b>	<b>11'500</b>		<b>-</b>
	Autres		11'500	-	11'500		-
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	N2	<b>294'549</b>	<b>-</b>	<b>294'549</b>		<b>-</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	N3	<b>16'839'765</b>	<b>16'370'301</b>	<b>469'464</b>	<b>2.9%</b>	<b>16'318'601</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>16'300'768</b>	<b>15'978'376</b>	<b>322'392</b>	<b>2.0%</b>	<b>15'926'676</b>
	Personnel administratif	N4	1'748'855	1'433'319	315'536	22.0%	1'433'319
	Corps enseignant	N5	11'564'337	11'591'248	-26'912	-0.2%	11'548'165
	Temporaires		11'036	62'625	-51'589	-82.4%	62'625
	Allocations, indemnités		28'518	49'000	-20'482	-41.8%	49'000
	Charges sociales		2'937'304	2'829'140	108'164	3.8%	2'820'523
	Pont AVS		-	-	-	-	-
	Autres		10'720	13'044	-2'324	-17.8%	13'044
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	N6	<b>410'026</b>	<b>384'425</b>	<b>25'601</b>	<b>6.7%</b>	<b>384'425</b>
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>	N7	<b>39'990</b>	<b>7'500</b>	<b>32'490</b>	<b>433.2%</b>	<b>7'500</b>
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	N8	<b>88'981</b>	<b>-</b>	<b>88'981</b>		<b>-</b>
	<b>Occupation de postes</b>		<b>111.04</b>	<b>106.92</b>	<b>4.1</b>	<b>3.9%</b>	<b>106.92</b>
	Personnel administratif	N4	16.95	14.40	2.6	17.7%	14.40
	Corps enseignant	N5	94.08	92.52	1.6	1.7%	92.52

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) jamais budgétés au niveau facultaire, les montants étant par définition aléatoires. À relever que ces remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale pour l'ensemble des facultés. Cet écart ne constitue pas une amélioration des recettes de l'Université. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

N2 L'intégralité des recettes comptabilisées en imputations internes représentent des remboursements de charges du personnel entre structures du budget « État ». Ces charges sont composées de traitement du PAT (KCHF 116) et du corps enseignant (KCHF 128), ainsi que les charges sociales y relatives (KCHF 51).

À relever que l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de  
*Comptes au 31 décembre 2015* 107  
*Montants en francs suisses*

#### Autres informations

---

l'extérieur est négatif (KCHF 43). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

**N3** En tenant compte des remboursements d'assurance et des imputations internes, l'objectif de non dépenses n'est pas atteint, laissant apparaître un excédent de charges (KCHF 168). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 101 %.

**N4** En ajustant le montant des imputations internes, les charges de personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 200). Ce dépassement résulte d'une suroccupation annualisée de 2.5 postes par rapport au budget. Les dotations en postes PAT étant centralisés au niveau des services communs de la faculté, il est impossible d'identifier les unités responsables. Aucune demande d'autorisation de dépassement budgétaire n'a été formulée.

**N5** Compte tenu des imputations internes, les charges de personnel PENS présentent une économie « involontaire » (KCHF 155) et ceci malgré un dépassement de 1 poste dans les collaborateurs de l'enseignement. Pour mémoire, la faculté a mis à disposition de manière volontaire une économie temporaire (KCHF 335), charges patronales incluses.

**N6** Il convient d'apprécier cet écart en tenant compte également d'une comptabilisation en imputations internes de charges prévues et budgétées dans les dépenses générales (KCHF 66). Après ajustement, les dépenses générales présentent un dépassement (KCHF 91, soit environ 24 %) principalement attribuable aux frais de déplacement et de repas.

Le solde comptabilisé au titre d'imputations internes (KCHF 23) correspond à des facturations internes au sein du budget « État » pour des charges du personnel. Il est sans impact sur le résultat net.

**N7** Ce dépassement découle d'une subvention accordée à l'association facultaire des Alumni (KCHF 35) qui n'avait pas été budgétée initialement.

## Autres informations

## 5.4.7 Faculté des Sciences de la Société

Nature	Libellé	N°	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>195'070</b>	<b>-</b>	<b>195'070</b>		<b>-</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>22'504</b>	<b>-</b>	<b>22'504</b>		<b>-</b>
	Ventes		4'473	-	4'473		-
	Remboursements	N1	18'031	-	18'031		-
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	N2	<b>172'567</b>	<b>-</b>	<b>172'567</b>		<b>-</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	N3	<b>15'915'023</b>	<b>15'829'753</b>	<b>85'271</b>	<b>0.5%</b>	<b>15'771'457</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>15'479'787</b>	<b>15'412'082</b>	<b>67'705</b>	<b>0.4%</b>	<b>15'360'382</b>
	Personnel administratif	N4	1'568'052	1'522'200	45'852	3.0%	1'522'200
	Corps enseignant	N5	11'042'560	11'039'371	3'189	0.0%	10'996'288
	Temporaires		50'492	62'625	-12'133	-19.4%	62'625
	Allocations, indemnités		19'866	46'278	-26'412	-57.1%	46'278
	Charges sociales		2'794'965	2'729'027	65'938	2.4%	2'720'410
	Pont AVS		-	-	-	-	-
	Autres		3'852	12'581	-8'729	-69.4%	12'581
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	N6	<b>320'999</b>	<b>410'171</b>	<b>-89'171</b>	<b>-21.7%</b>	<b>403'575</b>
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		<b>2'010</b>	<b>7'500</b>	<b>-5'490</b>	<b>-73.2%</b>	<b>7'500</b>
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	N8	<b>112'227</b>	<b>-</b>	<b>112'227</b>		<b>-</b>
<b>Occupation de postes</b>			<b>100.99</b>	<b>99.55</b>	<b>1.4</b>	<b>1.4%</b>	<b>99.55</b>
	Personnel administratif	N9	14.97	15.45	-0.5	-3.1%	15.45
	Corps enseignant	N8	86.02	84.10	1.9	2.3%	84.10

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) jamais budgétés au niveau facultaire, les montants étant par définition aléatoires. À relever que ces remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale pour l'ensemble des facultés. Cet écart ne constitue pas une amélioration des recettes de l'Université. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

N2 L'intégralité des recettes comptabilisées en imputations internes représentent des remboursements provenant de structures du budget « État ». Les charges du personnel (KCHF 165) sont composées de traitement du PAT (KCHF 49) et du corps enseignant (KCHF 88), ainsi que des charges sociales y relatives (KCHF 28).

À relever que l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds institutionnels est



#### Autres informations

---

négalif (KCHF 49). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

N3 En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales et des imputations internes qui compensent des charges, l'objectif de non dépenses est atteint, laissant apparaître une économie « involontaire » (KCHF 105). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 99,3 %.

N4 En tenant compte des remboursements de traitement enregistrés en imputations internes, les charges de personnel PAT sont globalement en ligne avec les prévisions.

N5 Vu le montant des remboursements de traitement enregistrés en imputations internes, les charges de personnel du corps enseignant présentent une économie « involontaire » (KCHF 84).

En termes de postes, la suroccupation de 1.9 postes se décompose, d'une part, en un dépassement des collaborateurs de l'enseignement (2.8 postes équivalente à KCHF 211), et d'autre part, en une économie du corps professoral par des fractions de postes laissées vacants (0.84 poste équivalente à KCHF 207).

N6 Cet écart découle d'une comptabilisation en imputations internes de charges prévues et budgétées dans les dépenses générales (KCHF 89). Après avoir ajusté cet effet, le budget a été intégralement utilisé.

## Autres informations

## 5.4.8 Faculté de Droit

Nature	Libellé	Niveau	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>300'430</b>	<b>68'000</b>	<b>232'430</b>	<b>341.8%</b>	<b>68'000</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>126'206</b>	<b>68'000</b>	<b>58'206</b>	<b>85.6%</b>	<b>68'000</b>
	Emoluments		440	-	440	-	-
	Remboursements	N1	52'308	-	52'308	-	-
	Autres prestations de service et vente	N2	73'458	68'000	5'458	8.0%	68'000
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>1'127</b>	<b>-</b>	<b>1'127</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>3'000</b>	<b>-</b>	<b>3'000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	Autres		3'000	-	3'000	-	-
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	N2	<b>170'096</b>	<b>-</b>	<b>170'096</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	N4	<b>18'504'932</b>	<b>18'769'473</b>	<b>-264'541</b>	<b>-1.4%</b>	<b>18'769'473</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>18'103'320</b>	<b>18'342'820</b>	<b>-239'500</b>	<b>-1.3%</b>	<b>18'342'820</b>
	Personnel administratif	N5	2'220'498	2'241'678	-21'180	-0.9%	2'241'678
	Corps enseignant	N6	12'586'961	12'666'518	-79'557	-0.6%	12'666'518
	Temporaires		13'205	5'248	7'957	151.6%	5'248
	Allocations, indemnités		28'855	54'783	-25'928	-47.3%	54'783
	Charges sociales		3'251'717	3'224'685	27'032	0.8%	3'224'685
	Pont AVS		-	-	-	-	-
	Autres		2'084	149'908	-147'824	-98.6%	149'908
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	N7	<b>295'788</b>	<b>426'653</b>	<b>-130'865</b>	<b>-30.7%</b>	<b>426'653</b>
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		<b>8'000</b>	<b>-</b>	<b>8'000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	N7	<b>97'825</b>	<b>-</b>	<b>97'825</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Occupation de postes</b>			<b>127.85</b>	<b>126.16</b>	<b>1.4</b>	<b>1.1%</b>	<b>126.16</b>
	Personnel administratif	N8	22.1	22.60	-0.5	-2.0%	22.60
	Corps enseignant	N8	105.4	103.56	1.8	1.8%	103.56

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) jamais budgétés au niveau facultaire, les montants étant par définition aléatoires. À relever que ces remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale pour l'ensemble des facultés. Cet écart ne constitue pas une amélioration des recettes de l'Université. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

N2 L'écart s'explique par des produits plus importants que prévus en lien avec des inscriptions à divers séminaires et colloques organisés par la faculté.

N3 La quasi-totalité des recettes comptabilisées en imputations internes (KCHF 157) représentent des remboursements dans le cadre de la politique d'égalité des chances de

#### Autres informations

---

l'Université ou pour des assistants taxes entre structures du budget « État ». Quant à l'écart résiduel, il correspond principalement à des facturations du fonds « État » aux fonds provenant de l'extérieur (KCHF 11). À relever que l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est légèrement négatif (KCHF 33). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

N4 En tenant compte des recettes découlant des remboursements d'assurances sociales, ainsi que de ceux liés aux assistants-taxes, l'objectif de non dépenses est dépassé (KCHF 489). Le taux d'utilisation du budget facultaire s'élève ainsi à 97.4 %.

N5 Cette économie découle du cumul de fractions de postes vacants et totalise 0.5 ETP vacants.

N6 Compte tenu des remboursements reçus du Rectorat (voir N3), les charges du personnel PENS présentent une économie estimée, hors charges sociales (KCHF 371). Quant aux objectifs de non dépenses sur le corps professoral, ils sont dépassés à hauteur de l'économie relative aux 0.65 poste laissé « involontairement » vacant (KCHF 136), à laquelle s'ajoute une économie sur les budgets de remplacement (KCHF 166). En termes de postes, le dépassement (1.8 EPT) s'explique par le recours à des collaborateurs de l'enseignement dont la charge salariale est moindre.

N7 Cet écart découle essentiellement d'une comptabilisation en imputations internes de charges prévues et budgétées dans les dépenses générales (KCHF 96). Après ajustement, les dépenses générales présentent une économie de l'ordre de 8 % qui s'explique principalement par un solde sur les frais de location des photocopieuses.

## Autres informations

## 5.4.9 Faculté de Théologie

Nature	Libellé	Noms	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>677</b>	<b>-</b>	<b>677</b>		<b>-</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>417</b>	<b>-</b>	<b>417</b>		<b>-</b>
	Ventes		417	-	417		-
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>		<b>260</b>	<b>-</b>	<b>260</b>		<b>-</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	N1	<b>3'084'589</b>	<b>3'209'630</b>	<b>-125'041</b>	<b>-3.9%</b>	<b>3'209'630</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>1'482'334</b>	<b>1'570'640</b>	<b>-88'306</b>	<b>-5.6%</b>	<b>1'570'640</b>
	Personnel administratif	N2	197'352	169'118	28'234	16.7%	169'118
	Corps enseignant	N3	1'003'819	1'190'629	-186'810	-15.7%	1'190'629
	Temporaires	N4	12'353	5'345	7'008	131.1%	5'345
	Allocations, indemnités	N5	17'792	4'955	12'837	259.1%	4'955
	Charges sociales		250'133	295'170	-45'037	-15.3%	295'170
	Pont AVS		-	-	-	-	-
	Autres	N3	884	-94'577	95'461	-100.9%	-94'577
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>		<b>70'363</b>	<b>73'730</b>	<b>-3'367</b>	<b>-4.6%</b>	<b>73'730</b>
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>	N6	<b>1'515'850</b>	<b>1'550'260</b>	<b>-34'410</b>	<b>-2.2%</b>	<b>1'550'260</b>
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>		<b>16'043</b>	<b>15'000</b>	<b>1'043</b>	<b>7.0%</b>	<b>15'000</b>
<b>Occupation de postes</b>			<b>12.55</b>	<b>14.95</b>	<b>-2.4</b>	<b>-16.0%</b>	<b>14.95</b>
	Personnel administratif	N2	1.85	1.60	0.3	15.8%	1.60
	Corps enseignant	N3	10.70	13.35	-2.7	-19.9%	13.35

N1 L'objectif de non dépenses est largement dépassé, laissant apparaître une économie « involontaire » (KCHF 125). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 96.1 %.

N2 Un dépassement est observé (0.3 EPT) et s'explique par le recours à du personnel de durée déterminée pour soulager la charge de travail du Décanaat. Aucune demande de dépassement budgétaire n'a été formulée pour l'année 2015.

N3 L'écart s'explique par le départ à la retraite d'un professeur en juillet 2015 (KCHF 68). En termes de postes, le nombre de postes vacants PENS est supérieur aux 0.25 EPT qui devait le rester pour respecter l'objectif de non dépenses et du programme d'économies. Le nombre de postes laissés « involontairement » vacants s'élève à 1.9 ETP et s'explique par plusieurs recrutements d'assistants qui n'ont pas abouti, les engagements ne se feront qu'en 2016.

#### Autres informations

---

N4 Le dépassement est dû à l'utilisation de personnel temporaire, essentiellement pour le PENS, afin d'assurer des tâches d'assistantat.

N5 Le dépassement découle de la prime de départ d'un professeur ordinaire ayant pris sa retraite (KCHF 16).

N5 L'écart s'explique par une économie sur la subvention accordée à la Fondation autonome de Théologie (KCHF 23). Pour le solde, il s'agit du montant prévu pour les bourses aux doctorants qui n'a pas été utilisé en totalité en 2015, compte tenu des critères de sélection appliqués.

## Autres informations

## 5.4.10 Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation

Nature	Libellé	N°	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>351'416</b>	<b>-</b>	<b>351'416</b>		<b>-</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>32'313</b>	<b>-</b>	<b>32'313</b>		<b>-</b>
	Remboursements	N1	31'574	-	31'574		-
	Autres prestations de service et vente		739	-	739		-
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>4'335</b>	<b>-</b>	<b>4'335</b>		<b>-</b>
<b>44</b>	<b>Revenus financiers</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	N2	<b>314'769</b>	<b>-</b>	<b>314'769</b>		<b>-</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	N3	<b>37'584'558</b>	<b>37'440'957</b>	<b>143'601</b>	<b>0.4%</b>	<b>37'402'504</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>36'331'507</b>	<b>36'242'446</b>	<b>89'061</b>	<b>0.2%</b>	<b>36'187'493</b>
	Personnel administratif	N4	3'552'689	3'483'457	69'232	2.0%	3'443'457
	Corps enseignant	N5	26'199'771	26'184'755	15'016	0.1%	26'034'711
	Temporaires		45'683	38'250	7'433	19.4%	118'250
	Allocations, indemnités		66'638	106'787	-40'149	-37.6%	106'787
	Charges sociales		6'453'781	6'399'605	54'176	0.8%	6'399'605
	Pont AVS		-	-	-	-	-
	Autres		12'946	29'592	-16'646	-56.3%	84'683
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	N6	<b>793'535</b>	<b>901'511</b>	<b>-107'976</b>	<b>-12.0%</b>	<b>913'011</b>
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		<b>287'000</b>	<b>287'000</b>	<b>-</b>	<b>0.0%</b>	<b>302'000</b>
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	N8	<b>172'516</b>	<b>10'000</b>	<b>162'516</b>	<b>1625.2%</b>	<b>-</b>
<b>Occupation de postes</b>			<b>247.06</b>	<b>247.31</b>	<b>-0.3</b>	<b>-0.1%</b>	<b>247.31</b>
	Personnel administratif	N4	35.03	33.95	1.1	3.2%	33.95
	Corps enseignant	N8	212.03	213.36	-1.3	-0.6%	213.36

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) jamais budgétés au niveau facultaire, les montants étant par définition aléatoires. À relever que ces remboursements sont budgétés au niveau de l'administration centrale pour l'ensemble des facultés. Cet écart ne constitue pas une amélioration des recettes de l'Université. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

N2 La quasi-totalité des imputations internes compensent des charges du personnel de la faculté dont le budget est inscrit à UNACI. Ces charges sont composées de traitement du PAT (KCHF 78) et du corps enseignant (KCHF 175), ainsi que les charges sociales y relatives (KCHF 53).

#### Autres informations

---

À relever enfin que l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est négatif (KCHF 79). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

N3 En tenant compte des recettes découlant des imputations internes et des remboursements d'assurance qui compensent des charges, l'objectif de non dépenses est atteint, laissant apparaître une économie « involontaire » (KCHF 203). Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 99.5 %.

N4 Le dépassement de 1.1 EPT est atténué par une économie de KCHF 40 sur le budget des remplacements. Aucune demande de dépassement budgétaire n'a été formulée.

N5 En ajustant le montant des dépenses des remboursements de traitement enregistrés en imputations internes pour le PENS, les charges de personnel du corps enseignant présentent une économie « involontaire » (KCHF 162).

En terme de postes, une économie de 1.3 postes est observée au lieu des 2.4 postes qui devaient rester vacants pour atteindre l'objectif de non dépenses. Malgré cela, en francs, il n'y a pas de dépassement significatif en raison du recours à des enseignants avec une charge salariale moindre tant dans le corps professoral que dans celui des collaborateurs de l'enseignement.

N6 Cet écart découle principalement d'une comptabilisation en imputations internes de charges prévues et budgétées dans les dépenses générales (KCHF 138). Après ajustement, les dépenses générales présentent un dépassement marginal (KCHF 20).

Le solde comptabilisé au titre d'imputations internes (KCHF 35) correspond à des facturations internes au sein du budget « État » pour des charges du personnel. Il est sans impact sur le résultat net.

## Autres informations

## 5.4.11 Faculté de Traduction et d'Interprétation

Nature	Libellé	Noms	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>39'374</b>	<b>-</b>	<b>39'374</b>		<b>-</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		-	-	-		-
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		-	-	-		-
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		-	-	-		-
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	N1	39'374	-	39'374		-
<b>3</b>	<b>Charges</b>	N2	<b>9'818'590</b>	<b>9'770'976</b>	<b>47'614</b>	<b>0.5%</b>	<b>9'736'576</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>9'705'194</b>	<b>9'636'853</b>	<b>68'341</b>	<b>0.7%</b>	<b>9'602'453</b>
	Personnel administratif	N3	842'904	872'840	-29'936	-3.4%	863'840
	Corps enseignant	N4	7'108'003	6'969'576	138'427	2.0%	6'944'176
	Temporaires	N4	280	56'131	-55'851	-99.5%	56'131
	Allocations, indemnités	N5	51'383	29'993	21'390	71.3%	29'993
	Charges sociales	N6	1'701'784	1'700'450	1'334	0.1%	1'700'450
	Pont AVS		-	-	-		-
	Autres		840	7'863	-7'023	-89.3%	7'863
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	N7	<b>77'294</b>	<b>109'123</b>	<b>-31'829</b>	<b>-29.2%</b>	<b>109'123</b>
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		-	-	-		-
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		-	-	-		-
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	N7	<b>36'102</b>	<b>25'000</b>	<b>11'102</b>	<b>44.4%</b>	<b>25'000</b>
<b>Occupation de postes</b>			<b>66.24</b>	<b>65.58</b>	<b>0.7</b>	<b>1.0%</b>	<b>65.58</b>
	Personnel administratif	N3	8.23	8.80	-0.6	-6.4%	8.80
	Corps enseignant	N4	58.01	56.78	1.2	2.2%	56.78

N1 L'intégralité des produits comptabilisés en imputations internes représentent des remboursements entre centres financiers du budget « État », dont KCHF 37 pour des charges du personnel.

À relever que l'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est légèrement négatif (KCHF 16). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

N2 En tenant compte des recettes découlant de remboursements de salaires en imputations internes et d'un dépassement budgétaire autorisé, l'objectif de non dépenses est atteint. Le taux d'utilisation du budget s'élève ainsi à 100 %.

N3 Le solde découle d'un 50 % EPT vacant dont un 43 % laissé volontairement vacant pour respecter le programme d'économies et le solde reflétant les fluctuations de postes en cours d'année.



#### Autres informations

---

N4 Malgré le nombre de postes du corps professoral laissés vacants pour respecter les objectifs de non dépenses et du programme d'économies, la faculté présente un dépassement de poste équivalent à 1.2 EPT constitué d'un cumul de fractions de postes. Ce dépassement n'est que partiellement compensé par une économie sur le personnel temporaire.

Ce dépassement met en lumière une fois de plus la crainte exprimée quant à la capacité de la faculté à reproduire d'année en année les efforts du programme d'économies ayant pris la forme d'une augmentation « volontaire » de l'objectif de non dépenses. En effet, le volume financier de ces dernières représente une proportion trop importante au vu de la surface budgétaire de la faculté (4 % du budget PENS).

N5 Le dépassement s'explique par la prime de départ à la retraite en 2015 d'un nombre de personnes plus important qu'initialement prévu.

N6 Malgré un dépassement sur les charges salariales de la faculté et le fait que les charges sociales de l'Université soient globalement sous-budgétées, l'écart est très faible. Cela s'explique par le fait que les cotisations de prévoyance professionnelle de certains collaborateurs de la FTI sont généralement moins élevées que celles enregistrées dans l'Université en raison de leur affiliation à la caisse de pension de leur employeur principal.

N7 Cet écart découle essentiellement d'une comptabilisation en imputations internes de charges prévues et budgétées dans les dépenses générales (KCHF 36). Après ajustement, les dépenses générales présentent une économie de l'ordre de 19 % qui s'explique par une diminution des dépenses liées aux honoraires et aux frais de déplacement et de repas.

## 5.5 Investissements

### 5.5.1 Investissements par type de bailleurs

	Fonds État	FNS	Autres fonds institutionnels	Université
Appareils scientifiques	3'720'308	3'270'056	6'594'498	<b>13'584'861</b>
Matériels informatiques	4'939'153	135'000.76	1'937'632	<b>7'011'786</b>
Matériel, mobilier, véhicule et aménagement	3'873'861	34'410	1'413'862	<b>5'322'134</b>
Logiciels	1'102'537	4'979	518'708	<b>1'626'223</b>
<b>Total</b>	<b>13'635'858</b>	<b>3'444'446</b>	<b>10'464'700</b>	<b>27'545'004</b>

### 5.5.2 Investissements « État » par faculté

#### *Crédit de programme 2011 / 2014 :*

Conformément au dispositif légal prévu dans la loi 10721 portant le crédit de programme pour la période 2011 à 2014 en faveur de l'Université, les commandes émises avant le 30 novembre 2014 dont la livraison est intervenue jusqu'au 30 juin 2015 ont été imputées sur le solde de la tranche 2014 du crédit de programme.

Le tableau ci-dessous présente les dépenses du crédit de programme par année :

	Notes	Comptes	Budget amendé	Écart vs Budget amendé		Budget initial
				en CHF	en %	
<b>Crédit de programme (loi 10721)</b>	01	<b>63'134'617</b>	<b>65'402'000</b>	<b>-2'267'383</b>	<b>-16.2%</b>	<b>75'312'000</b>
Année 2011		14'652'554	18'547'000	-3'894'446	-21.0%	18'547'000
Année 2012		21'137'119	18'325'000	2'812'119	15.3%	18'733'000
Année 2013		13'463'508	13'550'000	-86'492	-0.6%	18'921'000
Année 2014		13'476'730	14'980'000	-1'503'270	-10.0%	19'111'000
Année 2015	02	404'706	-	404'706		-

NI L'importance de l'écart s'explique par le gel budgétaire suite à un accord entre l'Université et l'Office des bâtiments de l'État (OBA), validé par la Commission des travaux du Grand Conseil (KCHF 2'000), permettant à l'OBA d'entreprendre des travaux urgents d'entretien et d'aménagement dans les bâtiments universitaires. Au terme de la période quadriennale, le solde

*Comptes au 31 décembre 2015*

*Montants en francs suisses*

119

#### Autres informations

---

non dépensé est de KCHF267.

À relever également que l'écart entre le budget initial inscrit dans la loi et celui amendé par le Conseil d'Etat s'explique par l'application de mesures d'économies de 25 % adoptées sur les tranches 2013 et 2014 du crédit de programme et le solde non utilisé de l'année 2012. Cette économie représente une diminution de crédit de KCHF 9'910.

N2 Le montant dépensé durant l'exercice 2015 sur le crédit de programme 2011-2014 correspond à des commandes qui ont été engagées avant le 30 novembre 2014 et dont la livraison a eu lieu jusqu'à fin juin 2015.

#### Crédit de renouvellement 2015 / 2019 :

Le Grand Conseil a voté en décembre 2014 une loi ouvrant un crédit de programme (investissement) d'un montant de CHF 59'950'000 pour la période 2015 à 2019 (L11524). Le crédit de programme est réparti en tranches annuelles indicatives calculées sur la base des dépenses nettes. Il a pour but la participation au renouvellement des équipements utilisés dans le cadre des activités d'enseignement et de recherche. Le crédit de programme peut également être utilisé pour des acquisitions nouvelles, ainsi que pour des extensions limitées d'actifs existants, à condition que ces dépenses ne représentent pas davantage qu'un tiers du crédit de programme alloué.

La répartition par faculté et par catégorie de biens est décidée par le Rectorat sur la base des besoins exprimés par les titulaires de fonds. Dans la période d'un crédit de renouvellement, les commandes réalisées en fin d'année, engendrant une livraison en début d'année suivante, donnent lieu à un report budgétaire automatique et les soldes disponibles sont mutualisés. Les soldes non dépensés au terme de la période du crédit de renouvellement sont abandonnés, à l'exception des commandes fermes qui auront été enregistrées jusqu'en novembre 2015 et concrétisées au cours du premier semestre 2016.

Les dépenses d'investissement au titre du crédit de programme 2015 / 2019 enregistrées en 2015 sont les suivantes :

## Autres informations

	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
				en CHF	en %	
<b>Crédit de renouvellement (loi 11524)</b>	<b>N1</b>	<b>10'543'720</b>	<b>12'625'698</b>	<b>-2'081'978</b>	<b>-16.5%</b>	<b>12'517'498</b>
Faculté des Sciences	N2	2'841'870	3'024'843	-182'973	-6.0%	2'535'843
Faculté de Médecine	N3	1'010'896	1'410'638	-399'742	-28.3%	1'410'638
Faculté des Lettres	N2	69'435	69'600	-165	-0.2%	69'600
Faculté d'Économie et de Management	N2	43'186	43'200	-14	0.0%	43'200
Faculté des Sciences de la Société	N2	30'106	46'800	-16'694	-35.7%	23'600
Faculté de Droit	N4	16'346	16'533	-187	-1.1%	16'533
Faculté de Théologie	N4	16'748	17'550	-802	-4.6%	17'550
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation	N2	222'928	223'326	-398	-0.2%	223'326
Faculté de Traduction et d'Interprétation	N5	37'190	30'192	6'998	23.2%	30'192
Autorités universitaires	N6	6'255'015	7'743'016	-1'488'001	-19.2%	8'147'016

**N1** Globalement, corrigée des commandes réalisées avant le 30 novembre 2015 mais non livrées en 2015 (KCHF 1'300), l'économie « involontaire » s'élève à KCHF 674. Compte tenu des règles de gestion adoptées par le Rectorat, cette économie est reportée dans un fonds de réallocation du Rectorat du budget 2016.

**N2** L'écart s'explique presque intégralement par les délais de livraison de commandes effectuées avant le 30 novembre 2015. Un report budgétaire équivalent est opéré sur l'exercice 2016.

**N3** Plus de la moitié de l'écart est en lien avec les délais de livraison de commandes effectuées avant le 30 novembre 2015. Le solde représente une économie « involontaire » reportée dans le fonds de réallocation 2016 du Rectorat.

**N4** La quasi-totalité de l'écart représente une économie « involontaire » faisant l'objet d'un report budgétaire sur le fonds de réallocation du Rectorat en 2016.

**N5** La faculté n'a formulée aucune demande de dépassement budgétaire. Ce dernier est compensé par une diminution équivalente du report budgétaire globale réalisé en faveur du fonds de réallocation du Rectorat en 2016.

**N6** Deux tiers du solde budgétaire est imputable aux délais de livraison de commandes effectuées avant le 30 novembre 2015. Un tiers représente des économies « involontaires » dont l'essentiel concerne l'acquisition de mobilier. Déduit des dépassements budgétaires autorisés, ce montant est reporté sur le fonds de réallocation 2016 du Rectorat.

#### Crédits d'ouvrage :

Dans le cadre des crédits d'ouvrage octroyés à l'Université par l'État de Genève, les dépenses suivantes ont été réalisées en 2015 :

## Autres informations

	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart vs Budget amendé		Budget initial
				en CHF	en %	
<b>Crédits d'ouvrage</b>		<b>932'643</b>	<b>853'000</b>	<b>79'643</b>	<b>9.3%</b>	<b>5'250'000</b>
Loi 9995 CMU 5	N1	799'125	533'000	266'125	49.9%	4'500'000
Loi 10822 CMU 6	N2	124'937	320'000	-195'063	-61.0%	750'000
Loi 10445 E-Learning		5'470	-	5'470		-
Loi 11325 Observatoire Sauverny		3'111	-	3'111		-

N1 Le budget initial a été réajusté en septembre 2015, car le début des travaux d'aménagement de la nouvelle animalerie, initialement prévu en 2015, a été retardé à la fin du premier semestre 2016. La part du budget (loi 9995) prévue pour l'aménagement de l'animalerie est de KCHF 3'967. Ce budget sera dépensé en grande partie en 2016, avec des compléments d'équipements possibles en 2017. Le délai d'ouverture, été 2016, pour l'exploitation du bâtiment est maintenu.

N2 La part du budget (loi 10822) prévu pour l'aménagement de l'animalerie est de KCHF 431.